Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2024

BCV

Sommaire

Message présidentiel 2
Le Groupe BCV 4
Contenu et objectifs de ce rapport 6
Principales contributions de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2024 7

La RSE à la BCV 10
Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents 13
Mission et stratégie RSE 16
Principaux risques liés aux questions de durabilité 18
Risques liés au climat 19
Stratégie climatique 21
Gouvernance et organisation de la durabilité 25
Adhésion à des initiatives et partenariats 29

Durabilité économique et utilité 30
Création durable de valeur, solidité et performance financière 32
Contribution au développement de l'économie vaudoise 33
Soutien actif à l'innovation et à l'économie durable 36

Éthique et gouvernance d'entreprise 38
Valeurs et Code de conduite 40
Gouvernance d'entreprise 41
Compliance et conformité fiscale 43
Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts 45
Protection des données 46
Surveillance des cyberrisques 48
Pratiques de vente responsables 50

Attentive aux besoins de sa clientèle 52
Proche et accessible 54
Produits et services compétitifs 56
La qualité de service au cœur de la culture BCV 58

Investissements responsables 60
Actifs pour compte propre 62
Gestion d'actifs à la BCV 64
Piguet Galland 77
Fonds Immobilier Romand 77
Caisse de pensions du Groupe BCV 79

Crédits responsables 80
Approche de la BCV 82
Crédits hypothécaires 83
Crédits aux entreprises 87
Trade Finance 89

Employeur de référence 92
Diversité et égalité des chances 94
Formation et perfectionnement 96
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée 99
Cadre et organisation du travail 101
Piguet Galland 105

Banque citoyenne 108
Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV 110
Respect de standards sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement 114
Approvisionnement régional durable 116
Participation à la vie associative 117

Annexes
Gestion des risques liés au climat 122
Principes et standards de publication 132
Index du contenu de l'article 964b du Code des obligations suisse 142
Index relatif aux recommandations de la TCFD 144
Index du contenu des normes GRI 146
Rapport d'assurance limitée 150

Message présidentiel

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives dans notre engagement en faveur du développement durable, en ligne avec le rôle de la Banque en tant qu'acteur clé au service de l'économie vaudoise.

En matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), l'ambition et la stratégie de la BCV découlent de la mission de la Banque de contribuer au développement durable de la société. La RSE est pleinement intégrée à la stratégie d'affaires de la Banque. Elle se décline à deux niveaux: elle couvre, d'une part, les impacts directs, c'est-à-dire sa consommation d'énergie, le cadre de travail de ses collaboratrices et de ses collaborateurs ou son empreinte sur la vie cantonale et, d'autre part, les impacts indirects liés aux entreprises et activités financées ainsi qu'aux investissements de sa clientèle. Concrètement, les actions menées par la BCV en 2024 s'inscrivent sur les cinq axes de travail suivants.

Poursuivre ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement

La BCV vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à son fonctionnement[1], conformément à l'objectif de zéro émission nette de la Suisse à l'horizon 2050. Elle a pour objectif intermédiaire de réduire son empreinte carbone sur la période 2021-2030 de 35% par rapport au niveau de 2019. Parmi les multiples mesures mises en place en 2024 figure le plan de mobilité, comprenant une hausse de la subvention pour les collaborateurs et les collaboratrices faisant usage de modes de transport pendulaires favorables à l'environnement. La Banque a aussi procédé à des travaux de modernisation et de rénovation sur plusieurs de ses propres bâtiments et a inauguré des panneaux solaires sur le toit de son centre administratif à Prilly, qui permettent de produire près de 10% des besoins en énergie de ce bâtiment. Elle a également établi la feuille de route 2025-2030 pour préparer les travaux de rénovation énergétique de son parc immobilier.

Veiller à la diversité et à la qualité du cadre de travail

En tant qu'employeur de référence, la BCV s'engage à promouvoir l'équité interne, l'égalité des chances et la diversité. Par exemple lors du recrutement du personnel en formation[2], elle applique l'équilibre des genres. De plus, la Banque a poursuivi en 2024 le développement de son programme «Rejoignez-nous» pour les personnes ayant interrompu leur carrière ou souhaitant la réorienter dans le domaine bancaire. Elle a également participé à plusieurs événements dédiés à la promotion des carrières féminines dans la finance.

Elle favorise, en outre, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée grâce à des prestations comme l'augmentation de la durée des congés accordés dans le cadre de l'arrivée d'un enfant ou la flexibilisation du temps de travail pour les hommes et les femmes.

S'impliquer fortement dans sa communauté

Sur tout le territoire vaudois, la Banque maintient une politique volontaire de sponsoring, mécénat et dons, qui a profité en 2024 à plus de 850 associations, fondations et autres activités dans le domaine du sport, de la culture, ou encore à but social ou environnemental. Le montant consacré à la communauté vaudoise correspond à plus de 1% du bénéfice net de la BCV sur cette

[1] Scopes 1, 2 et 3 du bilan carbone, hors activités de crédits et d'investissement
[2] Apprentis et apprenties, maturants et maturantes, stagiaires universitaires

même année. Le programme « Terre Vaud Eau » est un exemple de l'engagement pour la biodiversité locale, avec des soutiens financiers au Parc Jura Vaudois et à la Maison de la Rivière.

La Banque apporte aussi sa contribution à la santé financière du canton. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale le 8 mai 2025, la BCV distribuera CHF 379 millions à ses actionnaires. Le Canton de Vaud recevra CHF 254 millions de dividendes, auxquels s'ajoutent CHF 32 millions d'impôts cantonaux et communaux relatifs à l'exercice 2024.

Contribuer au financement de la transition énergétique dans le canton

La BCV a pour ambition de se distinguer par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton de Vaud. Elle active les leviers dont elle dispose pour accompagner l'évolution vers une économie résiliente et bas carbone.

Ainsi, la Banque vise à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels au même rythme que le scénario « zéro émission nette 2050 » de la Confédération suisse pour le secteur du bâtiment. Cela implique une diminution des émissions de gaz à effet de serre de ce portefeuille, par rapport à 2022, de 42% d'ici à 2030, de 87% d'ici à 2040 et de 99% d'ici à 2050.

Pour cela, la BCV développe depuis plusieurs années différentes mesures, dont l'octroi de taux d'intérêt préférentiels pour financer des travaux de rénovation énergétique. Par ailleurs, elle informe les propriétaires sur les enjeux énergétiques et les accompagne dans les premières réflexions sur leurs projets de rénovation. De plus, elle forme ses collaboratrices et ses collaborateurs pour qu'ils intègrent ces enjeux dans leurs activités de conseil à la clientèle.

La réalisation de ces objectifs dépend de facteurs extérieurs à la sphère d'influence de la Banque, tels que le cadre législatif et les choix des propriétaires.

Viser à faire évoluer les portefeuilles de sa clientèle selon les objectifs de l'Accord de Paris, de la Confédération suisse et du Plan Climat Vaudois

Dans son rôle de gestionnaire d'actifs, la BCV veut également contribuer à atteindre l'objectif de zéro émission nette en 2050. Ainsi, elle vise à aligner une partie de ses actifs sous gestion avec cet objectif. Cela implique de réduire, par rapport à 2022, leur empreinte carbone de 50% d'ici à 2030, de 90% d'ici à 2040 et de 100% d'ici à 2050.

Dans ce but, la BCV intervient auprès des fonds et sociétés dans lesquels elle investit pour sa clientèle, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice des droits de vote. Elle complète cette démarche en formant ses conseillers et ses conseillères et en sensibilisant sa clientèle, notamment par la collecte de ses attentes en matière de durabilité. Par ailleurs, la BCV a lancé en 2024 un nouveau fonds sur le climat en collaboration avec Ethos. Elle a également développé des rapports pour la clientèle sur les enjeux ESG (environnement, social, et gouvernance) et a renforcé ses dispositifs de contrôle.

Dans ce domaine également, l'atteinte de ces objectifs dépend de facteurs extérieurs, notamment les exigences de la clientèle. La BCV, en tant que gestionnaire d'actifs, est en effet liée à ses obligations fiduciaires et agit dans le meilleur intérêt de sa clientèle, en tenant compte de ses attentes financières et extrafinancières.

L'approche globale de la Banque en matière de RSE est reconnue par les agences de notation extrafinancières, qui placent encore une fois en 2024 la BCV parmi les établissements bancaires ayant les meilleurs ratings.

Son travail est aussi reconnu par l'enquête annuelle du CDP, une organisation indépendante qui gère la principale plateforme internationale de reporting environnemental.

Ces réalisations témoignent de notre détermination à placer le développement durable au centre des activités de la Banque, en partenariat avec la clientèle et les autres parties prenantes. Nous sommes convaincus que c'est ensemble que nous pourrons relever les défis d'aujourd'hui et bâtir un avenir responsable et prospère pour le canton de Vaud et sa population.

Eftychia Fischer
Présidente du Conseil d'administration

Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Le Groupe BCV

Le Groupe BCV comprend:

- la maison mère, la Banque Cantonale Vaudoise,
- la banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguet Galland & Cie SA,
- la société de direction de fonds de placements mobiliers, Gérifonds SA, qui possède elle-même une filiale au Luxembourg,
- la société de direction et de gestion de fonds de placement immobiliers, Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA.

Avec des revenus de CHF 1,16 milliard en 2024 et un bilan de CHF 60,6 milliards, le Groupe BCV est le sixième groupe bancaire suisse. La BCV, principale entité du Groupe, est la quatrième banque universelle de Suisse.

La BCV[1] est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud, qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010 et le 8 décembre 2020. La BCV est soumise à la législation bancaire.

Première banque du canton de Vaud, la BCV dispose d'un réseau de près de 60 agences et de plus de 160 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La Banque est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle.

Piguet Galland & Cie SA est une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune ayant son siège à Yverdon-les-Bains et déployant ses activités depuis six sites en Suisse romande: Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Elle propose un conseil patrimonial global et des solutions d'investissement personnalisées à une clientèle privée et institutionnelle essentiellement basée sur le territoire helvétique.

Gérifonds SA, qui possède une filiale au Luxembourg, est la société de direction des fonds mobiliers de la BCV et de 11 autres promoteurs. Au 31 décembre 2024, la gamme comptait 138 fonds, 94 de droit suisse et 44 de droit luxembourgeois, pour une fortune totale de CHF 21,6 milliards.

GEP SA est la société de direction et de gestion du Fonds Immobilier Romand (FIR). Lancé en 1953, ce fonds de placement immobilier résidentiel de droit suisse ouvert au public et coté en bourse possédait, selon le dernier rapport annuel du fonds, un portefeuille de 154 immeubles, comprenant 4 328 logements, principalement situés dans ou près de l'Arc lémanique.

Le Groupe BCV comptait 2 275 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2024, correspondant à 2 089 emplois en équivalent plein temps.

[1] Dans ce rapport, les termes «la BCV» et «la Banque» font référence à la maison mère. Lorsqu'il est question du groupe, le rapport mentionne «le Groupe». Sauf indication contraire, la «Direction générale» et le «Conseil d'administration» font référence aux organes de la maison mère.

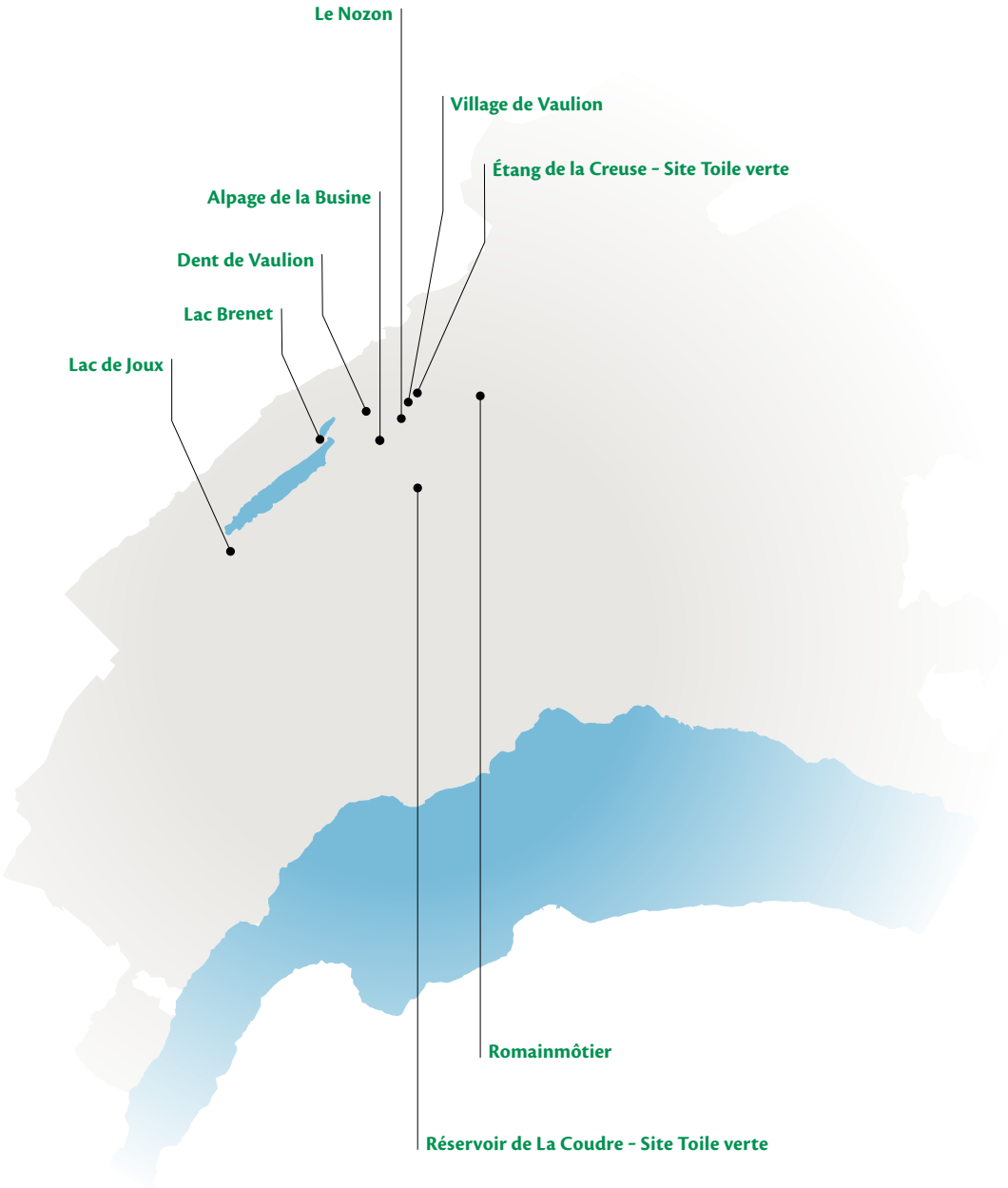

Cette édition du Rapport RSE de la BCV parcourt, en images, le Parc naturel régional Jura vaudois. Les informations et les photographies fournies par cette association donnent un aperçu de la diversité des paysages que l'on peut trouver sur ce territoire de 574 km^2, qui s'étend de La Dôle à Romainmôtier-Envy, en passant par la Vallée de Joux.

Reconnu d'importance nationale, le Parc Jura vaudois regroupe 35 communes qui s'investissent en faveur du développement durable. Depuis 2013, de nombreux projets propices à la biodiversité, notamment, ont été réalisés par le Parc grâce à l'engagement des communes et de ses partenaires, dont la BCV.

Photo de couverture

L'Orbe serpente naturellement depuis Les Rousses en France avant de se jeter dans le lac de Joux. Son embouchure est formée de roselières et de marais qui accueillent une flore et une faune très spécifiques. On y trouve notamment l'Azuré des paluds ou le Nacré de la canneberge, deux papillons rares. Au Pont, les eaux de l'Orbe rejoignent le lac Brenet puis s'infiltrent dans les fissures du sol calcaire jurassien avant de surgir à nouveau à Vallorbe, dans le Nord vaudois.

Contenu et objectifs de ce rapport

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) s'intègre dans les activités du Groupe BCV et les oriente. Il a pour but de donner une vision large et transparente de son engagement selon les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ainsi que des questions d'éthique et de gouvernance. Il s'adresse à toute personne ou entité intéressées par la manière dont le Groupe appréhende ces enjeux.

Depuis 2007, la BCV a publié, tous les deux ans, un rapport sur son engagement en matière de RSE. Depuis 2019, elle le publie annuellement et conformément au standard Global Reporting Initiative (GRI)[1], référence mondiale pour la rédaction de tels rapports. Depuis 2023, le rapport s'étend à toutes les entités du Groupe.

Ce rapport a été examiné et approuvé par la Direction générale et le Conseil d'administration de la BCV.

Il est préparé en conformité avec les articles 964a, 964b et 964c du Code des obligations suisse[2]. En particulier, en ligne avec ces exigences, ce rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en tant que « rapport sur les questions non financières ». Le Groupe BCV a préparé ce rapport en conformité avec le standard GRI pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024[3]. Cette année, ce rapport se conforme également aux exigences de l'ordonnance du Conseil fédéral relative au rapport sur les questions climatiques, qui précise les éléments d'informations à intégrer sur le thème du climat, notamment le suivi des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)[4,5].

De plus, un ensemble d'informations a fait l'objet d'une vérification (assurance limitée) par PricewaterhouseCoopers. Le rapport d'assurance, établi conformément aux International Standards on Assurance Engagements ISAE 3000 et ISAE 3410[6], est disponible aux pages 150 et suivantes.

Des informations détaillées sur la manière dont ce rapport a été préparé ainsi que sur les aspects méthodologiques figurent à l'annexe intitulée « Principes et standards de publication », aux pages 132 et suivantes.

Le Rapport RSE 2024 est également disponible en anglais sur le site www.bcv.ch.

Le Rapport annuel de la BCV, consultable sur le site www.bcv.ch, apporte des informations complémentaires. Il présente un portrait de la Banque: sa mission, ses secteurs d'activité, sa gestion des risques, sa gouvernance d'entreprise et les données financières de l'année.

Le Rapport Pilier 3 de la BCV, consultable également sur le site internet de la Banque, www.bcv.ch, donne une information approfondie sur la gestion des risques du Groupe BCV.

Point de contact
Responsabilité sociale d'entreprise

info.rse@bcv.ch
021 212 27 43

[1] GRI, *GRI Standards French Translations,* 2023.
[2] Un index précisant comment le Groupe se conforme aux éléments de *reporting* de l'article 964b est disponible aux pages 142 et 143.
[3] Sauf pour le Fonds Immobilier Romand pour lequel la période de *reporting* s'étend du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.
[4] Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, consulté le 30 janvier 2025.
[5] Un index précisant comment le Groupe se conforme aux recommandations de la TCFD est disponible aux pages 144 et 145.
[6] International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB), *ISAE 3000*, 2013, *ISAE 3410*, 2012.

Principales contributions[1] de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2024

Attentive à l'équilibre et au bien-être de ses collaboratrices et de ses collaborateurs

- Ajustement du temps de travail tout au long de la carrière professionnelle
- Possibilités d'annualisation du temps de travail et d'achat de jours de congé
- Prestations de prévoyance professionnelle très avantageuses et permettant une flexibilité de l'âge de départ à la retraite
- Assistance fournie de manière confidentielle par deux sociétés indépendantes en cas de situation de conflit, de harcèlement, de mobbing ou de difficultés personnelles

Au cœur de la vie associative et culturelle vaudoise

- Plus de 1% du bénéfice net consacré à la communauté vaudoise
- Plus de 850 associations et événements vaudois soutenus dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental
- Participation de plus de 50 collaboratrices et collaborateurs à des actions collectives en faveur de la biodiversité et de personnes en situation précaire dans le cadre du programme BCV Générosité
- Soutien à des projets en faveur de la biodiversité portés par le Parc Jura vaudois et la Maison de la Rivière

Favorise le développement des compétences

- Près de 6 400 jours de cours donnés par le centre de formation de la BCV
- 100 collaboratrices et collaborateurs en formation, comprenant notamment des jeunes en apprentissage ou en maturité
- Partenaire de référence de l'école 42 Lausanne, entièrement gratuite

Active pour l'égalité des chances et la diversité

- Respect des exigences fédérales en matière d'égalité salariale et certification Fair-ON-Pay qui atteste du respect de cette égalité dans la durée
- 40% de femmes au sein de son personnel et objectif de 25% de femmes dans l'encadrement supérieur à l'horizon 2030 (18% en 2024)
- Principes internes veillant à l'égalité des chances, notamment à la progression équilibrée de la représentation des femmes à chaque niveau hiérarchique
- Attention particulière portée à l'équilibre des genres lors de la sélection de personnel en formation (50% de femmes)
- Congé paternité de 20 jours rémunérés à 100%, excédant de 10 jours le minimum légal

Partenaire des entreprises, des Vaudoises et des Vaudois

- Première banque du canton avec une personne et une PME sur deux qui sont clientes
- Réseau d'agences le plus dense sur le territoire vaudois
- Banque la plus recommandée du canton pour la septième année consécutive

Solide et pérenne

- Profil de risque modéré en adéquation avec sa mission cantonale
- Rendement total de l'action BCV de +143% sur 10 ans, largement supérieur à l'indice du secteur bancaire suisse
- Notée AA stable par Standard & Poor's et Aa2 stable par Moody's
- Notée AA par l'agence de notation MSCI ESG, C par l'agence de notation ISS ESG et A– par Ethos
- Analyse et gestion des risques liés au climat; *reporting* selon les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

[1] Sauf indication contraire, les informations de ce chapitre se réfèrent à la maison mère.

Aux côtés des entrepreneuses et des entrepreneurs

- CHF 13,7 milliards de volume de crédits aux entreprises vaudoises
- Financement de plus de 150 nouvelles entreprises
- Plus de 65 transmissions d'entreprises accompagnées
- CHF 500 000 versés annuellement à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT)

Investissements responsables

- Collectes des attentes de la clientèle en matière d'investissement socialement responsable
- Placements thématiques axés sur les ODD disponibles pour l'ensemble de la clientèle avec la gamme ESG Ambition, dont les actifs atteignent CHF 331 millions
- Objectif d'aligner une partie des actifs sous gestion avec l'objectif de zéro émission nette en 2050
- Intervention auprès des fonds et sociétés investis pour sa clientèle, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice des droits de vote
- Objectif de décarbonation des systèmes de chauffage du parc du Fonds Immobilier Romand à l'horizon 2050 (31% de la surface de référence énergétique totale atteints en 2024)
- Premier état des lieux de l'exposition et de l'impact d'une partie des actifs de la Banque vis-à-vis des enjeux liés à la nature
- Offre en or physique basée sur de l'or labellisé ou traçable

Crédits responsables

- Aucun financement de projets de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon et réduction, en ligne avec l'Accord de Paris, de l'exposition au charbon dans l'activité de Trade Finance
- Aucun financement de pétrole brut, de résidus pétroliers, de gaz de schiste ou de projets d'économie forestière, de pêche ou d'agriculture non durables
- Aucun financement de sociétés qui violent les droits humains internationalement reconnus
- Soutien au projet de recherche supervisé par E4S dédié à la «valeur verte de l'immobilier suisse» visant à intégrer dans un modèle financier les risques et les opportunités liés à la transition énergétique

Contribution à la transition énergétique par ses activités de crédits

- Objectif de réduire l'empreinte carbone[1] du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels au même rythme que le scénario «Zéro émission nette 2050» de la Confédération pour le secteur du bâtiment
- Bonus Vert, soit 0% d'intérêt sur le prêt hypothécaire pendant 12 mois, afin d'encourager la clientèle des particuliers à rénover ou à s'orienter vers des biens immobiliers répondant aux standards énergétiques les plus exigeants
- Bonus Vert, soit 0% d'intérêt pendant six mois sur des crédits d'équipement, et partenariat avec PEIK, la solution d'audit énergétique créée par SuisseEnergie pour accompagner les PME dans leur transition
- Échanges sur le thème des rénovations énergétiques lors des conseils en prêts hypothécaires

[1] Calculée sur les scopes 1 et 2 en kg CO_2e/m^2.

Engagée pour réduire l'impact de son fonctionnement sur le climat

- Objectif de –35% des émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) générées par son fonctionnement à l'horizon 2030 par rapport à 2019 (–31% en 2024)
- Installations photovoltaïques en place sur six sites dont son centre administratif bancaire (CAB) à Prilly où les 1 500 panneaux installés en 2024 devraient permettre de produire près de 10% des besoins d'électricité du bâtiment
- Investissements (CHF 3,4 millions en 2024) dans des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de développement des énergies renouvelables
- Encouragement à la mobilité douce et à l'usage des transports publics (subventions aux transports favorables à l'environnement, parkings à vélos, etc.)
- Financement de projets permettant d'éviter l'équivalent des émissions liées au fonctionnement de la BCV (compensation)

Partenariats favorisant une économie plus durable

- Partenariat avec la Fondation Ethos, acteur majeur dans le domaine de l'investissement socialement responsable en Suisse
- Membre de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF) et signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies
- Adhésion de Piguet Galland & Cie SA, banque privée filiale du Groupe BCV et certifiée B Corp, au programme Swiss Triple Impact
- Participation à l'initiative collaborative Climate Action 100+ aux côtés d'investisseurs qui s'engagent pour la réduction des émissions de GES des entreprises
- Adhésion au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), un partenariat international qui réunit des entreprises, notamment financières, autour de l'implémentation d'une solution harmonisée de comptabilisation de leurs émissions de gaz à effet de serre
- Membre de swisscleantech, la voix de l'économie soucieuse des enjeux climatiques

Évaluations externes basées sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

AA **MSCI ESG**	**C** **ISS ESG**	**Medium** **Sustainalytics**	**A–** **Ethos**	**B+** **Inrate**	**B** **CDP, thématique climat**

Lac Brenet
Avec le lac de Joux et le lac Brenet, la vallée de Joux offre un paysage lacustre unique dans la chaîne du Jura. Perché à 1000 mètres d'altitude, le lac Brenet est bordé de grèves naturelles. La massette à larges feuilles et le roseau commun y forment des roselières qui abritent des espèces d'oiseaux inféodées à cet habitat, comme la rousserolle effarvatte.

La RSE à la BCV

Dans l'analyse et la définition de son positionnement sur les enjeux liés à la durabilité, le Groupe adopte une approche de double matérialité. Ainsi, il tient compte, d'une part, de ses impacts sur la société, l'environnement et l'économie et, d'autre part, des risques pouvant découler de ces questions.

Dimensions de la RSE

La RSE (responsabilité sociale d'entreprise) est la transposition de la notion de développement durable au niveau de l'entreprise. Le concept de développement durable a été défini en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dit Rapport Brundtland, comme « un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Cette définition fait toujours référence.

Selon les Nations Unies, le développement durable passe par l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. Il convient, à cet effet, de promouvoir une économie durable et équitable, d'améliorer les conditions de vie de base ainsi que de favoriser un développement social inclusif et une gestion intégrée et durable des ressources naturelles[1].

En ligne avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme[2], la BCV considère le respect des droits humains internationalement reconnus[3] comme fondamental. Les entreprises ont notamment pour responsabilités:

- d'éviter de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme ou d'en causer par leurs propres activités et de remédier à ces impacts lorsqu'ils se produisent;
- de chercher à prévenir ou à atténuer les effets néfastes sur les droits de l'homme qui sont liés à leurs activités, produits ou services.

Dans le cadre de leur responsabilité sociale, les entreprises sont amenées à considérer leurs impacts sociaux, environnementaux et économiques en tenant compte des attentes de leurs parties prenantes.

Pour une banque, la RSE recouvre deux grands types d'impacts:

- les impacts « directs », qui sont liés à son fonctionnement, par exemple au travers de sa consommation d'énergie, de sa chaîne d'approvisionnement ou du cadre de travail de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- les impacts « indirects », qui sont liés aux entreprises et activités financées ou investies par l'intermédiaire de ses produits et services.

[1] Nations Unies, *Les ODD en action*, consulté le 4 février 2025.
[2] Nations Unies, *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies*, New York et Genève, 2011.
[3] *Charte internationale des droits de l'homme*, 1966; *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, 1998.

Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents

Les actions et les décisions du Groupe ont des impacts directs ou indirects sur ses parties prenantes. Afin d'en tenir compte dans sa démarche RSE, la BCV identifie ses principales parties prenantes et s'interroge sur leurs attentes. Cette approche lui permet d'anticiper les tendances de manière à identifier et à gérer de potentiels désalignements et d'identifier d'éventuelles opportunités. Pour ce faire, la Banque interagit avec ses parties prenantes selon différents canaux (rencontres bilatérales, sondages, analyse des réclamations clientèle, etc.), décrits schématiquement ci-après.

La Banque fait évoluer en continu sa stratégie RSE et les mesures qu'elle met en œuvre en tenant compte des attentes de ses parties prenantes.

En ligne avec les standards GRI (Global Reporting Initiative), ce chapitre établit la liste des parties prenantes dont la perception et les interactions ont une influence significative sur les décisions et les activités de la BCV. Ces éléments portent sur la maison mère. Toutefois, étant donné la taille prépondérante de cette dernière au sein du Groupe, ils s'appliquent tant du point de vue de la maison mère que de celui du Groupe.

Liste des groupes de parties prenantes et exemples d'interactions

Conseil d'État et Grand Conseil
- relations régulières avec le Conseil d'État et la ministre de référence dans le cadre d'une Convention d'information[1]
- traitement par la Banque des questions la concernant adressées au Conseil d'État par le Grand Conseil (postulats, motions, etc.)
- rencontres annuelles avec la délégation économique du Grand Conseil

Collaboratrices et collaborateurs
- enquêtes régulières d'engagement
- entretiens d'évaluation biannuels
- séances d'information à différents niveaux managériaux

Clientèle
- études marketing, enquêtes de satisfaction
- analyse systématique des réclamations de la clientèle

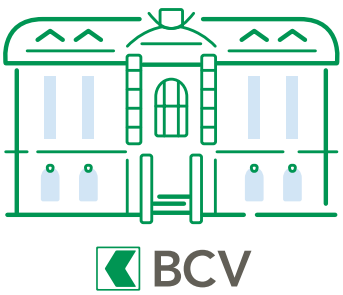

Actionnaires (hors État de Vaud)
- assemblée générale
- rencontres régulières avec les investisseurs professionnels et les analystes financiers

Groupes d'intérêts pour le développement durable
- interactions régulières avec les principales associations et agences, notamment en répondant aux enquêtes et formulaires d'évaluation

Autorités fédérales
- rencontres régulières avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS)

Associations culturelles, sportives, sociales, environnementales
- nombreux contacts liés aux activités de sponsoring, mécénat et dons

Fournisseurs et partenaires
- pilotage de la relation avec les principaux partenaires de manière régulière et formalisée

Les enjeux qui figurent dans la matrice de matérialité couvrent les principales attentes des parties prenantes et les principaux impacts économiques, environnementaux et sociaux de la Banque, compte tenu de son modèle d'affaires.

Les standards GRI impliquent d'attribuer un poids relatif à ces enjeux selon deux dimensions d'analyse:

- l'importance de l'enjeu pour les parties prenantes,
- l'ampleur de l'impact économique, social ou environnemental de la Banque en lien avec l'enjeu.

L'exercice d'identification des attentes des parties prenantes et des enjeux pertinents qui en découlent (étapes A et B du schéma ci-dessous) a été entrepris en 2019 par un groupe de travail animé par la responsable RSE et comprenant les personnes qui, au quotidien, sont en contact avec les différentes parties prenantes et qui sont, par conséquent, sensibilisées à leurs attentes. Les enjeux pertinents sont revus annuellement par la Direction générale et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN).

Pour chacun des enjeux pertinents identifiés, une réflexion est menée sur les impacts positifs et négatifs, actuels ou potentiels selon les dimensions économique, sociale et environnementale sur toute la chaîne de valeur (étape C du schéma ci-dessous). En dernier lieu, l'ampleur de chaque impact est évaluée en considérant sa portée et sa sévérité, son caractère remédiable, sa probabilité de réalisation ainsi que son caractère direct ou indirect (étape D du schéma ci-dessous). Les enjeux sont positionnés verticalement dans la matrice de matérialité en fonction de l'ampleur de leurs impacts.

La matrice de matérialité est examinée annuellement par la Direction générale et le Comité RPN. Le Rapport RSE complet est ensuite examiné et approuvé par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Malgré la hiérarchisation qui transparaît dans la matrice, la Banque considère que tous ces enjeux sont importants et se réinterroge chaque année sur ces éléments. Chaque enjeu pertinent est présenté dans le Rapport RSE, accompagné des principes appliqués et des actions mises en œuvre. Ces éléments sont également répertoriés au niveau de l'index GRI aux pages 146 et suivantes.

Processus suivi par la BCV pour identifier ses impacts économiques, sociaux et environnementaux:

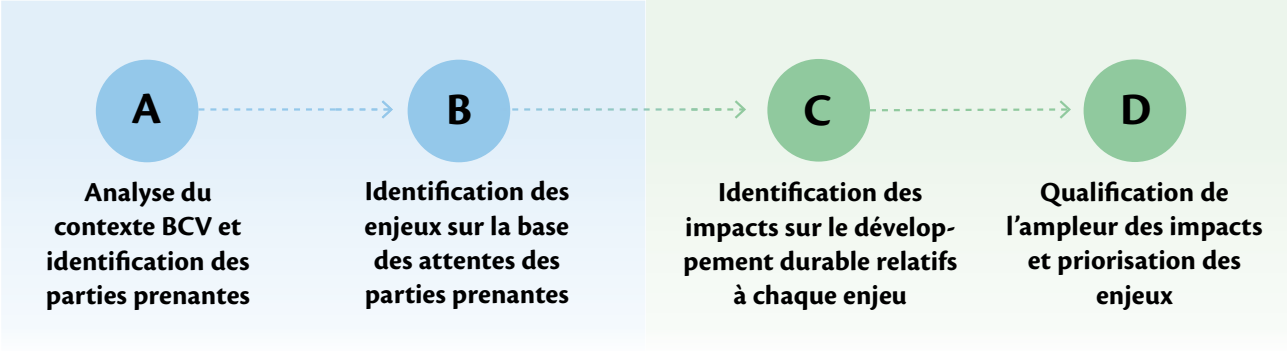

Matrice de matérialité des enjeux pertinents pour la BCV en 2024

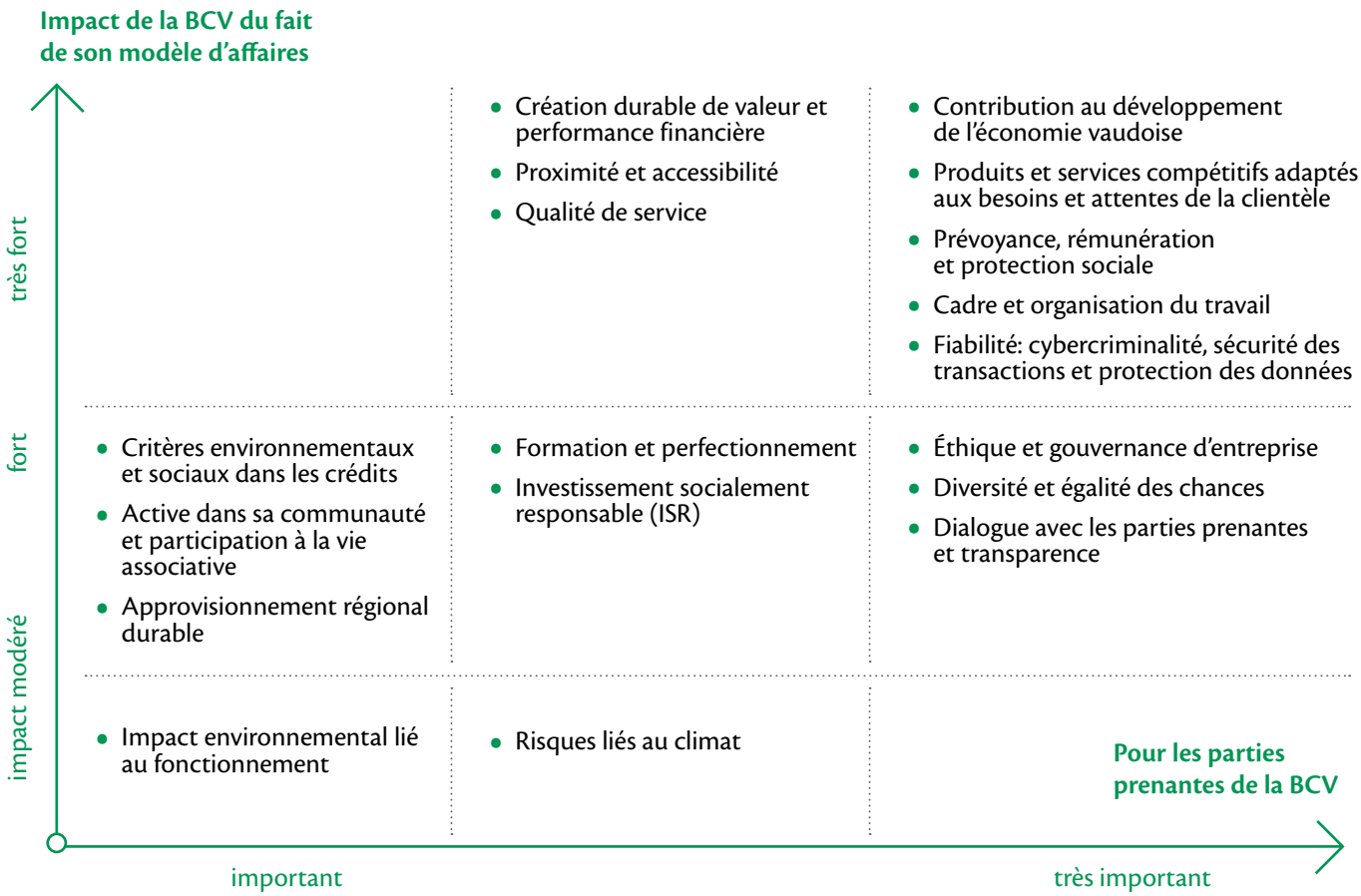

Précision concernant deux thèmes supplémentaires

Accès aux services financiers

La BCV a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise; 97% de ses crédits sont localisés dans le canton de Vaud et en Suisse. Elle mène ses activités dans une région où les services financiers sont largement accessibles et utilisés. Elle y contribue en proposant une large gamme de produits et de services financiers pour la population et les entreprises, notamment dans le domaine de la gestion courante et des crédits. De plus, avec une soixantaine d'agences, la BCV est la banque dont le réseau d'agences est le plus dense sur le territoire vaudois. Plus d'informations sur les prestations développées par la BCV pour répondre aux besoins des entreprises et des personnes habitant dans le canton sont fournies dans le chapitre «Attentive aux besoins de sa clientèle», aux pages 52 et suivantes.

Biodiversité et enjeux liés à la nature

Pour ses activités de crédit, la BCV finance majoritairement des entreprises et des projets localisés dans le canton de Vaud. La Suisse est un pays qui applique des standards élevés en matière de protection de l'environnement, notamment de prévention des risques de pollution.

Pour son activité de Trade Finance, la BCV déploie une démarche décrite aux pages 89 et suivantes.

En ce qui concerne ses activités de gestion d'actifs, la BCV a commencé, en 2024, des travaux d'analyse avec la réalisation d'une évaluation des dépendances et des impacts sur la biodiversité d'un portefeuille représentatif en actions. Les résultats ont permis de dresser un premier état des lieux de l'exposition et de l'impact d'une partie des actifs de la Banque sur les enjeux liés à la nature.

Enfin, dans le cadre de ses activités de mécénat, la Banque a développé l'action Terre Vaud Eau pour soutenir financièrement des projets portés par des associations vaudoises actives dans l'environnement. Les projets sont sélectionnés en fonction de leur impact positif sur la biodiversité vaudoise, dans les deux milieux naturels que sont la terre et l'eau. Plus d'informations se trouvent en page 119.

Mission et stratégie RSE

La RSE ancrée dans la mission de la BCV

Dans le cadre de sa mission cantonale, la BCV veut être l'institution financière privilégiée des particuliers et des entreprises du canton de Vaud et un acteur bancaire de référence en Suisse. Responsable, elle s'engage pour le développement durable de la société.

L'origine de la RSE à la BCV se trouve dans sa mission légale de contribution au développement du canton. La Banque a été fondée en 1845 sur l'impulsion de la population qui demandait au Grand Conseil, par le biais d'une pétition, de créer un établissement financier cantonal.

Selon la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise[1], la mission de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de « contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques. Elle contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton. »

Depuis 2007, cette loi précise qu'en sa qualité de banque cantonale, la BCV a pour mission, notamment, « de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux ».

La Banque est le partenaire financier de la moitié des personnes qui habitent dans le canton et des entreprises qui y sont installées. Elle a donc une responsabilité majeure sur le plan économique. Ainsi, la BCV est focalisée sur l'économie cantonale. Son modèle d'affaires allie une gestion saine des risques et une croissance pérenne permettant une rentabilité stable.

Une stratégie RSE avec des priorités clairement définies

La stratégie RSE découle de la mission de la Banque de contribuer au développement durable de la société, de son modèle d'affaires et des attentes de ses parties prenantes. Établie par la Direction générale et validée par le Conseil d'administration, la stratégie RSE définit les axes de travail prioritaires de la Banque en matière de RSE:

- S'engager en faveur de la préservation de l'environnement et poursuivre ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement.
- En tant qu'employeur de référence, veiller à l'équité interne et soutenir, notamment, l'égalité des chances et la diversité.
- Du point de vue social, s'impliquer fortement dans sa communauté.
- Dans le domaine des crédits, se distinguer par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton.
- Orienter sa clientèle vers des investissements intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et viser à faire évoluer leurs portefeuilles selon les objectifs de l'Accord de Paris, de la Confédération suisse et du Plan Climat Vaudois.

De plus, la stratégie RSE de la BCV comprend une stratégie climatique complète, décrite au chapitre suivant, aux pages 21 et suivantes.

[1] Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

L'intégration de la RSE à la BCV

La responsabilité sociale d'entreprise est pleinement intégrée au modèle d'affaires et à la stratégie de la BCV.

Stratégie et priorités RSE

Environnement	Employeur	Société	Produits et services	
			Crédits	Gestion d'actifs
La BCV s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire son empreinte environnementale.	En tant qu'employeur de référence, la BCV veille à l'équité interne et soutient notamment l'égalité des chances et la diversité.	La BCV s'implique fortement dans sa communauté.	La BCV se distingue par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton.	La BCV oriente sa clientèle vers des investissements intégrant des critères ESG et vise à faire évoluer leurs portefeuilles selon les objectifs de l'Accord de Paris, de la Confédération suisse et du Plan Climat Vaudois.

Stratégie commerciale et financière
En tant que banque universelle de proximité, la BCV est focalisée sur l'économie cantonale. Son modèle d'affaires allie une gestion saine des risques et une croissance pérenne permettant une rentabilité stable.

Valeurs, éthique et gouvernance d'entreprise
Les principes tels que la bonne gouvernance, la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ainsi que la transparence s'appliquent au quotidien.

Mission de la BCV
Dans le cadre de sa mission cantonale, la BCV veut être l'institution financière privilégiée des particuliers et des entreprises du canton de Vaud et un acteur bancaire de référence en Suisse. Responsable, elle s'engage pour le développement durable de la société.

En 2025, en complément d'informations régulièrement communiquées sur la RSE, l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs suivront une formation en ligne sur la stratégie et les priorités de la BCV en matière de RSE.

Des filiales engagées en faveur de la durabilité

L'ambition des filiales du Groupe BCV en matière de durabilité est alignée avec les engagements de la maison mère. En particulier, GEP SA, la société de direction du Fonds Immobilier Romand (FIR), focalise ses efforts sur les enjeux environnementaux dans le but de contribuer activement à l'objectif de zéro émission nette que la Suisse s'est fixé à l'horizon 2050.

Quant à la banque privée Piguet Galland & Cie SA, elle a été certifiée B Corp™ [1] au cours de l'année 2023, devenant ainsi la cinquième banque suisse à obtenir ce label exigeant. Elle s'est par ailleurs engagée dans l'initiative Swiss Triple Impact qui regroupe plus de 100 entreprises suisses résolues à prendre des mesures concrètes pour un avenir durable. Dans ce cadre, elle a défini quatre grands objectifs en matière d'investissement socialement responsable, de réduction des émissions de GES et de formation de son personnel[2].

S'agissant de Gérifonds SA, elle peut agir en qualité de direction de fonds pour des produits intégrant des critères ESG. À ce titre, elle doit disposer des connaissances en la matière et veiller à une information adéquate dans les contrats de fonds. Gérifonds SA déploie également ses efforts sur les questions d'égalité des genres, d'accroissement de la part d'énergies renouvelables dans sa consommation ainsi que sur la réduction de ses déchets.

[1] Cette certification est attribuée par l'organisation à but non lucratif B Lab sur la base d'une évaluation détaillée dans cinq domaines (gouvernance, collaboratrices et collaborateurs, collectivité, environnement, clientèle). Plus d'informations sur la certification de Piguet Galland disponibles ici: Piguet Galland & Cie SA - Certified B Corporation - B Lab Global.

[2] Swiss Triple Impact, Engagements de Piguet Galland, consulté le 12 février 2025.

Principaux risques liés aux questions de durabilité

L'article 964b du Code des obligations requiert de présenter les principaux risques de l'organisation liés aux questions environnementales, notamment les objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES), aux questions sociales, aux questions de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption[1].

La liste des principaux risques liés aux thèmes susmentionnés est établie à partir de l'analyse des principaux risques de la Banque qui est revue annuellement par le Comité Risques de la Direction générale (CRDG). Elle est proposée par la responsable RSE, en collaboration avec le Risk Management, à la Direction générale et au Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN).

La liste ci-après présente les principaux risques liés aux questions de durabilité pour le Groupe BCV dans le contexte actuel (horizon temporel de trois ans).

Principaux risques liés aux questions de durabilité	Sections du rapport dédiées à ces risques
Risque de controverses sur la stratégie RSE du Groupe. Par exemple, dans une situation où des parties prenantes ne seraient pas alignées avec son ambition	• Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents • Mission et stratégie RSE • Investissements responsables • Crédits responsables • Banque citoyenne
Risque de controverses sur la mise en œuvre de la stratégie RSE. Par exemple, dans une situation où des parties prenantes accuseraient le Groupe d'un décalage entre l'ambition affichée et son application (accusations d'écoblanchiment)	• Gouvernance et organisation de la durabilité • Pratiques de vente responsables • Investissements responsables • Crédits responsables • Principes et standards de publication
Risque de non-respect du Code de conduite professionnelle du Groupe BCV. Par exemple, dans une situation de détournement de fonds faisant suite à une fraude interne ou un cas de délit d'initié ou d'un vol de données confidentielles	• Valeurs et Code de conduite • Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts • Conformité à la législation et aux réglementations (*whistleblowing* – lanceur d'alerte)
Risque de non-respect accidentel de règles en matière de lutte contre le blanchiment	• Compliance et conformité fiscale
Risque de fuites de données dans le cas d'une cyberattaque réussie (pénétration des systèmes ou *malware*)	• Protection des données • Surveillance des cyberrisques
Critiques résultant de cas d'usurpations d'identité bancaire (sans faille des systèmes de la Banque) de clientes ou de clients avec impacts financiers importants pour ces derniers	• Surveillance des cyberrisques • Produits et services compétitifs
Possibilité de perte de crédit sur une contrepartie fortement exposée au risque de transition climatique	• Risques liés au climat • Crédits responsables • Annexe sur la gestion des risques liés au climat

[1] Ces risques sont également appelés « risques liés aux questions de durabilité » dans le cadre de ce rapport.

Risques liés au climat

Les dangers naturels physiques liés au changement climatique ainsi que la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone ont des conséquences socioéconomiques de plus en plus importantes qui peuvent affecter l'ensemble des acteurs économiques, y compris le secteur financier et les banques.

Dans le but de protéger les intérêts de la BCV, et aussi ceux de sa clientèle, les risques liés au climat font partie du cadre de gestion des risques de la BCV. En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la BCV considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone, causée notamment par l'évolution des lois et des attentes de la société ainsi que par le développement économique et technologique, font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques stratégiques/business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

Étant donné ses activités de banque universelle à ancrage régional, la BCV est exposée aux facteurs de risque liés au climat de façons diverses. Les principales sources d'exposition considérées sont:

- les activités de crédit, comprenant les financements hypothécaires ainsi que les financements aux entreprises et les financements liés au Trade Finance;
- les activités de marché, à savoir les investissements de la clientèle et les actifs pour compte propre;
- le fonctionnement opérationnel de la Banque, en particulier l'exploitation des bâtiments liés à l'activité bancaire.

Pour chaque source d'exposition, l'exposition aux facteurs de risque liés au climat est évaluée et suivie sur la base d'une approche dédiée qui tient notamment compte de différents horizons temporels pouvant aller au-delà de 10 ans (court terme: 0 à 3 ans, moyen terme: 3 à 10 ans et long terme: au-delà de 10 ans).

Exposition globale de la Banque aux facteurs de risque liés au climat

L'exposition de la BCV aux risques liés au climat est faible. Cela résulte du positionnement de la Banque essentiellement active dans le canton de Vaud, caractérisé par une économie fortement orientée sur le secteur des services, ce dernier étant moins affecté par la transition énergétique. En outre, la BCV n'a pas d'activité importante dans des régions particulièrement exposées à des dangers naturels physiques.

Sur la base des estimations actuelles, l'impact potentiel des facteurs de risque liés au climat est nettement inférieur à celui des principaux facteurs de risque liés à l'activité bancaire comme une hausse des taux d'intérêt, une forte appréciation du franc ou une nette baisse de l'immigration dans le canton de Vaud.

Une synthèse de l'évaluation globale de l'exposition de la Banque aux facteurs de risque liés au climat est présentée

par activité et pour le fonctionnement ci-après. Des informations plus détaillées sur les expositions, les mesures d'atténuation, les méthodologies et l'approche de suivi sont présentées dans l'annexe sur la gestion des risques liés au climat aux pages 122 et suivantes.

Exposition aux facteurs de risque liés au climat dans les activités de crédit

La Banque est principalement active dans les financements hypothécaires et les financements aux entreprises dans le canton de Vaud et de manière limitée dans les financements liés au Trade Finance. Les activités de financements hypothécaires sont faiblement exposées au risque de transition (par exemple lié à l'évolution des réglementations sur les normes de construction et de chauffage) et très marginalement au risque physique (financement dans des zones de dangers naturels). La part des financements à des entreprises dans les secteurs les plus exposés à la transition énergétique est considérée comme faible, sans concentration sectorielle particulière ni financement d'entreprises actives dans la production d'énergie fossile. Globalement, l'impact des facteurs de risque liés au climat sur les pertes de crédit potentielles de la Banque est estimé comme très faible et nettement inférieur aux autres facteurs de risque affectant les crédits, comme une hausse des taux d'intérêt, une forte appréciation du franc ou une nette baisse de l'immigration dans le canton de Vaud.

Exposition aux facteurs de risque liés au climat dans les investissements de la clientèle

Dans le cadre de son activité de gestion d'actifs, la BCV réalise des placements à la demande de la clientèle privée et institutionnelle. La valorisation des placements réalisés pour la clientèle peut être affectée par les facteurs de risque liés au climat, notamment au travers de renforcements de lois sur les émissions de GES, de stigmatisation de secteurs d'activités ou d'entreprises, de l'évolution de la valeur des ressources ou des conditions météorologiques extrêmes, comme des tempêtes ou des vagues de chaleur. Globalement, l'exposition des placements de la clientèle aux facteurs de risque de marché liés à la transition énergétique est considérée comme faible. Cette évaluation est notamment basée sur les résultats du test PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) proposé par l'Office fédéral de l'environnement, auquel la BCV s'est soumise pour la troisième fois en 2024. Les résultats ont mis en évidence une exposition globalement faible du portefeuille aux secteurs économiques les plus intensifs en carbone et moins élevée que le portefeuille agrégé de l'ensemble des banques ayant participé au test.

En lien avec l'activité de gestion d'actifs, la réputation de la Banque pourrait être affectée par des controverses telles que des accusations d'écoblanchiment. Afin de prévenir cela, la BCV a mis en place des processus et des dispositifs de contrôle sur toute la chaîne de valeur de la gestion d'actifs, en conformité avec la FINMA, les recommandations de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), de la Swiss Sustainable Finance (SSF) et de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Exposition aux facteurs de risque liés au climat dans le fonctionnement opérationnel de la Banque

Dans le fonctionnement opérationnel, en particulier l'exploitation des bâtiments liés à l'activité bancaire, la BCV est très faiblement exposée aux facteurs de risque liés au climat. La Banque met en place, depuis plusieurs années, différentes mesures pour réduire son empreinte carbone, notamment celle liée au chauffage de ses bâtiments. D'autre part, la BCV encourage ses collaboratrices et ses collaborateurs à utiliser les transports publics et la mobilité douce pour les déplacements pendulaires.

Stratégie climatique

Introduction

Les États, dont la Suisse, qui ont ratifié l'Accord de Paris se sont engagés à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. L'accord vise également à renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ainsi qu'à rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) et résilients aux changements climatiques.

En Suisse, l'objectif d'équilibrer le bilan des GES d'ici à 2050 (objectif « zéro net » ou « zéro émission nette ») est inscrit dans la loi fédérale sur le climat et l'innovation, approuvée par le peuple en juin 2023. La loi indique notamment que les entreprises suisses doivent atteindre zéro émission nette sur leurs émissions de scope 1 (émissions de GES générées lors de l'exploitation, notamment lors de la combustion d'agents énergétiques et lors de processus) et de scope 2 (émissions de GES générées par l'énergie achetée, telle que l'électricité ou le chauffage) d'ici à 2050. S'y ajoute l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, qui exige des entreprises répondant à des critères de taille (dont la BCV fait partie) qu'elles publient un plan de transition comparable aux objectifs climatiques de la Suisse (approche *comply or explain*).

Au niveau cantonal, la protection du climat et de la biodiversité est inscrite dans la Constitution parmi les buts de l'État (article 6 Cst-VD). Ce texte précise notamment que l'État doit veiller à ce que les entreprises dans lesquelles il a des participations majoritaires réduisent leurs impacts sur le climat, conformément aux engagements de la Confédération. Le Canton de Vaud dispose aussi de son Plan Climat dont l'objectif est d'atteindre zéro émission nette en 2050. Dans ce cadre, le Canton travaille notamment sur le projet de nouvelle loi sur l'énergie, dont l'entrée en vigueur est prévue au premier semestre 2026.

En tant qu'entreprise responsable consciente des enjeux climatiques et conformément à sa mission (décrite en page 16), la BCV soutient l'objectif de zéro émission nette en 2050 et entend y apporter sa contribution.

Émissions de gaz à effet de serre

En tant qu'entreprise du secteur financier, le bilan carbone de la BCV[1] se décompose en émissions de GES directes, liées au fonctionnement de la Banque (scopes 1, 2 et 3, hors catégorie 15[2]), d'une part, et en émissions de GES indirectes résultant des activités de crédits et de marché (scope 3, catégorie 15), d'autre part.

Comme le montre le graphique ci-après, le volume des émissions directes est clairement moindre (4 453 t CO_2e en 2024), mais c'est dans ce périmètre que la Banque a le plus de maîtrise sur les moyens de réduction. Quant aux émissions indirectes, elles représentent un volume beaucoup plus important (605 521 t CO_2e en 2024), mais leur réduction dépend notamment de l'évolution de l'économie dans son ensemble, des politiques publiques, des évolutions technologiques et des choix de la clientèle.

> « La BCV soutient l'objectif de zéro émission nette en 2050 et entend y apporter sa contribution. »

[1] Ce chapitre porte sur le périmètre de la maison mère

[2] Le scope 3 comprend toutes les émissions non comptabilisées sous les scopes 1 et 2 et qui sont engendrées dans la chaîne de valeur d'une entreprise. La catégorie 15 du scope 3 se réfère aux activités de crédits et d'investissements.

Émissions de GES de la BCV liées à son fonctionnement et aux activités de crédits et de marché (en t CO_2e) en 2024 par scope et par catégorie d'émissions

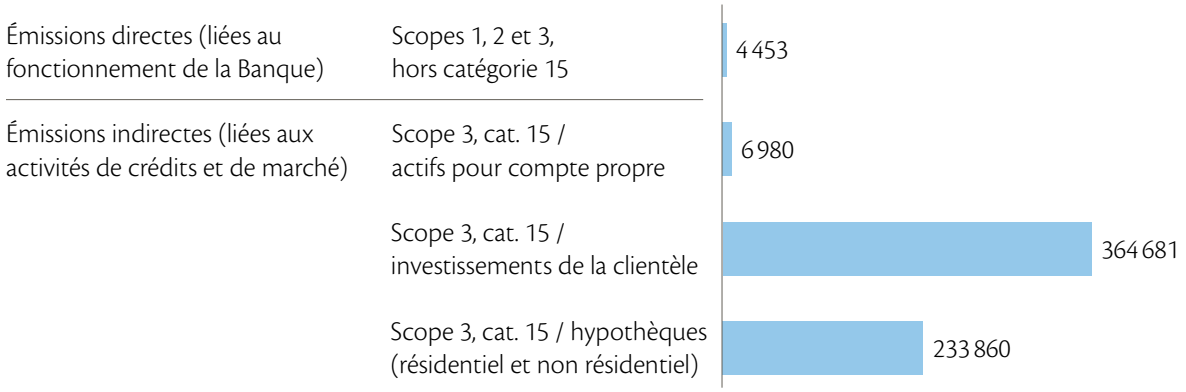

Note méthodologique:

- Les émissions du scope 3 des biens immobiliers et entreprises investies ou financées ne sont pas considérées dans le graphique ci-dessus. Les émissions liées aux obligations souveraines ne sont pas considérées à des fins de cohérence méthodologique.
- Pour les investissements de la clientèle, les émissions sont calculées dans le périmètre de la gestion déléguée[1] hors doubles comptages, liquidités et placements alternatifs.
- Les émissions sont calculées pour les catégories ci-dessus dès lors que les méthodologies et les données sont disponibles. Des éléments d'information détaillés se trouvent au fil du rapport pour chaque catégorie d'émissions.
- Pour des raisons de qualité des données, les émissions relatives aux crédits aux entreprises ne sont pas présentées cette année.
- Plus d'informations sur les méthodes de calcul des émissions se trouvent aux pages 136 et suivantes.

Objectifs climatiques

L'objectif de la Confédération de ramener à zéro les émissions de GES générées en Suisse d'ici à 2050 est ancrée dans la loi Climat et innovation[2] (article 3), adoptée en juin 2023 par le peuple, et exige une réorientation de l'économie nationale. Il en résulte des besoins en investissement qui sont substantiels, mais dont le financement est possible grâce au système financier en place. En effet, selon l'étude réalisée par l'Association suisse des banquiers (ASB) en collaboration avec le Boston Consulting Group (BCG)[3], cela nécessitera d'investir au total CHF 387,2 milliards sur les trente prochaines années, soit en moyenne CHF 12,9 milliards par an (2% du produit intérieur brut), dont 83% pourraient être financés par les banques.

Ainsi, la transition énergétique de la Suisse, et en particulier du Canton de Vaud, constitue une opportunité de financement pour la BCV.

Plus largement, une réduction rapide et ordonnée des émissions de GES au niveau mondial réduirait les risques physiques et les risques de transition, ce qui serait souhaitable tant du point de vue sociétal que du point de vue

[1] La gestion déléguée correspond aux fonds de placement (fonds d'allocation d'actifs, fonds Pension et fonds ciblés) et aux mandats discrétionnaires de la clientèle institutionnelle et privée (gestion de fortune). Le conseil global en placement et la gestion libre (*execution only*) sont exclus.

[2] Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.

[3] Swissbanking, *Financement de la transition climatique - Sustainable Finance - Thèmes – SwissBanking*, 2021.

des activités de crédits et de gestion d'actifs de la BCV. La BCV souhaite donc contribuer à limiter le réchauffement climatique et entend œuvrer en faveur de l'objectif de zéro émission nette en Suisse en 2050.

Cette ambition est alignée avec les attentes des parties prenantes de la Banque et les exigences légales en Suisse et dans le canton de Vaud. Elle s'inscrit pleinement dans sa mission de banque cantonale (contribution aux objectifs de durabilité de la Suisse et du Canton) et dans sa stratégie RSE. Elle est également pertinente du point de vue de sa stratégie d'affaires (limitation des risques physiques, anticipation des risques de transition et nouvelles opportunités de financement).

Objectifs climatiques relatifs aux émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement de la Banque

Les émissions absolues de GES liées au fonctionnement de la Banque couvrent notamment les bâtiments, les trajets professionnels et pendulaires ainsi que l'approvisionnement. La BCV évalue annuellement cette empreinte carbone. Cela lui permet d'avoir une vue d'ensemble de ses impacts dans la durée et de prendre des mesures pour la réduire.

La Banque a pour but de les diminuer, conformément à l'objectif de zéro émission nette de la Confédération à l'horizon 2050. Son objectif intermédiaire est de baisser ses émissions absolues de GES[1] de 35% sur la période 2021-2030, par rapport au niveau de 2019.

À cette fin, la Banque a établi une feuille de route définissant les mesures à mettre en œuvre pour son parc immobilier (bureaux, agences) et déploie un plan de mobilité. Elle limite ses volumes d'impressions et veille à l'efficience énergétique de ses dispositifs informatiques (*data center*, équipements).

Enfin, la BCV soutient des projets de contribution à l'atténuation du réchauffement climatique intégrant une vision à long terme et une approche holistique du développement durable. De plus amples informations sur cet objectif et sa mise en œuvre se trouvent au chapitre « Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV » aux pages 110 et suivantes.

Objectifs climatiques relatifs aux activités de prêts hypothécaires

La BCV a pour ambition de se distinguer par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton de Vaud. Elle active les leviers dont elle dispose pour accompagner la transition vers une économie résiliente et bas carbone, en ligne avec l'objectif de zéro émission nette en 2050.

Ainsi, la Banque vise à réduire l'empreinte carbone[2] de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels au même rythme que le scénario « Zéro émission nette 2050 »[3] de la Suisse pour le secteur du bâtiment. Cela implique de réduire l'empreinte carbone de ce portefeuille de 42% d'ici à 2030, de 87% d'ici à 2040 et de 99% d'ici à 2050 par rapport à 2022. L'atteinte de ces objectifs dépend de facteurs externes, comme cela est expliqué dans la section « Adaptabilité et résilience » de ce chapitre.

Afin de favoriser l'atteinte de cet objectif, la BCV a mis en place différentes mesures, telles que l'octroi de taux d'intérêt préférentiels pour financer des travaux de rénovation énergétique. Elle informe les propriétaires sur les enjeux énergétiques et les accompagne dans les premières démarches nécessaires à la réalisation de leurs projets de rénovation. Elle investit également dans la formation de ses collaboratrices et collaborateurs pour qu'ils intègrent ces enjeux dans leurs activités de conseil en financement.

Des informations complémentaires à ce sujet se trouvent aux pages 83 et suivantes.

Objectifs climatiques relatifs aux activités de Trade Finance

Dans son activité de Trade Finance, la BCV s'engage à réduire son activité transactionnelle liée au charbon selon le scénario de l'Agence Internationale de l'énergie compatible avec l'Accord de Paris[4]. Cela revient à réduire la quantité de charbon traitée de 58,5% à l'horizon 2030, par rapport au tonnage visé en 2021, soit une baisse linéaire de 6,5% par an sur la période considérée.

Des informations complémentaires à ce sujet se trouvent dans le chapitre « Crédits responsables » aux pages 89 et suivantes.

[1] Calculées sur les scopes 1, 2 et 3 (hors catégorie 15); la catégorie 15 du scope 3 se réfère aux activités de crédits et d'investissements (traitées ci-après).
[2] Calculée sur les scopes 1 et 2 en kg CO_2e/m^2.
[3] Conseil fédéral, *Stratégie climatique à long terme de la Suisse*, janvier 2021.
[4] AIE, *Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach – Analysis - IEA*, septembre 2023.

Objectifs climatiques relatifs aux activités d'investissement de la clientèle

En tant que gestionnaire d'actifs, la BCV veut apporter sa contribution à l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette en 2050. Elle est convaincue qu'elle a un rôle à jouer pour accompagner la transition vers une économie résiliente et bas carbone et active les leviers dont elle dispose pour atteindre cet objectif.

Ainsi, la Banque vise à aligner 28% de ses actifs en gestion déléguée[1] avec l'objectif de zéro émission nette en 2050[2]. Cela implique de réduire l'empreinte carbone[3] de ces actifs de 50% d'ici à 2030, de 90% d'ici à 2040 et de 100% d'ici à 2050 par rapport à 2022. Elle vise un élargissement progressif de son portefeuille d'actifs sous gestion suivant cette trajectoire. L'atteinte de ces objectifs dépend de facteurs externes, comme cela est expliqué à la section « Adaptabilité et résilience ».

En cohérence avec ces objectifs, la BCV intervient auprès des fonds et sociétés dans lesquels elle investit pour sa clientèle, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice des droits de vote. Elle estime que cette approche est un levier majeur pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble. Elle complète cette démarche en développant son offre de produits d'investissement, en formant ses conseillères et ses conseillers aux enjeux du développement durable et en sensibilisant sa clientèle par la collecte de ses attentes en matière de durabilité.

Plus d'informations sur cet objectif et sa mise en œuvre se trouvent au chapitre « Investissements responsables » aux pages 64 et suivantes.

Adaptabilité et résilience: facteurs externes pouvant avoir un impact sur la stratégie climatique

L'atteinte des objectifs relatifs aux investissements de la clientèle et la capacité de la Banque à augmenter leur périmètre de couverture dépend de facteurs extérieurs à sa sphère d'influence. Il s'agit en particulier des actions des États pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et des choix de la clientèle, qui décide de l'importance à accorder aux enjeux de durabilité dans la gestion de son patrimoine. La BCV, en tant que gestionnaire d'actifs, est liée à ses obligations fiduciaires, ce qui signifie qu'elle agit dans le meilleur intérêt de sa clientèle, en tenant compte de ses attentes financières et extrafinancières.

De manière analogue, la réalisation des objectifs relatifs aux crédits dépend fortement des progrès réalisés dans la décarbonation de la Suisse et du canton de Vaud. En effet, la réalisation de l'objectif de zéro émission nette de GES en Suisse en 2050 requiert une transformation de l'économie, nécessitant que les gouvernements au niveau fédéral et cantonal et les régulateurs mettent en place les règles et les incitations nécessaires pour que les industries, les consommateurs et les consommatrices ainsi que les propriétaires immobiliers contribuent à cet objectif.

Si les facteurs externes à la sphère d'influence de la Banque évoluent de manière défavorable par rapport au scénario de zéro émission nette en 2050, il y a un risque de divergence des émissions de gaz à effet de serre de l'économie par rapport à ce scénario. Si la divergence devenait trop importante, la Banque pourrait être contrainte de revoir les objectifs de sa stratégie. Elle les réévaluera au moins tous les cinq ans au regard de la dynamique de décarbonation en Suisse et dans le monde ainsi que des exigences légales et des attentes de ses parties prenantes.

[1] La gestion déléguée correspond aux fonds de placement (fonds d'allocation d'actifs, fonds Pension et fonds ciblés) et aux mandats discrétionnaires de la clientèle institutionnelle et privée (gestion de fortune). Le conseil global en placement et la gestion libre (*execution only*) sont exclus.

[2] Selon le scénario *Net Zero by 2050* de l'Agence internationale de l'énergie.

[3] Calculée sur les scopes 1 et 2 en t CO_2e/million de CHF investi (pour les actions et obligations) et en kg CO_2e/m^2 (pour l'immobilier indirect).

Gouvernance et organisation de la durabilité

Le Conseil d'administration de la maison mère exerce la supervision du Groupe envers ses filiales dans le respect des compétences intransmissibles et inaliénables des conseils d'administration des filiales.

La cohérence du positionnement du Groupe BCV sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance repose sur:

- la présence, au sein des conseils d'administration des filiales, de membres de la Direction générale de la maison mère,
- un rapport annuel des filiales auprès du Conseil d'administration de la maison mère sur leurs enjeux clés et les mesures qu'elles mettent en œuvre,
- la coordination et les échanges réguliers entre les responsables de fonctions de la maison mère, avec les représentantes ou les représentants des filiales.

La Politique de durabilité de la BCV, disponible sur son site internet[1], décrit les lignes directrices et les principes qu'elle suit dans ses différents métiers et activités. Elle porte sur les enjeux de développement durable matériels pour la BCV, établis en tenant compte des attentes de ses parties prenantes ainsi que de ses principaux impacts et risques sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Elle est proposée par la Direction générale au Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN), puis au Conseil d'administration pour approbation. Elle est revue annuellement par le Comité RSE qui soumet tout changement à l'approbation des instances précitées.

Gouvernance et organisation de la RSE

Le positionnement et les démarches de la BCV en matière de RSE sont suivis au plus haut niveau de l'organisation, comme l'illustre le schéma ci-dessous. Les responsabilités de chaque instance sont décrites ci-après.

L'organisation suivante est en place au sein de la maison mère:

- Le Comité RSE établit des recommandations à la Direction générale sur les objectifs et approches à adopter sur l'ensemble des sujets composant la RSE, notamment sur les questions climatiques. Il est dirigé par le président de la Direction générale et inclut les responsables de la division Gestion crédit, de la division Asset Management & Trading, de la division Private Banking et de la RSE, ainsi que d'autres représentants et représentantes des domaines d'activité.

Gouvernance de la RSE à la BCV

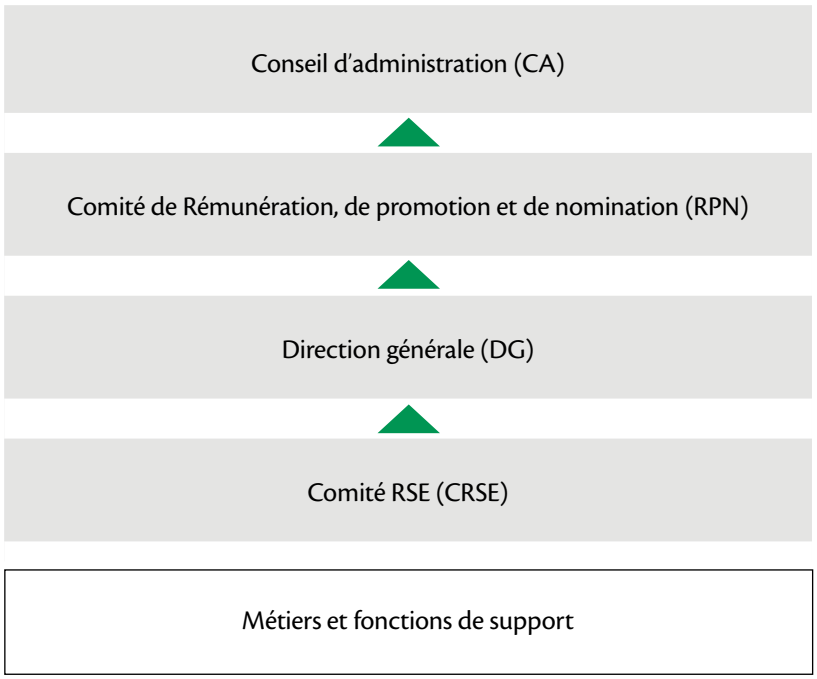

[1] BCV, *Politique de durabilité*, avril 2025.

- La responsable RSE, rattachée au président de la Direction générale, supervise la mise en œuvre de la stratégie RSE au sein de la Banque.

- Des responsables thématiques RSE dans les différents métiers sont chargés de développer la durabilité dans leurs domaines d'activité respectifs et d'en coordonner la mise en œuvre au sein de la Banque. Ils rapportent de leurs avancées au Comité RSE.

À des fins de mise en œuvre de la stratégie RSE, de l'ambition et des objectifs qui sont proposés par le Comité RSE à la Direction générale et validés par le Conseil d'administration, les responsables thématiques soumettent chaque année au Comité RSE leurs projets et initiatives pour l'année à venir. Le Comité RSE fait part de ses commentaires et valide les feuilles de route qui font ensuite l'objet d'un suivi une ou deux fois par année en fonction des thèmes. Le Comité RSE se réunit 10 fois par année à raison de trois à quatre heures de séance. Les responsables thématiques et la responsable RSE assurent également la veille des tendances de marché et des réglementations et proposent au Comité RSE d'éventuelles analyses complémentaires à mener ou des mesures à prendre.

Un suivi dédié aux projets RSE est effectué en cours d'année auprès du Comité RPN. Ce dernier est également chargé de revoir les enjeux pertinents et les principaux impacts économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de la préparation du rapport RSE, conformément aux standards GRI (voir les détails sur le processus d'identification des enjeux pertinents aux pages 13 et suivantes). La composition du Comité RPN est décrite en page 88 du Rapport annuel.

De plus, la Direction générale et le Conseil d'administration rapportent chaque année auprès du Conseil d'État sur l'accomplissement de la mission cantonale. Plus d'informations sur la mission cantonale et la loi sur la BCV sont disponibles à la page 16.

Le Comité RSE de la BCV est chargé d'identifier et d'évaluer les opportunités en matière de durabilité. Il doit aussi déterminer, en collaboration avec les divisions, les mesures à adopter dans les différents métiers de la Banque. Ce comité contribue également à identifier les risques liés aux questions de durabilité. Il accorde une attention particulière aux impacts sur la réputation ainsi qu'aux changements des attentes des parties prenantes, notamment de la clientèle, et s'assure que les mesures adéquates sont prises dans l'organisation. Il assume, en outre, le suivi de la veille réglementaire et de marché en matière de RSE.

La mise en œuvre de la stratégie RSE fait partie des dimensions évaluées pour ajuster le niveau global de la rémunération liée à la performance annuelle des membres de la Direction

Exemples d'implications des organes en 2024

La Direction générale et le Conseil d'administration se sont, chacun, réunis pour discuter des sujets suivants:

- approche de mise en œuvre de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques[1],

- validation des objectifs climatiques de la Banque dans le domaine des crédits et des investissements de la clientèle,

- revue des enjeux pertinents et de la matrice de matérialité (tels que présentés à la page 15).

De plus, la stratégie RSE et la feuille de route 2024 ont fait l'objet de présentations auprès du Comité RPN. En 2024, ce dernier a par ailleurs suivi une formation sur les limites planétaires et les implications de leurs dépassements.

Le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) a validé les méthodes d'estimation des émissions de gaz à effet de serre liées aux crédits hypothécaires et aux crédits aux entreprises ainsi qu'aux investissements de la clientèle; il a pris connaissance d'études sur les risques de transition et les risques physiques pour le portefeuille de crédits hypothécaires et a revu l'analyse des principaux risques liés au climat.

[1] Cette ordonnance spécifie les éléments de contenu du rapport sur les questions non financières (dont la publication est régie par les articles 964 a, b et c du Code des obligations suisse) en ce qui concerne la dimension «climat».

générale dans une limite de ±20%. Cette évaluation se base notamment sur la réalisation des éléments contenus dans leur feuille de route annuelle relatifs à la mise en œuvre de l'ambition de la Banque en matière de RSE (notamment sur le thème du climat). De plus, l'évaluation des objectifs de la stratégie RSE fait partie des critères pris en compte dans la rémunération liée à la performance à long terme de la Direction générale et des responsables de départements.

Gouvernance et organisation des risques liés aux questions de durabilité

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques liés au climat de la BCV s'inscrivent dans les principes de gestion de l'ensemble des risques (voir Rapport Bâle III – Pilier 3, chapitre 3.1 Objectifs et gouvernance de la gestion des risques). Elles incluent des responsabilités de surveillance des risques par le Conseil d'administration (CA), d'évaluation et de gestion des risques par la Direction générale (DG) et son Comité Risques (CRDG) et de développement de méthodes d'évaluation des risques et de contrôle par le département Risk Management.

- Le CA décide des fondements de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque (profil de risque visé) de la Banque. La Politique et stratégie des risques (PSR) qu'il approuve annuellement met en évidence l'approche de prise en compte des facteurs de risque liés au climat dans l'évaluation des risques et les responsabilités en la matière. Il est également responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque et définit les exigences de rapport. À cet effet, le CA s'assure du suivi des principaux facteurs de risque et d'expositions, y compris ceux liés au climat. Ce suivi est notamment réalisé trimestriellement dans le rapport des risques et annuellement dans le cadre de l'analyse des principaux risques.

- Le Comité Audit et Risque (CAR) s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration. À cet effet, il examine, entre autres, le rapport des risques et l'analyse des principaux risques. Le CAR supervise également les procédures d'assurance limitée mises en œuvre par l'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers.

- La DG est responsable de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. La DG préavise la PSR pour validation par le CA. La DG suit et évalue les principaux facteurs de risque et d'expositions, y compris ceux liés au climat. Ce suivi est réalisé trimestriellement dans le rapport des risques et annuellement dans le cadre de l'analyse des principaux risques. La DG charge le CRDG de préparer la surveillance et le rapport de ces risques.

- Le CRDG assure la mise en place des principes, de l'organisation, des méthodes et des systèmes de gestion des risques dans le cadre défini par la PSR et les fait évoluer, tout en assurant que les choix importants soient confirmés par la DG. Le CRDG s'assure que les principaux facteurs de risque et d'expositions sont pris en compte dans ce cadre. À cet effet, le CRDG valide les méthodes d'estimation des facteurs de risque liés au climat (par exemple l'estimation des émissions de GES liées aux crédits), revoit semestriellement l'exposition crédit aux facteurs de risque liés au climat dans le rapport des risques et ponctuellement les risques liés au climat dans les activités et le fonctionnement de la Banque.

- Le département Risk Management (RiM) est responsable de développer et d'améliorer les principes et les méthodes de contrôle des risques, de surveiller le profil de risque de la Banque et de fournir le rapport des risques. Dans ce cadre, il s'assure que les principaux facteurs de risque et expositions sont pris en compte, y compris ceux liés au climat. Le RiM développe les méthodes d'estimation de l'exposition aux facteurs de risque liés au climat, notamment les méthodes d'estimation des émissions de GES liées aux crédits. Il intègre semestriellement un suivi spécifique de l'exposition crédit aux facteurs de risque liés au climat dans le rapport des risques et développe des analyses sur les risques liés au climat dans les activités et sur le fonctionnement de la Banque. Le Chief Risk Officer (CRO), responsable du département Risk Management, assume également une mission de contrôle et de surveillance au niveau de la gestion des risques des filiales. Dans ce cadre, il s'assure notamment que les principaux facteurs de risque et expositions sont pris en compte par les filiales, y compris ceux liés au climat.

Groupe de travail spécifique sur les questions climatiques

Pour établir des objectifs climatiques en cohérence avec les enjeux d'impacts et de risques ainsi que les enjeux stratégiques/business, un groupe de travail transverse, piloté par trois directeurs généraux et intégrant les spécialistes des équipes du Risk Management, de la RSE, des Investissements et des Crédits a été mis en place. Ce groupe de travail rend compte, en fonction des sujets, au CRDG respectivement au Comité RSE qui eux-mêmes reportent à la Direction générale et au Conseil d'administration, comme le montre le schéma ci-contre.

En 2025, les développements et le suivi des objectifs s'effectueront directement au niveau du Comité RSE. Les aspects relatifs aux risques liés au climat seront quant à eux pilotés par le CRDG et des échanges réguliers se poursuivront entre les différentes fonctions impliquées à des fins de coordination. Ces comités feront des propositions à la Direction générale et au Conseil d'administration selon les principes de gouvernance et d'organisation décrits au paragraphe précédent.

Les objectifs climatiques font l'objet d'un suivi annuel par le Comité RSE et le Comité RPN ainsi que d'une revue au minimum tous les cinq ans. Toute modification des objectifs est soumise au Conseil d'administration de la Banque pour validation.

La stratégie climatique de la Banque est présentée aux pages 21 et suivantes et des éléments plus détaillés relatifs aux hypothèses et aux mesures mises en œuvre figurent aux chapitres suivants: Investissement responsable, Crédits responsables, Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV.

Une présentation détaillée de la gestion des risques liés au climat incluant les principales analyses et orientations de la Banque figure en annexe.

Gouvernance des enjeux climatiques à la BCV

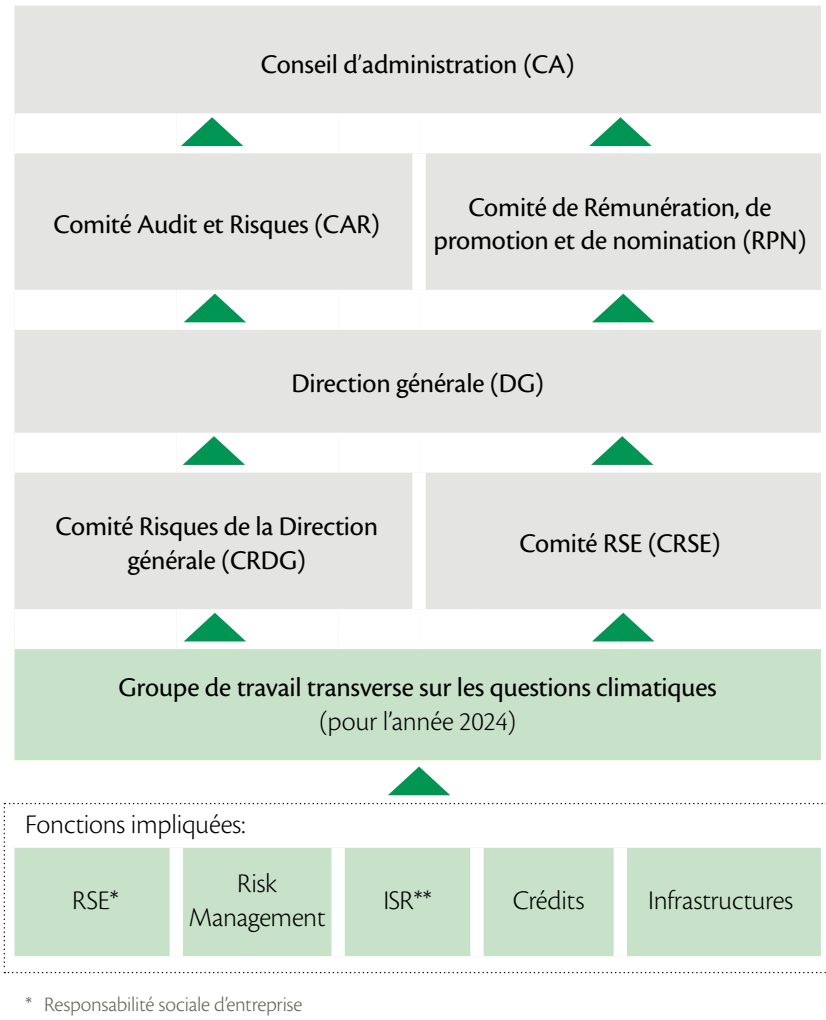

* Responsabilité sociale d'entreprise
** Investissement socialement responsable

Adhésion à des initiatives et partenariats

La Banque participe à l'enquête annuelle de CDP, organisation internationale à but non lucratif qui gère la principale plateforme de *reporting* environnemental pour les entreprises, les villes, les États et les régions. Elle incite les entreprises à rendre compte de leurs impacts environnementaux, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à préserver leurs ressources en eau et à protéger les forêts.

La BCV est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies, qui encouragent le développement d'un système financier durable. Les PRI constituent l'initiative la plus aboutie et la plus largement reconnue dans le domaine de la gestion d'actifs.

La BCV a signé un partenariat avec la Fondation Ethos, une référence dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR) en Suisse. Les deux parties travaillent en étroite collaboration pour créer un pôle de compétences dans la finance durable en Suisse. Une gamme de fonds, couvrant les principales classes d'actifs, est gérée par l'Asset Management de la BCV et conseillée par Ethos.

La BCV participe à l'initiative collaborative Climate Action 100+ aux côtés d'investisseurs qui s'engagent pour que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sur le plan mondial prennent les mesures nécessaires afin de lutter contre les changements climatiques.

La Banque est signataire du PCAF, Partnership for Carbon Accounting Financials. Ce partenariat international, créé en 2018 aux Pays-Bas, réunit des entreprises, notamment financières, autour de l'implémentation d'une solution harmonisée de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de leurs activités. Le standard comptable et de *reporting* développé vise notamment à mesurer et évaluer les émissions de GES liées aux entreprises financées par des crédits ou des investissements.

La BCV est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable, à la fois par des mesures d'information et de renforcement de compétences et de moyens d'action.

La BCV adhère à swisscleantech. L'association agit en faveur du développement d'une économie «climat compatible» et mobilise le monde politique, les entreprises et la société.

La BCV soutient E4S depuis ses débuts en tant que coalition leader. Cette initiative commune de l'Université de Lausanne, au travers de sa Faculté des HEC (UNIL-HEC), de l'Institute for Management Development (IMD) et de l'EPFL, sous l'égide de son Collège du management de la technologie, a vu le jour fin 2019. Sa mission est d'aider la société à surmonter ses défis, notamment celui du climat, et de mener la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive.

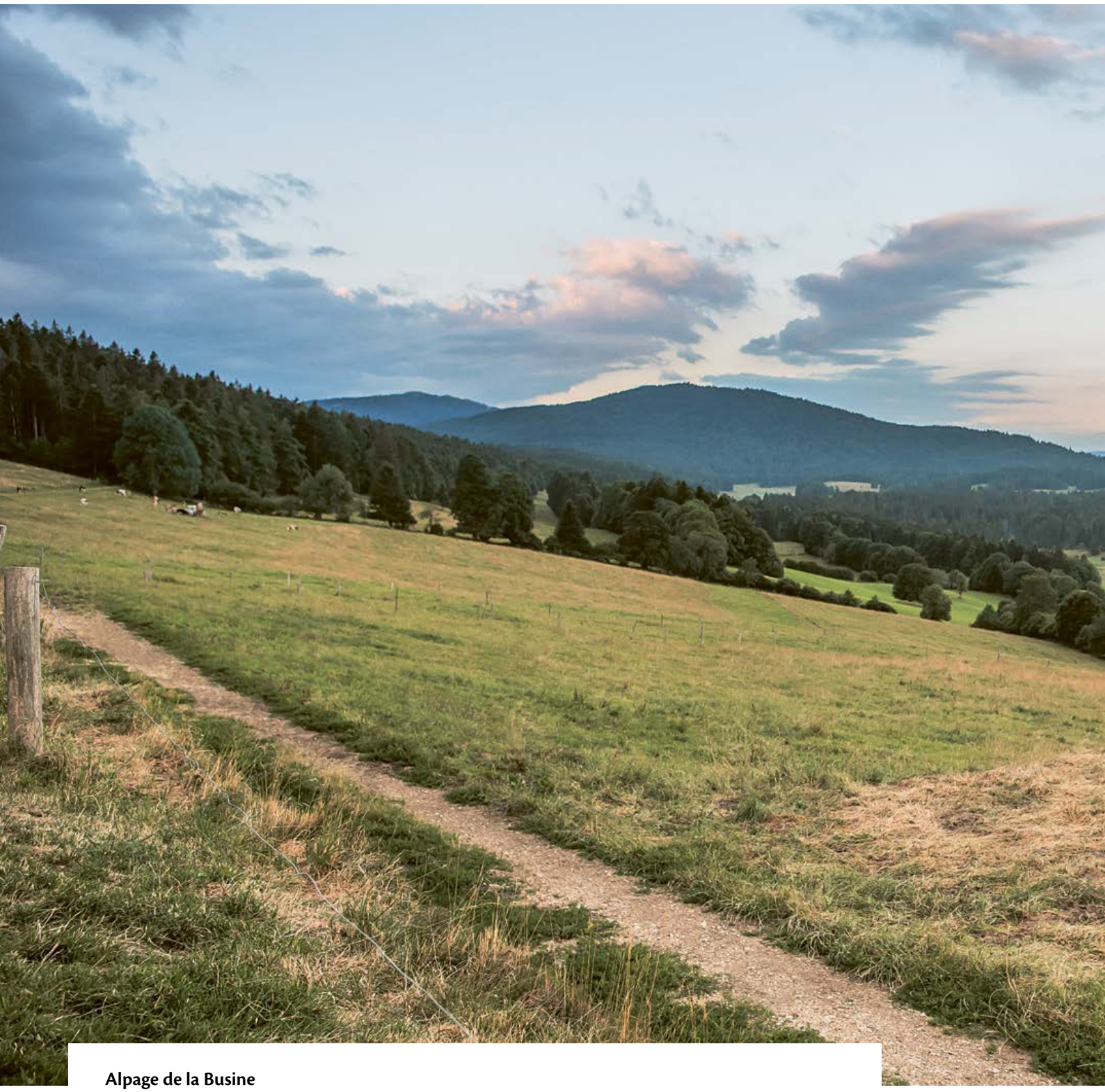

Alpage de la Busine

Dominant le vallon du Nozon, l'alpage de la Busine nourrit le bétail durant l'estivage. Les troupeaux se régalent de la riche flore des pâturages, qui parfume le lait et confère un goût incomparable aux fromages fabriqués durant l'été. Gentiane jaune, carline blanche, chardon décapité, campanule ou scabieuse colombaire sont quelques-unes des espèces florales qui caractérisent ce milieu naturel.

Durabilité économique et utilité

Création durable de valeur, solidité et performance financière

La BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, sa clientèle ainsi que ses collaboratrices et ses collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional.

Pour mener à bien sa mission cantonale de contribution au développement de l'économie vaudoise, il est primordial que la Banque repose sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité pérenne. À cet effet, elle adopte une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré, en adéquation avec sa mission cantonale. Elle focalise son activité sur le canton de Vaud et opte pour une croissance sélective dans ses activités.

La Banque est centrée sur quatre activités principales: la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading. Elle se focalise également sur certains domaines spécialisés, caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif, pour lesquels son savoir-faire est reconnu. En outre, elle ne fait pas de négoce pour son propre compte.

La solidité financière de la BCV, reconnue par les deux principales agences de notation financière, Standard & Poor's et Moody's, favorise un climat serein et lui permet d'orienter ses actions sur le long terme.

Notation
Standard & Poor's

La création de valeur de la BCV se reflète dans la performance à long terme de son titre, largement supérieure à la moyenne de son secteur, avec un rendement total de +143% sur dix ans (contre −4% pour le SP Bank, l'indice du secteur bancaire suisse[1]).

En tant qu'actionnaire majoritaire avec 66,95% du capital-actions, l'État de Vaud est le premier bénéficiaire de la création de valeur de la Banque.

En 2024, CHF 370,1 millions ont été distribués aux actionnaires (CHF 327,0 millions en 2023). En impôts et dividendes, la BCV a versé au Canton et aux Communes un équivalent par ménage de CHF 731 (CHF 654 en 2023). Elle apporte ainsi sa contribution aux finances publiques, favorisant la conduite de projets et la mise en place de mesures en faveur de la société vaudoise.

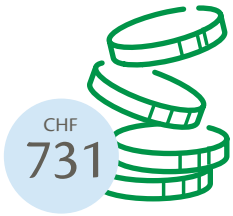

L'équivalent par ménage
de ce que la BCV a versé au Canton
et aux Communes

Enfin, la qualité de sa gestion des risques répond aux standards les plus élevés. Son niveau de capitalisation (ratio de fonds propres CET1 de 16,8%) est largement supérieur aux exigences réglementaires.

201-1

Valeur économique directe générée et distribuée par la maison mère (en millions de CHF)

	2020	2021	2022	2023	**2024**
Valeur économique directe générée (résultat opérationnel, charges de personnel, produits et charges extraordinaires)	678,2	741,3	752,4	844,9	**844,7**
Distribution de la valeur économique générée (charges de personnel, impôts, dividendes aux actionnaires)	652,9	684,8	692,5	757,1	**785,8**
Valeur économique mise en réserve	25,4	56,5	59,9	87,8	**58,9**
Versements au Canton et aux Communes en impôts et dividendes (en CHF)					
Montant versé en équivalent par ménage	645	626	649	654	**731**

[1] Performance de l'indice SWX SP Banks Total Return (indice synthétisant l'évolution des cours de bourse de toutes les valeurs bancaires suisses du SPI dans lequel sont réinvestis tous les dividendes) calculée sur la base des données fournies par LSEG Datastream.

Contribution au développement de l'économie vaudoise

Financement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud et contribue au développement de son économie. Elle y joue un rôle par les financements qu'elle octroie aux entreprises, en particulier aux PME, aux corporations de droit public et aux habitantes et habitants du canton, ainsi que par les services bancaires qu'elle leur propose. Dans le canton, une personne sur deux et une PME sur deux sont clientes de la Banque.

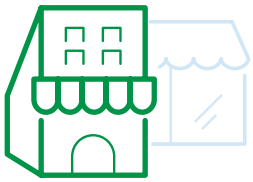

1 PME sur 2 dans le canton est cliente

Sur le marché hypothécaire, la Banque octroie des prêts dans tout le canton,

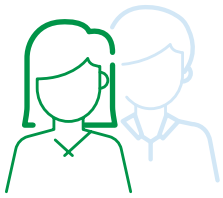

1 personne sur 2 a choisi la BCV dans le canton

en fonction des besoins. Elle constitue une référence pour les professionnels de l'immobilier et participe au développement d'une offre en adéquation avec la demande à long terme. Elle maintient une attitude responsable, contribuant à prévenir des excès dus à la nature cyclique du marché immobilier.

1 hypothèque sur 3 financée dans le canton

La BCV est l'institution bancaire privilégiée de plus de 28 000 entreprises vaudoises pour leurs besoins en services bancaires. En 2024, elle est entrée en relation avec quelque 2 700 entreprises, dont plus de la moitié se constitue de jeunes entreprises ayant moins de 18 mois d'existence.

La BCV est la première banque pour les entreprises dans le canton. Elle compte, dans ce cadre, CHF 13,7 milliards de crédits, correspondant à une part de marché d'environ 40%.

Elle octroie des crédits à toutes les branches de l'économie, en ligne avec la structure de l'économie vaudoise et de ses besoins en la matière.

Les branches de l'immobilier et de la construction représentent une part importante des crédits (43%). La Banque procède à une évaluation des demandes de prêts au cas par cas, sans appliquer de politique ou de prix particuliers pour une branche précise de l'économie vaudoise. Elle accorde des crédits dès CHF 20 000 à des sociétés qui, en raison de leur petite taille, n'y auraient probablement pas accès autrement.

De plus, la Banque travaille en collaboration avec la coopérative Cautionnement romand pour un volume de crédits cautionnés (hors crédits COVID) de CHF 20 millions (CHF 23 millions en 2023). Davantage d'informations sur les produits et services proposés par la Banque aux entreprises figurent aux pages 55 et suivantes.

203-2
Impacts économiques indirects significatifs (en millions de CHF)

	2020	2021	2022	2023	**2024**
Volume de crédits aux entreprises vaudoises	11 700	11 824	12 475	13 037	**13 670**
Volumes de crédits aux entreprises cautionnés par le Cautionnement romand (hors crédits COVID)	13	28	25	23	**20**
Soutien financier annuel accordé à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) et à Innovaud	0,55	0,55	0,55	0,55	**0,55**

Une source d'information pour la clientèle et le public

La BCV contribue à la compréhension de l'économie vaudoise et de sa conjoncture par divers moyens, allant d'études du tissu local à la publication d'informations dans les médias, en passant par l'organisation de conférences.

Études économiques

- Indicateurs conjoncturels. La BCV contribue quatre fois par année à la publication du PIB vaudois ainsi qu'à celle des indicateurs de marche des affaires de la Commission Conjoncture vaudoise. Ces différentes publications ont fourni, au fil des trimestres, des informations sur l'économie vaudoise, permettant notamment de mieux comprendre les effets des tensions géopolitiques sur la conjoncture dans le canton.

- Sondage. Au début de l'été 2024, la Banque a réalisé un sondage auprès des PME vaudoises, afin d'évaluer leur degré d'optimisme face au manque d'élan de la conjoncture[1]. En est ressortie une poursuite de l'érosion de leur moral: seules 43% des PME vaudoises jugeaient leur situation bonne ou très bonne, alors qu'elles étaient 54% l'année précédente ou 69% deux ans plus tôt. Parmi les préoccupations, la hausse des prix restait l'un des principaux obstacles à la marche des affaires dans les années à venir, devant la situation géopolitique mondiale, qui était remontée au deuxième rang, et l'évolution des taux d'intérêt.

- PIB romand – Deux décennies exceptionnelles pour la Suisse romande. L'édition 2024 de l'étude sur le PIB romand, publiée par les banques cantonales romandes en collaboration avec le Forum des 100 du quotidien *Le Temps*, s'est penchée, à l'occasion de la vingtième édition de la manifestation, sur les changements en Suisse romande depuis la première édition jusqu'à aujourd'hui. Cette période s'est avérée exceptionnelle sur le plan économique. Par exemple, le produit intérieur brut (PIB) romand a augmenté de 49,5% en termes réels entre 2005 et 2024, plus que la moyenne suisse (+43,0%) et que la moyenne des économies industrialisées (+36,5%).

Conférences et événements

- La BCV organise, à l'intention de sa clientèle, des conférences et événements sur des thèmes économiques et financiers. En 2024, la Banque a invité quelque 3500 clientes et clients (3600 en 2023) à des rencontres telles que *Conjoncture & Perspectives*, les *Rendez-vous de la finance*, le *5 à 7 de la Finance*, *les Pros de l'immobilier*, ou encore les *Rendez-vous des entrepreneurs*, proposées en présence ou en ligne.

Autres vecteurs d'information

La BCV met à la disposition des habitantes et habitants du canton de Vaud ainsi que des acteurs de l'économie vaudoise, des analyses, des conseils et des actualités sur l'économie et les marchés ainsi que sur la sécurité numérique:

- Des lettres d'information traitent de l'actualité financière et économique utile aux différents types de clientèle de la BCV ainsi qu'aux décideuses et décideurs du canton.

- En 2024, la BCV a réalisé un nouveau guide pour les cheffes et chefs d'entreprise, en collaboration avec le magazine *PME*: «Préserver son patrimoine privé et professionnel». Le dossier réunit des témoignages, des informations et des conseils sur

[1] *Poursuite de l'érosion du moral des PME vaudoises*, www.pointsforts.ch, août 2024

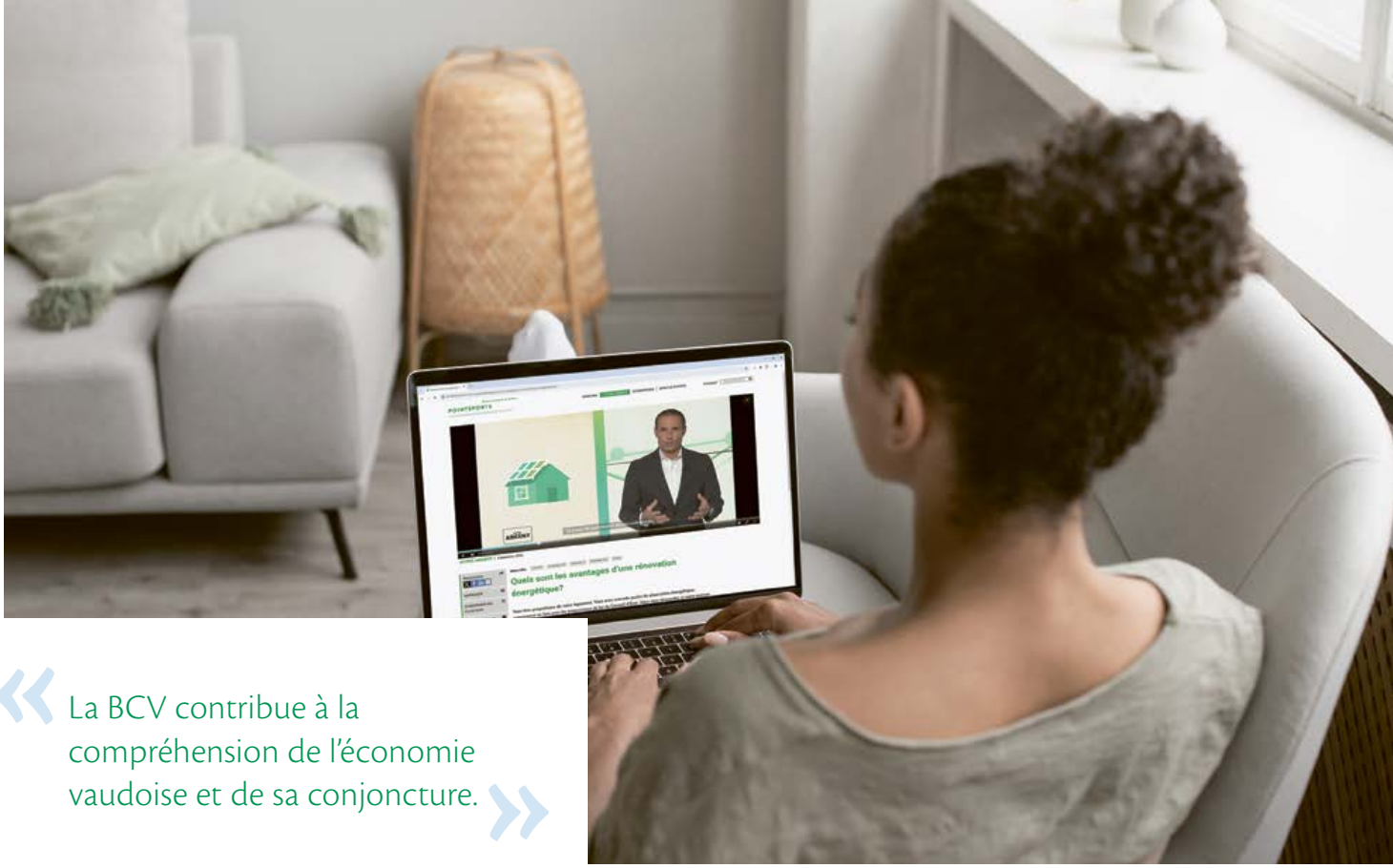

« La BCV contribue à la compréhension de l'économie vaudoise et de sa conjoncture. »

la prise en compte des risques qui pourraient entraver le bon fonctionnement de l'entreprise, mais aussi sur la gestion de la situation financière personnelle de la personne qui est à sa tête.

- Dans une chronique publiée trois fois par mois dans le quotidien *24 heures*, des spécialistes de la BCV partagent des informations et des conseils pratiques aidant à comprendre l'environnement économique et à gérer ses affaires financières et patrimoniales. Des spécialistes s'expriment également dans *Votre Argent* et *Votre Argent – spécial PME*, deux émissions de La Télé Vaud-Fribourg, diffusées régulièrement.

- Le site www.pointsforts.ch présente une riche palette d'informations économiques sous la forme de 97 articles publiés et vidéos diffusées en 2024 (98 en 2023), par exemple: «2025: une année plus délicate, mais très ouverte» et «Les caisses de pensions ont plusieurs rôles dans l'économie suisse».

- Des collaborateurs et collaboratrices de la BCV interviennent également en tant qu'experts lors d'événements réalisés par nos partenaires, comme l'événement Scale-Up Connect ou Scale-Up Vaud Gala Dinner.

En matière de transition énergétique

La BCV a poursuivi sa sensibilisation en matière de transition énergétique, afin d'aider les particuliers et les entreprises à prendre les mesures qui leur permettront de réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. En particulier, le thème de la rénovation énergétique des bâtiments a été abordé à plusieurs reprises dans des articles sur www.pointsforts.ch ou dans des lettres d'information (*newsletters*).

En automne 2024, *BCV Immobilier*, la publication d'informations de la BCV sur le marché immobilier vaudois, a notamment abordé la question de l'amélioration du bilan carbone des immeubles d'habitation anciens, plus précisément sous l'angle de la rentabilité des travaux, cet aspect étant l'une des variables clés pour les propriétaires dans l'examen d'un projet. Cette publication a aussi examiné les effets de la baisse des taux d'intérêt sur la dynamique des rénovations.

Soutien actif à l'innovation et à l'économie durable

La BCV soutient l'innovation au travers de la Fondation pour l'innovation et la technologie (FIT) et d'Innovaud. La FIT accompagne financièrement les start-up vaudoises et bénéficie de la contribution de la BCV à hauteur de CHF 500 000 par an. Innovaud, l'agence de promotion de l'innovation et de l'investissement du canton de Vaud, accompagne les start-up, scale-up, PME et grandes entreprises innovantes basées dans le canton ou sur le point de s'y installer. La BCV soutient également Innovaud à hauteur de CHF 50 000 par an.

La FIT, que la BCV appuie depuis sa création en 1994, fait partie du réseau d'Innovaud. Cette fondation à but non lucratif encourage l'entrepreneuriat, soutient l'innovation et contribue à dynamiser l'économie locale en accordant des prêts et bourses aux jeunes entreprises vaudoises et romandes. Ces financements interviennent très tôt après la naissance d'un projet (au plus tard trois ans après l'inscription au registre du commerce). La fondation est, de ce fait, souvent une des premières à apporter un financement externe. Son expérience et son expertise confèrent, en outre, une crédibilité certaine aux start-up, qui leur permet d'accéder à d'autres sources d'investissement.

2024 marquait les 30 ans d'existence de la FIT. Depuis sa création, 500 financements (prêts et bourses) pour un montant de plus de CHF 70 millions ont été déployés. Parmi les entreprises soutenues, près de 350 sont encore en activité et ont engendré plus de 6 000 emplois. Sur les dix dernières années, ces sociétés ont levé près de CHF 3 milliards.

Les entreprises soutenues par la FIT sont actives dans de nombreux domaines: les sciences de la vie, la santé digitale, l'alimentation et la nutrition, les cleantechs, les technologies de l'information et de la communication, l'aérospatiale, la cybersécurité, etc. Elle soutient aussi des start-up à la recherche de solutions aux défis environnementaux, sociaux, énergétiques et sanitaires.

La FIT a également lancé, début 2023, FIT Impact, une initiative appuyée par la BCV. Les soutiens FIT Impact sont destinés à des projets d'entrepreneuriat low-tech et à impact sociétal positif issus des hautes écoles et des universités vaudoises.

Avec sa contribution financière à la FIT, la BCV participe au renouvellement du tissu économique, à l'émergence de start-up et de projets visant un impact sociétal positif. L'apport de la BCV à l'innovation n'est pas unique-

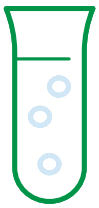

CHF **500 000**

versés à la FIT pour soutenir les start-up vaudoises

ment financier. Ainsi, un représentant de la Banque est vice-président du conseil de fondation de la FIT et plusieurs personnes employées à la BCV officient en tant que membres des différents comités de sélection des entreprises bénéficiaires.

Plus largement, la Banque collabore avec les principaux acteurs de l'innovation dans leurs diverses missions, telles que la valorisation de l'innovation dans le canton, l'organisation d'événements et la remise de prix permettant aux acteurs de l'écosystème de se faire connaître, de se rencontrer, de partager leur expérience et de bénéficier d'expertises externes. Par exemple, chaque année depuis 2016, des start-up ont l'occasion de se présenter auprès de potentiels investisseurs et investisseuses lors de rencontres avec la FIT. En 2024, la Banque s'est associée aux événements Scale-Up Connect ou Scale-Up Vaud Gala Dinner d'Innovaud, ainsi qu'au trentième anniversaire de la FIT.

De plus, la Banque finance des initiatives telles que les Venture Prizes de la Fondation Venture ou le PERL entrepreneurship award. Elle fait aussi partie des membres fondateurs de l'association GENILEM, qui accompagne depuis 1995 les jeunes entrepreneuses et entrepreneurs porteurs de projets innovants dans tous les secteurs d'activité de l'économie.

Sur les campus universitaires du canton, la BCV a apporté, en 2024, pour la quatrième année consécutive, son soutien financier à Enterprise for Society (E4S). Elle soutient E4S en tant que coalition leader depuis ses débuts. Cette initiative commune de l'Université de Lausanne, au travers de sa Faculté des HEC (UNIL-HEC), de l'Institute for Management Development (IMD) et de l'EPFL, sous l'égide de son Collège du management de la technologie, a vu le jour fin 2019. Le soutien de la BCV au lancement et au développement d'E4S s'inscrit dans sa volonté de contribuer à la réflexion sur l'économie du futur dans une perspective durable. Sa mission est d'aider la société à surmonter ses défis, notamment celui du climat, et de mener la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive.

Par cet engagement, la BCV affirme sa volonté de contribuer à cette évolution. Elle soutient notamment le programme de Master of Science in Sustainable Management and Technology (SMT), consacré à la formation de leaders dans le secteur de la durabilité et du management responsable, dont la première cohorte a célébré son diplôme en 2023.

Ce partenariat avec E4S donne également lieu à des initiatives conjointes. Ainsi, la Banque soutient le projet de recherche traitant de la « valeur verte de l'immobilier suisse », sous la supervision d'E4S. Ce projet vise à comprendre comment quantifier la valeur de l'immobilier au travers des bénéfices, des exigences et des incertitudes liés à la transition énergétique. Le but est de fournir un nouvel outil d'évaluation financière qui prend en compte les risques et les opportunités, en intégrant notamment les gains à long terme des investissements dans les rénovations.

Dent de Vaulion
Culminant à 1483 mètres, la Dent de Vaulion est un sommet emblématique du Jura vaudois. Son versant sud est recouvert de forêts et de pâturages boisés exploités traditionnellement pour l'estivage. Autrefois chalet d'alpage, la buvette de la Dent de Vaulion a été rénovée dans le cadre du Projet de développement régional Ouest vaudois.

Éthique et gouvernance d'entreprise

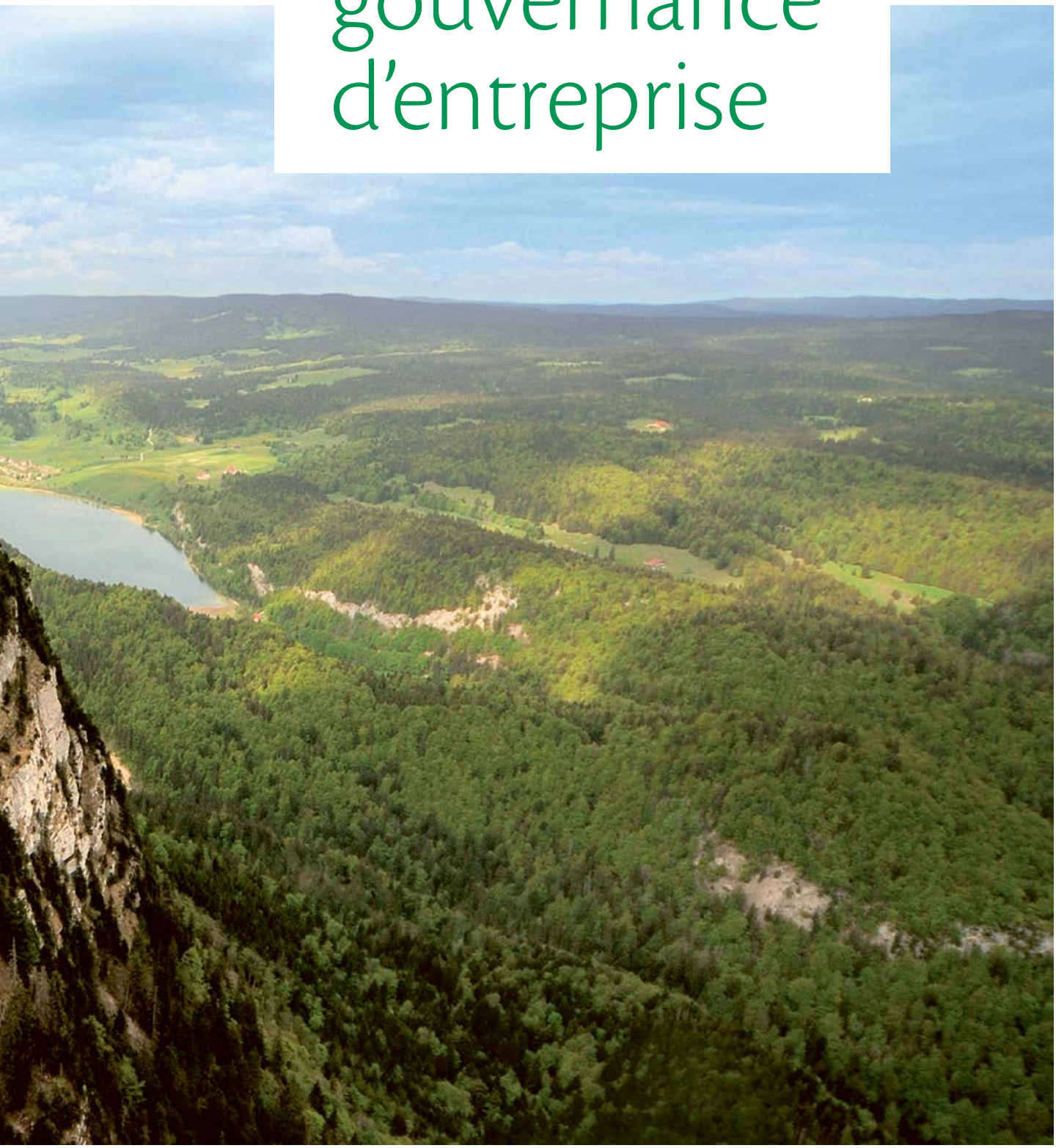

Valeurs et Code de conduite

Le Groupe BCV affirme sa différence au travers de quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Il est convaincu qu'une culture commune, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Ces valeurs, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues.

Un Code de conduite professionnelle disponible en ligne[1] est porté à l'attention de chaque collaboratrice et chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus des entités du Groupe, de leurs organes et de chaque membre du personnel, et constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action ou décision dans le contexte professionnel. En plus des valeurs propres au Groupe BCV, le Code formalise les principes éthiques tels que la bonne gouvernance, la conformité avec les lois et règlements en vigueur, l'identification et la gestion des conflits d'intérêts, l'interdiction de la corruption, la transparence envers la clientèle, la protection de la santé ainsi que la confidentialité des données et le respect de la sphère privée.

> « Le Code de conduite professionnelle permet une compréhension commune des comportements attendus des entités du Groupe, de leurs organes et de chaque membre du personnel. »

Proximité

Présents au quotidien sur le terrain, les collaboratrices et les collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de la clientèle

Professionnalisme

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs s'engagent à offrir à leur clientèle un service d'une qualité irréprochable. Ils aspirent à être la référence dans leur domaine d'activité. Pour ce faire, ils s'inspirent des meilleures pratiques et développent leurs compétences de manière continue.

Performance

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs se fixent, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, ils recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent chaque jour.

Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et de la loyauté envers l'entreprise sont des exemples de comportements professionnels auxquels chaque collaboratrice et chaque collaborateur du Groupe BCV pourra s'identifier.

Ce document intègre également le principe de contribution au développement économique durable contenu dans la mission de la BCV et la volonté du Groupe d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités, que ce soit dans les domaines de la gestion de fortune, de la gestion d'actifs, dans les activités de crédit ou encore dans le cadre de son fonctionnement.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ses valeurs, la maison mère a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaboratrices et des collaborateurs.

[1] BCV, *Code de conduite professionnelle du Groupe BCV*, décembre 2021.

Gouvernance d'entreprise

Le Groupe BCV se compose de la maison mère, la Banque Cantonale Vaudoise, et de filiales détenues à 100% ou à près de 100%: Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et la Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le Conseil d'administration et la Direction générale de la maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Sur le plan opérationnel, chaque filiale du Groupe BCV est rattachée à une division de la Banque en fonction de son domaine d'activité. Le Conseil d'administration de la maison mère propose aux conseils d'administration des filiales, sur préavis de la Direction générale de la maison mère, la nomination de la majorité, en principe, des membres du Conseil d'administration (dont le président) et la nomination du CEO de chacune d'elles.

Le Conseil d'administration de la maison mère définit le rôle stratégique de chaque filiale au sein du Groupe ainsi que les principes généraux applicables à l'ensemble du Groupe. Des mécanismes de contrôle sont en place et des rapports réguliers sont transmis à la maison mère par les filiales.

Le Groupe BCV applique les standards et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et la maison mère se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise» chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.

Le principe de séparation des fonctions est, de même, scrupuleusement appliqué par chaque entité du Groupe et les missions et compétences des différents comités sont formalisées. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI) relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration de chacune des entités du Groupe. Plus de détails sur la gouvernance et le système de contrôle interne (SCI) de la maison mère se trouvent à la page 73 du Rapport annuel.

Pas de contribution politique

Le Groupe BCV ne verse aucune contribution politique. Il a pour principe:

- de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit;
- de ne pas prendre position sur les sujets politiques, sauf sur des thèmes qui concernent les activités du Groupe ou qui peuvent influencer significativement son environnement direct.

En revanche, il encourage l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile, notamment dans des associations de nature politique. Cela permet à près d'une centaine de collaboratrices et de collaborateurs qui ont un mandat politique de l'exercer dans les meilleures conditions.

Les membres du Conseil d'administration de la BCV

Le Conseil d'administration de la BCV est composé de sept membres non exécutifs, c'est-à-dire qu'aucun d'eux n'exerce une autre fonction au sein du Groupe BCV. Ils sont considérés comme indépendants au sens de la circulaire de la FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques».

Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale.
Quatre membres sont nommés par le Conseil d'État du Canton de Vaud.

Ces derniers sont, certes, nantis d'une lettre de mission, mais ils sont indépendants, dans la mesure où ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'État.

Tous les membres du Conseil d'administration, y compris les membres nommés par le Conseil d'État, sont proposés par le Conseil d'administration de la BCV (via le Comité RPN), en premier lieu sur la base de leurs compétences, connaissances et expériences professionnelles. D'autres critères, tels que la recherche de compétences complémentaires, la recherche d'un équilibre entre les genres ainsi qu'une bonne connaissance du contexte vaudois, entrent également en jeu.

Membre d'associations de branche

La BCV est membre de plusieurs associations professionnelles actives dans les domaines économiques et financiers. Elle a soutenu ces associations à hauteur de CHF 1,2 million en 2024 (CHF 1,1 million en 2023).

La BCV est active sur les questions de durabilité au travers de ses associations faîtières. Elle est notamment membre de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), qui visent, entre autres, à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales. La BCV est représentée au sein de ces deux associations par son président de la Direction générale qui siège aux conseils d'administration ainsi que par des collaborateurs et collaboratrices qui représentent la Banque dans les différents groupes de travail. Les positions de la BCV en matière de durabilité, notamment de climat, sont en ligne avec celles de ces associations de branche. Au titre de ses cotisations à ces deux associations faîtières, la Banque a versé CHF 827 000 en 2024 (CHF 745 000 en 2023).

La Banque est également membre de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS). Elle ne dispose pas de siège au sein de son conseil d'administration, mais elle est représentée dans les différents groupes de travail relatifs à la finance durable.

Dans sa prise de position de juin 2020 intitulée « Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan »[1], l'ASB affirme son soutien en faveur de la mutation vers une économie durable et considère la finance durable comme une opportunité pour la place financière suisse.

Elle a également publié[2], en juin 2022, une directive applicable à ses membres concernant les prestations de conseil fournies à des particuliers, en présence ou à distance, en vue du financement d'une maison individuelle ou d'une maison de vacances et visant à les sensibiliser à l'importance des rénovations énergétiques. De même, pour permettre à la clientèle d'appréhender ses investissements dans une perspective ESG et de les orienter, voire de les piloter en ce sens, elle a élaboré des directives contraignantes qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023 et ont été mises à jour en 2024.

L'UBCS prend position sur la durabilité sur son site internet[3], en indiquant que « les Banques Cantonales voient le principe de durabilité économique, sociale et écologique comme un principe directeur global. [Elles] soutiennent les Objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals) de l'ONU cosignés par la Suisse et les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Elles s'investissent activement dans la discussion relative à leur mise en œuvre sur la place financière suisse et participent à l'élaboration de normes et de classifications pertinentes. »

L'AMAS définit ses objectifs en matière de durabilité sur son site internet[4] en indiquant qu'elle « vise à faire de la Suisse une plaque tournante de premier plan pour la finance durable. Cet objectif est conforme à la stratégie du Conseil fédéral en matière de place financière et à l'engagement de l'industrie financière dans son ensemble de jouer un rôle actif dans la transition vers une économie plus durable et globalement sans carbone afin d'atteindre les objectifs climatiques de 2050. Les gestionnaires d'actifs jouent le rôle d'intermédiaires entre l'économie réelle et les investisseurs et peuvent influencer et collaborer avec les entreprises dans leur transition vers des modèles économiques plus durables ».

[1] SwissBanking, *Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan,* juin 2020.
[2] Pour les publications de l'ASB: www.swissbanking.ch/fr/themes/sustainable-finance/positions-et-recommandations
[3] www.vskb.ch/fr/themes-et-politique/le-developpement-durable
[4] www.am-switzerland.ch/fr/themes/sustainable-finance/nos-objectifs

Aux côtés d'associations engagées pour une économie plus durable

La BCV est membre de Swiss Sustainable Finance, organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable par des mesures d'information tout comme de renforcement de compétences et de moyens d'action.

La Banque est aussi membre de l'association swisscleantech qui vise à mobiliser les responsables politiques et la société pour que la Suisse atteigne zéro émission nette d'ici à 2050.

La Banque n'est pas représentée au sein des conseils d'administration de ces associations. Elle s'implique en contribuant à leurs initiatives ou en participant à des événements qu'elles organisent.

Pas de transfert de bénéfice

À l'exception de Gérifonds SA, qui détient elle-même une filiale au Luxembourg lui permettant de créer, structurer et gérer des fonds d'investissement de droit luxembourgeois, le Groupe BCV n'a aucune autre implantation hors de Suisse.

Le Groupe paie ses impôts dans les zones géographiques où il exerce ses activités. En 2024, sur CHF 74,9 millions d'impôts payés par le Groupe (pour un taux d'imposition moyen de 15% sur la base du résultat opérationnel), 99,7% de cette somme ont été versés en Suisse sous forme d'impôt fédéral direct, d'impôts cantonaux et d'impôts communaux. Le reste de la charge fiscale du Groupe a été payé au Luxembourg.

Conformité à la législation et aux réglementations

Les choix stratégiques du Groupe, la mise en place du cadre de fonctionnement interne et l'exercice quotidien des activités sont constamment examinés. Cette démarche vise à assurer leur conformité avec les lois, les règlements externes et internes en vigueur ainsi qu'avec les normes et standards déontologiques précisés dans le Code de conduite professionnelle.

Comme indiqué en page 40, le Code de conduite professionnelle contient les principes régissant les relations du Groupe vis-à-vis des autorités et de la collectivité, ainsi que les relations entre le Groupe et les collaborateurs et collaboratrices. Il souligne notamment:

- l'importance d'être en conformité avec les lois et les règlements en vigueur ainsi que la marche à suivre par le personnel en cas de doute;
- les principes en matière d'identification et de gestion des conflits d'intérêts;
- les principes en matière de confidentialité des données de la clientèle, du Groupe BCV ainsi que des collaborateurs et collaboratrices;
- l'encouragement à dénoncer des comportements, des événements ou des incidents qui violent une loi, un règlement ou le Code de conduite professionnelle (*whistleblowing* – lanceur d'alerte). Il précise qu'un dispositif est en place pour assurer la confidentialité des révélations et protéger les personnes qui les auraient faites en toute bonne foi.

Pour assurer le suivi des tendances et des évolutions réglementaires, les entités du Groupe ont un dispositif de veille formalisé faisant l'objet de rapports réguliers aux organes de la Banque (Direction générale, Comité Audit et Risque, et Conseil d'administration). La détection des évolutions repose à la fois sur une équipe dédiée à la veille et sur les métiers et fonctions de support qui ont la responsabilité d'identifier et d'analyser les évolutions réglementaires dans leurs périmètres d'activité.

Enfin, les collaboratrices et les collaborateurs du Groupe sont tenus de suivre régulièrement des formations portant sur la législation et les réglementations applicables.

Compliance et conformité fiscale

Dans la marche de ses affaires, le Groupe BCV investit des moyens importants dans:

- l'application des sanctions économiques,
- la surveillance des abus de marché,
- la contribution efficace à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BA/FT),
- la conformité fiscale.

Dans tous ses métiers, le Groupe privilégie des relations d'affaires de qualité et renonce aux affaires dont le risque inhérent n'est pas aligné à la tolérance

au risque du Groupe en matière de BA/FT, d'abus de marché, de sanctions économiques et de conformité fiscale.

> « Le Groupe procède systématiquement à l'identification de l'ensemble des intervenantes et intervenants d'une relation d'affaires. »

Application des sanctions économiques

Le Groupe maintient un dispositif d'application des sanctions économiques au niveau des transactions et des relations d'affaires, en appliquant à sa meilleure connaissance les différents régimes de sanctions qui se répercutent sur lui en raison de ses activités, à savoir prioritairement les sanctions émises par la Suisse par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les sanctions américaines de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC), les sanctions des Nations Unies, les sanctions de l'Union européenne et les sanctions britanniques de l'Office of Financial Sanctions Implementation (OFSI).

Surveillance des abus de marché

Une surveillance des abus de marché est également en place afin d'identifier les opérations d'initiés et les manipulations de marché.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Les activités relatives à l'acceptation de fonds et au trafic des paiements ainsi que les opérations de financement comportent les risques inhérents qu'une cliente ou un client, voire plusieurs, soient potentiellement impliqués, directement ou indirectement, dans des actes de BA/FT. La clarification de l'origine des fonds de la clientèle et le bien-fondé d'une transaction se situent au cœur de la diligence imposée aux banques en la matière.

Ces deux éléments reposent, d'une part, sur une surveillance des relations d'affaires de la Banque et, d'autre part, sur une surveillance des transactions que les clientes et les clients effectuent par l'intermédiaire de la Banque. Les métiers de front ont la responsabilité première de détecter les risques de BA/FT au niveau des relations d'affaires et des transactions. Le département Compliance définit le cadre interne, met à disposition les outils nécessaires à son application et assure le support et le contrôle des métiers de front.

Le Groupe procède systématiquement à l'identification de l'ensemble des intervenantes et des intervenants d'une relation d'affaires. Les relations d'affaires sont catégorisées en niveaux de risque distincts, conformément aux exigences réglementaires découlant de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA). Cette catégorisation détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Les relations présentant un risque accru de BA/FT font l'objet d'un processus de validation comprenant plusieurs niveaux hiérarchiques, notamment une validation par le département Compliance. Les relations sont catégorisées en se basant sur leur importance et sur les critères réglementaires. Les transactions à risque accru de BA/FT sont identifiées par le biais d'un système informatisé dédié, adapté aux différents métiers de la Banque. Les transactions présentant un niveau de risque élevé sont toutes validées par le département Compliance. Les relations et les transactions à risque accru de BA/FT doivent également être clarifiées selon des exigences strictes de documentation.

Des informations complémentaires sur les questions de compliance se trouvent dans le Rapport annuel aux pages 68 et 69.

Conformité fiscale

Le Groupe BCV applique une approche visant à éviter les avoirs non déclarés et part du principe que sa clientèle est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires lui étant applicables, lesquelles incluent, entre autres, l'obligation de déclaration fiscale et du paiement de l'impôt. Dans ce cadre, elle exige de la clientèle ne résidant pas en Suisse une déclaration de leur conformité fiscale vis-à-vis des juridictions dont elles dépendent. Une telle déclaration peut aussi, selon les cas, être exigée de la clientèle résidant en Suisse.

Le Groupe respecte les différentes exigences réglementaires liées à l'échange automatique de renseignements fiscaux, que cela soit en application de la norme de l'OCDE ou dans le cadre de l'accord FATCA conclu entre la Suisse et les États-Unis. Il surveille en permanence les évolutions en matière de conformité fiscale et adapte ses directives, processus et autres documents lorsque cela s'avère nécessaire.

De plus, la BCV vise à assister au mieux sa clientèle dans ses obligations déclaratives. Pour ses besoins en matière de déclaration fiscale, la clientèle peut commander une attestation établie par la BCV. Pour la clientèle résidant en Suisse utilisant les canaux digitaux, la documentation est accessible directement au travers de BCV-net et BCV Mobile et, pour faciliter encore davantage le processus déclaratif et réduire le risque d'erreurs à la saisie, la BCV propose également l'e-relevé fiscal. Cet outil, développé en partenariat avec l'Administration fiscale du Canton de Vaud, offre la possibilité d'importer directement les informations fiscales depuis l'e-banking de la BCV vers la déclaration d'impôt en ligne.

Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts

Gestion des conflits d'intérêts

Les organes, les collaboratrices et les collaborateurs du Groupe BCV adhèrent aux principes et règles de comportement du Code de conduite professionnelle. Par cette adhésion, ils démontrent que le respect des règles de conduite de la profession et des valeurs propres au Groupe BCV font partie intégrante de la culture d'entreprise.

Dans le cadre des services financiers proposés, le Groupe BCV peut être amené à rencontrer dans ses activités commerciales des conflits d'intérêts potentiels ou avérés. Si de telles situations ne peuvent pas être totalement écartées, tous les moyens appropriés sont mis en œuvre afin de les gérer au mieux et avec toute la transparence requise. Tout conflit d'intérêts potentiel sera traité soit en refusant de fournir le service correspondant, soit en informant de manière appropriée le client, la cliente ou le tiers concerné de l'existence et de la nature du conflit d'intérêts, ainsi que des risques qui en découlent. Cette information est consignée par écrit et comporte les éléments permettant à la personne concernée de prendre une décision en connaissance de cause au sujet du service dans le cadre duquel apparaît le conflit d'intérêts.

Le Groupe a défini un cadre interne pour faciliter l'identification et la gestion des conflits d'intérêts potentiels ou avérés. Il a ainsi fixé les principes de base de la gestion des conflits d'intérêts et déterminé les mesures organisationnelles et les processus de surveillance permettant de limiter et de contrôler les risques de conflits d'intérêts. À ce titre, l'utilisation à des fins personnelles, ou en faveur de tiers,

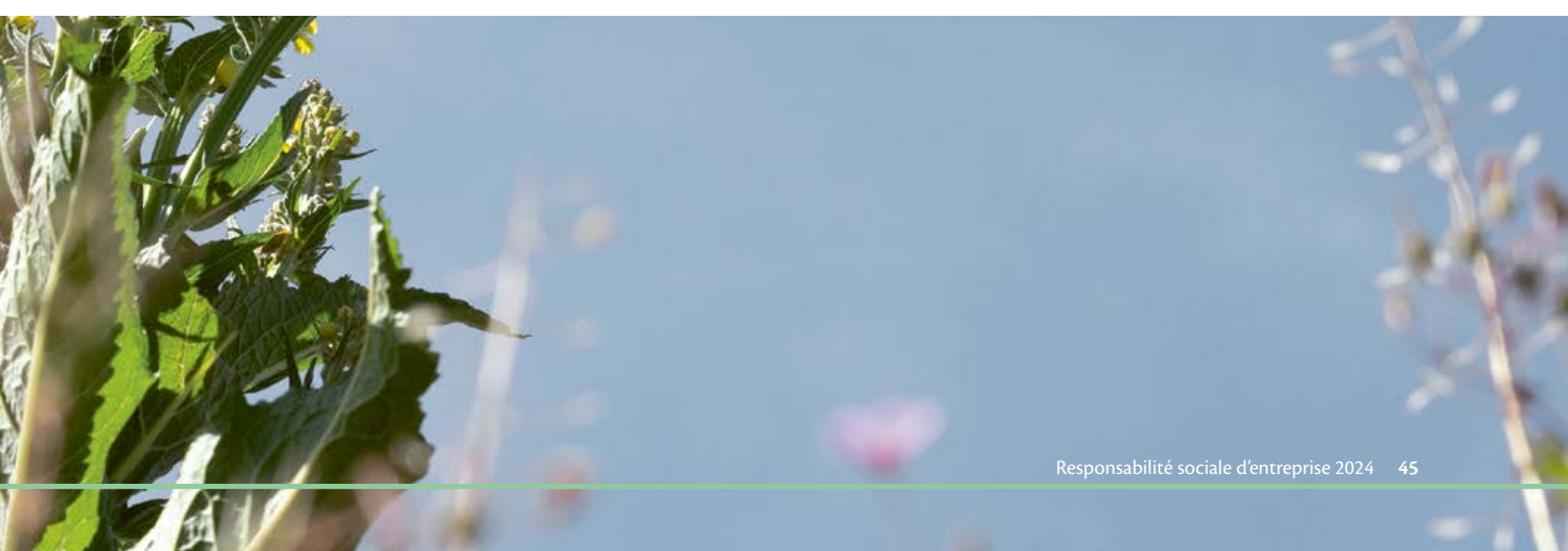

d'informations privilégiées reçues dans le cadre professionnel et concernant le Groupe BCV, sa clientèle ou des tiers est prohibée et peut également constituer une infraction pénale.

L'approche de la Banque en matière de gestion des conflits d'intérêts est décrite dans son Code de conduite. Elle publie également une information complète sur sa politique de gestion des conflits d'intérêts dans ses activités de marché, consultable sur son site internet[1].

Mesures anticorruption

Le Groupe évalue et assure le suivi des risques de corruption, qui peuvent être étroitement liés aux risques de blanchiment d'argent et aux sanctions. Un cadre de contrôle strict permet de prendre des mesures appropriées pouvant induire, le cas échéant, la clôture de la relation.

Le Groupe BCV applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption active (corrompre) ou passive (se laisser corrompre). Les collaborateurs et les collaboratrices n'offrent, ne promettent ni n'octroient aucun avantage sous quelque forme que ce soit qui pourrait les conduire à un comportement contraire à la loi ou à leurs obligations. De même, aucun collaborateur et aucune collaboratrice ne peut solliciter, se faire promettre ou accepter, en sa faveur ou en faveur d'un tiers, d'une source extérieure ou intérieure au Groupe BCV, un avantage quelconque, direct ou indirect, qui ait un rapport, de quelque façon que ce soit avec sa fonction. À titre d'exemple, la BCV proscrit à tout son personnel d'offrir ou de recevoir des cadeaux d'une valeur supérieure à CHF 200 par personne, ou une invitation à un événement culturel, sportif ou un séminaire d'une valeur supérieure à CHF 500 par personne. Les filiales suivent une logique similaire.

Les mesures anticorruption sont définies par des directives et par les règlements du personnel de chaque entité ainsi que par le Code de conduite professionnelle s'appliquant à l'ensemble du Groupe. Toute violation peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les cas graves peuvent être dénoncés aux autorités. En outre, une clause anticorruption est incluse d'office à tout contrat soumis au droit étranger. En droit suisse, les parties sont soumises d'office à ces dispositions en matière de corruption.

Des mesures de formation et de sensibilisation sont en place au sein du Groupe. Par exemple, à la BCV, chaque nouvelle personne engagée en son sein, qu'elle soit en apprentissage ou manager, participe, au début des rapports de travail, à des journées d'intégration obligatoires qui abordent, entre autres, les aspects de lutte contre la corruption et la gestion des conflits d'intérêts. Par la suite, les connaissances des collaboratrices et des collaborateurs sont maintenues grâce à un dispositif de formation continue qui évolue en fonction des besoins et des exigences. Les membres de la Direction générale sont également formés à ces enjeux.

Comme en 2023, aucun incident confirmé de corruption au sein de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que des organes n'a été signalé en 2024.

Protection des données

Le Groupe BCV attache une grande importance à la protection des données personnelles de sa clientèle et de son personnel. En effet, sans l'assurance que leurs données personnelles sont parfaitement protégées et utilisées à bon escient, les clientes et les clients perdraient confiance en leur banque. Un éventuel dysfonctionnement pourrait avoir des impacts de nature tant économique que réputationnelle, que ce soit pour sa clientèle ou pour le Groupe BCV lui-même.

La révision de la loi fédérale sur la protection des données (nLPD), entrée en vigueur le 1er septembre 2023, a remplacé la première version qui datait de 1992 en l'alignant davantage sur le droit européen. Ainsi, la nLPD rend le traitement des données personnelles plus exigeant pour les entreprises, en introduisant plusieurs changements majeurs, notamment:

- les principes de *Privacy by Design* (intégration de la protection et

« Le Groupe BCV applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption active ou passive. »

[1] BCV, *Information sur la politique de gestion des conflits d'intérêts à la BCV en matière de services financier*, mars 2025.

du respect de la vie privée des utilisateurs et des utilisatrices dès la conception du produit ou du service) et de *Privacy by Default* (niveau de sécurité le plus élevé dès la mise en circulation du produit ou du service, sans aucune intervention des utilisateurs et des utilisatrices);

- le devoir de mener des analyses d'impact en cas de risque élevé pour la personnalité ou pour les droits fondamentaux des personnes concernées;
- un devoir d'informer étendu. La collecte de toutes les données personnelles – et non plus uniquement de données dites sensibles – doit donner lieu à une information préalable donnée à la personne concernée;
- la tenue d'un registre des activités de traitement des données. Ce registre renseigne sur la manière dont les données sont traitées dans une entreprise et permet à celle-ci de répondre rapidement à des demandes de renseignements;
- l'introduction d'une nouvelle obligation d'annonce auprès du Préposé fédéral à la protection des données, lorsque la violation de la sécurité des données personnelles entraîne un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée.

Cette loi constitue le socle législatif de la politique du Groupe en matière de protection des données, déclinée dans plusieurs documents.

En premier lieu, le Code de conduite professionnelle, qui s'applique à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, formalise les principes du Groupe BCV et les règles à suivre par le personnel en matière de confidentialité et de protection des données. En outre, lorsque la loi ou les circonstances requièrent que soient collectées des données personnelles concernant la clientèle ou le personnel du Groupe, le traitement de ces données se fait en stricte conformité avec les exigences de la nLPD. De plus, l'éventuelle transmission de données à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et des Conditions générales.

Le Groupe met en œuvre un ensemble de mesures organisationnelles et techniques permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données personnelles par des personnes non autorisées. L'accès aux données de la clientèle est géré de façon centralisée et les droits sont attribués selon le principe du *need-to-know*, soit la restriction de l'accès au besoin.

Toutes les informations en matière de protection des données sont reprises dans la notice d'information applicable aux sociétés du Groupe BCV. Ce document est consultable sur le site internet de la BCV[1].

Cette notice a un double objectif: d'une part, informer les personnes concernées des types de données personnelles traitées et de leur utilisation; d'autre part, décrire les droits de la clientèle. Ainsi, toute personne concernée a le droit:

- d'accéder à ses données personnelles,
- de les faire rectifier lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes,
- de s'opposer à leur traitement ou d'en demander la limitation,
- de demander leur suppression, si la poursuite de leur traitement n'est pas requise par des intérêts prépondérants.

« Le Groupe met en œuvre un ensemble de mesures permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données privées par des personnes non autorisées. »

[1] BCV, *Notice d'information en matière de protection des données pour les sociétés du Groupe BCV*, janvier 2024.

Surveillance des cyberrisques

La cybercriminalité continue de se développer et représente un risque majeur pour les entreprises, y compris la BCV. Les enjeux étant cruciaux pour le Groupe, la maison mère et les filiales ont mis en place des mesures adaptées afin de faire face aux menaces, notamment contre les tentatives d'attaque, d'intrusion ou de fraude.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse, d'identification, de prévention et de réponse aux menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. La surveillance de ce dispositif est assurée 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le Groupe s'appuie sur des partenaires spécialisés et collabore étroitement avec les entités de la Confédération comme l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS).

Le système de management de la sécurité de l'information de la BCV est certifié ISO 27001. Cette norme, reconnue internationalement, décrit comment la sécurité de l'information doit être intégrée et gérée au sein d'un établissement, et définit des exigences aussi bien techniques que physiques et organisationnelles. Elle spécifie les exigences de mise en œuvre ainsi que le maintien et l'amélioration continue du système de management de la sécurité de l'information. Les exigences spécifiées dans la norme sont toutes respectées par la BCV.

Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement, le dispositif est continuellement réévalué et renforcé, et sa résistance aux cyberattaques régulièrement éprouvée, notamment par le biais de tests d'intrusion.

Le système de management de la continuité des activités BCV est certifié ISO 22301. Cette norme définit les exigences organisationnelles et techniques à respecter afin d'assurer la résilience des organisations face aux interruptions.

Le management de la continuité des activités vise donc à assurer le maintien des services essentiels de la Banque lorsque des incidents perturbateurs surviennent, en réduisant leurs probabilités de survenance, en minimisant leurs impacts et en se préparant à y répondre efficacement.

À cet effet, la BCV mène régulièrement des exercices à grande échelle:

- Une fois par an, un test de continuité et de reprise des activités est réalisé.

Cybermenaces sous haute surveillance

Le Groupe identifie trois catégories de menaces informatiques ou numériques:

- le piratage des systèmes et des accès non autorisés à des informations, que ce soit sous la forme d'intrusions dans les systèmes (par exemple par infection via un logiciel malveillant ou *malware*) ou d'attaques des systèmes (par exemple de type déni de service ou bombardement de messages) qui visent à rendre les systèmes inaccessibles aux utilisatrices et utilisateurs légitimes;
- le vol de données ou la perte de confidentialité relative aux données de la clientèle, qui pourraient provenir d'une source interne ou de personnes externes;
- l'usurpation d'identité, comme le vol des identifiants de la clientèle ou le détournement d'outils mis à la disposition de la clientèle (par exemple un logiciel de paiement).

Afin de prévenir ces risques, les entités du Groupe adaptent en continu le dispositif de sécurité dont elles contrôlent régulièrement la fiabilité.

- Au moins une fois tous les deux ans, un scénario de gestion de crise est simulé pour entraîner les équipes sélectionnées à ce type d'exercice et améliorer ainsi les procédures opérationnelles.

La préparation passe également par la sensibilisation. Ainsi, des communications et des rappels réguliers sur des sujets tels que la prévention de fuite de données ou encore la sécurité autour du travail à distance sont adressés aux collaboratrices et aux collaborateurs pour s'assurer de leur vigilance face aux cyberrisques. En outre, comme l'un des vecteurs d'attaque privilégiés des cybercriminels est l'envoi d'e-mails malveillants, la BCV renforce continuellement ses campagnes de prévention auprès de son personnel, en:

- testant de manière continue l'attention des destinataires de messages, à l'aide de technique de *social engineering* (envoi de vrais-faux messages tests),
- organisant des séances de formation complémentaires pour celles et ceux qui se seraient laissé duper.

En raison de la recrudescence des tentatives de fraudes menées à l'encontre de la clientèle des grandes banques en Suisse et à l'international, la BCV a renforcé l'information sur les pages d'accueil de ses services en ligne. Elle met également à la disposition de sa clientèle un ensemble de conseils et de bonnes pratiques[1] à adopter en matière de sécurité numérique ainsi que la marche à suivre en cas d'arnaque présumée. Par exemple, dans le cadre des fonctionnalités développées pour protéger la clientèle, cette dernière a la possibilité de bloquer complètement l'accès à ses comptes depuis BCV-net ou de l'autoriser uniquement depuis la Suisse. Ce choix peut s'effectuer de manière autonome par la clientèle, en ajustant les paramètres depuis BCV Mobile. De plus, la Banque est accessible par téléphone 24 heures sur 24 pour les clients et les clientes qui souhaitent bloquer leurs prestations en cas de fraude ou de soupçon de fraude.

Pour informer et sensibiliser le public et sa clientèle, en particulier la clientèle des entreprises, fortement exposée aux cyberrisques, la Banque a continué de proposer du contenu didactique au travers d'articles dans le quotidien *24 heures*. Elle poursuivra ses mesures de sensibilisation en 2025.

> « Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement, le dispositif est continuellement réévalué et renforcé. »

[1] www.bcv.ch/fr/home/particuliers/produits/e-banking/cybersecurite.html

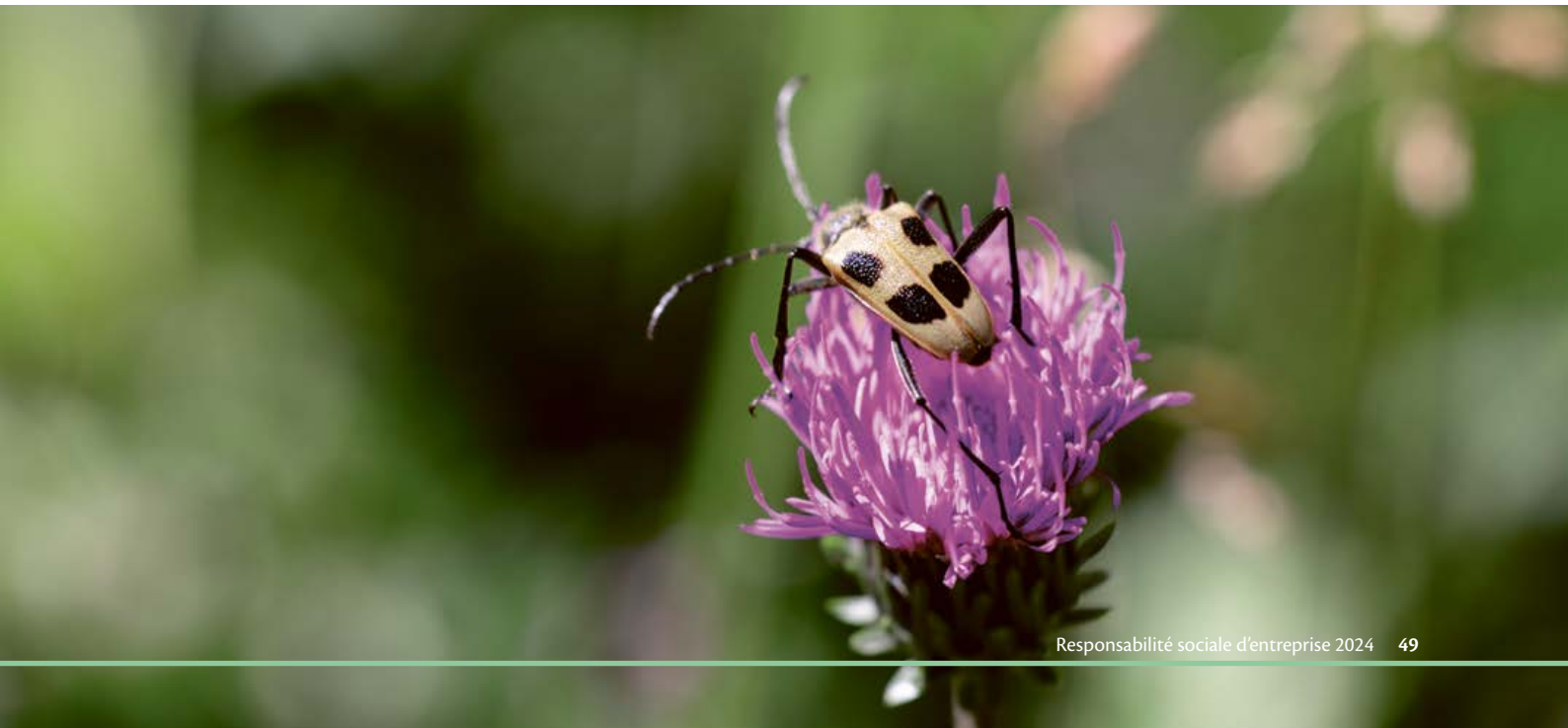

Pratiques de vente responsables

La volonté du Groupe BCV est de proposer des produits et des services adaptés aux besoins de la clientèle. À cette fin, il accorde une importance fondamentale à la qualité du conseil et à la transparence. Cette volonté et les démarches qui en découlent ont pour but notamment de prévenir le risque d'écoblanchiment.

La BCV travaille dans ce cadre sur plusieurs axes:

- Les enjeux d'information et de sensibilisation de la clientèle aux risques financiers liés aux produits et services sont intégrés aux différentes formations dispensées aux conseillères et conseillers à la clientèle. Cela comprend notamment la gestion courante, le conseil en placement, la gestion de fortune, les crédits et la prévoyance.

- En matière de publicité, la BCV dispose d'une organisation et d'une gouvernance clairement définies visant notamment à assurer le caractère responsable, transparent et factuel des éléments publiés. Les affiches des campagnes publicitaires sont préavisées par le Comité Marketing & Communication où siègent un directeur général, la responsable de la communication et d'autres représentantes et représentants des métiers de la Banque. La responsable RSE est également consultée. Les publicités sont ensuite validées par le directeur général de l'activité concernée et par le président de la Direction générale.

- La BCV informe sa clientèle, par l'intermédiaire d'une page dédiée sur son site internet[1], des différents canaux (téléphone, e-mail, formulaire en ligne) qu'elle met à sa disposition pour transmettre une réclamation. Elle l'informe aussi explicitement, de son droit de saisir gratuitement l'ombudsman des banques suisses et lui fournit ses coordonnées. L'ombudsman est une instance d'information et de médiation indépendante qui traite les plaintes de clients et de clientes contre des banques ayant leur siège social en Suisse. Plus d'informations sur le traitement des réclamations à la BCV se trouvent dans le chapitre «Qualité de service», aux pages 58 et suivantes.

Des exemples de mesures prises par la BCV pour proposer des prestations de qualité et dans l'intérêt de sa clientèle sont décrites ci-après.

Transparence tarifaire

Depuis plusieurs années, la BCV édite une brochure qui récapitule l'ensemble de la tarification applicable aux prestations qu'elle offre (comptes, cartes, conseil en placement, gestion de fortune etc.) pour la clientèle privée[2] et pour les entreprises[3]. La clientèle est informée des changements tarifaires au minimum 30 jours à l'avance.

Conseil en placement et gestion de fortune: une démarche au service de la clientèle

À l'ouverture d'un dépôt-titres, la clientèle est informée et sensibilisée aux risques financiers que présentent les placements. Ainsi, le guide en la matière[4] établi par l'Association suisse des banquiers (ASB) lui est remis en format électronique ou, sur demande, en version papier.

La BCV se conforme à la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) qui a notamment pour but de protéger la

[1] www.bcv.ch/fr/home/aide/reclamation/transmettre-une-reclamation.html
[2] BCV, *Tarifs des services financiers à l'attention de la clientèle concernée par la loi fédérale sur les services financiers (LSFin)*, janvier 2024.
[3] BCV, *Tarifs pour les entreprises valables dès le 1er janvier 2025*.
[4] SwissBanking, *Risques inhérents au commerce d'instruments financiers*, juin 2023.

clientèle. En particulier, pour le conseil en placement[1] et la gestion de fortune, la Banque évalue si ses propositions de placement sont conformes au profil d'investissement de la cliente ou du client, à savoir si elles sont adaptées à sa capacité financière, à sa connaissance et à son expérience, à ses objectifs financiers, son horizon de placement ainsi qu'à sa tolérance aux risques. À cet effet, les conseillères et les conseillers à la clientèle sont régulièrement formés sur les procédures et les règles en vigueur. De plus, une brochure disponible en ligne[2] informe la clientèle sur la manière dont la LSFin est mise en œuvre au sein de la Banque.

La Banque se conforme également aux directives de l'ASB relatives à l'intégration des préférences ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune[3]. Elle s'engage ainsi à répondre aux attentes des investisseuses et des investisseurs en matière d'investissement socialement responsable (ISR) et à leur proposer les solutions d'investissement les plus adaptées à leurs attentes. À cette fin, elle les questionne sur leurs préférences dans ce domaine et dispose d'une offre de placements répondant aux bonnes pratiques de marché tant pour le conseil en placement que pour la gestion de fortune. La Politique ISR de la BCV[4], disponible en ligne, informe la clientèle sur les approches de l'ISR appliquées au sein de ses solutions d'investissement. Les approches et les offres de la Banque en matière d'investissement socialement responsable (ISR) sont décrites aux pages 62 et suivantes.

Pour son offre de gestion de fortune, la Banque recherche et sélectionne les produits disponibles sur le marché les mieux adaptés. En particulier, pour les fonds de placement intégrés aux portefeuilles de gestion de fortune privée, les clientes et les clients bénéficient des classes de parts les plus avantageuses.

Pour le conseil en placement, la BCV propose, selon les offres de services, différents univers de placements. Ils sont composés de produits maison et issus de la concurrence, sélectionnés à partir de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le modèle tarifaire des services contractualisés de conseil global en placements repose notamment sur une commission annuelle de conseil, indépendante du nombre de transactions. Ce mode de tarification vise à renforcer l'indépendance du conseil donné à la clientèle.

La BCV a fait le choix de ne pas proposer à sa clientèle d'investir dans les cryptomonnaies de manière directe ou indirecte dans ses mandats de gestion de fortune ainsi que dans le conseil en placement.

[1] Le conseil en placements comprend le conseil ponctuel et le conseil global, au sens de la LSFin.
[2] BCV, *Information générale relative à la loi fédérale sur les services financiers (LSFin)*, juin 2024.
[3] Swiss Banking, *Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune*, octobre 2023; *Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG ainsi qu'à la prévention de l'écoblanchiment dans le conseil en placement et la gestion de fortune*, mai 2024.
[4] BCV, *Politique d'investissement socialement responsable (ISR)*, janvier 2023.

Village de Vaulion
Ce nichoir a été décoré et installé par les élèves de la région pour accueillir le rougequeue à front blanc. Cet oiseau migrateur est une espèce prioritaire en matière de protection en Suisse, raison pour laquelle le Parc Jura vaudois mène un projet régional en sa faveur. Les communes de la vallée de Joux et le village de Vaulion s'engagent pour mettre en place des mesures concrètes: plantations d'arbres et pose de nichoirs.

Attentive aux besoins de sa clientèle

Proche et accessible

La BCV veut être l'institution financière privilégiée des particuliers et des entreprises du canton de Vaud. La proximité est au cœur de son modèle d'affaires. Être proche et accessible lui permet de servir au mieux la population vaudoise en thématisant les questions financières importantes, en l'y sensibilisant et en étant à l'écoute de ses besoins. En outre, la configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la population et de l'économie vaudoises.

Réseau le plus
dense
du canton

Dans un contexte de digitalisation des services et d'évolution des comportements, elle offre à ses clientes et à ses clients différents moyens de contact afin de répondre à leurs attentes, qu'il s'agisse d'accéder à un maximum de services à distance, de s'entretenir avec une conseillère ou un conseiller sans devoir se déplacer, ou de se rendre en agence autant pour des opérations de gestion courante que pour du conseil. La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie.

Dans toutes les régions

La BCV propose le réseau d'agences le plus dense du canton de Vaud. Il est composé de neuf centres de décision, compte près de 60 agences et plus de 160 bancomats répartis sur plus de 100 emplacements.

Une banque multicanale

La volonté de la BCV est de:

- maintenir une présence physique et proche et adapter le réseau d'agences aux évolutions de sa clientèle et de la technologie,
- offrir un parcours simple et sans effort à travers tous les canaux,
- renforcer encore son offre digitale en libre-service.

L'objectif est que sa clientèle puisse privilégier son mode d'interaction favori: via une conseillère ou un conseiller, en agence ou à distance, ou 100% en libre-service par le biais des outils digitaux.

Ainsi, la Banque propose plusieurs solutions de contact à distance avec une conseillère ou un conseiller. Le centre de conseil par téléphone (CCT) est accessible à la clientèle des particuliers entre 7h30 et 19h30, du lundi au vendredi. Les clientes et les clients peuvent également obtenir un conseil en gestion courante par téléphone, un conseil en placement ou encore de financement par visioconférence. En 2024, le CCT a pris en charge 725 000 contacts au travers de ses divers canaux de communication (640 000 en 2023). Cette forte augmentation résulte notamment de l'accompagnement de la clientèle dans la mise en place de nouvelles mesures en matière de cybersécurité et dans la prise en main et l'utilisation des outils digitaux.

La BCV dispose également du centre de conseil entreprises (CCE) qui fournit plusieurs solutions de contacts à distance spécifiques aux entreprises. Ces dernières peuvent s'adresser, entre 8h et 18h, du lundi au vendredi, aux conseillères et aux conseillers dédiés pour toute question ou besoin en conseil et gestion courante. Comme en 2023, il a répondu à environ 100 000 demandes en 2024.

La BCV propose aussi ses services de banque en ligne sécurisés, accessibles 24 heures sur 24, en trois langues (français, allemand et anglais), via l'interface BCV-net sur ordinateur ou l'application BCV Mobile (disponible sur iPhone et Android). Ces services en ligne connaissent une utilisation croissante: plus de 335 000 clientes et clients ont recouru régulièrement à BCV-net ou à BCV Mobile en 2024, ce qui représente une hausse de plus de 6% sur un an. Cette tendance devrait se poursuivre grâce à l'élargissement continu de la gamme de prestations disponible avec souscription en libre-service.

> « En accompagnant les entreprises dans leur phase de transmission, la BCV contribue à la pérennisation d'activités dans le canton. »

Aux côtés des entreprises

La BCV accompagne sa clientèle des entreprises durant toutes les étapes de son cycle de vie et répond à l'ensemble de ses besoins.

80 personnes ont participé au webinaire « Financer son entreprise »

Elle est aux côtés des entrepreneuses et des entrepreneurs de demain et propose notamment des cours sur la création d'entreprises ou des heures de conseils à prix réduit, en partenariat avec la CVCI, GENILEM ou Star'Terre. Elle organise également des événements pour les entreprises vaudoises, tels que le webinaire « Financer son entreprise » auquel 80 personnes ont participé en 2024.

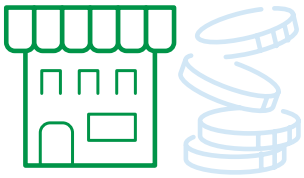

Plus de **150** créations d'entreprises financées

La BCV finance la création de nouvelles entreprises dans le canton. En 2024, plus de 150 entreprises nouvellement créées et représentant plus de 370 emplois ont été financées pour environ CHF 90 millions (CHF 70 millions en 2023). Elle propose également une offre gratuite de prestations pour les entreprises de moins de deux ans. Comme en 2023, plus de 800 d'entre elles en ont profité en 2024.

Elle participe aussi au soutien des entreprises innovantes et des projets à impact par des partenariats ciblés. Plus d'informations sur les soutiens de la BCV dans ces domaines sont présentées aux pages 36 et 37.

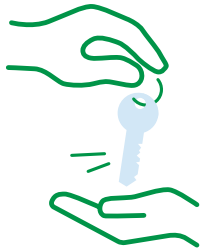

Plus de **65** transmissions d'entreprises accompagnées

En 2024, la Banque a également accompagné plus de 65 entreprises dans leur phase de transmission, pour un volume de crédits supérieur à CHF 80 millions (plus de 60 entreprises pour un volume de crédits de plus de CHF 50 millions en 2023). Elle contribue ainsi à la pérennisation d'activités, de savoir-faire et d'emplois dans le canton. À cette fin, elle dispose d'un centre de compétences dédié à la transmission et à la reprise d'entreprises. Ce service comprend l'accès à des spécialistes en financement, en gestion de patrimoine et en prévoyance. L'ancrage local de la BCV est un atout lui permettant de comprendre le contexte économique ainsi que les enjeux de l'entreprise et des personnes qui la dirigent.

En partenariat avec des associations faîtières du canton et des partenaires de confiance, la BCV propose à ses entreprises clientes de bénéficier d'avantages spécifiques sur des services et prestations utiles à la gestion d'entreprise. Elles peuvent, par exemple, bénéficier d'un rabais sur un lecteur PayEye de Crealogix pour scanner leurs QR-factures, sur les terminaux de paiement de Worldline ou sur le logiciel bexio.

En vue d'accompagner les PME dans leur transition énergétique, la BCV poursuit le partenariat avec PEIK, la solution d'audit énergétique pour les PME créée par SuisseEnergie, le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En 2024, elle a participé aux frais d'audit de 13 entreprises du canton. En complément, pour le financement des mesures d'économies d'énergie identifiées dans le cadre de l'audit réalisé par les conseillères et les conseillers PEIK, la BCV propose son crédit d'équipements Bonus Vert avec une gratuité d'intérêts pendant six mois (pour de plus amples informations, voir page 88).

suisseénergie

Enfin, la BCV offre des solutions digitales adaptées aux besoins des entreprises. En 2023, elle a été reconnue comme étant à la pointe en matière d'offre numérique mise à disposition de ses entreprises clientes par une

étude publiée par e.foresight-Digital Banking Trendscout et l'Institut des services financiers de Zoug (L'IFZ) de la HSLU Hochschule Luzern.

Accompagnement des entreprises dans la gestion des risques financiers

Des actions conjointes entre divisions de la Banque sont menées pour aider les entreprises à mieux comprendre et gérer les risques de taux et de change.

Le périmètre d'action englobe les PME, les grandes entreprises, les professionnels de l'immobilier et les corporations de droit public.

En 2024, les spécialistes de la Salle des marchés de la BCV et les conseillères et conseillers à la clientèle des entreprises ont réalisé environ 300 visites auprès de la clientèle en lien avec ces thématiques (370 en 2023).

Ces interactions ont contribué à l'accompagnement de la clientèle des entreprises dans l'analyse des risques financiers auxquels elle est exposée et de lui présenter des solutions pour les réduire.

Produits et services compétitifs

La Banque propose des produits et des services compétitifs destinés à accompagner les acteurs de l'économie vaudoise.

Large palette de produits pour la clientèle des particuliers

Pour la clientèle des particuliers, la BCV offre une palette complète de produits bancaires compétitifs et adaptés aux besoins de la population vaudoise. Elle couvre ainsi les domaines de la gestion courante, de la prévoyance, de la gestion de fortune et des crédits hypothécaires.

La Banque poursuit le développement de ses supports digitaux, à savoir son site internet www.bcv.ch, qui comptait 7,7 millions de visites en 2024 (7,5 millions en 2023), son service d'e-banking BCV-net, qui comptait 4,2 millions de visites en 2024 (3,9 millions en 2023), ainsi que son application pour smartphone BCV Mobile, qui comptait 64,1 millions de visites en 2024 (51,9 millions en 2023). En 2024, de nouvelles fonctionnalités ont été développées, telles que la souscription en libre-service à un dépôt Start Invest, la gestion des comptes à terme et des placements fiduciaires ou encore un chatbot dédié aux demandes courantes.

Dans un contexte marqué par une recrudescence de la cybercriminalité, la BCV a renforcé la sécurité des procédures d'identification sur BCV-net et BCV Mobile et de nouvelles fonctionnalités ont été mises en place pour prévenir les éventuels cas de fraudes. Il s'agit notamment de la possibilité de limiter les montants maximaux des paiements, de pouvoir bloquer les virements vers l'étranger ou d'empêcher des paiements vers de nouveaux bénéficiaires avec une date d'exécution le jour même de la saisie du paiement.

Pour la clientèle bénéficiaire de services de gestion de fortune, BCV Mobile présente, avec une ergonomie optimale et moderne, l'ensemble des fonctionnalités présentes sur la version internet: actualités financières,

opportunités d'investissement, propositions d'allocation d'actifs et passation d'ordres de bourse.

Il est aussi possible, sur BCV Mobile, de consulter des vidéos pédagogiques (tutoriels) qui présentent et expliquent toutes les fonctionnalités disponibles.

La BCV propose également des solutions d'investissement à un large public, notamment au travers du plan d'épargne en fonds de placement Start Invest, qui offre un accès aux marchés financiers dès CHF 50 par mois.

Dans le cadre de son activité de crédits, elle propose des prêts à taux avantageux pour les rénovations énergétiques et l'acquisition de biens efficients sur le plan énergétique. De plus amples informations sur ce thème figurent dans le chapitre «Crédits responsables» (page 81 et suivantes).

La Banque distribue également des produits d'assurance en partenariat avec Retraites Populaires.

Elle n'octroie pas en direct de leasing, de crédits à la consommation ou d'autres formes de crédits en blanc à titre privé. Elle propose à sa clientèle intéressée de recourir aux services de l'acteur spécialisé cashgate, partenaire de la BCV en la matière.

Partenaire des caisses de pensions

La BCV est un partenaire clé pour les institutions de prévoyance: près de trois caisses de pensions dans le canton sur quatre sont clientes de l'Asset Management; plus de 1 000 œuvres de prévoyance, représentant plus de 17 000 assurées et assurés, adhèrent à la fondation collective AVENA Fondation BCV 2e pilier. Enfin, la BCV s'occupe de la gestion technique, administrative et comptable de 17 caisses de pensions indépendantes, regroupant plus de 20 000 assurées et assurés.

Pour l'Asset Management de la BCV, il est essentiel de conseiller et d'accompagner les caisses de pensions, notamment dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). La Banque a ainsi pris, depuis 2018, des mesures adaptées aux besoins de la clientèle professionnelle et institutionnelle: ces mesures visent à améliorer les paramètres ESG (environnement, social, gouvernance) des portefeuilles, sans compromis sur la performance et le risque, en ligne avec les exigences propres à cette clientèle.

La Banque fait évoluer continuellement sa palette de produits pour la clientèle professionnelle et institutionnelle, en tenant compte des enjeux croissants d'intégration de critères ESG dans la gestion d'actifs. En 2024, elle a collecté les attentes de l'ensemble de sa clientèle en matière d'intégration de critères ESG dans la gestion. Des informations complémentaires sur l'ISR à la BCV sont disponibles aux pages 64 et suivantes.

En collaboration avec Ethos, la BCV organise également des conférences pour familiariser sa clientèle aux notions de durabilité et d'investissements socialement responsables.

La BCV propose aussi des formations pour les membres de conseils de fondation de caisses de pensions; 72 personnes y ont participé en 2024 (79 en 2023).

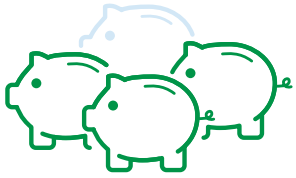

3 caisses de pensions sur **4** dans le canton sont clientes

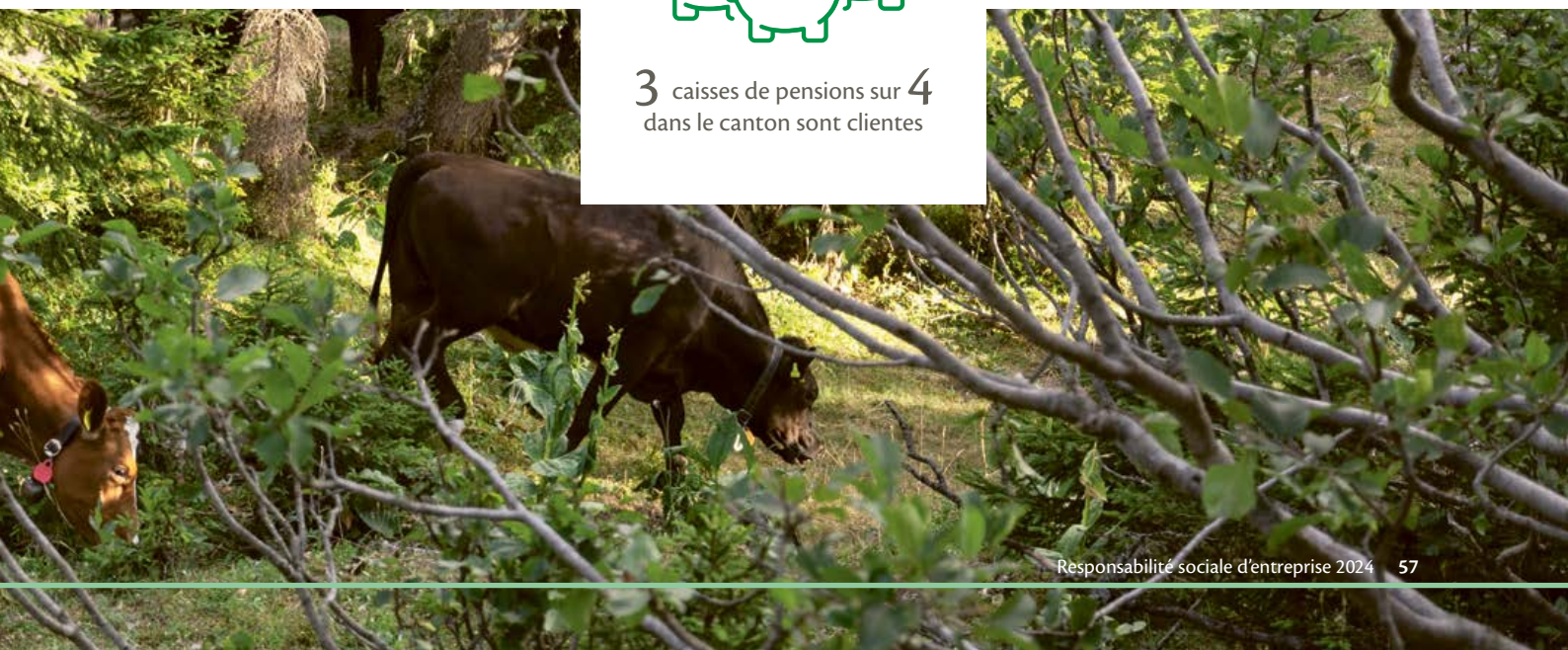

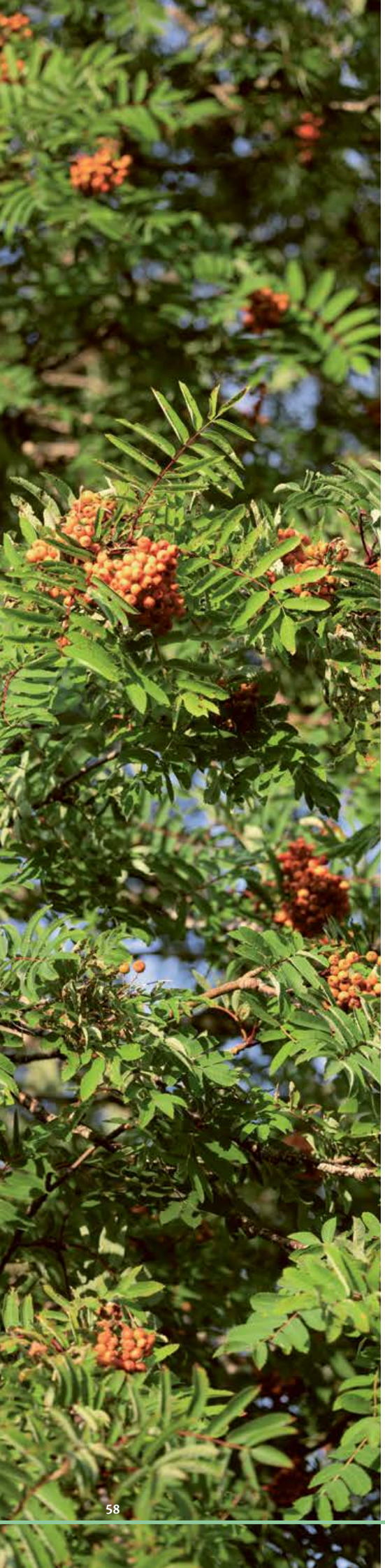

La qualité de service au cœur de la culture BCV

Les enquêtes marketing le disent, l'expérience de la BCV le confirme: la qualité de service fait partie des attentes prioritaires de la clientèle. C'est également un vecteur clé de recommandation.

La clientèle au centre

Depuis 2015, la Banque vise à améliorer de manière continue la satisfaction de sa clientèle et aspire à se différencier par sa qualité de service au travers de son programme smile. Plus précisément, il s'agit de viser l'excellence dans l'interaction humaine, les comportements et l'exécution opérationnelle.

Elle procède à des enquêtes régulières auprès de la population vaudoise. Dans ce cadre, la BCV a été désignée en 2024 par les habitantes et habitants du canton de Vaud comme la banque la plus recommandée du canton pour la septième année consécutive selon des sondages menés annuellement auprès d'un échantillon représentatif de la population du canton[1]. La Banque a pour objectif de conserver durablement cette place de numéro un.

Les moyens mis en place

La BCV est dotée d'une équipe transverse exclusivement dédiée à la qualité de service, qui veille à la bonne mise en œuvre des nombreuses mesures décidées dans le cadre du programme smile. Depuis son lancement, la BCV est associée avec l'EHL Hospitality Business School, leader mondial dans la formation à l'*hospitality management*. Tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la BCV suivent une journée de formation à l'École hôtelière de Lausanne. Cette journée est l'occasion de prendre conscience de l'importance de la thématique pour la BCV et également d'acquérir les meilleures pratiques en matière d'accueil et de contact avec la clientèle. Ces éléments sont ensuite travaillés périodiquement au sein des différents métiers de la Banque. En 2024, un rappel des éléments essentiels sous forme de quiz électroniques a été organisé, afin de maintenir un niveau de connaissances homogène chez les collaboratrices et les collaborateurs.

Par ailleurs, la Banque dispose d'un vaste système de pilotage de la qualité de service composé de plus de 100 indicateurs, incluant des enquêtes auprès de la clientèle, des mesures de performance opérationnelle ou encore des observations, aussi bien pour les services à la clientèle que pour les services internes.

En 2024, la tendance à l'augmentation de l'utilisation des canaux digitaux, en particulier le smartphone, s'est confirmée. Toutefois, cette évolution n'a pas entraîné de diminution de la fréquentation en agence. Au contraire, les flux de clientèle ont enregistré une hausse de 7% par rapport à 2023. Dans ce contexte de fréquentation accrue, la Banque a su maintenir un niveau de qualité de service conforme à ses engagements. En effet, le temps d'attente mesuré reste maîtrisé, avec

[1] Source: YouGov Suisse – Swiss Brand Observer, *Étude sur les marques en Suisse 2024* | LINK, *Étude de base sur le paysage bancaire suisse 2023* | AmPuls Market Research, *Étude sur l'image bancaire en Suisse 2022* | LINK, *Étude de base sur le paysage bancaire suisse 2021* | LINK, *Étude sur l'image bancaire en Suisse 2020* | LINK, *Étude de base sur le paysage bancaire suisse 2019* | LINK, *Étude sur l'image bancaire en Suisse 2018.*

> « La BCV ajuste en continu son fonctionnement et son offre sur la base des retours de sa clientèle. »

7,3 minutes en moyenne pour un entretien de conseil (6,0 minutes en 2023) et 4,1 minutes pour une opération de caisse (4,3 minutes en 2023), permettant ainsi d'assurer un haut niveau de satisfaction des clientes et des clients (3,6 sur 4, identique à 2023).

La Banque doit être atteignable par téléphone. Maintenir un taux de 90% d'appels honorés par l'ensemble des entités de la Banque (y compris les centres d'appels) est l'objectif visé sur la durée. Contrairement à 2023, où l'objectif avait été atteint (taux de 91%), le taux d'appels répondus se situe légèrement au-dessous de l'objectif, à 88% en 2024. La forte augmentation du volume (+12% par rapport à 2023) explique en grande partie cette performance.

L'utilisation de la banque en ligne, que ce soit sur des ordinateurs ou des équipements mobiles, continue de progresser, avec une disponibilité des plateformes informatiques de la Banque supérieure à 99%. Nos clientes et nos clients plébiscitent BCV Mobile, qui se positionne comme la quatrième application mobile bancaire préférée de la population suisse, avec une évaluation de 4,6 sur 5 sur l'App Store.

Le dispositif de protection de la clientèle mis en place par la BCV contre les fraudes évolue en permanence pour faire face à l'augmentation et à la sophistication des cas. La Banque travaille sur deux axes: l'information à la clientèle, notamment avec des mises en garde lors de la connexion à l'e-banking, et l'évolution de ses systèmes de détection (plus d'informations aux pages 48 et suivantes).

En outre, quelque 6 millions d'opérations ont été effectuées aux bancomats de la BCV, avec une disponibilité du service de 99%, similaire à 2023.

La BCV ajuste continuellement son fonctionnement et son offre sur la base des remarques de sa clientèle. La Banque met à disposition un centre dédié via l'adresse feedback@bcv.ch. Il est accessible par tous les canaux et vient compléter le dispositif d'enquêtes de satisfaction et le suivi continu des réclamations. En 2024, la BCV a reçu 590 réclamations qui n'ont pas pu être traitées directement lors du contact avec la cliente ou le client (595 en 2023); comme en 2023, 92% d'entre elles ont été traitées dans les délais que la Banque s'est fixés. La mise en place de ce système permet à la BCV de progresser, d'une part, au travers du dialogue avec la clientèle pour régler une insatisfaction et ne pas en reproduire la cause et, d'autre part, par des évolutions de fonctionnement, comme la digitalisation du processus de traitement des bons de paiement dans le cadre des crédits de construction.

Net Promoter Score

La BCV interroge régulièrement sa clientèle pour améliorer sa qualité de service. Dans ce cadre, elle obtient un Net Promoter Score (NPS, dont la valeur peut être comprise entre –100 et +100) qui vise à indiquer dans quelle mesure sa clientèle la recommanderait. Le NPS de la Banque est de +40 en 2024, en progression de deux points par rapport à 2023, démontrant que les efforts de longue haleine ciblés sur la qualité de service portent leurs fruits.

Qualité de service

	2020	2021	2022	2023	**2024**
Net Promoter Score (NPS) (en %)	+29	+32	+33	+38	**+40**

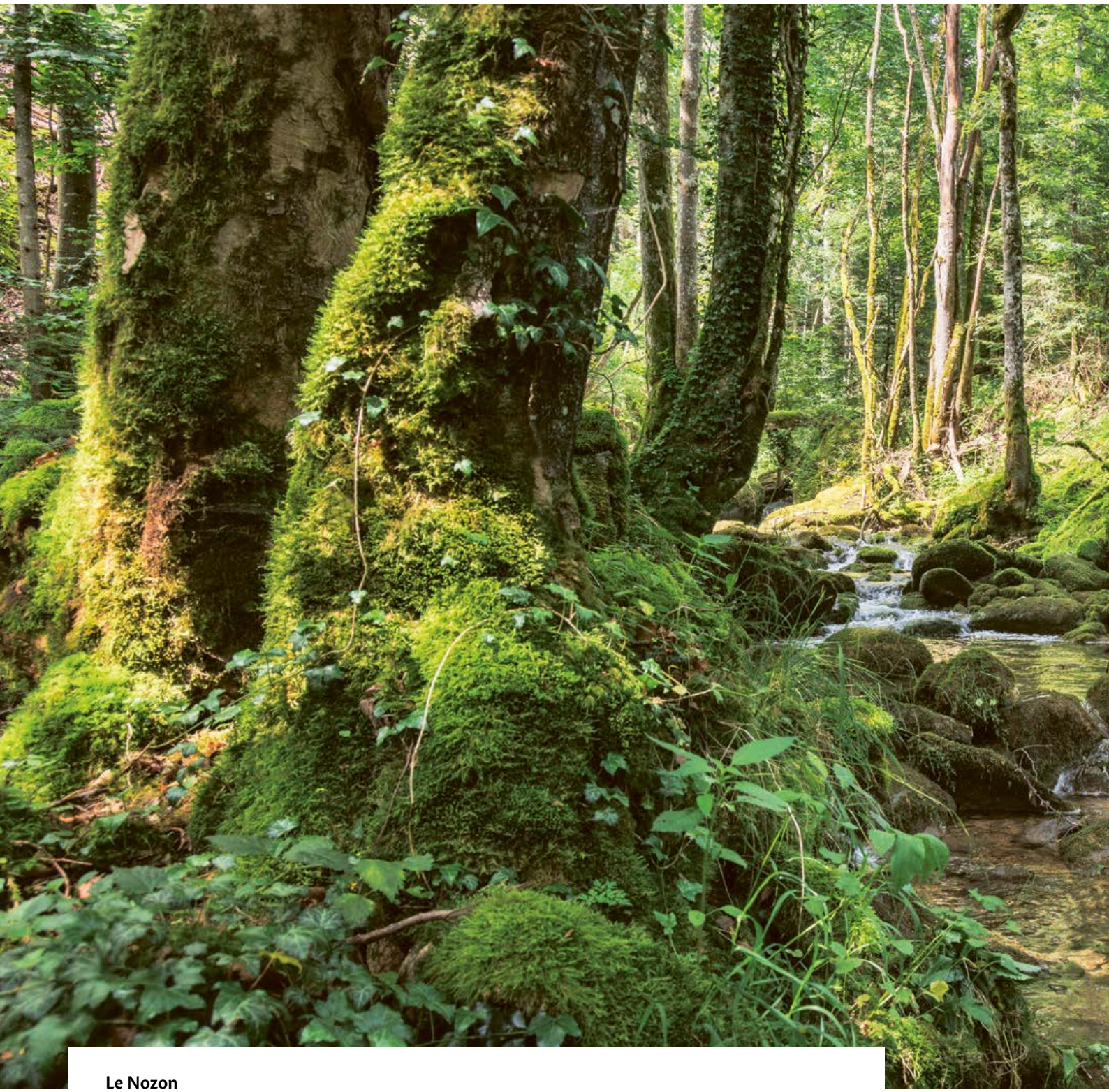

Le Nozon

Cette rivière prend sa source au lieu-dit «Cul du Nozon», un site karstique typique du massif jurassien. Elle traverse Vaulion avant de rejoindre le bourg clunisien de Romainmôtier. Elle se jette ensuite dans le Talent, puis l'Orbe. En aval, cette bucolique rivière s'écoule dans un lit naturel, entre méandres et cascades.

Investissements responsables

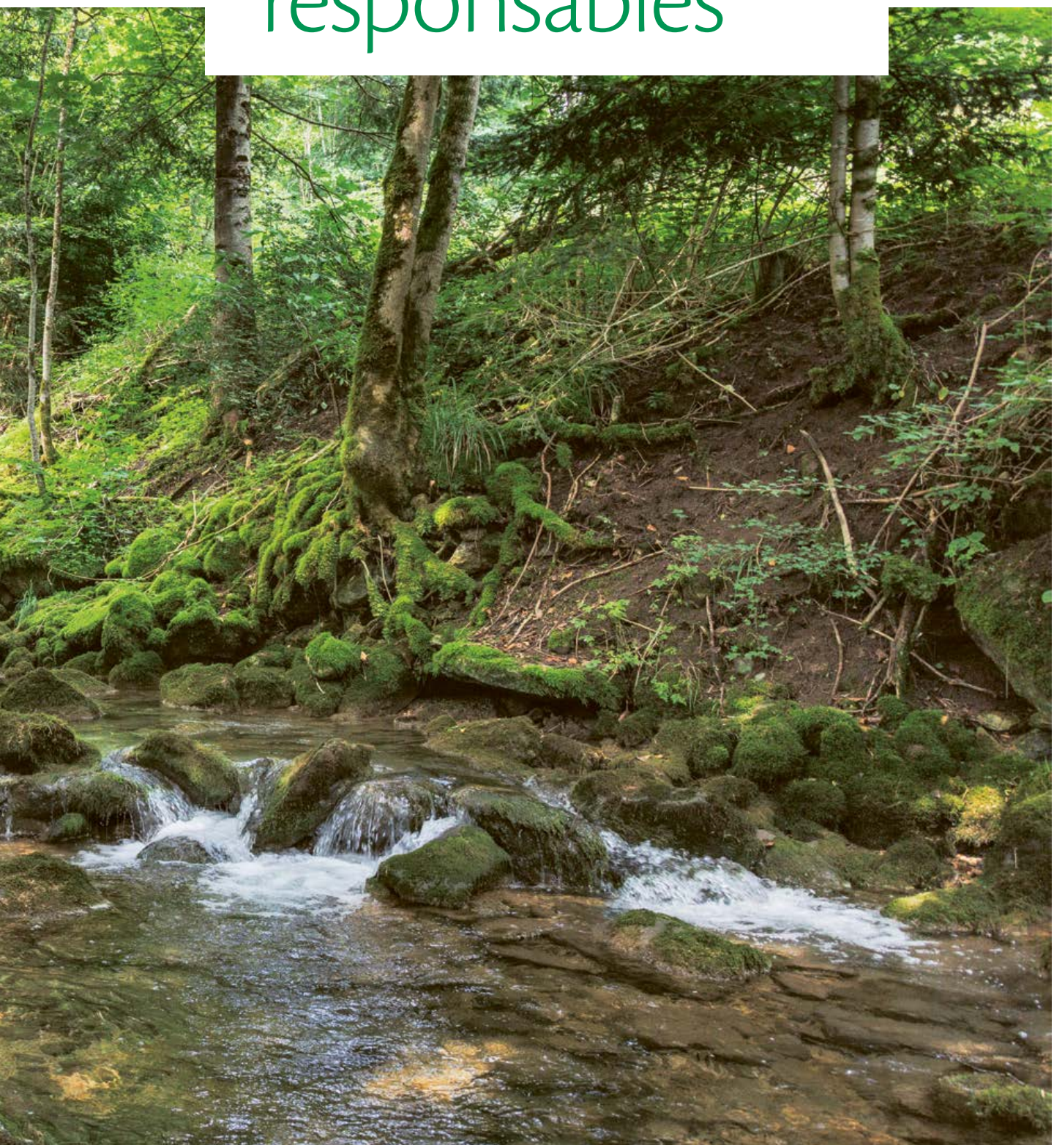

Actifs pour compte propre

La BCV ne s'engage pas dans des activités de négoce pour compte propre, n'investit pas dans un portefeuille de participations et ne prend pas de participations dans des sociétés non liées à ses activités. Les seuls actifs pour compte propre dont elle dispose résultent soit d'exigences réglementaires dans le cadre de ses activités bancaires, soit, pour une part marginale, de son rôle historique dans l'économie vaudoise. Plus précisément, il s'agit:

- des immobilisations financières détenues par la Banque principalement pour constituer sa réserve de liquidités. Cette réserve se compose d'obligations de première qualité admises par la Banque nationale suisse, telles que les titres émis par les centrales de lettres de gage, des obligations de la Confédération et des Cantons suisses ou d'autres institutions supranationales;
- des participations financières dans des entreprises directement liées à son activité (par exemple SIX, TWINT);
- des participations financières marginales dans des entreprises liées à l'histoire du canton et de la Banque.

Plus de détails sur la composition du portefeuille se trouvent dans le Rapport annuel 2024 (pages 140 et 141).

Émissions de gaz à effet de serre liées aux actifs pour compte propre

Les lettres de gages représentent, en volume, la majorité des actifs pour compte propre (CHF 3 806 millions en 2024). Les émissions de GES[1] liées à ces titres sont négligeables pour les scopes 1 et 2 (comme le montre le tableau ci-contre), car celles relatives aux bâtiments sous-jacents sont comptabilisées dans le scope 3 du bilan carbone des centrales d'émission de lettres de gage.

Concernant la dette souveraine, bien qu'il s'agisse d'une minorité des actifs pour compte propre de la Banque (CHF 237 millions en 2024), elle représente un volume d'émissions absolues de 15 968 t CO_2e en 2024 (CHF 212 millions investis en 2023 pour 16 184 t CO_2e). L'empreinte carbone est de 67,4 t CO_2e/ million de CHF investi en 2024, en baisse par rapport à 2023 (76,3 t CO_2e/ million de CHF investi).

Ces données sont difficilement comparables aux autres classes d'actifs. En effet, de par sa nature, cette classe d'actifs fait l'objet d'une méthodologie et d'une comptabilisation des émissions spécifique, raison pour laquelle les données ne sont pas intégrées dans le tableau ci-contre mais présentées séparément[2].

La Banque ne définit pas d'objectifs climatiques pour ses investissements pour compte propre. Ce choix s'explique essentiellement par la faible marge de manœuvre dont elle dispose pour composer ce portefeuille. En effet, ce dernier n'est pas géré dans le but de générer des revenus mais vise à répondre aux exigences réglementaires de réserve de liquidités et d'apport de collatéral dont les critères d'investissement sont restrictifs et définis par la Banque nationale suisse (obligations de première qualité pour être admissibles en nantissement ou en repo par cette dernière).

En revanche, la BCV a développé des objectifs pour ses activités de gestion d'actifs (pages 65 et suivantes) et de prêts hypothécaires (pages 83 et suivantes), qui constituent des volumes d'actifs beaucoup plus matériels et pour lesquels il existe davantage de leviers d'action.

[1] Les émissions correspondantes ont été calculées à partir des données de MSCI. En effet, il n'existe actuellement pas de méthodologie reconnue par PCAF pour le calcul des émissions de GES liées aux lettres de gage.

[2] Les émissions de GES d'un pays ne sont pas attribuées à un scope mais sont calculées sur la base de la consommation et de la production. Plus d'informations sur les aspects méthodologiques figurent en page 138.

Périmètre considéré pour le calcul des émissions de GES liées aux actifs pour compte propre (en millions de CHF)

	2022	2023	**2024**
Total des titres pour compte propre	4 898	5 222	**6 319**
Hors périmètre de calcul des émissions de GES :			
– Participations[1]	–216	–216	**–216**
– Autres[2]	–1 142	–1 101	**–1 516**
Périmètre de calcul des émissions de GES :			
– **Pour la catégorie PCAF « actions cotées et obligations d'entreprise »** (tableau 305-3 ci-après)	3 302	3 693	**4 350**
– **Pour la dette souveraine** (présentées dans le texte ci-avant)	239	212	**237**

305-3
Émissions de GES liées aux actifs pour compte propre pour la catégorie PCAF « actions cotées et obligations d'entreprise »

	Volumes (en millions de CHF)	Couverture (en %)	Émissions absolues des scopes 1 et 2 (en tCO_2e)	Émissions absolues du scope 3 (en tCO_2e)	Empreinte carbone des scopes 1 et 2 (en tCO_2e/ million de CHF investi)	Empreinte carbone du scope 3 (en tCO_2e/ million de CHF investi)	Score de qualité PCAF pour les scopes 1 et 2	Score de qualité PCAF pour le scope 3
Obligations d'entreprises cotées	544	82%	6 958	31 413	15,50	70,00	2,5	2,2
Lettres de gage	3 806	100%	22	45 578	0,01	11,97	3,1	3,1
Total 2024	**4 350**	**98%**	**6 980**	**76 991**	**1,64**	**18,09**		
Total 2023	3 693	98%	8 015	76 667	2,22	21,25		
Total 2022	3 302	97%	7 691	54 878	2,40	17,10		

[1] Les participations ne sont pas intégrées au périmètre de calcul des émissions de GES compte tenu de leur faible encours et de l'absence de données d'émission pour une majorité des titres. Les volumes sont présentés en valeur comptable pour cette classe d'actifs.

[2] La catégorie « Autres » regroupe des obligations d'agences multilatérales ou d'agences liées à des états pour lesquelles les données d'émissions de GES ne sont pas disponibles à ce jour.

Gestion d'actifs à la BCV

La BCV souhaite proposer à sa clientèle une offre étendue de placements responsables répondant aux bonnes pratiques du marché et assurant des rendements compétitifs à long terme.

Elle a l'intention d'avoir une position de leadership sur le marché de l'investissement socialement responsable (ISR) dans le canton de Vaud et en Suisse. Cette volonté se reflète notamment au travers du partenariat avec la Fondation Ethos et dans les travaux réalisés en collaboration avec l'Université de Lausanne. Elle est également signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies depuis 2019 et est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF).

La Banque oriente sa clientèle vers des investissements intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et vise à faire évoluer leurs portefeuilles selon les objectifs de l'Accord de Paris, de la Confédération suisse et du Plan Climat Vaudois.

En vertu de son devoir fiduciaire et afin de servir au mieux les intérêts de la clientèle, la BCV incorpore des approches ESG au sein de sa politique d'investissement. En effet, l'intégration de critères ESG dans la gestion permet de renforcer la gestion des risques sur le long terme. La Banque souhaite également proposer des placements spécifiques dans des entreprises ayant des solutions pour répondre aux enjeux du développement durable.

Afin d'éviter tout risque d'écoblanchiment, la BCV accorde une importance centrale à la transparence, l'information et la formation. Elle collecte systématiquement les attentes de la clientèle en matière d'investissement responsable.

La Banque a également des objectifs sur les questions climatiques (voir page 65) et intervient auprès des fonds et sociétés dans lesquels elle investit pour sa clientèle, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice des droits de vote.

Collaboration avec l'UNIL

Depuis 2019, la BCV et l'Université de Lausanne (UNIL) ont un partenariat consistant en un programme de recherches dans le cadre des investissements tenant compte des critères ESG.

Dans ce contexte, les chercheurs et chercheuses du Center for Risk Management (CRML) de la Faculté des HEC de l'UNIL ont publié, au printemps 2023, la deuxième édition de leur étude sur l'intégration des critères ESG à la gestion des placements immobiliers suisses. Celle-ci a fait ressortir la dynamique positive qui se met progressivement en œuvre sur les questions de durabilité dans le secteur. Fin 2023, la même équipe a mis à la disposition du public un nouveau système de scores ESG des fonds immobiliers, appelés PRESS scores[1]. Ceux-ci se basent sur des données entièrement publiques, permettant ainsi d'évaluer de manière indépendante et uniforme les efforts de durabilité et de transparence des fonds immobiliers suisses. Ces scores ont finalement servi de base en 2024 pour la construction d'un indice des fonds de placement immobiliers tenant compte de leur profil de durabilité (PRESS Index). L'ensemble de ces démarches contribue à promouvoir la mise en place systématique d'indicateurs permettant de suivre l'amélioration du profil de durabilité d'un secteur central pour la transition énergétique. L'immobilier étant un des secteurs clés dans les portefeuilles de la clientèle institutionnelle, cette étude vise à compléter l'évaluation ESG des portefeuilles afin d'y inclure toutes les classes d'actifs.

En parallèle, le programme de recherche permet également d'approfondir les thématiques de l'investissement responsable dans les autres classes d'actifs, notamment les actions et les obligations. Sur ce dernier point, les recherches se concentrent sur la question de la décarbonation des portefeuilles ainsi que sur la construction de portefeuilles d'obligations gouvernementales incorporant les engagements de durabilité pris par les différents pays.

Principes pour l'investissement responsable

La BCV est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, qui comptent plus de 5 000 signataires dans près de 100 pays.

En 2023 et 2024, 384 nouveaux signataires y ont adhéré. Le total d'actifs sous gestion soumis est estimé à USD 128 400 milliards.

L'accès à ce réseau d'informations et de connaissances permet de renforcer l'approche de la Banque en matière d'ISR. Le rapport de transparence[2] 2024 de la BCV présente ses ambitions en matière d'ISR ainsi qu'une vue complète de la structure de gouvernance de l'ISR à la BCV, de son approche et des mesures concrètes qu'elle met en œuvre dans son offre de placements.

[1] PRESS scores, crml.ch/pressscores, consulté le 19 février 2024.

[2] Le rapport public est disponible à l'adresse suivante: https://ctp.unpri.org/dataportalv2.

L'approche de l'ISR à la BCV

Critères ESG

L'actionnariat actif, l'intégration de critères ESG, le best-in-class, le filtrage positif et l'exclusion sont les principaux leviers utilisés par la BCV pour intégrer des facteurs de durabilité dans la sélection et la gestion des investissements. De plus, elle propose des investissements thématiques qui ciblent des entreprises ayant des solutions aux enjeux sociaux ou environnementaux.

Plus d'informations sont disponibles dans la politique ISR de la BCV[1], présentant les principes de la Banque en matière de prise en compte des critères ESG dans les placements.

Objectifs climatiques pour les investissements de la clientèle

Dans son rôle de gestionnaire d'actifs, la BCV veut apporter sa contribution à l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette en 2050. Elle est convaincue qu'elle a un rôle à jouer pour accompagner la transition vers une économie résiliente et bas carbone et active les leviers dont elle dispose pour atteindre cet objectif. Ainsi, la Banque vise à aligner 28% de ses actifs en gestion déléguée[2] avec l'objectif de zéro émission nette en 2050[3]. Cela implique de réduire l'empreinte carbone[4] de ces actifs de 50% d'ici à 2030, de 90% d'ici à 2040 et de 100% d'ici à 2050 par rapport à 2022.

Afin de se fixer un objectif climatique et une trajectoire de décarbonation crédibles, répondant aux bonnes pratiques de marché ainsi qu'aux analyses scientifiques sur le climat, la BCV a utilisé le scénario « Net zero by 2050 » de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Ce scénario représente la courbe de décarbonation nécessaire à l'atteinte de l'objectif de réchauffement planétaire maximal de 1,5° C avec des objectifs intermédiaires en 2030 et en 2040.

Ces objectifs portent sur la gestion déléguée, car c'est sur ce périmètre que la BCV prend les décisions d'investissements, dans le respect des mandats confiés par la clientèle et des politiques de placement des produits. Toutefois, les mesures mises en place (voir pages 67 et suivantes) pour favoriser l'atteinte de ces objectifs s'étendent au-delà de la gestion déléguée, notamment au conseil global en placement.

La part de 28% des actifs en gestion déléguée concernée par ces objectifs se compose de fonds d'actions en gestion active ainsi que d'actifs d'immobilier indirect. La Banque vise un élargissement progressif de son portefeuille d'actifs sous gestion suivant cette trajectoire de zéro émission nette, en revoyant cet objectif au moins tous les cinq ans.

L'empreinte carbone est calculée sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2[5] en tonnes de CO_2e/CHF million investi (pour les actions et les obligations) et en kg CO_2e/m² (pour l'immobilier indirect). Des analyses seront effectuées pour inclure une partie du scope 3 lorsque celui-ci est matériel, dans les objectifs climatiques dès lors que des données fiables et de qualité seront disponibles.

Afin de tenir ces objectifs, la BCV intervient auprès des fonds et sociétés dans

Exemples de thématiques couvertes par les dimensions ESG

Environnement

- changement climatique
- gestion des déchets et contrôle de la pollution
- contribution des produits et services aux enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire, etc.)

Social

- respect des droits humains
- droit du travail et politique de ressources humaines (santé et sécurité au travail, non-discrimination, etc.)
- politique de mécénat, sponsoring

Gouvernance

- indépendance, diversité et rémunération des instances dirigeantes
- respect des législations et réglementations
- éthique dans les affaires (corruption, pratiques commerciales)

[1] BCV, *Politique d'investissement socialement responsable (ISR)*, janvier 2023.
[2] La gestion déléguée correspond aux fonds de placement (fonds d'allocation d'actifs, fonds Pension et fonds ciblés) et aux mandats de gestion de fortune discrétionnaires de la clientèle institutionnelle et privée. Les mandats de conseil et la gestion libre (*execution only*) sont exclus.
[3] Selon le scénario *Net Zero by 2050* de l'Agence internationale de l'énergie.
[4] Calculée sur les scopes 1 et 2 en t CO_2e/million de CHF investi (pour les actions et obligations) et en kg CO_2e/m² (pour l'immobilier indirect).
[5] Catégorisation définie selon le GHG protocol, consulté le 31 janvier 2025.

lesquels elle investit pour sa clientèle, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice des droits de vote (voir pages 68 et 69). Elle estime que cette approche est un levier majeur pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble. Elle complète cette démarche en développant son offre de produits d'investissement, en formant ses conseillères et ses conseillers aux enjeux du développement durable et en sensibilisant sa clientèle par la collecte de ses attentes en matière de durabilité.

Les mesures précitées ont pour principal objectif d'accompagner la transition vers une économie bas carbone et non de décarboner les portefeuilles d'investissement indépendamment de l'économie dans son ensemble.

La réalisation de ces objectifs climatiques dépend en grande partie de facteurs extérieurs à la sphère d'influence de la Banque. Il s'agit en particulier des actions mises en œuvre par les États pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et des choix de la clientèle, qui décide de l'importance à accorder aux enjeux de durabilité dans la gestion de son patrimoine. La BCV, en tant que gestionnaire d'actifs, est liée à ses obligations fiduciaires, ce qui signifie qu'elle agit dans le meilleur intérêt de ses clientes et clients, en tenant compte de leurs attentes financières et extrafinancières.

Les chiffres clés et les objectifs climatiques présentés par la BCV sont calculés au moyen de méthodes répondant à des standards internationaux reconnus et sur la base des données disponibles sur le marché. Les adaptations et modifications de ces standards ainsi que les changements dans la disponibilité des données peuvent influer sur les objectifs et les données reportées.

Gamme de produits

En 2024, la BCV a poursuivi le développement de son approche de l'ISR au sein de ses produits. Ceux-ci se divisent en trois gammes. Chacune d'elles est associée à une approche spécifique et à des objectifs distincts, répondant ainsi à des attentes différentes des investisseuses et des investisseurs.

100%

des fonds stratégiques de droit suisse intègrent des critères ESG

La gamme classique

Les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs financiers et n'intègrent pas de contraintes systématiques en matière d'ISR. Néanmoins, des critères ESG peuvent être considérés dans l'intérêt de la personne qui investit.

La gamme ESG

L'intégration de critères ESG dans la gestion contribue à la prise de décisions d'investissement et vise à renforcer la gestion des risques sur le long terme.

La gamme ESG Ambition

En plus de l'approche décrite pour la gamme ESG, une dimension d'intentionnalité est ajoutée et se traduit par une allocation d'une partie du capital dans des placements visant un changement positif.

On recense notamment dans cette gamme:

- les placements thématiques: ces produits visent à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. Les thématiques sont orientées vers un ou plusieurs des 17 Objectifs de développement durable (ODD) établis sous l'égide des Nations Unies;

Biodiversité

Les enjeux liés à la préservation de la biodiversité gagnent en importance dans le secteur financier, suivant une dynamique similaire à celle de l'action climatique. La BCV a commencé des travaux d'analyse en 2024 au travers d'une évaluation des dépendances et des impacts sur la biodiversité d'un portefeuille représentatif en actions. Les résultats ont permis de dresser un premier état des lieux de l'exposition et de l'impact d'une partie des actifs de la Banque vis-à-vis des enjeux liés à la nature. Des activités sur ce thème se poursuivront en 2025.

- les produits financiers qui tendent à générer un changement positif, comme ceux qui promeuvent activement un dialogue actionnarial crédible.

Leviers d'action et mesures en place

Collecte des préférences en matière d'ISR et rapports ESG

En ligne avec les Directives de l'Association suisse des banquiers (ASB)[1], la BCV intègre depuis 2021 les attentes de la clientèle en matière d'ISR dans l'ensemble de son processus de conseil à la clientèle privée. Ce processus a été étendu à la clientèle institutionnelle en 2024.

En effet, en complément des dimensions traditionnelles, les attentes de la clientèle en matière d'intégration de critères ESG sont intégrées lors de l'établissement du profil (voir notamment sur ce même sujet le chapitre « Pratiques de vente responsables », pages 50 et 51). Dans le cadre du conseil global en placement, l'offre de service peut être personnalisée en fonction d'attentes spécifiques exprimées, comme l'exclusion de certaines activités ou la préférence pour certaines thématiques de développement durable.

Fin 2024, l'ensemble de la clientèle privée et institutionnelle était classifiée sous l'angle des préférences ESG. Près de la moitié des clientes et des clients expriment des attentes en matière d'intégration de critères ESG dans la gestion financière de leurs placements, afin de renforcer la gestion des risques sur le long terme. Parmi cette clientèle, un petit pourcentage se dit très intéressé et cherche des investissements visant à générer un changement positif dans l'économie et la société. Cet exercice a permis de sensibiliser la clientèle aux enjeux de la durabilité, et a été valorisé notamment par la clientèle institutionnelle qui l'a perçu comme un accompagnement dans sa démarche d'intégration de critères ESG dans ses investissements.

Les contrôles d'alignement des solutions de placement intègrent désormais, en complément des critères financiers traditionnels, des critères ESG pour suivre les limites ESG des produits ainsi que les approches déployées dans le portefeuille en matière d'ISR (par exemple d'éventuelles thématiques durables à privilégier ou des activités à exclure). Pour les mandats discrétionnaires, une analyse et un rapport du portefeuille assurent à la clientèle une transparence sur l'intégration de ses attentes dans le domaine de l'ISR. Pour les fonds de placement de la BCV, la diffusion de rapports ESG est en cours de finalisation, afin de mesurer et rendre compte des caractéristiques extrafinancières des produits, notamment sur les questions climatiques, selon les mesures les plus pertinentes disponibles sur le marché (par exemple Swiss Climate Scores[2]).

Lors du conseil en placement, les conseillères et les conseillers présentent les différentes solutions d'investissement et orientent la clientèle en tenant compte de ses préférences en matière d'ISR. Ils poursuivent un programme de formation continue sur l'intégration des critères ESG dans les placements. En 2022, toutes les conseillères et tous les conseillers ont suivi une formation sur l'ISR, le contexte réglementaire et la prévention des risques d'écoblanchiment. En 2023 et 2024, ces acquis ont été consolidés avec la mise à disposition de différents documents de supports pour les entretiens avec la clientèle.

100%

des conseillères et conseillers formés à l'investissement socialement responsable

Une gamme de produits responsables étendue grâce à collaboration avec Ethos

Ethos et la BCV sont partenaires stratégiques depuis octobre 2020 avec pour objectif de proposer à la clientèle institutionnelle, mais également aux personnes privées, des solutions et des produits d'investissement durables et responsables. Ce partenariat englobe sept fonds gérés par l'Asset Management de la BCV et conseillés par Ethos. Ethos Services SA, la branche opérationnelle de la Fondation, est chargée de l'analyse extrafinancière, de l'exercice des droits de vote et du dialogue avec les sociétés composant ces fonds d'investissement. L'Asset Management de la BCV apporte, de son côté, ses compétences dans les domaines de l'analyse financière et de la gestion de portefeuilles.

Les fonds Ethos sont intégrés à l'offre de produits de la BCV et la Banque les

[1] SwissBanking, *Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune*, juin 2022.

[2] Les Swiss Climate Scores établissent des bonnes pratiques de transparence pour la comptabilité climatique des investissements..

utilise dans les mandats et les portefeuilles qu'elle gère pour sa clientèle, s'engageant ainsi activement dans leur développement. Ces fonds excluent les titres liés à des controverses graves et à certains secteurs spécifiques[1]. Ils appliquent également l'approche best-in-class avec la prise en compte des notations ESG et Carbon[2] d'Ethos, ce qui implique, pour le fonds Ethos Equities Sustainable World ex CH, par exemple, une réduction de l'univers d'investissement de plus de 40% par rapport à l'indice de référence.

L'intégration des critères ESG d'Ethos permet, entre autres, de diminuer l'intensité carbone[3] des fonds. Cela représente une réduction d'environ 70% pour les fonds Ethos Swiss Sustainable Equities et Ethos Equities Sustainable World ex CH par rapport à l'indice de référence, selon la méthode de calcul Weighted Average Carbon Intensity (WACI).

Les fonds en actions bénéficient également d'une politique de vote active et de l'engagement effectué par Ethos tout au long de l'année. En Suisse, où les entreprises cotées d'une certaine taille ont dû soumettre, pour la première fois, leur rapport de durabilité au vote des actionnaires, le dialogue a notamment porté sur la qualité des données publiées, le niveau de transparence, les exigences d'Ethos en la matière, ainsi que les rémunérations et la diversité au sein des instances dirigeantes. La politique de vote et le dialogue menés par Ethos incluent également une dimension liée au respect des droits humains pour inciter les entreprises à les respecter tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

En 2022, Ethos a adopté sa propre stratégie climatique qui doit lui permettre de contribuer à l'objectif planétaire de zéro émission de GHG nette d'ici à 2050. Ce plan d'action se décline dans l'ensemble des fonds de placement Ethos en actions, avec des objectifs de réduction de l'intensité carbone et d'alignement compatibles avec un scénario de réchauffement climatique limité à 2° C et aussi proche que possible de 1,5° C. Une reconnaissance du travail accompli par Ethos et la BCV pour proposer des produits d'investissement responsables est l'obtention, pour l'année 2024, de la notation maximale de trois étoiles du label FNG[4], comme en 2022 et 2023, pour les fonds Ethos Swiss Sustainable Equities et Ethos Equities Sustainable World ex CH, tous deux gérés par la BCV.

En 2024, Ethos et la BCV ont lancé le fonds d'investissement Ethos Climate ESG Ambition qui se base sur la méthodologie d'impact positif développée par Ethos afin d'investir dans les entreprises qui contribuent à la transition écologique et à la réduction des impacts du changement climatique. Ce fonds, classé « article 9 » selon la réglementation européenne Sustainable Finance Disclosures Regulation (SFDR), répond au plus haut niveau d'exigences en matière d'investissement socialement responsable. Il investit exclusivement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux, sans pour autant causer de préjudice à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe du *do no significant harm*). Les entreprises incluses dans le fonds doivent également appliquer des pratiques de bonne gouvernance.

Au deuxième trimestre 2024, deux nouveaux indices Ethos intégrant des critères ESG ont été lancés, l'un en actions suisses et l'autre en obligations en franc suisse, de même que deux fonds indiciels BCV répliquant ces indices.

Les volumes associés à ces produits sont intégrés au périmètre de la gestion déléguée de la BCV et sont inclus dans les tableaux de chiffres relatifs aux indicateurs G4-FS11 (intégration de critères ESG) et 305-3 (émissions de gaz à effet de serre des investissements de la clientèle) (voir pages 71 et suivantes).

L'actionnariat actif à la BCV

En 2024, la BCV a souscrit aux services d'engagement proposés par Ethos. Elle développe ainsi son approche de dialogue avec les entreprises suisses et internationales incluses dans les fonds BCV et ses mandats de gestion déléguée. L'objectif du dialogue continu et constructif conduit par Ethos est d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les thèmes abordés incluent les enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité, à la gouvernance d'entreprise, au respect des conditions de travail et des droits humains ainsi qu'à la publication d'informations environnementales et sociales.

Depuis 2023, la BCV a également rejoint l'initiative collaborative Climate Action 100+ et participe au dialogue aux côtés d'investisseurs et d'investisseuses qui s'engagent pour que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de

[1] Ethos, *Critères d'exclusion*, septembre 2021.

[2] Les notations Carbon d'Ethos sont uniquement prises en compte dans les fonds en actions.

[3] Tonnes de CO_2e par million de CHF de chiffre d'affaires. L'intensité carbone comprend les scopes 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol.

[4] Le label indépendant FNG Siegel a été fondé par l'association du Forum Nachhaltige Geldanlagen, spécialisée dans la promotion de l'ISR en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Ce label certifie que les fonds répondent à des normes de qualité pour les investissements responsables et qu'ils sont vérifiés par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.

serre au niveau mondial prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Plus d'informations sur l'approche de la BCV en matière d'engagement actionnarial sont disponibles dans sa politique de dialogue[1].

De plus, la BCV applique une politique de vote basée sur des principes de bonnes pratiques ESG pour les actions détenues dans les fonds qu'elle gère. Elle a mis en place un processus de vote systématique et a recours aux recommandations d'Ethos Services pour prendre ses décisions. Une synthèse des positions de vote est également présentée dans un rapport annuel. Depuis 2023, ce processus s'applique également aux actions étrangères. Il est formalisé dans une politique dédiée[1].

En 2024, la BCV a voté sur un total de 9 439 résolutions lors des 509 assemblées générales de sociétés dont elle a acquis des actions par le biais de ses fonds de placement. Lors de cet exercice, la Banque a voté contre l'avis du Conseil d'administration sur environ 30% des résolutions.

La Banque occupe la première place du classement mondial Voting for Sustainability[2], publié par la start-up Rezonanz fin 2024, évaluant les pratiques de vote de 140 gestionnaires d'actifs et de fonds de pensions, basé sur les recommandations de vote de la Fondation Ethos et de PIRC Limited, un cabinet indépendant de conseil en matière de gouvernance d'entreprise et d'actionnariat en Europe.

Mesures spécifiques pour la clientèle privée

Comme indiqué précédemment, la BCV intègre les risques ESG et les préférences de la clientèle privée en matière d'ISR dans tous ses services de gestion de fortune et de conseil global en placement. Les solutions d'investissement sont gérées en architecture ouverte, ce qui garantit l'accès à une vaste offre de produits de la BCV et de tiers intégrant des critères ESG ainsi qu'à des produits thématiques favorisant les investissements dans des entreprises proposant des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. Comme l'illustre le schéma en page suivante, les critères ESG font partie intégrante du processus de sélection des produits. En effet, depuis 2019, le processus d'investissement a été adapté pour évaluer systématiquement les produits en matière d'ISR. Pour ce faire, la Banque soumet aux promotrices et aux promoteurs un questionnaire permettant de classifier les produits en fonction de leur niveau d'intégration des critères ESG. Ces données qualitatives, récoltées auprès des sociétés de gestion et de gérants et gérantes de fonds, sont confirmées par des contrôles quantitatifs basés sur des données ESG de fournisseurs de données. C'est à partir de cet univers de produits que les gestionnaires composent les mandats de gestion discrétionnaire et les fonds d'allocation d'actifs (FAA), qui comprennent des fonds stratégiques ou des fonds Pension. Cet univers d'investissement est également la référence pour la construction des portefeuilles de la clientèle au bénéfice d'un mandat de conseil.

Ce processus de sélection de produits permet de présenter une palette étendue à la clientèle privée. L'objectif est d'assurer une transparence des fonds sélectionnés et de donner la priorité aux fonds qui, sur la base de résultats d'analyses financières similaires, intègrent le mieux les critères ESG. Ainsi, depuis 2021, tous les fonds stratégiques pour la clientèle privée intègrent des critères ESG.

Les fonds stratégiques de la gamme ESG Ambition permettent à la clientèle privée d'investir dans des véhicules de placement qui adoptent une ou plusieurs approches d'investissement socialement responsable et au moins 25% de ces placements sont thématiques. Ces poches thématiques contiennent des investissements, en actions ou en obligations, dans des sociétés proposant des solutions aux enjeux de développement durable, tels que des *green bonds* ou des *social bonds*. Les fonds stratégiques de la gamme ESG Ambition sont proposés avec la même tarification que le produit équivalent de la gamme ESG.

CHF 331 millions
dans la gamme
ESG Ambition à fin 2024

[1] Les politiques et rapports relatifs à l'ISR sont téléchargeables sur http://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/durabilite/isr.html.
[2] https://www.rezonanz.io/voting-for-sustainability

Critères

- masse sous gestion du fonds
- historique (*track-record*)
- rendement ajusté au risque
- évaluation de la qualité et de la solidité financière et extrafinancière (ESG) de la société de gestion
- transparence de la société de gestion, méthode et rigueur de gestion
- processus d'investissement, y compris en matière d'intégration des risques ESG

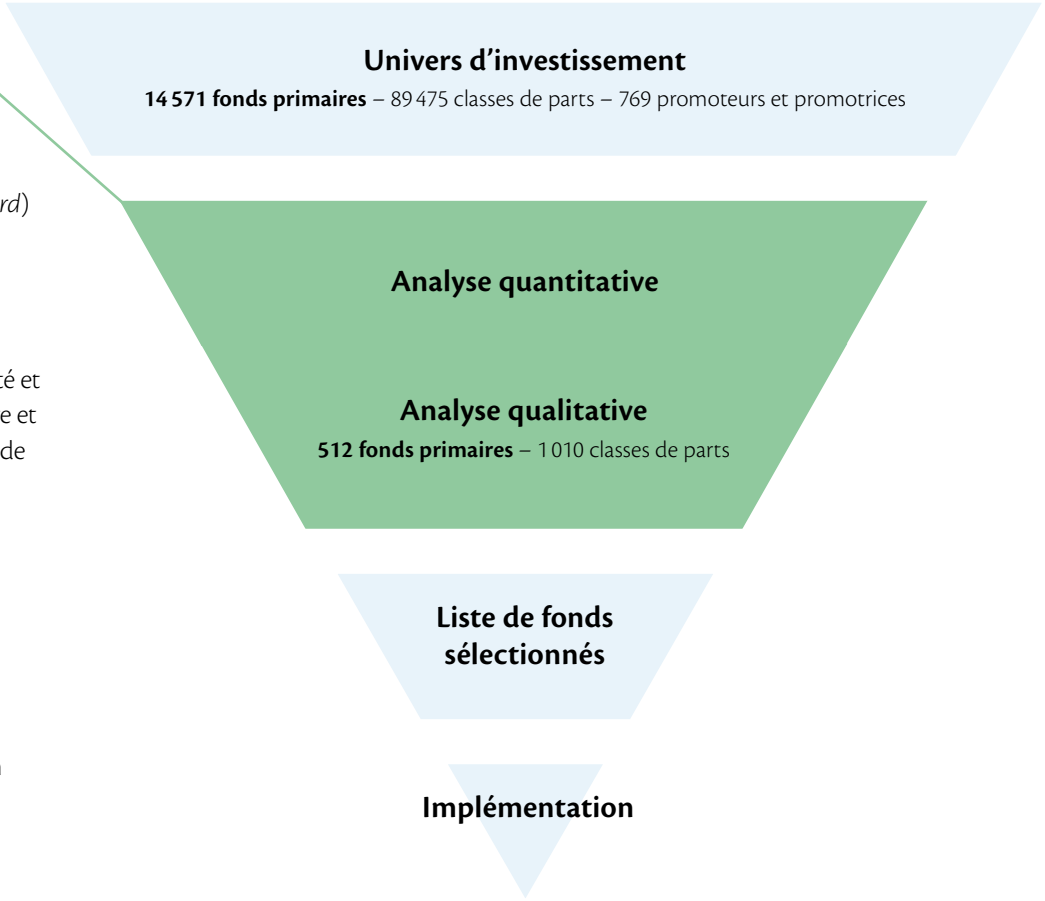

Perspectives 2025

En 2025, la BCV continuera de développer et de consolider son approche, avec les initiatives suivantes:

- suivi des objectifs climatiques pour les investissements de la clientèle et analyse des possibilités d'extension de périmètre en fonction des données disponibles (par exemple scope 3, obligations souveraines);
- adaptation des gammes de produits BCV dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles directives des associations de branche (ASB, AMAS) pour lutter contre l'écoblanchiment;
- analyse en vue du développement de solutions de placement supplémentaires dans le domaine de l'environnement;
- formation dispensée à l'ensemble des conseillères et des conseillers sur les évolutions de la gamme;
- développement d'un rapport annuel sur les pratiques de dialogue actionnarial.

Indicateurs clés et commentaires

Intégration de critères ESG dans la gamme

En 2024, 70% des actifs en gestion déléguée de la BCV intègrent des critères ESG (contre 48% en 2023). Ce chiffre est décomposé dans le tableau ci-dessous. La méthodologie de classification des actifs ESG appliquée dans ce rapport est la même qu'en 2023, sauf pour les mandats discrétionnaires de la clientèle institutionnelle. La méthodologie appliquée est décrite à l'annexe « Principes et standards de publications » en page 141.

Sur le périmètre des fonds stratégiques pour la clientèle privée, depuis 2021, 100% des produits intègrent des critères ESG afin de renforcer la gestion des risques sur le long terme.

Les fonds stratégiques et les mandats de gestion discrétionnaire privés présentés dans le tableau ci-après appliquent les mesures présentées dans la section « Mesures pour la gestion privée » aux pages 69 et 70.

Concernant les fonds de prévoyance (fonds Pension), une part significative des produits sous-jacents intègre déjà des critères ESG. Des démarches, qui aboutiront en 2025, sont en cours pour formaliser l'intégration de ces critères au niveau de la documentation des produits. Du fait de la méthodologie appliquée, les fonds Pension présentent, encore cette année, une faible proportion d'intégration de produits ESG.

« En 2024, 70% des actifs en gestion déléguée intègrent des critères ESG. »

G4-FS11

Volume d'actifs totaux et part ESG dans la gestion déléguée de la BCV[1]

		Chiffres au 31 décembre					
		2022		2023		2024	
		Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits ESG (en %)	Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits ESG (en %)	Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits ESG (en %)
Fonds	Fonds stratégiques	2 373	100%	2 392	100%	**2 413**	**100%**
	Fonds Pension	1 207	0%	1 285	2%	**1 747**	**2%**
	Fonds ciblés	8 240	51%	8 899	67%	**10 724**	**69%**
Mandats	Mandats discrétionnaires institutionnels	11 607	n/d*	12 871	n/d*	**14 236**	**67%**
	Mandats discrétionnaires privés	2 626	n/d*	2 947	92%	**3 656**	**96%**

* Ces chiffres n'ont pas pu être recalculés selon la nouvelle méthodologie (données non disponibles). Selon la méthodologie utilisée pour le rapport 2023 pour les mandats institutionnels, la part ESG serait de 30% en 2024, contre 18% en 2023 et 14% en 2022.

[1] La gestion déléguée correspond aux fonds de placement (fonds d'allocation d'actifs, fonds Pension et fonds ciblés) et aux mandats discrétionnaires de la clientèle institutionnelle et privée. Le conseil en placement et la gestion libre (*execution only*) sont exclus. Les certificats présentés dans le tableau de la page 72 ne sont pas inclus.

La gamme ESG Ambition vise à répondre aux attentes de la clientèle ayant une sensibilité plus marquée aux défis environnementaux et sociaux. Les actifs sous gestion de la gamme ESG Ambition augmentent régulièrement depuis le lancement de la gamme en 2020 (voir tableau ci-dessous).

G4-FS11
Volumes des produits de la gamme ESG Ambition de la BCV

Chiffres au 31 décembre (en milliers de CHF)	2020	2021	2022	2023	**2024**
Fonds stratégiques	67 780	184 718	173 301	183 848	**210 318**
Mandats	n/a	20 207	44 637	57 477	**85 276**
Certificats	32 849	49 709	39 807	39 365	**35 453**
Total	**100 629**	**254 634**	**257 745**	**280 690**	**331 047**

Émissions de gaz à effet de serre liées aux investissements de la clientèle
Pour la première fois, la BCV a établi en 2024 un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux investissements de la clientèle.

Afin de présenter des données comparables aux autres acteurs du marché, la BCV utilise le standard Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), dont elle est signataire depuis 2022.

Le périmètre considéré pour le calcul des émissions de GES liés aux investissements de la clientèle est la gestion déléguée hors doubles comptages, liquidités et investissements alternatifs (voir le tableau ci-dessous).

Périmètre considéré pour le calcul des émissions de GES (en millions de CHF)

	2022	2023	**2024**
Gestion déléguée	25 983	28 348	**32 707**
– Doubles comptages[1]	–5 566	–6 582	**–8 373**
– Liquidités	–1 508	–731	**–680**
– Investissements alternatifs	–955	–953	**–831**
– Autres[2]	–615	–638	**–797**
Périmètre de calcul des émissions de GES:			
– **Pour la catégorie PCAF « actions cotées et obligations d'entreprise »** (tableau 305-3 ci-après)	16 134	17 985	**20 332**
– **Pour la dette souveraine** (présentées dans le texte ci-après)	1 206	1 457	**1 694**

[1] Les doubles comptages correspondent aux actifs des fonds ciblés BCV investis dans des fonds multi-actifs ou des mandats de gestion.
[2] La catégorie « Autres » regroupe des obligations d'agences multilatérales ou d'agences liées à des états pour lesquelles les données d'émissions de GES ne sont pas disponibles à ce jour.

Les émissions de GES absolues correspondant à la dette souveraine sont de 288 720 t CO_2e en 2024 pour CHF 1 694 millions investis dans cette classe d'actifs (268 051 t CO_2e pour CHF 1 457 millions investis en 2023). L'empreinte carbone est de 170,5 t CO_2e/million de CHF investi en 2024 et de 183,9 en 2023. Ces données sont difficilement comparables aux autres classes d'actifs. En effet, de par sa nature, cette classe d'actifs fait l'objet d'une méthodologie et d'une comptabilisation des émissions spécifiques, raison pour laquelle les données ne sont pas intégrées dans le tableau ci-dessous mais présentées séparément[1].

L'empreinte carbone (scopes 1 et 2), calculée en t CO_2e/million de CHF investi, liée aux actions, aux obligations d'entreprises, aux lettres de gage, à l'immobilier indirect et aux fonds de tiers, agrégée sous «total» dans le tableau ci-dessous, est en baisse depuis 2022 (–30%). Cette tendance se retrouve au niveau des différentes classes d'actifs, comme le montrent les graphiques de la page 74.

Concernant l'immobilier indirect, l'intensité physique (en kg CO_2e/m^2) est de 14,6 en 2024 (16,9 en 2023), soit une baisse de 13,4%.

305-3
Émissions de GES liées aux investissements de la clientèle pour la catégorie PCAF «actions cotées et obligations d'entreprise»

	Volume (en millions de CHF)	Couverture (en %)	Émissions absolues des scopes 1 et 2 (en t CO_2e)	Émissions absolues du scope 3 (en t CO_2e)	Empreinte carbone des scopes 1 et 2 (en t CO_2e/ million de CHF investi)	Empreinte carbone du scope 3 (en t CO_2e/ million de CHF investi)	Score de qualité PCAF pour les scopes 1 et 2	Score de qualité PCAF pour le scope 3
Actions et obligations d'entreprises	7 516	94%	194 558	2 716 813	27,52	384,27	2,2	2,2
Lettres de gage	1 306	100%	6	15 634	0,00	11,97	3	3
Immobilier indirect	6 598	95%	24 723		3,92			
Fonds de tiers[2]	4 913	91%	145 393	913 279	32,50	204,90		
Total 2024	**20 332**	**94%**	**364 681**	**3 645 726**	**19,06**			
Total 2023	17 985	93%	366 526	3 068 457	21,89			
Total 2022	16 134	93%	407 183	2 491 738	27,26			

[1] Les émissions de GES d'un pays ne sont pas attribuées à un scope mais sont calculées sur la base de la consommation et de la production. Plus d'informations sur les aspects méthodologiques figurent en page 138.

[2] Les fonds de tiers, composés de plusieurs classes d'actifs, sont présentés séparément car les données disponibles sont consolidées au niveau du produit, la transparence par classe d'actifs n'est pas disponible.

Empreinte carbone des actions et obligations d'entreprises cotées et des fonds de tiers (scopes 1 et 2) en t CO_2e par million de CHF investi

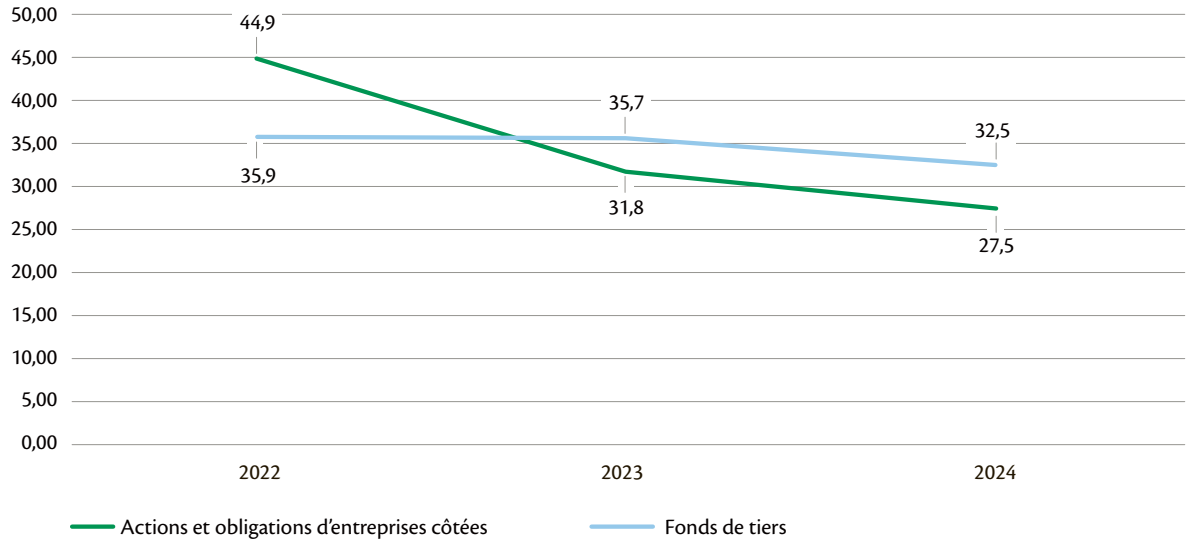

Intensité physique de l'immobilier indirect (scopes 1 et 2) en kg CO_2e par m^2

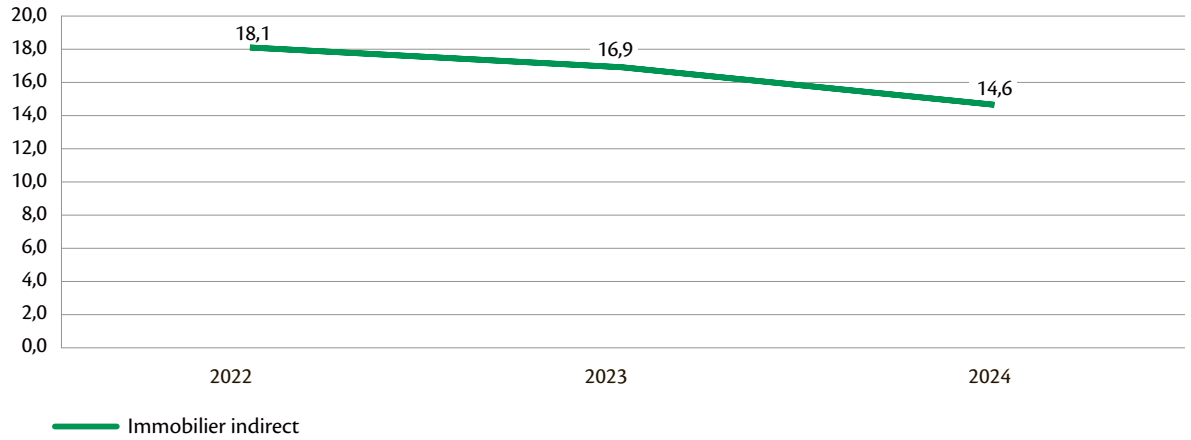

Test de compatibilité climatique PACTA

En juin 2024, la BCV a participé pour la troisième fois au test volontaire de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) organisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en étroite collaboration avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI).

Le test PACTA couvre huit secteurs identifiés comme les plus intensifs en carbone de l'économie (c'est-à-dire les secteurs les plus sensibles à la transition énergétique): le pétrole, le gaz, le charbon, l'électricité, l'automobile, le ciment, l'aviation et l'acier (aussi appelés « secteurs PACTA »). Ensemble, ils sont responsables d'environ deux tiers de toutes les émissions de GES dans le monde. Dans chaque secteur, PACTA se concentre sur la partie de la chaîne de valeur qui contribue le plus aux émissions de GES.

Le périmètre soumis par la BCV en 2024 est aligné avec celui de la page 71, soit l'ensemble des actifs en gestion déléguée. Les mandats immobiliers indirects et les fonds alternatifs ne sont pas couverts par le test.

Les résultats montrent que le portefeuille agrégé de la BCV est moins exposé aux technologies à haute intensité carbone retenus dans le cadre de cette étude[1] (seulement 3,6% des actions et 2,6% des obligations d'entreprises) que ses pairs (en moyenne 4,2% des actions et 3,9% des obligations d'entreprises). Les résultats indiquent également une bonne exposition du portefeuille de la BCV aux technologies bas carbone. Ce résultat s'explique, entre autres, par les mesures climatiques prises par la BCV (notamment l'intégration de critères ESG dans sa gestion et l'exclusion des sociétés dont une part significative des revenus provient du charbon thermique), qui ont permis de diminuer l'exposition des portefeuilles aux secteurs PACTA.

Plusieurs évolutions et projets dans le domaine de l'ISR devraient permettre une amélioration des résultats lors d'un prochain test. Ces derniers sont présentés dans le chapitre « Perspectives 2025 » en page 70.

Certaines limites méthodologiques ont été identifiées dans le cadre de l'analyse des résultats. En particulier, la latitude dont disposent les participantes et les participants quant au périmètre de portefeuilles à soumettre au test limite significativement la comparabilité des résultats entre pairs.

[1] Les technologies à haute intensité carbone considérées sont l'extraction du charbon, les activités *upstream* dans le pétrole et le gaz (recherche et production), la production d'électricité à partir de gaz et de pétrole et les véhicules thermiques.

Or physique

En ligne avec les exigences de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr), les banques du Groupe BCV intègrent à leur approvisionnement en or physique les enjeux environnementaux et sociaux, notamment les droits humains et les conditions de travail des personnes qui travaillent dans les mines.

Pour leur approvisionnement en or physique, les banques du Groupe font exclusivement appel à des fournisseurs domiciliés en Suisse et ayant adhéré au programme Responsible sourcing du standard LBMA (London Bullion Market Association), qui définit des règles en matière d'approvisionnement responsable. En ligne avec le guide de l'OCDE[1] en matière de due diligence, ce programme exige des fournisseurs qu'ils démontrent leurs efforts pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les violations des droits humains ainsi que pour respecter l'environnement.

Depuis 2022, l'offre en or physique disponible aux guichets de la BCV et son fonds BCV Physical Gold ESG sont constitués d'or labellisé et d'or traçable. La traçabilité permet également de maîtriser la provenance de l'or pour éviter les zones de conflit.

Pour son fonds d'investissement basé sur de l'or physique ESG, le fonds BCV Physical Gold ESG, la BCV s'assure de la transparence de l'origine de l'or grâce à un choix consciencieux des partenaires de la chaîne d'approvisionnement, sur la base de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Le compartiment BCV Physical Gold ESG met ainsi en œuvre sa stratégie par l'acquisition d'or physique industriel traçable (« or traçable BCV ») et d'or physique artisanal labellisé (« or PX Impact »).

En ce qui concerne l'offre en or physique disponible aux guichets de la BCV, les plaquettes d'or de 1, 5, 10 et 20 grammes sont labellisées Fairtrade. Ce label a été choisi pour sa qualité et sa notoriété.

Pour les plaquettes et lingots de 50, 100, 250 et 500 grammes ainsi que de 1 kilogramme, la BCV propose de l'« or traçable BCV », provenant de grandes exploitations minières sélectionnées selon le processus mis en place dans la gestion du fonds BCV Physical Gold ESG.

Le métal précieux en provenance de ces filières est affiné localement par des sociétés domiciliées en Suisse, dans des lignes de production séparées, afin de garantir une transparence totale de la chaîne de valeur, de la mine jusqu'à la clientèle.

Or traçable BCV
Cet or provient d'un panel de sociétés minières sélectionnées par la BCV sur la base des critères d'exclusion et de notation ESG d'Ethos. Si la société n'est pas couverte par Ethos, elle est évaluée sur la base de données MSCI.

Or PX Impact
Ce label a été créé par PX PRECINOX, affineur chaux-de-fonnier. Des critères stricts pour chaque étape de la chaîne d'approvisionnement en or sont appliqués et un programme de financement de projets et de soutien aux communautés minières artisanales a été mis en place.

Or Fairtrade
Ce label a été créé par la Fondation Max Havelaar (Suisse). Il garantit une exploitation et une commercialisation équitables de l'or issu de mines artisanales à petite échelle ainsi que sa traçabilité physique tout au long des étapes de production.

[1] *OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas*, avril 2016.

Piguet Galland

L'approche d'investissement socialement responsable de la banque Piguet Galland repose sur les principes de transparence, de mesurabilité et de matérialité. En plus de sa politique d'exclusion[1] applicable à toutes les solutions d'investissement qu'elle conseille à sa clientèle, Piguet Galland se distingue par sa gamme d'investissements dans des thématiques responsables.

En matière de responsabilité actionnariale, Piguet Galland exerce systématiquement ses droits de vote sur la base de bonnes pratiques ESG pour les actions suisses détenues dans les fonds qu'elle gère. Elle utilise les recommandations de vote d'Ethos Services pour prendre ses décisions. En 2024, Piguet Galland a voté lors de 43 assemblées générales (39 en 2023).

En 2024, elle a publié sa première Charte d'investissement responsable[2], marquant une étape importante dans son engagement envers la finance durable. Cette charte formalise les principes et l'approche d'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion.

De plus, elle fournit un aperçu complet des méthodologies ESG, des sources de données, des processus d'intégration pour les différentes classes d'actifs ainsi que des solutions d'investissement proposées par Piguet Galland.

Dans le cadre de sa participation au programme Swiss Triple Impact (STI)[3], Piguet Galland s'est engagée à appliquer à partir de 2025 des critères ESG dans la sélection des instruments financiers composant l'ensemble des solutions d'investissement. Un rapport ESG à l'ensemble de la clientèle visant à la sensibiliser et à l'informer sur les enjeux de la durabilité et sur l'investissement responsable est également prévu en 2025.

SWISS triple impact
DIRECTORY LEADER

Fonds Immobilier Romand

GEP SA assure la direction et la gestion du Fonds Immobilier Romand (FIR). La stratégie du FIR en matière de durabilité repose sur une approche transparente et responsable, se basant sur des consommations mesurées des bâtiments. Ces données, disponibles pour l'ensemble du parc, permettent d'assurer un rapport fiable et concret. Dans le cadre de ses démarches en matière de durabilité, le FIR se focalise sur les enjeux environnementaux qui sont aujourd'hui parmi les principales responsabilités des détentrices et détenteurs d'actifs immobiliers, dans le but de contribuer activement à l'objectif de zéro émission nette que la Suisse s'est fixé à l'horizon 2050.

Ainsi, le FIR déploie ses efforts de manière à contribuer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Confédération pour le secteur du bâtiment, tel qu'explicité à l'article 4 de la loi sur le climat et l'innovation[4], à savoir une réduction de 82% à l'horizon 2040 et de 100% à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 1990.

G4-FS11
Certificats thématiques liés à la durabilité gérés par Piguet Galland (en milliers de CHF)

Chiffres au 31 décembre	2022	2023	**2024**
Volumes des produits de la gamme d'investissements thématiques responsables*	57 754	55 119	**55 894**

* La gamme d'investissements thématiques responsables comprend les certificats Helv-Ethic, Women Empowerment et Climate Action.

[1] Piguet Galland, *Principes d'exclusion*
[2] Piguet Galland, *Charte d'investissement responsable*, novembre 2024
[3] B Lab Suisse, Engagements STI de Piguet Galland, consulté le 24 février 2025
[4] https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/2403/fr

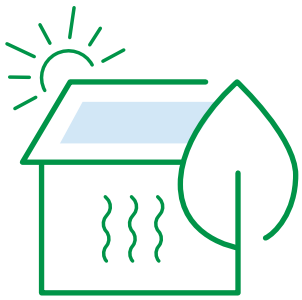

Objectif du FIR de décarbonation des systèmes de chauffage à l'horizon

2050

Dans cette optique, le FIR vise notamment l'abandon des énergies fossiles, à savoir la décarbonation complète des installations de production de chaleur. Ces dernières ne devraient alors plus générer d'émissions directes de GES à l'horizon 2050 grâce au remplacement progressif des installations de chauffage au mazout et au gaz. À l'horizon 2030, le fonds vise à augmenter la proportion d'énergies non fossiles à 40% de la surface totale du parc. Cela ne sera néanmoins possible qu'avec le déploiement des infrastructures clés par les pouvoirs publics, notamment le déploiement des réseaux de chauffage à distance.

Afin de décarboner son parc, le FIR a choisi de structurer ses mesures d'amélioration sur la base de la vision ROSEN de l'Office fédéral de l'énergie pour le parc immobilier 2050[1]. Cette vision se fonde principalement sur quatre objectifs: réduction, optimisation, substitution et énergies renouvelables. Les mesures actuellement mises en œuvre ou planifiées par le FIR sont détaillées dans le rapport de suivi énergétique du fonds[2].

Afin de suivre le progrès du fonds vers ces objectifs, plusieurs indicateurs font l'objet d'un suivi annuel. Le FIR reporte selon la norme de transparence de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) relative aux indices environnementaux pour les fonds[3].

Le mix énergétique et les émissions de GES du parc immobilier, ainsi que les montants investis en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), sont des indicateurs directement rattachés aux objectifs susmentionnés. Ils sont présentés ci-après.

Mix énergétique et émissions de gaz à effet de serre

Sur la base de données consolidées du portefeuille remises par le prestataire responsable de la surveillance énergétique des bâtiments du parc, les surfaces de référence énergétique (SRE) sont réparties en fonction de l'agent énergétique utilisé pour la production de chaleur. Les résultats obtenus sont répartis en deux catégories, présentées dans le tableau suivant. En 2024, 31% de la totalité des SRE étaient chauffés par le biais d'une énergie non fossile.

Les données du tableau 305-3 «Émissions de GES du FIR» sont calculées par Signa-Terre SA sur la base des consommations effectives mesurées dans les

G4-FS8
Mix énergétique du FIR

	30 juin 2021*	30 juin 2022*	30 juin 2023*	30 juin 2024*	Horizon 2030**	Horizon 2050***
Énergies fossiles (mazout, gaz)	79%	79%	73%	69%	60%	0%
Chauffage à distance, pompe à chaleur, pellets, électrique	21%	21%	27%	31%	40%	100%

* Valeurs effectives
** Projections GEP SA, sous réserve de la disponibilité des infrastructures publiques
*** Objectif, sous réserve de la disponibilité des infrastructures publiques

305-3
Émissions de GES du FIR

	Du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022	Du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
Taux de couverture	99,67%	95,85%*
Émissions de GES (t CO_2e)	8 514	7 425
Intensité physique (kg CO_2e/m^2)	21,87	19,19

* La baisse du taux de couverture s'explique par le retard de mise à disposition de certaines données n'ayant, par conséquent, pas pu être utilisées pour le calcul des émissions.

[1] *Parc immobilier 2050 – Vision de l'OFEN*, juin 2023
[2] FIR, *Rapport de suivi énergétique 2023-2024*, disponible sur www.swissfunddata.ch
[3] www.am-switzerland.ch/fr/regulation/autoregulation/fonds-immobiliers, consulté le 4 février 2025.

immeubles selon la norme de la Real Estate Investment Data Association (REIDA), raison pour laquelle, les données au 30 juin 2024 ne sont pas encore disponibles. Plus d'informations méthodologiques se trouvent en page 138.

Par rapport à la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, l'intensité carbone du parc (mesurée en kilogramme de CO_2e/m^2) a diminué de 12%. Outre les mesures prises par le fonds, la baisse des émissions s'explique par la variation des températures extérieures, l'hiver 2022-2023 ayant été plus doux que le précédent, mais également par les recommandations de la Confédération en lien avec les risques de pénurie énergétique. Les émissions directes des bâtiments résultant de la combustion des énergies fossiles que sont le mazout et le gaz (scope 1) représentent actuellement 92% des émissions du parc, les 8% restants étant attribuables au scope 2, à savoir notamment les chauffages à distance et les pompes à chaleur.

Volume d'investissements répondant à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Pour atteindre son objectif de mix énergétique à l'horizon 2050 (100% des surfaces chauffées à partir de sources d'énergies décarbonées), une planification des investissements à effectuer a été réalisée et le FIR poursuit ses investissements dans l'efficience énergétique et le renouvelable. Durant la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, CHF 5,3 millions ont servi à l'optimisation énergétique des bâtiments et aux travaux connexes liés à l'amélioration du confort et de la sécurité des occupantes et des occupants, ce qui correspond à 7% des revenus locatifs.

CHF 5,3 millions
investis pour l'amélioration des caractéristiques environnementales et sociales du parc du FIR

Caisse de pensions du Groupe BCV

Les démarches de la caisse de pensions de la BCV (CP BCV) en matière d'investissement socialement responsable (ISR) relèvent de la responsabilité du Conseil de fondation, qui se compose de dix membres, dont cinq représentantes ou représentants de l'employeur et cinq représentantes ou représentants des employés, élus tous les quatre ans.

La CP BCV dispose d'une charte d'investissement responsable formalisant son positionnement en matière d'ISR. Dans cette charte, la CP BCV indique notamment qu'elle veut assumer sa responsabilité fiduciaire et s'assurer de sa responsabilité citoyenne en favorisant le développement d'une société plus équitable et durable.

La gestion des placements mobiliers, hors Private Equity, de la CP BCV est assurée par l'Asset Management de la BCV. Ainsi, la caisse de pensions bénéficie de la politique de la BCV en matière d'investissement socialement responsable (ISR)[1]. Le mandat de gestion combine les approches d'exclusion, d'intégration ESG, de best-in-class, d'exercice des droits de vote et de dialogue actionnarial.

L'implémentation des approches de l'ISR s'effectue de manière progressive au niveau du portefeuille de placements de la CP BCV. Pour les placements en actions et en obligations, la notation du portefeuille agrégé est de AA selon MSCI ESG.

Depuis 2022, la CP BCV mandate un prestataire pour analyser l'empreinte carbone des immeubles qu'elle détient en direct. Sur la base de cette analyse, elle a défini, en 2024, sa vision concernant la rénovation énergétique de ses biens immobiliers et a établi une planification des rénovations.

G4-FS8
Investissements ESG du FIR

	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2024
Volume d'investissement ESG (en millions de CHF)	3,6	8,4	5,3
Investissements ESG en pourcentage des revenus locatifs	5%	11%	7%

[1] BCV, *Politique d'investissement socialement responsable (ISR)*, janvier 2023.

Romainmôtier

Romainmôtier-Envy est l'une des 35 communes du Parc naturel régional Jura vaudois. Au cœur du bourg, l'espace découvertes de la Porterie accueille les pèlerins et visiteurs de passage. Une exposition interactive leur permet d'en savoir plus sur les points d'intérêt de la région, l'abbatiale clunisienne et le Parc Jura vaudois.

Crédits responsables

Approche de la BCV

Le cœur de la mission de la BCV est la contribution au développement de l'économie vaudoise en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale qui composent la durabilité. Son activité de crédit est principalement axée sur le canton de Vaud (77% du volume de crédits) et la Banque dispose d'un large portefeuille de crédits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités (Communes, EMS, écoles, etc.). À ce titre, elle participe indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et aux attentes de la société vaudoise.

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque accorde ainsi une attention particulière aux meilleurs standards de bonne gouvernance.

En particulier:

- Elle instaure une séparation entre les entités du front, responsables du conseil, de la vente, de la sélection et de la pré-analyse des affaires, et les entités de gestion des crédits, chargées des autres phases du processus de crédit liées à l'analyse, à l'octroi, au montage et au suivi administratif des limites.

- L'activité de crédit est encadrée par une politique de crédit (document interne) validée par le Conseil d'administration et des directives explicites, ainsi que par des processus et des outils de surveillance des risques de crédit.

- L'octroi et le renouvellement s'opèrent sur la base d'une analyse détaillée du risque de crédit.

- La BCV veille à la viabilité, à moyen et long terme, des engagements pris par sa clientèle. Elle applique donc des critères exigeants lors de l'octroi, notamment pour le calcul de la tenue des charges.

- En matière de cartes de crédit, les limites octroyées par la BCV sont fixées en fonction de la capacité financière de chaque cliente et de chaque client.

- En dehors des cartes de crédit, la Banque n'octroie pas en direct de crédits à la consommation ou d'autres formes de crédits en blanc à titre privé.

- Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques de la Banque et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.

- Les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux la débitrice ou le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnantes et épargnants, de ses créancières et créanciers et de ses actionnaires.

- La gestion des risques liés au climat dans le domaine des crédits s'inscrit pleinement dans les principes communs d'évaluation des risques de la Banque (de plus amples informations se trouvent dans l'annexe sur la gestion des risques liés au climat aux pages 122 et suivantes).

- La BCV oriente sa stratégie en cohérence avec les engagements pris par la Confédération suisse et le Canton de Vaud en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

- La Banque entend entretenir des relations d'affaires avec une clientèle qui a une bonne gouvernance d'entreprise, qui est transparente sur sa situation financière et qui adopte de bonnes pratiques dans les dimensions environnementale et sociale. En outre, dans le cadre de ses activités de crédits, elle prend en considération le respect des droits humains internationalement reconnus[1] et la loi sur le travail[2] en vigueur en Suisse, qui constitue le fondement de la protection des travailleurs et des travailleuses.

[1] *Charte internationale des droits de l'homme*, 1966; *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, 1998.
[2] Loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, Code des obligations (CO).

Crédits hypothécaires

Conformément à sa mission cantonale[1], la BCV contribue largement au financement du parc immobilier vaudois, puisqu'elle y finance une hypothèque sur trois.

Des critères environnementaux (qualitatifs et quantitatifs) sont intégrés dans les processus d'octroi des crédits immobiliers.

La majorité des financements accordés par la Banque se situe dans le canton de Vaud, une région qui dispose notamment:

- d'un ensemble de lois portant sur l'aménagement du territoire et la construction, la protection du patrimoine culturel immobilier ainsi que sur l'énergie,
- de plans d'actions dans le domaine du climat[2] et de la biodiversité[3],
- de procédures de permis de construire pour toute nouvelle construction ou transformation de bâtiments existants qui permet aux parties prenantes concernées de s'exprimer quant à la nature et aux conséquences (y compris sur les plans sociaux et environnementaux) du projet.

Ainsi, lors du financement de toute nouvelle construction, la BCV vérifie que le ou la propriétaire dispose d'un permis de construire et que, par conséquent, son projet répond entre autres aux exigences cantonales et communales en matière de climat et de protection de la nature.

Par ailleurs, la vétusté, le mode de chauffage et la présence de panneaux solaires sont pris en compte dans l'évaluation des objets immobiliers. La valorisation des bâtiments peu efficaces énergétiquement est ainsi affectée.

Objectifs climatiques dans le domaine des crédits hypothécaires

La BCV a pour ambition de se distinguer par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton de Vaud. Elle active les leviers dont elle dispose pour accompagner la transition vers une économie résiliente et bas carbone, en ligne avec l'objectif de zéro émission nette en 2050.

Ainsi, la Banque vise à réduire l'empreinte carbone[4] de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels au même rythme que le scénario «Zéro émission nette 2050»[5] de la Confédération pour le secteur du bâtiment. Cela implique de réduire l'empreinte carbone de ce portefeuille de 42% d'ici à 2030, de 87% d'ici à 2040 et de 99% d'ici à 2050, par rapport au niveau de 2022.

La Banque a réalisé des simulations sur son portefeuille, qui montrent que ces objectifs de réduction sont ambitieux et que leur réalisation nécessite notamment d'augmenter le taux annuel de rénovation de l'enveloppe des bâtiments et d'accélérer le rythme de remplacement des sources de chauffage à combustibles fossiles par des sources renouvelables. Des mesures allant dans ce sens sont prévues dans le projet de la loi vaudoise sur l'énergie dont l'entrée en vigueur est prévue en 2026.

La réalisation de cet objectif dépend, dans une large mesure, des progrès réalisés dans la décarbonation de la Suisse et, plus spécifiquement, du canton de Vaud. En effet, la réalisation de l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre en Suisse en 2050 requiert une transformation de l'économie, nécessitant que les gouvernements (fédéral et cantonal) et les régulateurs mettent en place les règles et les incitations permettant aux industries, aux consommateurs et consommatrices, ainsi qu'aux propriétaires immobiliers d'avancer dans la même direction.

L'intensité des émissions de GES et les objectifs climatiques présentés par la BCV sont calculés au moyen de méthodes internes répondant à des standards internationaux reconnus et sur la base des données disponibles. Les adaptations et modifications de ces standards ainsi que les changements dans la disponibilité des données peuvent influer sur les objectifs et les données reportées.

[1] Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).
[2] www.vd.ch/themes/environnement/climat/plans-climat-vaudois, consulté le 10 février 2025.
[3] www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/plan-daction-biodiversite, consulté le 7 février 2025.
[4] Calculée sur les scopes 1 et 2 en kg CO_2e /m^2.
[5] Conseil fédéral, *Stratégie climatique à long terme de la Suisse*, janvier 2021.

Émissions de gaz à effet de serre liées aux prêts hypothécaires

Intensité physique[1] liée aux prêts hypothécaires résidentiels (biens à usage propre et biens de rendement) et objectifs de réduction

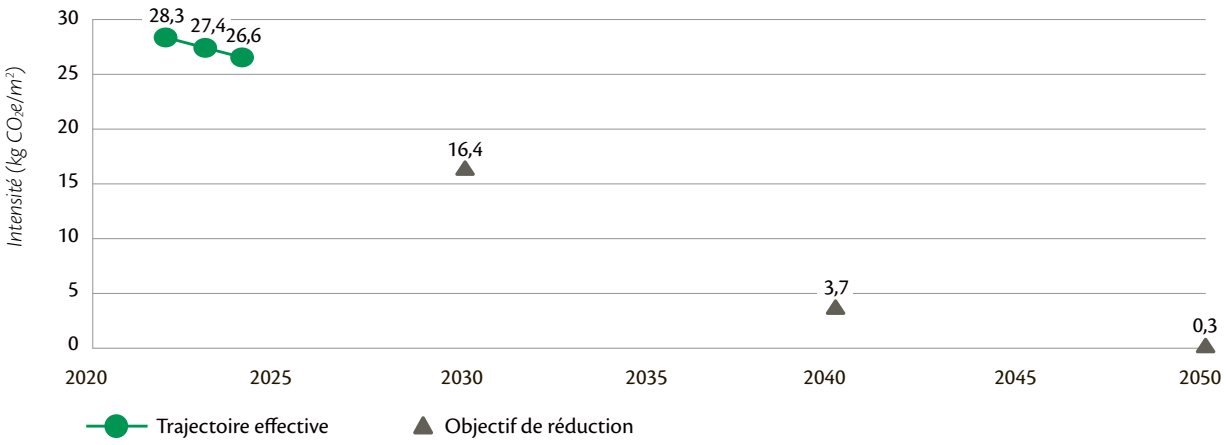

La baisse de l'intensité des d'émissions entre 2022 et 2024 résulte d'une amélioration des caractéristiques énergétiques moyennes du parc immobilier financé (chauffage, rénovation de l'enveloppe du bâtiment). Cette tendance s'observe au niveau de la part des sources de chauffage renouvelables (pompes à chaleur, chaleur à distance et bois) du portefeuille hypothécaire résidentiel de la BCV, qui est passée de 27% en 2022, à 29% en 2023 et 33% en 2024[2]. Cette évolution est en ligne avec les chiffres cantonaux où les systèmes de chauffage renouvelables sont passés de 20% en 2021 à 25% des biens résidentiels en 2023[3].

Les biens immobiliers intégrés au tableau ci-dessous ont une intensité carbone inférieure à 10 kg CO_2e/m^2. Cette valeur est utilisée comme seuil dans le but d'évaluer et de suivre la part du parc immobilier qui répond à des standards énergétiques élevés. Pour les mêmes raisons que celles énoncées précédemment, la proportion de tels biens est en hausse dans le portefeuille de prêts hypothécaires de la BCV.

Prêts hypothécaires dont les biens immobiliers en couverture ont une intensité carbone inférieure à 10 kg CO_2e/m^2

		2022	2023	2024
Financements résidentiels (propre usage et rendement)	Engagement en millions de CHF	6 034	6 939	7 977
	Part du total en %	24%	27%	29%
Financements non résidentiels (propre usage et rendement)	Engagement en millions de CHF	782	1 013	1 153
	Part du total en %	17%	21%	21%
Tous les prêts hypothécaires (résidentiels et non résidentiels)	**Engagement en millions de CHF**	**6 816**	**7 953**	**9 131**
	Part du total en %	**23%**	**26%**	**28%**

[1] Les éléments méthodologiques clés relatifs au calcul des émissions de GES sont disponibles dans l'annexe « Principes et standards de publication », pages 134 et suivantes.
[2] Ratio déterminé sur la base des expositions de crédit.
[3] OFS, *Statistique des bâtiments et des logements du canton de Vaud.*

305-3
Émissions de GES liées aux prêts hypothécaires avec décomposition par catégorie PCAF et type de biens immobiliers[1]

Catégorie d'actifs selon PCAF	Types de biens immobiliers	Année	Volume de crédits, exposition au bilan (en millions de CHF)	Couverture (en %)	Émissions des scopes 1 et 2 (en t CO_2e)	Intensité physique (en kg CO_2e/m^2)	Score de qualité PCAF
Hypothèques	Résidentiel à usage propre	2024	15 463	100%	80 604	30,9	3,0
Immobilier commercial	Résidentiel de rendement	2024	12 008	97%	87 420	23,5	3,2
	Non résidentiel	2024	5 485	97%	65 836	25,3	3,6
		Total 2024	**32 956**	**98%**	**233 860**	**26,2**	**3,2**
		Total 2023	30 701	99%	235 210	26,9	3,2
		Total 2022	29 309	98%	232 345	27,9	3,2

Leviers d'action et mesures en place

La BCV applique, depuis plusieurs années, un ensemble de mesures qui favorisent l'atteinte des objectifs climatiques évoqués précédemment, telles que l'octroi de taux d'intérêt préférentiels pour financer des travaux de rénovation énergétique. Elle informe les propriétaires sur les enjeux énergétiques et les accompagne dans les premières réflexions relatives à la réalisation de leurs projets de rénovation. Elle investit également dans la formation de ses collaboratrices et collaborateurs pour qu'ils intègrent ces enjeux dans leurs activités de conseil. Ces mesures sont décrites ci-après.

Taux d'intérêt préférentiels

Afin d'encourager sa clientèle dans la rénovation ou le choix de biens immobiliers répondant aux standards énergétiques les plus exigeants, la Banque propose, depuis 2008, un Bonus Vert[2] sur le taux d'intérêt hypothécaire. L'offre actuellement en vigueur répond aux caractéristiques suivantes:

- Pour les acquisitions, un des trois critères du certificat CECB[3] doit avoir une note de A et aucune note ne doit figurer en dessous de B, ou certification Minergie–A ou Minergie–P.
- Pour les rénovations, au moins 25% du montant global (au minimum CHF 20 000) doivent servir à la réalisation d'économies d'énergie éligibles à des subventions communales, cantonales et fédérales, comme l'installation de pompes à chaleur ou de panneaux solaires, le changement des fenêtres ou des portes, la rénovation de la toiture ou encore l'isolation thermique.
- L'avantage octroyé réside dans la gratuité des intérêts durant les 12 premiers mois suivant l'octroi du prêt.

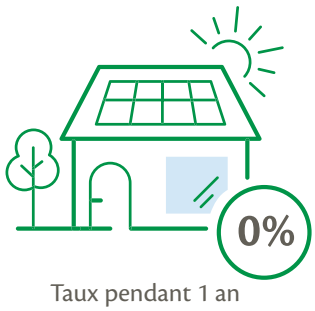

Taux pendant 1 an pour les prêts liés à des rénovations énergétiques

Tous les types d'immeubles sont éligibles, y compris les immeubles de rendement et les bâtiments commerciaux. Le volume de prêts hypothécaires bénéficiant de l'offre Bonus Vert est en hausse depuis 2021.

[1] Conformément aux standards de publication PCAF et au GHG Protocol, la Banque recalculera les émissions de l'année de base (2022) ainsi que chaque année de l'historique en cas de modifications méthodologiques importantes. Le seuil déclenchant un nouveau calcul est fixé à plus ou moins 4 kg CO_2e/m^2 en 2022.
[2] https://www.bcv.ch/static/simulations/ph-vert/pret-hypotecaire-vert-fr.html
[3] CECB® – Certificat énergétique cantonal des bâtiments

G4-FS8
Prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert (en millions de CHF)

	2021	2022	2023	**2024**
Volume total	65,70	80,98	103,90	**164,91**

Accompagnement de la clientèle
Afin d'inciter la clientèle à se lancer dans une démarche de rénovation énergétique, la BCV offre également la possibilité de réaliser un audit énergétique CECB® Plus au travers d'un parcours facilité. Le CECB Plus est un CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) complété par un rapport de conseil en vue d'une rénovation énergétique. Il présente une analyse de l'efficacité énergétique du bâtiment et des propositions concrètes pour l'améliorer, avec, pour chacune d'elles, une estimation des investissements nécessaires. Grâce au partenariat entre la BCV et Romande Energie, cette prestation est proposée à un tarif réduit (les subventions cantonales et communales disponibles étant à déduire en sus). Depuis 2021, 92 audits CECB Plus ont été effectués avec Romande Energie, dont 12 en 2024.

La Banque a une approche proactive à l'égard de sa clientèle. Elle met à sa disposition un guide de l'efficience énergétique des bâtiments[1] et, lors des entretiens de conseil en prêts hypothécaires, la thématique de l'efficience énergétique est abordée par les conseillères et les conseillers. Cette pratique s'applique dès lors que les biens immobiliers répondent à certains critères prédéfinis. La Banque a également envoyé des dépêches ciblées à plusieurs milliers de propriétaires de biens immobiliers n'ayant pas été rénovés dans les 20 dernières années. Des spécialistes en financement hypothécaire de la BCV sont également intervenus lors d'événements organisés par des communes vaudoises visant à informer les propriétaires privés sur les possibilités de financement de leurs rénovations.

Pour la clientèle des professionnels de l'immobilier, la BCV a conclu un partenariat avec la société Signa-Terre visant à accompagner cette clientèle dans la rénovation de leurs parcs immobiliers. Signa-Terre apporte une analyse sous l'angle énergétique des émissions de GES et des coûts de rénovations et propose une planification des rénovations alors que la BCV apporte son expertise en matière de financement de ces rénovations. Cette approche permet de mettre en place une stratégie globale pour les parcs immobiliers concernés et ainsi d'organiser les travaux dans la durée en tenant compte de l'ensemble des paramètres utiles à la décision.

Formation des conseillères et des conseillers
En 2023 et 2024, la BCV a assuré la formation des conseillères et des conseillers à la clientèle ainsi que de ses analystes crédits sur l'intégration des enjeux de rénovation dans le conseil en financement hypothécaire. Dans ce cadre, les personnes ont été formées aux enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments et à la manière dont cet élément s'intègre désormais aux entretiens de conseil à la clientèle des particuliers lors du financement de villas individuelles en résidences principales et secondaires à usage propre. Soucieuse de maintenir un très bon niveau de connaissances de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV leur a offert, en 2024, une formation spécifique dédiée à l'efficacité énergétique des bâtiments et son lien étroit avec la préservation de la valeur à long terme des biens immobiliers. Cette approche s'inscrit pleinement dans la logique des directives de l'ASB, publiées en juin 2022, requérant notamment de thématiser les enjeux de rénovation dans le conseil hypothécaire[2] et de renforcer cette dimension dans la formation des conseillères et des conseillers à la clientèle.

Information au grand public et communication
Dans sa volonté d'informer plus largement le grand public sur le potentiel et les avantages des rénovations énergétiques, la BCV a publié, en 2024, des articles de presse et des informations sur les réseaux sociaux; ce thème a aussi été abordé dans les médias par les spécialistes de la Banque (plus d'in-

[1] BCV, *Guide de l'efficience énergétique des bâtiments*, février 2025.
[2] SwissBanking, *Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments*, juin 2022.

formations en pages 34 et 35). La BCV a également développé cette thématique dans un dossier de *BCV Immobilier* et a abordé le sujet de la transition énergétique lors de sa manifestation annuelle Conjoncture et perspectives.

Synthèse du test de compatibilité climatique PACTA

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales organisent tous les deux ans le test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment)[1]. Le modèle utilisé par l'OFEV permet de déterminer les émissions des bâtiments financés en utilisant le registre fédéral des bâtiments et des logements et les données fournies par les institutions financières participantes sur leurs portefeuilles hypothécaires. Ce modèle évalue les émissions du scope 1 (chauffage et eau chaude sanitaire issus de sources d'énergies fossiles), du scope 2 (électricité des pompes à chaleur, chauffage à distance, électricité des appareils) et du scope 3 (construction et démolition des bâtiments). La BCV a volontairement participé à ce test pour son portefeuille de crédits hypothécaires pour la troisième fois en 2024.

Selon les résultats de ce test, les bâtiments financés par la BCV ont une intensité carbone inférieure à celle des autres institutions participantes pour le scope 1 (21 kg CO_2/m^2 pour la BCV contre 29 kg CO_2/m^2 pour la moyenne des institutions participantes) et une intensité similaire à ses pairs pour les scopes 2 et 3.

Crédits aux entreprises

Conformément à sa mission cantonale[2], la BCV finance toutes les branches de l'économie vaudoise. En conséquence, les crédits aux entreprises reflètent la structure économique du canton.

La répartition des crédits à la clientèle des PME et des grandes entreprises (hors professionnels de l'immobilier et Trade Finance) par zone géographique est la suivante:

- Canton de Vaud: 74% (72% en 2023)
- Suisse, hors Vaud: 24% (25% en 2023)
- Europe, hors Suisse et Amérique du Nord: 2% (1% en 2023)
- Autres: 1% (2% en 2023)

La BCV évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image. Elle fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements. Son approche s'inspire des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme édictés par les Nations Unies, les normes de l'Organisation internationale du travail (conventions n^{os} 138 et 182, portant sur le travail des enfants) et les exigences du Secrétariat d'État à l'économie (ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants – ODiTr), ainsi que du cadre législatif vaudois.

Afin de tenir à jour son cadre réglementaire interne, la BCV procède régulièrement à la revue des domaines d'activité qu'elle n'entend pas financer, compte tenu de ses valeurs éthiques et déontologiques, des risques identifiés, ainsi que de sa stratégie RSE. Les exclusions formelles requièrent l'aval du Conseil d'administration de la Banque.

La durabilité est également appréciée au niveau des contreparties, sous l'angle de la viabilité du financement de par sa structure, son but et sa portée ainsi que de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'analyse des critères environnementaux et sociaux, notamment la question du respect des droits humains, est pleinement formalisée dans les processus de crédit. En outre, une section spécifique sous la forme d'un questionnaire, dont la profondeur est corrélée au type de contrepartie, au domaine d'activité et au but du crédit, est intégrée aux protocoles d'analyse de crédit. Ainsi, les informations nécessaires à la prise de décision sont mises à la disposition de la personne, respectivement du comité, à qui incombe la prise de décision en matière de crédit.

Dès 2022, la BCV a enrichi son offre de cours internes avec un module de formation traitant des aspects qualitatifs de l'analyse de crédit, en lien avec les enjeux environnementaux et sociaux. Ce module fait partie intégrante de la filière de formation sur les crédits et fait l'objet de mises à jour régulières.

[1] www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat-et-marche-financier/pacta.html
[2] Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

> « Dans le but de contribuer activement à la transition énergétique de l'économie vaudoise, la Banque a mis en place une offre dédiée à l'accompagnement des entreprises dans des mesures de réduction de leur empreinte carbone. »

Environnement

La Banque applique un ensemble d'exclusions sectorielles. En particulier, elle ne finance pas de projets:

- de centrales nucléaires,
- de pêche, d'économie forestière ou d'agriculture non durables,
- de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon,
- d'extraction de pétrole et de gaz.

Dans le but de contribuer activement à la transition énergétique, la Banque a mis en place une offre dédiée au financement (rabais de taux) et à l'accompagnement des entreprises dans des mesures de réduction de leur consommation énergétique et de leur empreinte carbone. Dans ce cadre, un partenariat a été conclu avec PEIK, la solution d'audit énergétique créée par SuisseEnergie, le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'objectif est d'accompagner les PME dans leurs démarches vers une transition énergétique. L'audit PEIK est un diagnostic qui met en évidence les potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les entreprises, en leur fournissant une liste d'actions concrètes et applicables pour diminuer leur consommation d'énergie.

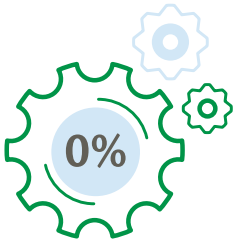

Taux pendant 6 mois pour les crédits aux entreprises pour les équipements à but d'efficacité énergétique

Afin de compléter cet accompagnement, la BCV propose un crédit d'investissement Bonus Vert avec la gratuité des intérêts sur une période de six mois, sous conditions.

Dans l'optique de promouvoir cette offre, l'ensemble du personnel des entités responsables de la clientèle des entreprises a été formé, en collaboration avec les représentants et les représentantes du programme PEIK.

La Banque propose également des prêts liés à des critères de durabilité (*sustainability linked loans*) aux entreprises de plus grande taille, afin de les encourager à aligner leurs objectifs financiers et extra-financiers.

Social

La grande majorité des entreprises clientes de la BCV ont leur siège social en Suisse et sont soumises aux règles strictes relatives au droit du travail suisse, notamment la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, le Code des obligations (CO) et la loi sur l'égalité (Leg), qui intègrent notamment les principes suivants:

- conditions de travail respectueuses de la santé physique et mentale des travailleuses et des travailleurs
- égalité de traitement entre les sexes et promotion des femmes à des postes à responsabilité
- respect de la non-discrimination
- respect du temps de repos et de la durée maximale de travail permettant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- respect des droits sociaux des travailleuses et des travailleurs

De plus, la Banque applique un ensemble d'exclusions. En particulier, elle ne finance pas:

- la fabrication ou la commercialisation d'armes ou de munitions de guerre controversées,
- la pornographie,
- les sociétés qui violent les droits humains internationalement reconnus[1],
- les sociétés qui violent la loi sur le travail en vigueur en Suisse,
- les jeux d'argent à l'étranger ou sans autorisation en Suisse.

Gouvernance

L'examen de la gouvernance des contreparties est à la base de toute analyse de crédit au sein de la Banque et elle est cadrée par les principes généraux de la politique de crédit et des directives idoines pour chaque segment de clientèle. En outre, la Banque ne finance pas les entités coupables de corruption active ou passive.

[1] *Charte internationale des droits de l'homme*, 1966; *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*,1998.

Trade Finance

L'Arc lémanique étant un centre mondial de négoce de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Pour le financement de cette activité, la BCV se concentre sur certains marchés et ses activités se caractérisent par l'analyse et le suivi des transactions des marchandises financées.

La politique de la BCV en la matière tient compte des enjeux environnementaux et sociaux. Elle s'inspire des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme édictés par les Nations Unies[1], les normes de l'Organisation internationale du travail (conventions n^{os} 138 et 182, portant sur le travail des enfants) et les exigences du Secrétariat d'État à l'économie (ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants – ODiTr).

La Banque a pour politique de financer la clientèle sur des matières dont elle maîtrise tant les spécificités et le contexte que les principaux intervenants. Les matières autorisées font l'objet d'un cadrage qui tient compte de leurs impacts sous les angles environnemental et social. Ce cadrage est validé annuellement par le Comité de crédit de la Direction générale et communiqué à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs exerçant dans ce domaine.

Le processus actuel d'analyse des enjeux environnementaux et sociaux vise à identifier, évaluer et gérer les risques et impacts y relatifs. Cette approche s'applique aux quatre dimensions qui caractérisent l'activité (clientèle, matière, pays, stade transactionnel) et permet d'avoir une évaluation approfondie de la cliente ou du client et de l'opération dans son ensemble. L'application de ce processus repose sur la vigilance des conseillères et des conseillers à la clientèle ainsi que des analystes de crédits. Ils reportent leurs évaluations des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance au niveau du protocole de crédit sur la base des connaissances et des informations disponibles. La décision d'octroi est prise par l'instance compétente. Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue et les protocoles de crédit sont revus au minimum annuellement.

Parmi ses mesures concrètes visant à réduire les risques et les potentiels impacts environnementaux, la BCV exige que les conditions suivantes soient remplies dans le transport maritime des produits dérivés du pétrole: les bateaux doivent être équipés d'une double coque, ne doivent pas avoir plus de 20 ans, leur entretien est assuré et ils sont au bénéfice d'une couverture d'assurance Responsabilité civile (RC) si c'est le client ou la cliente qui les possède ou les affrète. Ces éléments sont formalisés dans la politique de crédit de la Banque.

Enfin, dans le cadre de son activité de Trade Finance, la BCV ne finance pas de pétrole brut, de résidus pétroliers ou de gaz de schiste.

[1] Nations Unies, *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» des Nations Unies*, New York et Genève, 2011.

Réduction des expositions au charbon selon un scénario compatible avec l'Accord de Paris

Depuis 2020, la BCV a pour objectif de réduire son activité transactionnelle liée au charbon en ligne avec les exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. Elle se base, dans ce cadre, sur les publications de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)[1].

Cette ambition se traduit ainsi:

- en 2020 et 2021, par un objectif de baisse de 4,5% par an;
- depuis 2022, par un objectif de baisse linéaire de 6,5% par an par rapport au tonnage visé en 2021 (quantité de référence de cet objectif).

De plus, pour le charbon thermique, la BCV se concentre sur les transactions destinées à l'approvisionnement des pays en développement. Pour ces pays, le charbon, en tant que source d'énergie bon marché, représente souvent une part importante de leur mix énergétique, dont le remplacement est structurellement difficile à court terme.

En 2022 et 2023, malgré une forte hausse de la consommation de charbon au niveau mondial, la BCV a réduit drastiquement ses volumes de charbon traités du fait de la guerre en Ukraine et du positionnement pris par la Banque dans ce contexte.

En 2024, la hausse de la consommation mondiale de charbon (utilisé principalement pour produire de l'électricité) est estimée à environ 1% par rapport à 2023[2]. Cette hausse est moins importante qu'en 2022 (+4,7%) et 2023 (+2,4%), mais élève la consommation mondiale de charbon à un niveau record.

Dans ce contexte, la Banque a traité des opérations pour des négociants qui n'impliquaient pas l'est de l'Europe, tout en respectant les règles qu'elle s'est fixées, notamment la limite définie en matière de volumes de charbon traités.

Évolution du volume de charbon dans le cadre de l'activité de Trade Finance de la BCV depuis 2019 (= 100%)

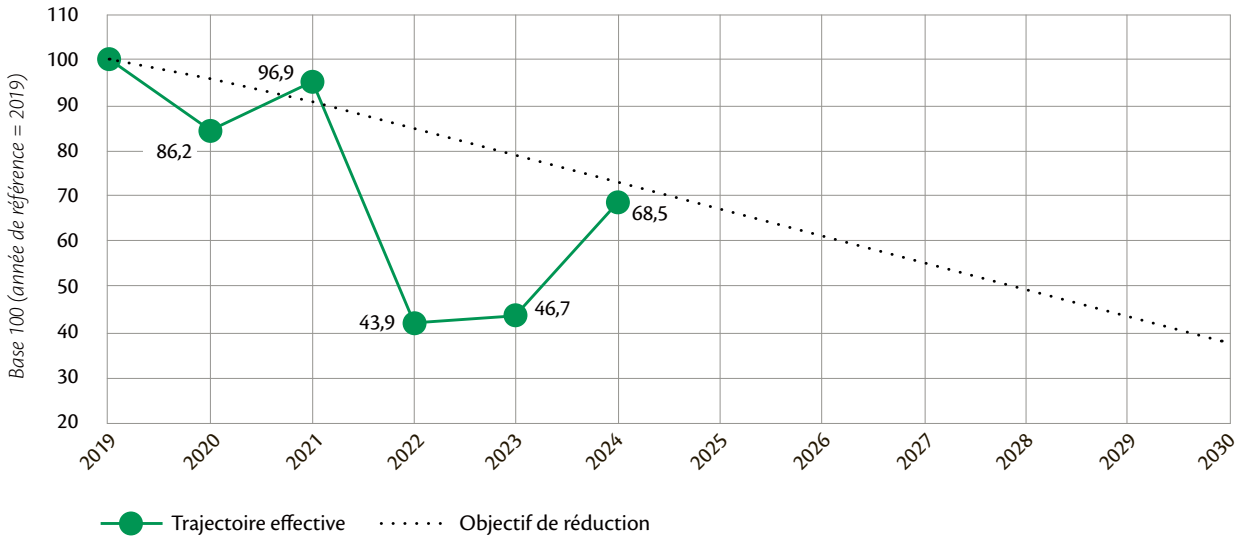

[1] AIE, *Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach, 2023 update*, septembre 2023.
[2] IEA, *Coal 2024 – Analysis et forecast to 2027*, décembre 2024.

Politique applicable aux matières premières

Depuis 2020, la BCV revoit annuellement les matières qu'elle finance sous l'angle de leurs risques et impacts sociaux et environnementaux, actuels ou potentiels.

Les critères de cadrage de ces matières sont revus annuellement à la lumière des meilleures pratiques de marché.

Ainsi, certaines matières jugées sensibles sous l'angle de leurs risques ou impacts environnementaux ou sociaux sont traitées uniquement sous conditions. En effet, des restrictions exigent d'apporter la preuve de l'origine durable de la matière ou de la mise en place d'une politique et de pratiques de *due diligence* reconnues au niveau national ou international. Sont concernés:

- le soja, en fonction de la provenance (par exemple la Roundtable on Responsible Soy),
- l'huile de palme (par exemple l'International Sustainability & Carbon Certification),
- le cobalt, en fonction de la provenance (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas),
- l'étain (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chain of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas),
- les copeaux de bois (par exemple la Forest Steward-ship Council)
- la bauxite, en fonction de la provenance (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chain of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas et conformité de la mine aux normes de la Société financière internationale ou certification de l'Aluminium Stewardship Initiative).

Depuis 2020, la BCV n'a cessé de renforcer sa vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux, quelle que soit la matière traitée. Au niveau des dossiers de sa clientèle, ces aspects sont analysés et revus chaque année lors du renouvellement du dispositif de crédit de chaque entreprise cliente, et sont également suivis quotidiennement au niveau transactionnel.

Pour garantir la bonne mise en œuvre des éléments de politique susmentionnés, le personnel de la Banque concerné par les opérations du Trade Finance a suivi un programme de formation, afin d'être davantage sensibilisé à ces enjeux, notamment aux questions de vigilance, de documentation et de processus décisionnels.

Formations aux enjeux environnementaux et sociaux

À ce jour, 100% des collaboratrices et des collaborateurs responsables de la clientèle et de l'analyse de crédit Trade Finance ont effectué la formation en ligne créée en interne par la BCV, intitulée «RSE et crédits responsables». Cette formation a pour vocation de leur donner une vue d'ensemble de ce qu'est la RSE pour une banque comme la BCV, des grands enjeux dans les domaines des crédits, et notamment du Trade Finance, ainsi qu'à leur présenter les politiques et processus adoptés par la BCV dans ces domaines.

Pour compléter cette formation en ligne, un atelier portant sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux liés au Trade Finance a été mis sur pied. À ce jour, 99% des personnes éligibles à la formation ont participé à cet atelier destiné à approfondir leurs connaissances des enjeux et des implications de la RSE dans leurs activités quotidiennes et à travailler sur des cas pratiques (94% en 2023).

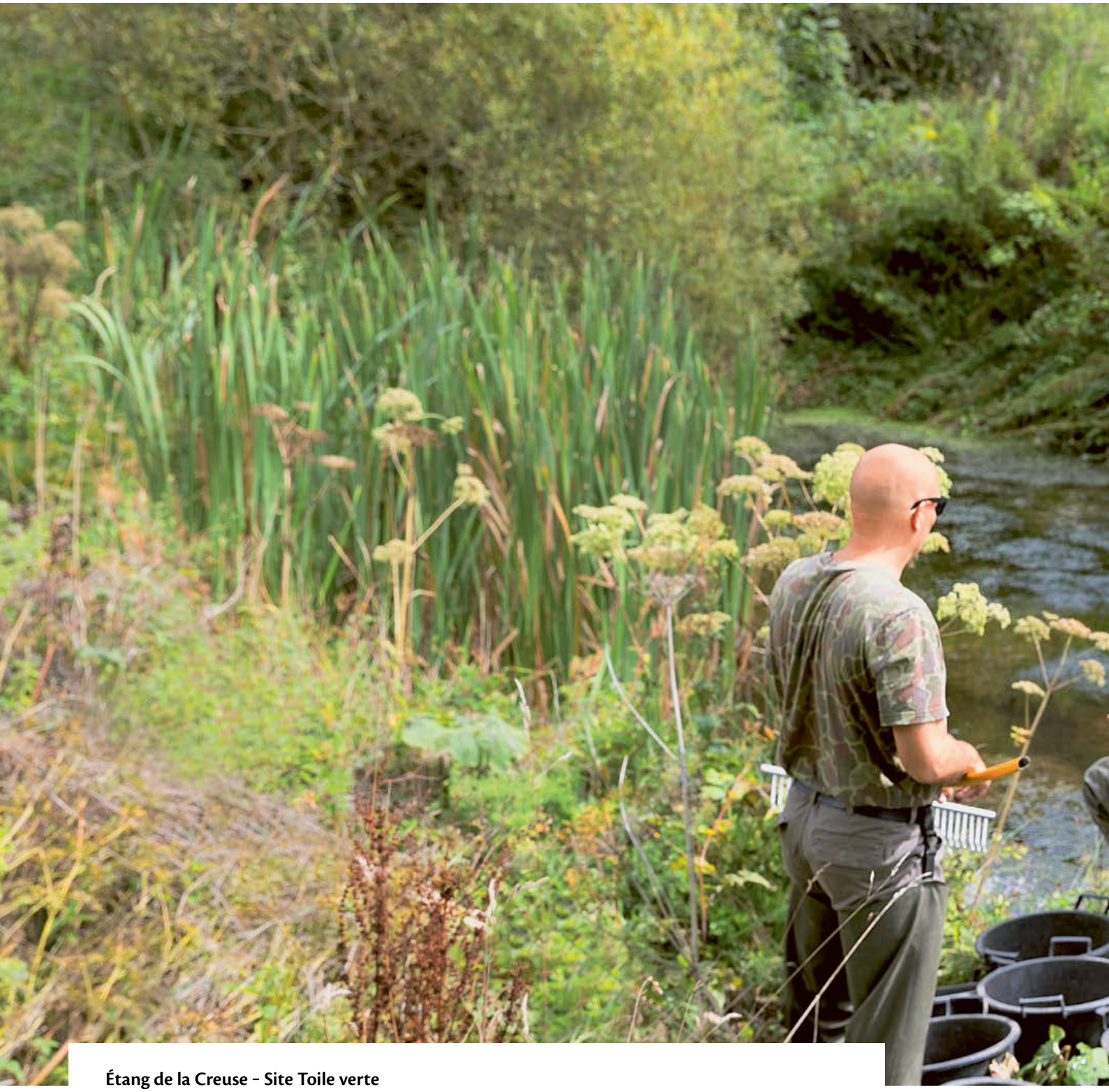

Étang de la Creuse – Site Toile verte

En 2020, à la demande de la Commune de Vaulion, le Parc Jura vaudois a curé, agrandi, revitalisé et aménagé l'étang de la Creuse. Depuis, batraciens et insectes trouvent dans ce plan d'eau un milieu plus favorable. Des chantiers d'éco-volontariat sont organisés régulièrement pour assurer son entretien. Des collaboratrices et collaborateurs de la BCV y ont pris part en 2024.

Employeur de référence

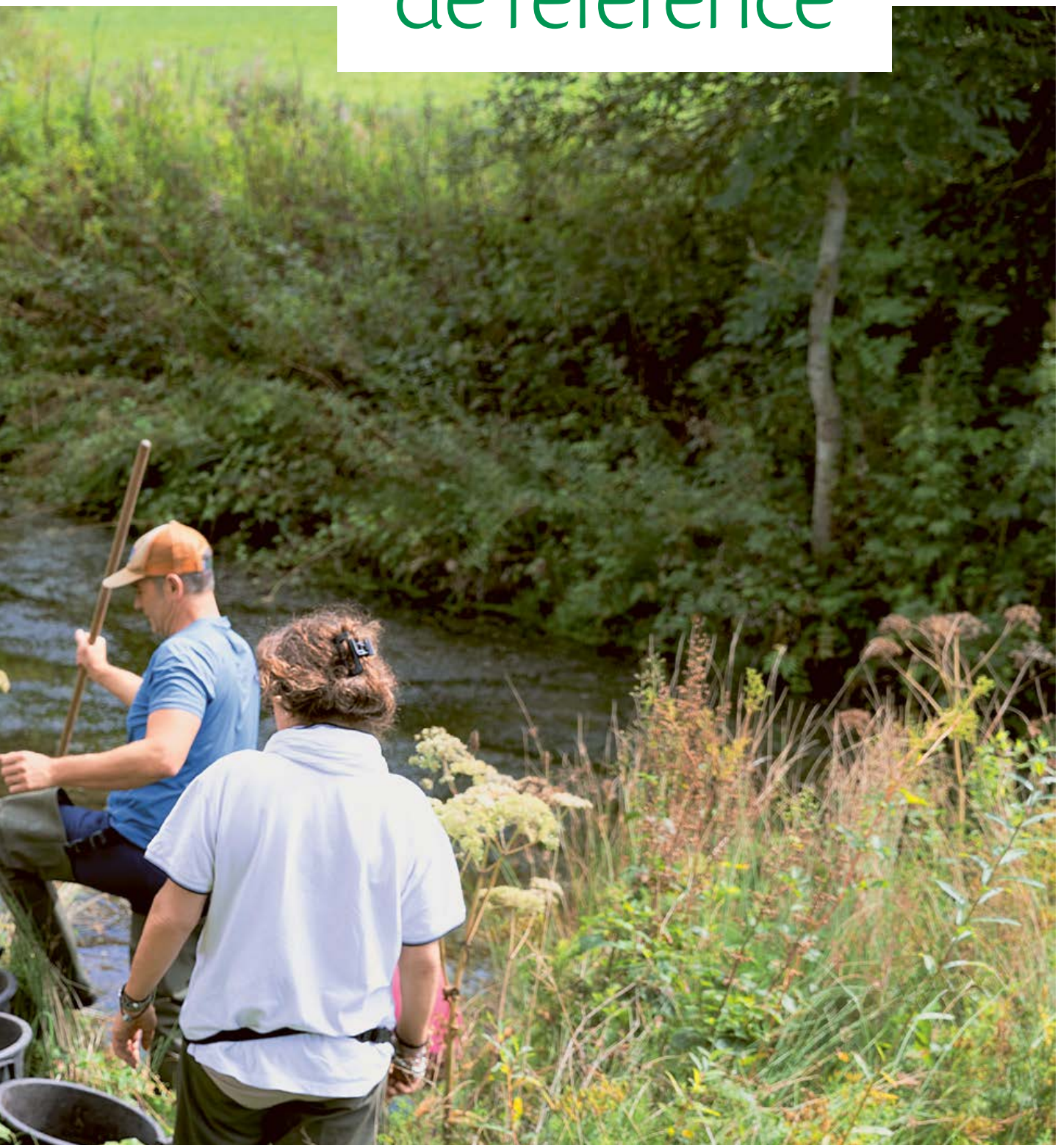

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le premier du canton dans le domaine bancaire, avec près d'un emploi sur trois dans ce secteur. Elle abrite des métiers et des compétences uniques dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Pour favoriser la relève et développer les compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille également à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et elle accorde une importance centrale au bien-être et à la santé de son personnel.

Les quatre valeurs de la BCV – proximité, professionnalisme, performance et responsabilité (voir page 40) – font partie intégrante de la politique des ressources humaines. Elles sont également au cœur des principes déontologiques formalisés dans son Code de conduite professionnelle. Ce code, disponible en ligne[1], est remis à chaque collaboratrice et chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus de la Banque, de ses organes et de chaque membre du personnel, et constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action ou décision dans le contexte professionnel (pour plus d'informations, voir page 40).

Diversité et égalité des chances

La politique de la Banque en matière de diversité et d'égalité des chances est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN). Celui-ci se réunit plusieurs fois par année pour préaviser les décisions du Conseil d'administration de la BCV. La composition du Comité RPN est décrite en page 88 du Rapport annuel.

Conformément à son Code de conduite professionnelle, la BCV contribue à créer un environnement de travail respectueux des différences et met en valeur les qualifications, les compétences et les réalisations de chacune et de chacun. Elle soutient l'égalité des chances et la diversité afin d'offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de son personnel.

S'agissant de la répartition des genres, la maison mère emploie 824 femmes (soit environ 40% du personnel). Ce chiffre est en ligne avec la proportion de candidatures féminines, qui représente environ 40% des postulations à la BCV en 2024 (tous profils confondus).

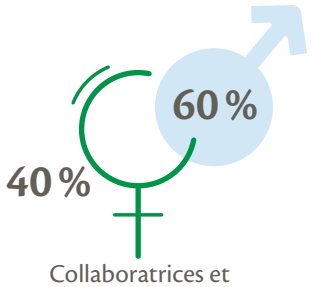

Collaboratrices et collaborateurs

2-7
Informations concernant le personnel de la BCV

	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
Ensemble de l'effectif (y compris personnel en formation)	**1 915**	**1 901**	**1 911**	**1 923**	**1 956**	**2 039**
– dont nombre en CDI	1 806	1 799	1 795	1 804	1 835	**1 916**
– dont part de femmes	42%	42%	42%	41%	41%	**40%**
– dont part d'hommes	58%	58%	58%	59%	59%	**60%**
Taux de temps partiels au total	**27%**	**27%**	**26%**	**25%**	**25%**	**25%**
– chez les femmes	50%	49%	49%	46%	47%	**45%**
– chez les hommes	10%	10%	10%	10%	11%	**11%**

[1] BCV, *Code de conduite professionnelle du Groupe BCV*, décembre 2021

La tendance à la hausse du nombre de femmes s'inscrit sur le long terme, y compris dans les postes d'encadrement et à responsabilités managériales. La Banque veille à l'égalité des chances, notamment à la progression équilibrée de la représentation des femmes à chaque niveau hiérarchique. À l'horizon 2030, elle s'est fixé comme objectif d'atteindre une occupation de 25% des postes d'encadrement supérieur par des femmes, l'encadrement supérieur comprenant la Direction générale, les postes de direction ainsi que des postes de spécialistes ou de responsables d'équipes importantes. En 2024, 18% de cette population était féminine (17% en 2023).

L'évolution du nombre de femmes par type de métiers et celle de leurs responsabilités aux différents niveaux hiérarchiques sont des indicateurs clés suivis par la Direction générale et le Conseil d'administration de la Banque.

Parmi les mesures mises en œuvre, la BCV porte une attention particulière à l'équilibre des genres lors de la sélection du personnel en formation.

objectif de **25%**
de femmes parmi les cadres supérieurs d'ici à 2030

En 2024, la campagne de recrutement «Rejoignez-nous», qui s'adresse aux personnes ayant eu une interruption de leur carrière ou souhaitant la réorienter dans le domaine bancaire, a une fois de plus attiré un grand nombre de candidatures féminines. Huit femmes ont rejoint le programme 2024 pour reprendre une carrière dans la Banque (cinq en 2023). En 2024, le programme intègre une voie supplémentaire dans le domaine de la cybersécurité.

Le réseau PLURI'elles, lancé en 2020 par un groupe de collaboratrices, vise à encourager le développement personnel et professionnel des femmes à la BCV ainsi qu'à valoriser et promouvoir les profils féminins au sein de la Banque. Il est désormais bien ancré au sein de la BCV et se positionne comme un partenaire clé pour la promotion des carrières féminines. Le réseau a beaucoup évolué depuis sa création et a progressivement mis en place des outils pour renforcer les compétences des femmes participantes. Par ailleurs, les événements de ce réseau ont été très rapidement rendus accessibles à tout le monde. Les hommes représentent souvent 30% à 40% des participants aux événements PLURI'elles.

PLURI'elles
Le réseau féminin de la BCV

En 2024, PLURI'elles a maintenu sa dynamique en abordant des thématiques variées, au travers de conférences («Leadership avec impact», «Femme leader») et d'ateliers («Le pouvoir de la première impression», «Parler avec impact»). Ces événements ont rencontré un franc succès

405-1
Diversité des organes de gouvernance et des employés, part de femmes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 %	2024 Nombre
Conseil d'administration	29%	43%	43%	43%	43%	**43%**	**3**
Direction générale	0%	0%	0%	0%	0%	**0%**	**0**
Cadres (hors Direction générale)	31%	31%	31%	31%	32%	**31%**	**443**
Non-cadres	64%	66%	66%	64%	61%	**61%**	**378**
Ensemble de l'effectif	**42%**	**42%**	**42%**	**41%**	**41%**	**40%**	**824**

405-1
Diversité des organes de gouvernance et des employés par tranche d'âge

	2023			2024		
	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans
Conseil d'administration	–	–	100%	–	–	100%
Direction générale	–	–	100%	–	–	100%
Cadres (hors Direction générale)	4%	54%	42%	4%	52%	44%
Non-cadres	52%	27%	21%	51%	28%	21%
Ensemble de l'effectif	**19%**	**45%**	**36%**	**18%**	**44%**	**37%**

et ont ainsi permis à près de 400 collaboratrices et collaborateurs au sein de la Banque de profiter et de s'inspirer des expériences d'intervenantes et intervenants aux profils très diversifiés.

Les parcours de formation renforcent la diversité au sein des équipes en accueillant des personnes de divers horizons. Actuellement, 40% des personnes employées ont une formation issue d'un apprentissage ou ont obtenu une maturité, 44% proviennent d'écoles supérieures et d'universités, tandis que 16% ont suivi des cursus professionnels. En ce qui concerne l'âge, les équipes présentent une répartition équilibrée, avec environ 18% de collaborateurs et de collaboratrices de moins de 30 ans, 44% entre 30 et 50 ans et 37% de plus de 50 ans (voir tableau ci-dessus).

Par ailleurs, la BCV recense neuf employés en contrat horaire, quatre femmes et cinq hommes, comme en 2023. De plus, 307 sous-traitantes et sous-traitants qui ne sont pas employés par la BCV travaillent quotidiennement au sein de la Banque, en collaboration avec du personnel de la BCV (321 en 2023). Dans une très grande majorité, ils appartiennent au milieu de l'informatique.

Formation et perfectionnement

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation, qui dispense des cours pour le personnel de la BCV à temps plein et à temps partiel, mais également pour celui des autres Banques Cantonales Latines[1]. Le centre de formation contribue au développement des compétences de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Il vise notamment à les accompagner face à l'évolution constante des besoins de la clientèle et de l'environnement réglementaire.

Jeunes en formation bancaire (apprentissage, maturité) dans le canton:

1 sur 3 à la BCV

Au total, le centre de formation a donné, en 2024, près de 6 400 jours de cours, dont plus de 1 700 en formation à distance. Comme en 2023, ce sont en moyenne trois jours de formation par personne qui ont été dispensés au personnel de la Banque en 2024.

La formation continue est un axe prioritaire du développement des compétences des collaboratrices et des collaborateurs, tant au niveau des filières des métiers internes, des certifications SAQ que des formations supérieures diplômantes externes.

[1] Les Banques Cantonales Latines sont celles des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

Dans le cadre du système de certification des conseillères et des conseillers à la clientèle, commun à plusieurs établissements, conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération (voir encadré ci-contre), 17 conseillères et conseillers ont obtenu leur certification en 2024 (30 en 2023). Ainsi, l'ensemble des conseillères et des conseillers à la clientèle sont certifiés. La BCV continuera d'accompagner les nouvelles volées de conseillères et de conseillers dans le processus de certification SAQ.

Le programme bisannuel de « Micro-MBA BCV » a débuté en mars 2023 et s'est terminé en octobre 2024. Seize personnes ont suivi le programme, dont six femmes (voir graphique page 98). Il s'agit de la neuvième édition de ce programme de formation organisé en collaboration avec l'ex-directeur académique du DAS in Entrepreneurial Leadership de l'Université de Genève. Les personnes concernées ont ainsi la possibilité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets.

Par ailleurs, 25 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu un diplôme de formation supérieure à l'externe en 2024.

La BCV comptait également 100 collaboratrices et collaborateurs en formation à fin 2024 (soit environ 5% de la population totale, stable par rapport à 2023), dont 16 stagiaires universitaires, 34 maturantes et maturants, 42 apprenties et apprentis, ainsi que huit personnes dans le cursus « Rejoignez-nous » (voir page 95). Les jeunes en formation, en apprentissage, en maturité ou suivant un stage universitaire ont bénéficié de plus de six jours de formation interne.

Un tiers des personnes en formation bancaire dans le canton (en apprentissage et en maturité professionnelle) sont formées par la BCV.

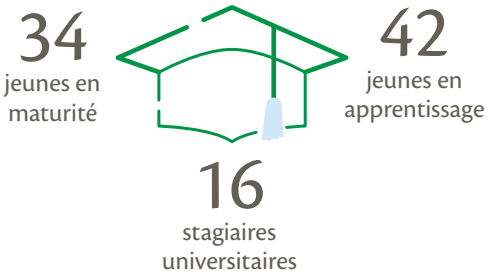

Certification SAQ

Le certificat de la Swiss Association for Quality (SAQ) est un gage de qualité, qui atteste que son ou sa titulaire dispose des compétences et connaît les règles de conduite définies par la profession de conseiller ou de conseillère.

Seules les personnes qui sont employées à titre professionnel auprès d'un établissement financier (banque ou gérant de fortune indépendant) et qui ont un portefeuille de clientèle peuvent passer l'examen requis.

De manière générale, les certifications rendent les connaissances théoriques et les compétences pratiques visibles, transparentes et comparables au niveau international. Le système de certification SAQ Client Advisor Bank a été développé en étroite collaboration avec le secteur bancaire suisse et est recommandé par l'Association suisse des banquiers à ses membres.

Les détenteurs et les détentrices de cette certification la conservent au fil des années au travers d'un renouvellement lié à des critères formels, tels qu'un certain nombre de jours de formation par an et une pratique continue de l'activité.

404-1

Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée

	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
Ensemble du personnel	4,3	3,7	4,2	4,0	3,0	**3,1**

404-1

Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée, par genre et par catégorie professionnelle

	Non-cadres						Cadres					
	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
Collaboratrices	4,9	3,0	8,5	6,3	4,6	**4,9**	4,3	2,0	1,6	2,6	2,3	**2,5**
Collaborateurs	5,7	3,4	12,8	7,4	5,2	**4,9**	5,7	2,3	1,9	2,5	2,1	**2,3**

404-2

Formation continue

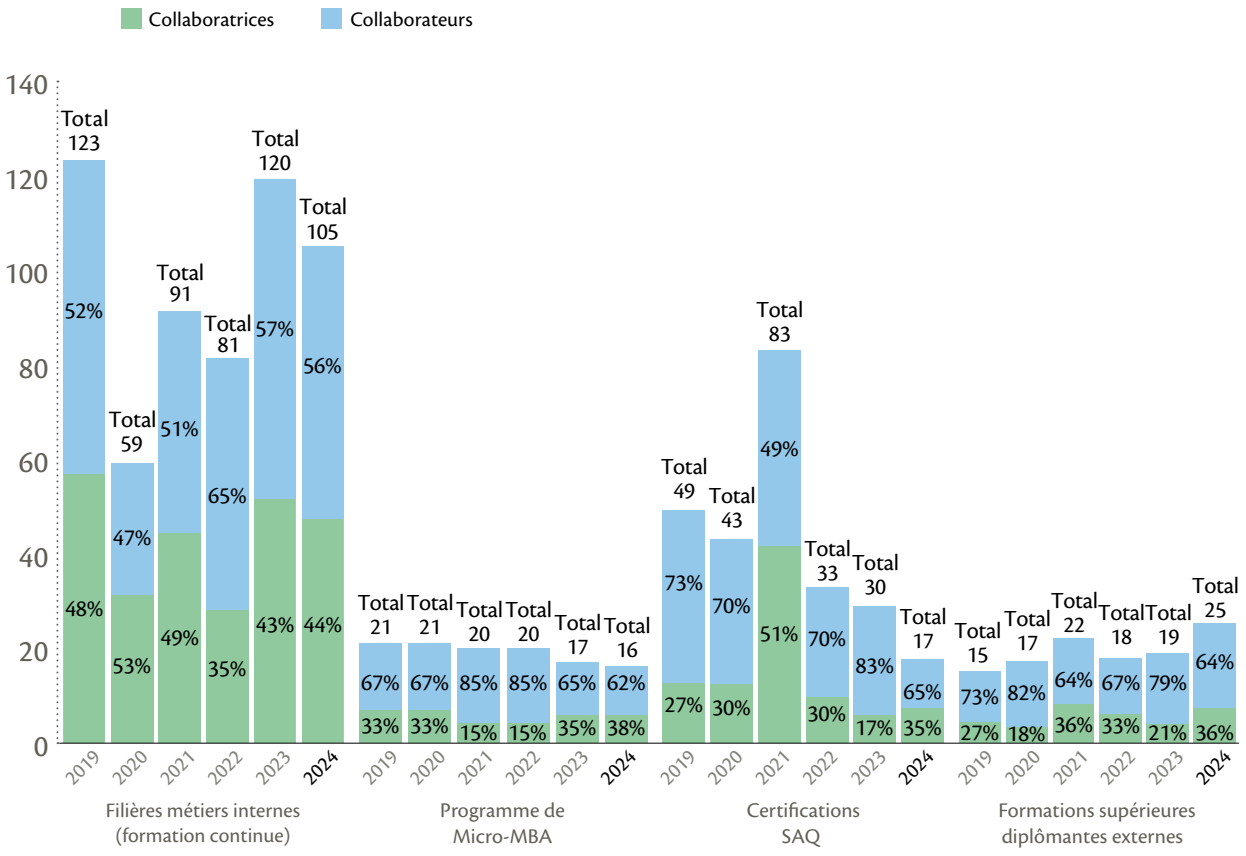

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

En tant qu'employeur de plus de 2 000 personnes dans le canton de Vaud, la BCV accorde une grande importance à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il est important pour la Banque de répondre aux besoins croissants de flexibilité sur le terrain pour retenir et attirer les talents, condition nécessaire au succès dans la durée.

Les mesures mises en place visent à donner aux collaboratrices et aux collaborateurs des possibilités d'ajustement de leur temps de travail tout au long de leur carrière professionnelle (par une diminution ou une augmentation du temps de travail, y compris pour les cadres). En 2024, 25% du personnel travaillait à temps partiel, dans la même proportion pour les cadres que pour les non-cadres (28% des non-cadres et 24% des cadres en 2023). Pour renforcer l'attractivité de la Banque, des mesures supplémentaires ont été introduites en 2023. Il s'agit de l'achat de jours de congé et, pour le personnel à temps partiel, de la possibilité de travailler plus que le taux contractuel en recevant une compensation sous forme de jours de congé supplémentaires (congé flex) ou de répartir le temps de travail dû sur plusieurs périodes assorties de taux d'activité différents en maintenant la rémunération au taux d'activité contractuel (annualisation du temps de travail).

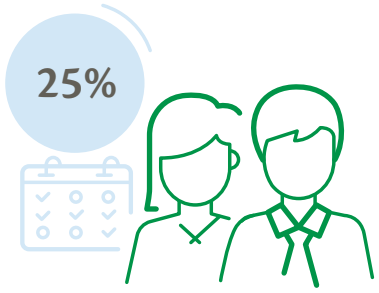

travaillent à temps partiel

D'autres mesures visent à concilier leur vie privée et leur vie professionnelle aux différents moments de leur existence. Par exemple, des congés supplémentaires sont accordés au-delà de 45 ans. Par ailleurs, les collaboratrices et les collaborateurs ayant une ancienneté de 10, 20, 30, voire 40 ans reçoivent une prime de jubilé convertible en vacances équivalant à un mois. La Banque offre la possibilité, dès 58 ans révolus, de prendre une retraite anticipée ou une retraite partielle en réduisant d'au moins 20% son taux d'activité, si le taux initial est à 100%, d'entente avec sa hiérarchie.

401-1
Recrutement de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices, par genre et par classe d'âge

	Classes d'âge confondues					< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues
	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Collaboratrices	63	56	61	101	98	49	33	13	**95**
Collaborateurs	101	92	120	135	150	47	77	36	**160**
Total	**164**	**148**	**181**	**236**	**248**	**96**	**110**	**49**	**255**

401-1
Taux de rotation des collaborateurs et des collaboratrices, par genre et par classe d'âge

	Classes d'âge confondues					< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues
	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Collaboratrices	7,9%	6,4%	8,5%	12,9%	9,3%	23,4%	8,3%	1,5%	**8,6%**
Collaborateurs	5,7%	7,2%	7,6%	7,2%	8,1%	17,0%	9,1%	1,9%	**7,1%**
Total	**6,6%**	**6,9%**	**8,0%**	**9,5%**	**8,6%**	**20,1%**	**8,8%**	**1,8%**	**7,7%**

401-3
Bénéficiaires d'un congé parental

	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
Collaboratrices au bénéfice d'un congé maternité hors contrats à durée déterminée (CDD)	39	40	39	33	31	**34**
Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité	100%	97%	92%	96%	100%	**100%**
Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité l'année précédente et toujours employées 12 mois après	89%	75%	80%	76%	87%	**74%**
Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité (20 jours depuis 2023)	47	53	46	41	51	**45**

Congés sabbatiques

	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
Collaboratrices	3	1	1	0	1	**1**
Collaborateurs	5	0	0	5	5	**2**
Total	**8**	**1**	**1**	**5**	**6**	**3**

Accompagner l'arrivée d'un enfant

En 2023, la BCV a augmenté de manière significative la durée des congés accordés dans le cadre de l'arrivée d'un enfant. Depuis, le congé maternité accordé par la Banque est de:

- 22 semaines pour les collaboratrices ayant moins de cinq ans d'ancienneté
- 28 semaines pour les collaboratrices dès cinq ans d'ancienneté
- 30 semaines pour les collaboratrices dès 10 ans d'ancienneté

Au-delà des 14 semaines du congé légal, la BCV offre la possibilité aux collaboratrices travaillant à un taux de 80% et plus de reprendre leur activité à temps partiel afin de prolonger leur congé maternité.

La Banque accorde un congé de naissance au père, comme à l'épouse de la mère, de quatre semaines rémunéré à 100% (précédemment: deux semaines de congé paternité).

La Banque octroie également un congé d'adoption. Il est équivalent au congé maternité pour le parent qui s'occupe principalement de l'enfant (sans possibilité de reprise à temps partiel pour prolonger le congé) et au congé de naissance pour l'autre parent.

En outre, la BCV propose une crèche-garderie qui accueille 37 enfants.

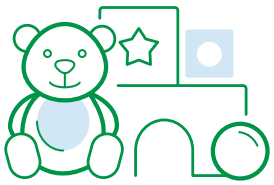

37
enfants
à la garderie

Cadre et organisation du travail

La BCV est une société dont le siège est en Suisse. Elle est soumise aux règles strictes relatives au droit du travail suisse, édictées notamment dans la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, le Code des obligations (CO) et la loi sur l'égalité (Leg). La Banque attache une importance toute particulière aux principes suivants:

- conditions de travail respectueuses de la santé physique et mentale des travailleuses et des travailleurs,
- égalité de traitement entre les sexes et promotion des femmes à des postes à responsabilité,
- respect de la non-discrimination,
- respect du temps de repos et de la durée maximale de travail, permettant l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle,
- respect des droits sociaux des travailleuses et des travailleurs.

La BCV peut faire l'objet d'une inspection par les autorités publiques compétentes, qui contrôlent la bonne application et le respect des règles relatives au droit du travail suisse.

La BCV concrétise et approfondit les dispositions relatives à la protection des travailleuses et des travailleurs dans son Règlement du personnel. Celui-ci prévoit des conditions équivalentes ou plus favorables pour les membres du personnel de la Banque que les minimaux requis par le droit ou la pratique de la branche, et notamment par la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB).

Durée de travail hebdomadaire

La durée de travail hebdomadaire pour un temps complet est de 42 heures. La durée de travail maximale est de 45 heures par semaine. Les collaborateurs et les collaboratrices ne doivent en principe pas travailler au-delà de cette durée maximale. Un dépassement de la durée maximale de travail peut être ordonné par la ligne hiérarchique, à titre exceptionnel, en cas d'urgence, pour prévenir ou supprimer des perturbations dans l'entreprise. La personne concernée doit donner son consentement. Dans ce cas, la durée hebdomadaire de travail n'excédera pas 55 heures.

La BCV a signé la Convention sur la saisie du temps de travail (CSTT), élaborée par l'Association patronale des banques (Employeurs Banques), l'Association suisse des employés de banque (ASEB) et la Société des employés de commerce. Cette convention prévoit trois catégories de collaboratrices et de collaborateurs pour l'enregistrement du temps de travail. La plus communément utilisée est la catégorie 3, qui inclut un enregistrement complet du temps de travail au moyen d'un système de timbrage numérique. La catégorie 2, quant à elle, permet un enregistrement simplifié du temps de travail et une plus grande autonomie de la gestion du temps. Le respect des dispositions concernant les temps de travail et de repos est à la charge des personnes en catégories 1 et 2. Finalement, la catégorie 1 consiste à renoncer à l'enregistrement du temps de travail. Cette option ne s'adresse qu'aux collaboratrices et collaborateurs qui ont un salaire annuel brut (bonus non compris) égal ou supérieur à CHF 120 000, qui bénéficient d'une autonomie dans la planification de leur travail et qui indiquent renoncer à l'enregistrement de leurs heures, sur la base d'un accord individuel passé avec l'employeur. Pour ces personnes, la question de la charge de travail fait systématiquement l'objet d'une discussion lors des évaluations annuelles.

Le travail à domicile permet aux collaboratrices et aux collaborateurs dont la fonction le permet d'exercer leur métier une journée par semaine depuis leur domicile, si leur taux d'activité est supérieur ou égal à 60%.

Enquête de satisfaction auprès du personnel

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise tous les deux ans un sondage interne auprès des collaboratrices et des collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, pour connaître leur degré de satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. En 2024, la participation se maintenait au niveau très élevé de 83% (identique à la dernière édition). La note globale augmente de 0,4 point pour atteindre 7,4, le score le plus haut depuis le lancement de la démarche en 2006. Le benchmark du prestataire, réalisé auprès de plus de 14 000 collaborateurs et collaboratrices d'autres entreprises en Suisse romande, révèle que la BCV est très bien positionnée et démontre un très bon niveau d'enga-

gement, avec une progression de tous les indicateurs mesurés. Le prochain sondage se déroulera en 2026.

Processus de fixation des objectifs et d'évaluation annuelle

Dans le cadre de sa volonté de favoriser la relève et l'évolution des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, un processus structuré de revue semi-annuelle est en place pour évaluer et accompagner la relève des postes de management. Cette démarche vise à anticiper les besoins, identifier les potentiels et garantir une continuité dans les postes clés. Par ailleurs, les personnes avec potentiels identifiées sont activement soutenues dans leur développement au travers des programmes de formation comme le «Micro-MBA BCV» décrit aux pages 97 et suivantes. Ces initiatives permettent non seulement de renforcer les compétences stratégiques et managériales, mais aussi de consolider l'attractivité de la BCV en tant qu'employeur soutenant le développement des talents.

Chaque début d'année, les collaboratrices et les collaborateurs se voient attribuer, par leur responsable hiérarchique, des objectifs individuels de performance et de développement de compétences. Ces objectifs font l'objet d'une discussion qui porte également sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce processus permet de clarifier les attentes de la Banque à l'égard de son personnel concernant les résultats à atteindre et les compétences à acquérir.

Deux évaluations se déroulent durant l'année: la première, intermédiaire, a lieu à la fin du premier semestre, puis l'évaluation finale en fin d'année. L'entretien d'évaluation se prépare en amont, de manière individuelle tant par le ou la manager que par la personne concernée, qui effectue son auto-évaluation. Puis ils discutent ensemble, de manière factuelle, de l'atteinte des résultats. En cas de désaccord, la collaboratrice ou le collaborateur peut demander l'arbitrage du ou de la manager de son supérieur ou de sa supérieure hiérarchique et des Ressources humaines.

Dans le but de promouvoir la mobilité interne, de formaliser les ambitions professionnelles de chaque personne et de développer la relève en interne, le processus d'évaluation permet d'exprimer ses souhaits d'évolution professionnelle à un horizon de deux à cinq ans de manière formelle.

Rémunérations

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCV vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont la BCV a besoin pour assurer son succès à long terme.

La politique de la Banque en matière de rémunération est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN).

Les divers composants de la rémunération sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA) et le plan d'intéressement des employées et des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les responsables de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). La rémunération ne comprend aucun plan de stock-options. Des informations complémentaires sur les rémunérations sont disponibles aux pages 99 et suivantes du Rapport annuel.

La rémunération des directeurs généraux liée à la performance annuelle (RPA) et à la performance à long terme (RPLT) comprend notamment des objectifs en rapport avec la stratégie RSE de la Banque (plus de détails en pages 26-27). Le Conseil d'administration, de son côté, ne reçoit pas de telles incitations financières.

Le ratio entre le salaire maximal et le salaire médian est de 14,0 en 2024

2-21
Évolution de la rémunération totale annuelle

	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
Évolution de la rémunération médiane	+2,6%	−0,3%	+1,3%	+1,3%	+4,0%	**+3,2%**
Évolution de la rémunération la plus élevée	−0,4%	−3,5%	+2,4%	+1,7%	+7,3%	**−1,8%**

(14,7 en 2023). Ce ratio est calculé sur la base des rémunérations brutes et se réduit considérablement si l'analyse est effectuée après ponction des charges sociales et des impôts. Une simulation effectuée sur la base de taux moyens de charges sociales et d'imposition pour le salaire médian aboutit à un ratio inférieur à 10[1]. Cette estimation renseigne sur l'écart du pouvoir d'achat du personnel de la Banque.

Une analyse des salaires effectuée en avril 2021 par des spécialistes externes a démontré que la BCV respectait les exigences fédérales en matière d'égalité salariale. En effet, dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), toute entreprise de plus de 100 collaboratrices et collaborateurs devait procéder, jusqu'au 1er juillet 2021, à une analyse de l'égalité salariale sur l'ensemble de son personnel. Cette même année, la Banque a également reçu le label Fair-ON-Pay. Valable pendant quatre ans et comprenant un contrôle intermédiaire intervenu en 2023, cette certification a confirmé le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

Caisse de pensions

Le Groupe BCV offre les prestations d'une caisse de pensions dont les prestations dépassent largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour la prestation de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les risques décès et invalidité.

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des entités du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de Pensions de la BCV (CP BCV). Les cadres supérieurs de la BCV sont également affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV.

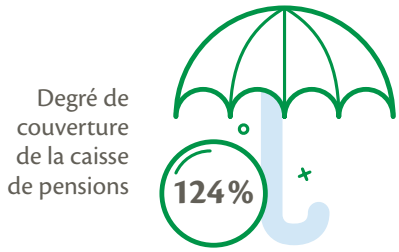

La politique de prévoyance de la CP BCV vise à faire face aux enjeux démographiques et à garantir la bonne santé de la caisse de pensions à long terme. Elle permet une flexibilité de l'âge de départ à la retraite (entre 58 et 68 ans, l'âge de la retraite standard selon le Règlement du personnel de la BCV étant fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes).

Informations sur les assurées et assurés de la CP BCV

	2022	2023	**2024**
Nombre d'assurées et d'assurés actifs	2 099	2 109	**2 210**
– dont, pour la maison mère	1 883	1 891	**1 964**
Nombre de bénéficiaires de rentes	1 373	1 507	**1 479**
– dont, personnes retraitées	1 057	1 077	**1 088**

201-3

Obligations liées aux régimes des retraites

	2022	2023	**2024**
Degré de couverture de la CP BCV	117%	117%	**124%**
Ratio LPP assuré / LPP minimal	3,8	3,9	**3,9**
Taux de cotisation de risque et d'épargne (en % du salaire brut)	24%	23%	**23%**
Part de l'employeur dans les cotisations	67%	66%	**66%**

[1] Utilisation d'un taux d'imposition moyen approximatif de 15%, taux estimé pour une personne mariée avec deux enfants, percevant le revenu médian; il n'est pas tenu compte d'autres éléments de revenu, fortune ou charges. Pour le salaire le plus élevé, application du taux de 41,5%.

Les prestations de prévoyance proposées par la BCV sont de premier ordre. Les avoirs de vieillesse des personnes assurées actives sont près de quatre fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal LPP; globalement, près d'un quart des salaires bruts est versé dans la caisse de pensions sous forme de cotisations de risque et d'épargne, dont deux tiers à la charge de l'employeur.

Santé et sécurité au travail

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Son approche en matière de santé et de sécurité au travail repose sur:

- la prévention,
- l'identification des personnes à risque,
- le soutien et la prise en charge en cas de problème.

Prévention

La BCV dispose de différentes mesures pour veiller à la santé des collaboratrices et des collaborateurs au quotidien:

- Un médecin-conseil accompagne le département Ressources humaines dans le suivi de cas individuels complexes nécessitant des approches spécifiques.
- L'Association sportive de la BCV, qui propose 17 activités différentes et a pour vocation la pratique du sport et le développement de liens d'amitié pendant les heures de loisir, est soutenue par la Banque à hauteur de CHF 45 000 par année.
- La BCV dispose d'une équipe mixte de pompiers volontaires et de secouristes/samaritains d'entreprise formés à gérer les situations d'urgence et à apporter les premiers secours.
- Le Centre administratif bancaire (CAB), à Prilly, est équipé d'une salle de sport. Le siège de Saint-François et le site de Chauderon, à Lausanne, mettent des douches et des vestiaires à la disposition des collaboratrices et des collaborateurs pour qu'ils puissent faire du sport pendant leurs pauses et adopter la mobilité douce.
- La Banque dispense des conseils d'ergonomie sur la place de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs qui le souhaitent ou qui souffrent de douleurs ou de problèmes de santé. Elle a également mis en place un cours de sécurité pour le personnel en contact direct avec la clientèle, pour gérer les situations en cas d'agression verbale, psychologique ou physique, en collaboration avec l'Académie de police de Savatan. Elle adapte aussi ses locaux: sas à une personne, blindage des vitrages, contrôles d'accès biométriques dans les agences, etc.

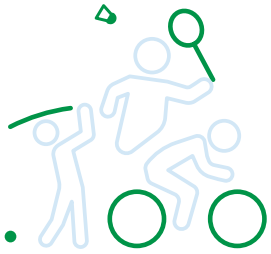

17 Association sportive: activités proposées

Identification des situations à risque, soutien et prise en charge

La BCV a mis en place de nombreux processus et outils pour prévenir les situations à risque et accompagner son personnel, le cas échéant.

Il s'agit tout d'abord des interlocutrices et interlocuteurs privilégiés, tels que celles et ceux se situant sur la ligne hiérarchique, durant les rencontres formelles des entretiens de mi-année et de fin d'année, qui permettent d'avoir un dialogue ouvert. Les Human Resources Business Partners sont également des personnes relais pour échanger sur des situations délicates, le cas échéant.

Accidents professionnels* et absences pour cause de maladie à la BCV

	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail	5	2	1	1	3	**4**
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail	14	11	9	6	13	**9**
Absences pour cause de maladie par collaboratrice ou collaborateur (moyenne Banque en jours)	6,3	6,0	6,7	8,0	6,8	**6,4**

* Les accidents professionnels sont tous les accidents au sens de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) subis par les membres du personnel dans l'exercice de leur activité lucrative à la BCV.

Une attention particulière est portée aux risques humains. La BCV cherche à identifier le plus en amont possible ces risques et à offrir une aide à son personnel face à certains événements (maladie, accident avec arrêt de longue durée, décès, proche aidant, cas d'invalidité).

En particulier:

- Tous les responsables hiérarchiques bénéficient d'un tableau de bord leur signalant la fréquence des absences et le type d'absence des membres de leurs équipes, avec un référentiel Banque leur permettant de constater toute anomalie ou valeur hors référentiel. Cet outil leur permet également d'observer la prise d'un congé conformément aux normes légales. Ils peuvent, de même, recevoir des alertes dans certaines situations.

- Des informations, comme les seuils horaires disponibles, se trouvant sur le tableau de bord servent d'indicateurs quant à la surcharge éventuelle. Elles permettent, au fil de l'eau, de surveiller à tout moment les situations hors norme.

- En cas d'absences dites de longue durée, un protocole de suivi est mis en place avec un échéancier pour anticiper toutes les démarches administratives et accompagner le retour sur le lieu de travail.

- Enfin, la BCV porte une attention particulière aux risques de harcèlement, mobbing ou difficultés personnelles. Dans ce cadre, les collaboratrices et les collaborateurs de la BCV peuvent bénéficier gratuitement des conseils professionnels de deux entreprises externes, leaders dans leur domaine. La première offre un soutien et propose son assistance par l'intermédiaire d'une personne dite de confiance (PCE) en cas de conflit, de mobbing, de discrimination ou de violence au travail. La seconde cellule, quant à elle, prend en charge les situations relatives à la vie personnelle, telles qu'un décès, des problèmes financiers, familiaux ou des soucis d'addiction. Ces deux structures sont indépendantes et fonctionnent en toute confidentialité. Elles peuvent être sollicitées à tout moment par le personnel grâce aux informations de contact aisément accessibles sur le portail intranet. Elles font un compte rendu régulier et confidentiel à la BCV sur le nombre de sollicitations et les mesures mises en œuvre dans les différentes situations identifiées.

Piguet Galland

La diversité des collaboratrices et des collaborateurs et l'inclusion des différences sont au cœur de la politique des ressources humaines de la banque Piguet Galland et de sa culture d'entreprise. Piguet Galland s'engage à promouvoir un environnement de travail où chaque personne peut partager ses connaissances, son expérience et ses idées.

Piguet Galland permet au personnel d'organiser son quotidien en favorisant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Là où Piguet Galland peut les promouvoir et les soutenir, elle favorise sans discrimination de responsabilité le *job-sharing*, le temps partiel, le télétravail et le *flex-office* de manière identique pour les hommes et pour les femmes.

En complément, Piguet Galland applique les mesures suivantes:

- Les collaboratrices bénéficient d'un congé maternité de 16 semaines dans les trois cantons où Piguet Galland est présente et ce congé est rémunéré à 100%.

- Les collaborateurs devenus pères bénéficient d'un congé de 15 jours ouvrables payés à 100%.

- Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ayant des charges familiales bénéficient d'une indemnité annuelle non soumise à l'AVS en complément des allocations familiales légalement requises.

- Les collaboratrices et les collaborateurs bénéficient de congés payés à 100% pour les soins à la famille proche (trois jours par cas, au maximum dix jours par année).

- Le droit aux vacances pour les collaboratrices et les collaborateurs va de cinq semaines au minimum par année à six semaines par année.

- Chaque année, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs reçoivent un jour de congé payé pour leur anniversaire.

- Afin de favoriser l'engagement social des collaboratrices et des collaborateurs, un jour d'action citoyenne est offert annuellement.

2-7
Informations concernant le personnel de Piguet Galland

	2022	2023	2024
Ensemble de l'effectif (y compris personnel en formation)	**169**	**177**	**187**
– dont nombre en CDI	160	167	**180**
– dont part de femmes	43%	42%	**41%**
– dont part d'hommes	57%	58%	**59%**
Taux de temps partiels au total	**21%**	**21%**	**19%**
– chez les femmes	38%	38%	**34%**
– chez les hommes	9%	10%	**9%**
Nombre en contrat horaire	**3**	**3**	**1**
– dont nombre de femmes	1	1	**1**
– dont nombre d'hommes	2	2	**0**

401-1
Recrutement par Piguet Galland de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices, par genre et par classe d'âge

	2023				2024			
	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Total	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Total
Collaboratrices	3	4	0	7	6	7	0	**13**
Collaborateurs	4	10	4	18	5	9	2	**16**
Total	**7**	**14**	**4**	**25**	**11**	**16**	**2**	**29**

401-1
Taux de rotation des collaborateurs et des collaboratrices, par genre et par classe d'âge chez Piguet Galland

	2023				2024			
	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Total	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Total
Collaboratrices	18,5%	11,0%	0,0%	5,7%	14,5%	6,7%	5,3%	**6,7%**
Collaborateurs	0,0%	11,0%	2,6%	6,4%	9,3%	4,0%	2,3%	**3,9%**
Total	**6,6%**	**11,0%**	**1,3%**	**6,1%**	**11,3%**	**5,0%**	**3,7%**	**5,1%**

En matière d'égalité des sexes, Piguet Galland présente dans ses rangs une proportion élevée de collaboratrices, notamment dans les postes à responsabilité.

Piguet Galland a reçu, en juin 2023, la recertification Fair-ON-Pay Advanced qui valide le respect de la réglementation fédérale en vigueur sur l'égalité salariale des femmes et des hommes (déjà obtenue en 2021 et en 2019).

Grâce à son engagement pour la promotion de l'égalité, Piguet Galland a remporté, en septembre 2024, le Prix de l'Égalité lors de la cérémonie des Grands Prix de l'économie organisée par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et l'État de Genève[1]. Ce prix, décerné pour la quatrième année consécutive, vise à mettre en lumière les entreprises ayant pris des initiatives significatives en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

En 2024, Piguet Galland a été reconnue parmi les «Best Workplaces™ Switzerland 2024» ainsi que l'une des 25 Best Workplaces™ Suisse Romande 2024[2] sur la base de l'enquête de Great Place to Work. Cette enquête, dont la forme était un sondage confidentiel réalisé auprès de l'ensemble du personnel sur différents aspects de l'expérience des employés, repose sur une méthodologie transparente et entièrement indépendante. Parmi les répondantes et les répondants à l'enquête Great Place to Work, 93% estiment que Piguet Galland est une entreprise où il fait bon travailler.

405-1
Diversité des organes de gouvernance et des employés de Piguet Galland, part de femmes

			2024	
	2022	2023	%	Nombre
Conseil d'administration	20%	20%	**20%**	**1**
Direction générale	40%	40%	**40%**	**2**
Cadres (hors Direction générale)	43%	40%	**40%**	**51**
Non-cadres	42%	46%	**44%**	**24**
Ensemble de l'effectif	**43%**	**42%**	**41%**	**78**

405-1
Diversité des organes de gouvernance et des employés de Piguet Galland par tranche d'âge

	2023			2024		
	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans
Conseil d'administration	–	–	100%	0%	0%	100%
Direction générale	–	60%	40%	0%	60%	40%
Cadres (hors Direction générale)	1%	49%	50%	0%	51%	49%
Non-cadres	40%	31%	29%	39%	33%	28%
Ensemble de l'effectif	**12%**	**44%**	**44%**	**11%**	**45%**	**44%**

[1] CCIG, *Palmarès des Grands Prix de l'économie 2024*, septembre 2024.
[2] www.fr.greatplacetowork.ch/workplace/item/6924/Piguet+Galland+%26+Cie+SA

Réservoir de La Coudre – Site Toile verte

Le Parc naturel régional Jura vaudois a réaffecté un ancien réservoir en zone naturelle, en collaboration avec le hameau de La Coudre, au-dessus de L'Isle. Un gîte pour les chauves-souris a été aménagé dans l'ancien bâtiment. Un plan d'eau a été revitalisé pour favoriser les amphibiens et les libellules ainsi que de nombreuses autres espèces.

Banque citoyenne

Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV

L'engagement de la BCV pour le développement durable se traduit, depuis plusieurs années, par des efforts visant à réduire son impact sur l'environnement. Dans le cadre de sa stratégie RSE, la Banque entend poursuivre ses efforts pour réduire l'empreinte carbone liée à son fonctionnement et sa consommation de ressources. Depuis 2019, elle soutient aussi des projets de protection du climat, intégrant une vision à long terme et une approche holistique de la durabilité.

Objectif climatique lié au fonctionnement de la BCV

La BCV s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement. Dans ce cadre, elle vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) opérationnelles conformément à l'objectif de zéro émission nette de la Suisse à l'horizon 2050. Elle a pour objectif intermédiaire de réduire les émissions de GES d'au moins 35% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2019. Pour déterminer cet objectif, la Banque s'est basée sur son potentiel de réduction dans les différentes catégories d'émissions tout en s'alignant sur les objectifs de la Confédération et du Canton de Vaud en la matière.

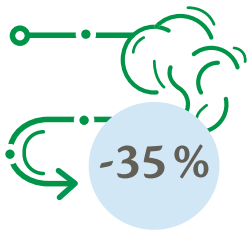

Objectif de réduction d'émissions de GES à l'horizon 2030

Bilan carbone lié au fonctionnement de la BCV

Ce bilan couvre les émissions opérationnelles, c'est-à-dire celles liées au fonctionnement de la Banque (transports, bâtiments, consommables). Les émissions de GES ont été évaluées conformément au GHG Protocol.

En 2024, l'empreinte carbone de la BCV est évaluée à 4 453 t CO_2e, en diminution de 31% depuis 2019. La Banque est en bonne voie d'atteindre son objectif de réduction de 35% à l'horizon 2030.

En matière d'intensité, les émissions par emploi en équivalent plein temps ont diminué de 2,7 t CO_2e en 2023 à 2,4 t CO_2e en 2024.

Les émissions totales ont diminué de 5% en 2024 par rapport à 2023 (soit −257 t CO_2e). Cette diminution est principalement due à la réduction des émissions liées aux trajets pendulaires

Émissions de GES de 2019 à 2024 par domaine d'émissions

Émissions (t CO_2e)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ année précédente	Δ année de base (2019)
Trajets pendulaires	2 718	2 515	2 007	1 940	1 986	**1 590**	**−20%***	**−41%**
Chauffage	2 218	1 832	1 629	1 396	1 543	**1 657**	**+7%**	**−25%**
Équipement IT	322	322	363	366	386	**436**	**+13%**	**+35%**
Déplacements d'affaires	386	137	110	332*	307	**321**	**+5%**	**−17%**
Consommation de courant électrique	409	382	267	258	228	**229**	**+0%**	**−44%**
Papier et imprimerie	349	326	321	254	225	**183**	**−19%**	**−48%**
Déchets	40	34	25	37	34	**37**	**+7%**	**−8%**
Fluides frigorigènes	0	0	0	0	0	**0**	**-**	**-**
Total des émissions	**6 442**	**5 549**	**4 721**	**4 583**	**4 710**	**4 453**	**−5%**	**−31%**
– dont scope 1**	1 716	1 471	1 301	1 089	1 157	**1 211**	**+5%**	**−29%**
– dont scope 2**	284	267	166	165	139	**140**	**+1%**	**−51%**
– dont scope 3**	4 441	3 811	3 254	3 328	3 413	**3 102**	**−9%**	**−30%**

* La variation des émissions de GES dues aux trajets pendulaires résulte en partie d'un changement méthodologique. Plus d'informations se trouvent en page 137.
** Le détail des catégories d'émissions par scope figure en page 113.

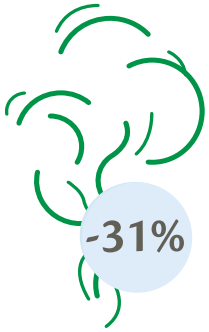

d'émissions de GES
par rapport à 2019

des collaboratrices et des collaborateurs. Les pages suivantes présentent plus d'informations sur l'évolution des émissions par domaine d'émission.

Répartition des émissions de GES par domaines principaux

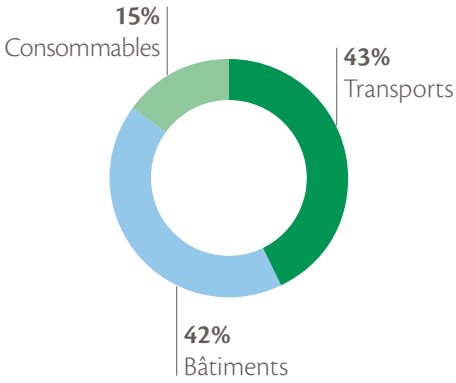

Les bâtiments (chauffage et électricité) constituent environ 42% des émissions de gaz à effet de serre. Les transports (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs pour se rendre au travail et les déplacements d'affaires) représentent 43% et les consommables (papier, imprimés, matériel informatique, déchets) 15%.

Bâtiments

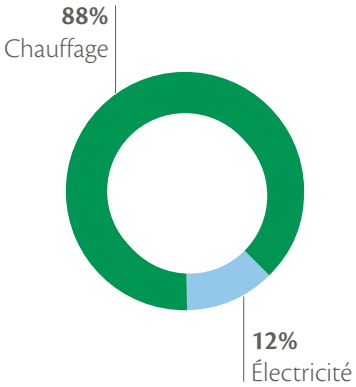

Les émissions liées au chauffage (mazout, gaz, chauffage à distance) sont la principale source d'émissions de GES opérationnelles de la BCV (37%) et constituent la majorité de l'impact dû aux bâtiments (88%). En 2024, elles ont augmenté de 7% (+114 t CO_2e) par rapport à l'année précédente, malgré la réalisation de rénovations qui contribuent à réduire les besoins en chaleur. Cela s'explique principalement par l'arrêt de l'application de certaines mesures, telles que l'abaissement des consignes de température, dans le contexte des risques de pénurie d'électricité et de gaz en Suisse durant la période 2022-2023.

L'électricité représente 12% de l'impact carbone des bâtiments de la BCV. La situation est restée stable en 2024. Par ailleurs, la consommation globale d'électricité est passée de 10 941 mégawattheures (MWh) en 2019 à 8 519 MWh en 2024 (–22%). Les émissions de GES correspondantes ont diminué de 44% sur la même période.

La Banque utilise de l'électricité certifiée d'origine hydraulique et suisse pour 100% des besoins de ses principaux sites.

La BCV mène une démarche de réduction de sa consommation d'énergie sur ses sites de Prilly (CAB) et de Lausanne Saint-François (LSF) dans le cadre de la convention avec l'État de Vaud et la Confédération visant la réalisation d'économies d'énergie. L'objectif d'augmentation de l'efficacité énergétique globale du CAB est de 20% et celui de LSF est de 9% d'ici à 2027 par rapport à 2017.

En 2024, la BCV a finalisé un projet d'investissement de plus de CHF 2 millions pour l'amélioration de l'étanchéité et de l'isolation du toit, ainsi que l'installation de 1 500 panneaux photovoltaïques au CAB, permettant de produire près de 10% des besoins d'électricité du bâtiment.

Par ailleurs, les autres mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments se sont poursuivies, avec l'installation de fenêtres à triple vitrage et le déploiement de l'éclairage LED. Ces mesures représentent un investissement d'environ CHF 1,3 million en 2024 (CHF 1,2 million en 2023).

Plus de
CHF 1,3 million
investi dans l'optimisation
énergétique des bâtiments

Transports

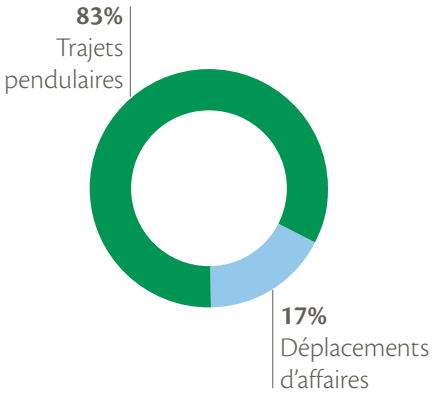

Les trajets pendulaires (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs pour se rendre sur leur lieu de travail) constituent la majorité de l'impact dû aux transports (83%). En 2024, ces émissions ont diminué de 20%, en raison de la diminution de la part des trajets effectués en voiture individuelle (44% en 2024 contre 52% en 2023) et de l'augmentation des trajets en train (36% en 2024 contre 30% en 2023) ainsi que de changements méthodologiques (voir page 137).

La BCV a pour politique d'encourager la mobilité active et les transports publics. Jusqu'en 2024, une indemnité de transport de CHF 30 par mois était versée à toutes les personnes qui ne disposaient pas d'une place de parc mise à disposition par la BCV. Fin 2024, la BCV a mis en place un nouveau plan de mobilité applicable dès 2025. Celui-ci vise à encourager encore davantage l'usage de moyens de transport favorables à l'environnement (marche, vélo, transports publics, etc.), tout en respectant les préférences et les contraintes des collaboratrices et des collaborateurs. Les mesures mises en place, telles que le versement d'une subvention de CHF 50 par mois aux personnes dont le mode de transport est favorable à l'environnement, peuvent être consultées sur le site internet de la BCV[1].

Les déplacements d'affaires des collaboratrices et des collaborateurs sont les trajets effectués dans le cadre de leur travail pour rencontrer la clientèle ou se rendre sur un autre lieu de travail. L'empreinte carbone de ces déplacements correspond à 17% de l'impact causé par les transports. Les émissions liées à ces déplacements ont augmenté de 5% en 2024. Cela s'explique principalement par une augmentation des déplacements effectués en voiture.

Consommables

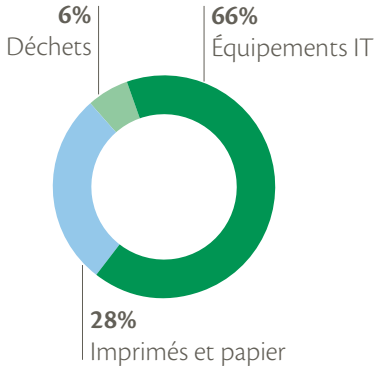

L'équipement informatique (ordinateurs, écrans) représente environ 66% des émissions de GES attribuables aux consommables. Ces émissions sont principalement dues aux phases de fabrication et de fin de vie de ces équipements. La hausse observée en 2024 (+13%) est principalement due à l'ajout d'écrans.

Déchets par méthode d'élimination

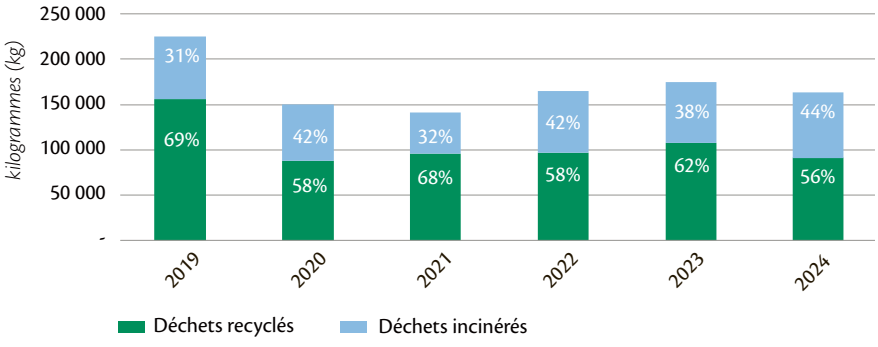

56% des déchets sont triés et recyclés

Afin de prolonger la durée de vie de son matériel informatique, la BCV a introduit une nouvelle politique de renouvellement en 2024, qui supprime le renouvellement automatique des écrans, clavier et souris au bout de cinq ans.

La consommation de papier représente 28% des émissions des consommables. Les émissions de GES liées à la consommation de papier sont en baisse de 19% en 2024. Cela s'explique notamment par le fait que la clientèle utilise toujours plus les services en ligne de la BCV, que la Banque tend à digitaliser ses processus internes et qu'elle continue de sensibiliser son personnel à l'importance de réduire la consommation de papier. De plus, la Banque a encore augmenté la part du papier recyclé utilisé (93% en 2024 contre 87% en 2023).

Quant aux déchets, ils représentent 6% des émissions dues aux consommables. Une majorité de ceux-ci (56%) sont triés et recyclés. Les émissions liées aux déchets ont augmenté de 7% en 2024, principalement en raison de grands débarras ayant eu lieu au second semestre, qui se poursuivront en 2025.

[1] BCV, *Mobilité pendulaire*, octobre 2024.

Indicateurs clés relatifs à l'impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV

305-1, 305-2, 305-3
Émissions de GES de 2019 à 2024 par scope et catégorie d'émissions

Émissions (t CO_2e)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ année précédente	Δ année de base (2019)
Scope 1 – Chauffage	1 710	1 464	1 299	1 085	1 154	**1 207**	**+5%**	**–29%**
Scope 1 – Agents frigorifiques	0	0	0	0	0	**0**	**-**	**-**
Scope 1 – Véhicules internes	6	7	2	4	4	**4**	**+2%**	**–35%**
Scope 1 – Total	**1 716**	**1 471**	**1 301**	**1 089**	**1 157**	**1 211**	**+5%**	**–29%**
Scope 2 – Électricité	283	266	162	158	137	**136**	**+0%**	**–52%**
Scope 2 – Chauffage à distance	1	1	5	7	2	**4**	**+111%**	**+285%**
Scope 2 – Total	**284**	**267**	**166**	**165**	**139**	**140**	**+1%**	**–51%**
Scope 3 Cat. 1 – Imprimés et papier	349	326	321	254	225	**183**	**–19%**	**–48%**
Scope 3 Cat. 2 – Matériel informatique	322	322	363	366	386	**436**	**+13%**	**+35%**
Scope 3 Cat. 3 – Approvisionnement énergétique	634	485	431	406	480	**540**	**+13%**	**–15%**
Scope 3 Cat. 5 – Déchets	40	34	25	37	34	**37**	**+7%**	**–8%**
Scope 3 Cat. 6 – Déplacements d'affaires	379	129	108	326	302	**316**	**+5%**	**–17%**
Scope 3 Cat. 7 – Trajets pendulaires	2 718	2 515	2 007	1 940	1 986	**1 590**	**–20%**	**–41%**
Scope 3 – Total	**4 441**	**3 811**	**3 254**	**3 328**	**3 413**	**3 102**	**–9%**	**–30%**
Émissions totales	**6 441**	**5 549**	**4 721**	**4 583**	**4 710**	**4 453**	**–5%**	**–31%**

302-1
Consommation énergétique au sein de l'organisation

Consommation énergétique (MWh)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ année précé-dente	Δ année de base (2019)
Gaz	7 036	6 311	5 584	4 010	3 784	**5 379**	**+42%**	**–24%**
Mazout	1 038	1 014	909	1 223	1 734	**836**	**–52%**	**–20%**
Chauffage à distance	51	52	57	90	69	**81**	**+17%**	**+58%**
Électricité mix	2 106	1 976	1 941	1 896	1 648	**1 636**	**–1%**	**–22%**
Électricité hydro	8 835	7 727	6 719	5 626	6 129	**6 883**	**+12%**	**–22%**
Véhicules internes	21	26	6	16	13	**14**	**+2%**	**–35%**
Consommation énergétique totale	**19 088**	**17 106**	**15 217**	**12 862**	**13 378**	**14 829**	**+11%**	**–22%**

Leviers d'actions et mesures en place

Domaine	Mesures en place en 2024	Avec impacts en 2024	Avec impacts futurs
Bâtiments	Amélioration de l'efficacité énergétique: installation de LED et de vitrages performants, amélioration de l'isolation, modernisation des ascenseurs, remplacement des moteurs de ventilation	✓	✓
	Réorganisation des data centers pour optimiser la distribution de froid et l'évacuation de la chaleur générée afin de réduire les besoins en climatisation		✓
	Évolution vers des sources de chauffage renouvelables, notamment raccordements au chauffage à distance	✓	✓
	Contribution au développement des énergies renouvelables avec l'installation de panneaux solaires	✓	✓
Transports	Nouveau plan de mobilité en vigueur dès 2025		✓
Consommables	Nouvelle politique de renouvellement de l'équipement informatique: suppression du renouvellement automatique des appareils non critiques	✓	✓
	Utilisation de papier recyclé certifié Ange Bleu[1]	✓	✓
	Réduction de la consommation de papier: sensibilisation du personnel par la mise à disposition de rapports personnels d'impressions et d'une liste de bonnes pratiques, dématérialisation des processus internes	✓	✓

Projets de protection du climat

En complément des mesures qu'elle met en place pour réduire ses émissions, la BCV soutient financièrement des projets dans le canton de Vaud et à l'étranger qui permettent d'éviter l'équivalent des émissions de GES liées au fonctionnement de la Banque (compensation carbone) tout en ayant des impacts sociaux et environnementaux positifs.

Dans ce cadre, la BCV sélectionne, par l'intermédiaire de son partenaire Swiss Climate, des projets certifiés conformes aux standards internationaux. En Suisse, la BCV soutient un projet certifié ISO 14064-2 d'installation de biogaz dans une ferme vaudoise qui capture du méthane et l'utilise pour produire de l'énergie. À l'étranger, la BCV sélectionne des projets certifiés Gold Standard. Plus de détails sur ces projets se trouvent sur son site internet[2].

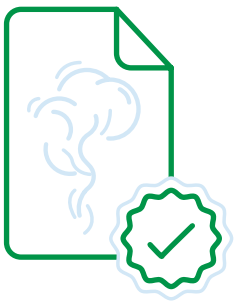

4 453 tonnes de CO_2e évitées grâce à des projets de contribution climatique

Respect de standards sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement

Les normes fondamentales du travail définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) prescrivent que les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs promeuvent les valeurs humaines fondamentales. L'OIT énonce les obligations et les engagements suivants, qui sont précisés dans différentes conventions:

[1] www.blauer-engel.de/de
[2] www.bcv.ch/co2

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective,
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire,
- l'abolition effective du travail des enfants,
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession,
- un milieu de travail sûr et salubre.

En ligne avec ces principes, la BCV accorde une attention toute particulière aux droits humains internationalement reconnus[1], notamment au droit du travail ainsi qu'aux impacts environnementaux des prestations qu'elle sollicite.

Son approche repose sur trois piliers:

- Elle a pour principe de faire appel à des prestataires domiciliés dans le canton de Vaud. Les exigences du droit suisse en matière de protection des travailleuses et travailleurs et de l'environnement imposent des standards respectant les exigences du droit international. L'application et le respect de ces normes peuvent faire l'objet de contrôles par les autorités de surveillance et par les autorités judiciaires. Cette politique d'approvisionnement régional permet à la BCV de réduire drastiquement le risque que les normes fondamentales du travail définies par l'OIT ne soient pas respectées par les prestataires, s'agissant notamment de l'interdiction des discriminations, du travail forcé, du travail des enfants ou encore de la protection de la santé des travailleurs et des travailleuses et de leurs droits syndicaux.
- Les prestataires de services de la BCV (par exemple, dans les domaines de l'IT, du bâtiment ou de la formation) s'engagent, par le biais d'une déclaration, à respecter des règles en matière de paiement des charges sociales, d'assurance contre les accidents et de responsabilité civile. Des exigences sont également formalisées en ce qui concerne la sécurité des personnes et le traitement des déchets.
- Pour ses achats, la BCV s'appuie sur des recommandations émises par des organismes reconnus, et notamment sur le Guide des achats professionnels responsables[2]. Celui-ci contient des outils pratiques pour intégrer des principes de développement durable dans la politique d'achat et ainsi minimiser les impacts sociaux et environnementaux de ses activités.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)

Exerçant dans le secteur tertiaire suisse, la Banque recourt, pour une part largement prépondérante de son approvisionnement, à des prestations de services qu'elle se procure en Suisse. Elle fournit ses services dans la même limite géographique. En raison des lois et du cadre de travail en vigueur en Suisse[3], ces acteurs présentent de faibles risques en matière de travail des enfants.

En 2024, 88% des dépenses de la Banque[4] en matière de prestations de services et d'achats portaient soit sur des prestations de services que la BCV se procure en Suisse, soit sur des biens matériels en provenance de pays à faible risque en matière de travail des enfants (89% en 2023). La Banque peut ainsi bénéficier de l'exception de l'article 7 ODiTr et est donc exemptée de vérifications et de publications supplémentaires. Elle formalise annuellement son éligibilité à cette exemption.

Pour son approvisionnement en or physique, la BCV fait exclusivement appel à des fournisseurs domiciliés en Suisse auxquels les obligations et devoirs de diligence de l'ODiTr s'appliquent. De plus, elle met en œuvre différentes mesures, décrites dans le chapitre «Investissements responsables» à la page 76.

[1] *Charte internationale des droits de l'homme*, 1966; *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*,1998.
[2] Service cantonal du développement durable de l'État de Genève, *Guide des achats professionnels responsables, version courte*, 2015.
[3] Un pays est défini à «faible risque» au niveau de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de travail des enfants lorsqu'il est qualifié de «Basic» dans l'indice du Children's Right in the Workplace Index de l'UNICEF – www.childrensrightsatlas.org, ce qui est le cas de la Suisse.
[4] Au vu de la taille prépondérante de la BCV dans le Groupe (la maison mère représente plus de 90% des dépenses fournisseurs du Groupe), seule la maison mère est considérée ici.

Approvisionnement régional durable

La BCV privilégie les circuits courts lors de son approvisionnement: elle a pour principe de travailler essentiellement avec des entreprises domiciliées dans le canton. Elle réduit, de cette manière, son impact sur l'environnement, tout en ayant un effet positif sur l'économie locale. En 2024, près de 90% de ses dépenses portaient sur des prestations auprès d'entreprises domiciliées en Suisse.

600
fournisseurs vaudois

La BCV fait appel à un réseau très large de fournisseurs, dont elle veille à l'alternance, dans le cadre de ses besoins en matière d'infrastructures et de services généraux. Ainsi, elle collabore chaque année avec plus de 600 entreprises domiciliées dans le canton de Vaud. L'importance de la proximité dans la sélection des prestataires est formalisée dans la politique d'achats de la Banque.

Les cafétérias de son siège situé à la place Saint-François à Lausanne (LSF) et de son centre administratif bancaire (CAB) à Prilly suivent des politiques d'approvisionnement responsables. La proximité, notamment géographique, vis-à-vis de ses fournisseurs et producteurs agricoles est au cœur de la stratégie d'approvisionnement de Novae Restauration SA, responsable historique de la restauration à LSF et nouveau prestataire au CAB depuis le 1er juillet 2024.

Novae Restauration SA a développé un réseau d'approvisionnement local en fidélisant plus de 150 artisans, éleveurs et maraîchers suisses ou sélectionnés dans le cadre de filières sur mesure, avec lesquels elle travaille en direct sans centrale d'achat. Sa stratégie de proximité géographique s'illustre par sa volonté de rechercher des partenariats avec des petits producteurs dans un rayon de 50 kilomètres autour de chacun de ses restaurants. En outre, Novae s'engage à éliminer de ses cuisines tous les produits contenant des additifs suspectés d'être dangereux pour la santé ainsi que ceux contenant de l'huile de palme. Concernant l'origine des matières premières et des produits achetés par ses restaurants, plus de 55% du total des approvisionnements en kilogramme sont d'origine suisse. De plus, dans le but de limiter son impact carbone, Novae favorise les produits de saison, interdit le transport par avion à ses fournisseurs et travaille sur son offre de plats végétariens. Ces actions ont permis de diminuer l'impact carbone de ses approvisionnements de 29% depuis 2020. Lorsqu'il est difficile de renoncer à certains produits exotiques, comme le café, Novae Restauration SA achète en priorité des produits labellisés Fairtrade ou bio. Par exemple, 100% des bananes servies en restaurant sont labellisées. En 2021, cette politique a été récompensée par l'obtention d'une médaille d'or sur la plateforme d'évaluation des performances RSE EcoVadis. Cette médaille a été confirmée en

204-1
Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux

	2020	2021	2022	2023	**2024**
Dépenses en matière de prestations de services et d'achats portant sur des entreprises domiciliées en Suisse	91%	91%	90%	92%	**89%**

décembre 2023, avec un score total en hausse de cinq points, notamment sur la partie «achats responsables». Quant à sa triple certification ISO 14001, 45001 et 9001, elle a été confirmée durant l'été 2024 et complétée par la certification suisse EcoEntreprise, niveau excellence.

La BCV et Novae Restauration SA s'engagent dans la diminution des déchets et la réduction du gaspillage dans les offres à l'emporter grâce au système reCIRCLE. Ce dernier consiste à mettre à la disposition des utilisatrices et des utilisateurs des cafétérias des contenants réutilisables, étanches et recyclables.

Avec BE WTR, la BCV a remplacé l'eau en bouteille qui était servie dans les espaces clientèle et lors d'événements par une eau locale, ultrafiltrée, plate ou gazeuse et toujours fraîche, sans transport et sans plastique. Par la nature de son activité et les caractéristiques de ses produits, BE WTR s'engage à apporter une contribution significative à la préservation des ressources, à réduire considérablement l'empreinte carbone ainsi que l'utilisation de plastique et la production de déchets.

BE WTR™

BE WTR est aussi partenaire de 1% for the Planet en soutenant des projets locaux liés à l'eau en reversant 1% de ses revenus. Par ailleurs, l'entreprise est certifiée B Corp. Cela s'intègre dans son engagement à respecter les normes environnementales les plus strictes et à démontrer sa transparence et sa responsabilité sociale.

Participation à la vie associative

La BCV est consciente de ses responsabilités sociales et œuvre concrètement dans sa communauté. Elle maintient une politique volontaire de sponsoring et de mécénat et encourage l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile.

Comme en 2023, la Banque a soutenu plus de 850 associations et événements dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental partout dans le canton, pour un montant correspondant à 1,3% de son bénéfice net (1,2% en 2023). Elle accompagne des événements et de grands rassemblements populaires dans les différentes régions vaudoises. Elle contribue à des projets innovants en matière de formation et de développement de la relève, reflétant les valeurs de la Banque. Elle renforce également son attention sur des projets permettant de réduire l'empreinte carbone et de favoriser la biodiversité. À cette fin, elle consacre une partie de son budget de dons et de mécénat en faveur d'actions d'associations locales contribuant à ces objectifs.

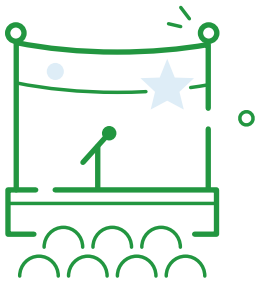

850+
associations et événements soutenus

Des soutiens et engagements variés

En matière de sponsoring, la BCV offre des soutiens importants, et souvent sur la durée, aux entités suivantes, notamment: le Théâtre de Beausobre, le Théâtre du Jorat, le Paléo Festival Nyon (depuis 2005), le Cully Jazz Festival (depuis 2009), le BCV Concert Hall, le Musée cantonal des Beaux-Arts, les 20KM de Lausanne (depuis 1982), le Lausanne Hockey Club (depuis 1987), le Football Club Lausanne-Sport (depuis 2011), et le Forum des 100.

En 2024, l'engagement de la BCV se poursuit autant dans le domaine culturel que sportif et social dans le canton de Vaud. Ainsi, le Musée suisse du jeu à la Tour-de-Peilz, le Diabolo festival à Morges, l'association des Amis de Muma pour l'exposition *Territoires* montée à l'Espace Arlaud à Lausanne, la Fondation de la Saison culturelle de Montreux pour son spectacle *Sorcière – le musical*, la Fondation Capitole pour la réhabilitation du cinéma emblématique du même nom à Lausanne, la Ligue vaudoise contre le cancer pour son action visant à soutenir les patients dans le besoin à assumer certains frais non pris en charge par les caisses maladie, ou encore Transport Handicap Vaud pour le remplacement de ses ombrières et l'ajout de panneaux solaires ont fait partie des actions soutenues.

Les exemples qui suivent illustrent la diversité des soutiens de la BCV dans les domaines économique, social et environnemental, partout dans le canton.

42 Lausanne

En 2024, la BCV a poursuivi sa contribution financière à l'école d'informatique 42 Lausanne, qui a ouvert en 2021. Cette école entièrement gratuite est accessible sans condition de diplôme, dès 18 ans. Elle offre des solutions alternatives pour celles et ceux qui ne se sentent pas à l'aise dans les cursus classiques ou qui n'y ont pas accès, favorise les reconversions professionnelles et regroupe les personnes passionnées d'informatique, tout en répondant aux besoins en personnel qualifié des entreprises suisses dans ce domaine. La Banque a accueilli plusieurs étudiantes et étudiants de 42 Lausanne dans le cadre de stages en 2024. Deux d'entre eux ont pu être engagés après leur stage et continuent ainsi leur parcours à la BCV.

Partenaire de l'école 42 Lausanne

545

personnes formées

Vaud Générations Champions

La BCV soutient cette initiative depuis sa création en 2022. Vaud Générations Champions est une association fondée par d'anciens sportifs et sportives d'élite vaudois. Elle vise à susciter un engouement et un élan positifs pour le sport au sein de la population vaudoise grâce aux histoires inspirantes des athlètes qu'elle soutient. Elle fournit également l'accompagnement nécessaire aux athlètes pour poursuivre une carrière sportive de haut niveau, en rassemblant des moyens financiers, un conseil de gestion de carrière, une aide à la transition et un programme de mentorat.

Contribution à des actions sociales

En 2024, comme les années précédentes, la Banque a participé à la vente d'oranges de Terre des hommes. Elle soutient également la Fondation Étoile filante, qui réalise les rêves d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents vivant avec une maladie ou un handicap. Depuis 2010, à chaque ouverture d'un compte Épargne Cadeau de la BCV, la Banque verse CHF 10 à cette fondation. En 2024, comme en 2023, elle lui a remis CHF 13 000.

Terre Vaud Eau

Afin de renforcer son engagement dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la BCV a mis en place en 2023 l'action Terre Vaud Eau. Cette initiative consiste à participer financièrement au maintien de la biodiversité dans le canton.

Les projets sont sélectionnés en fonction de leur impact positif sur la biodiversité locale, dans les deux milieux naturels que sont la terre et l'eau. Parmi les projets soutenus pour la période 2023-2024 figurent la revitalisation d'un plan d'eau au Parc Jura Vaudois, la protection de crapauds accoucheurs dans la vallée de Joux, et la création d'une prairie inondable à Yens pour favoriser la biodiversité et notamment les amphibiens. Ces projets sont décrits sur le site internet de la Banque[1].

Printemps d'abeilles

Dans le domaine de la biodiversité, la BCV soutient l'association Printemps d'abeilles, qui s'engage pour la protection de ces insectes. L'association propose notamment des interventions pédagogiques pour expliquer l'utilité des abeilles et restaure des milieux de vie favorables aux pollinisateurs sauvages. La Banque parraine trois ruches à la Ferme des Huttins à Écublens, afin de participer au développement de l'association.

1 CHF pour le climat

La BCV contribue financièrement à l'association Webeelong pour son initiative « 1 CHF pour le climat », qui propose aux propriétaires de restaurants de s'engager pour l'environnement et de soutenir l'économie locale avec l'aide de leur clientèle. Les montants récoltés sont reversés pour la plantation d'arbres et sous forme de bons d'achat pour les restaurants, à faire valoir auprès de fournisseurs locaux.

Un vignoble sans chimie de synthèse

Le Château de Montagny, situé sur les hauts de Lutry et propriété de la BCV, est entouré d'un domaine viticole géré par la maison Dizerens. Se passer de chimie de synthèse pour les vignes est une option de plus en plus souvent choisie par les vignerons. Depuis début 2023, il en est ainsi pour les plus de 3,4 hectares du domaine viticole du Château de Montagny avec la reconversion, trois ans durant, du vignoble en « Bio Suisse ». Cette décision s'inscrit dans la démarche volontaire de la maison Dizerens pour une viticulture toujours plus durable.

Collection d'art de la BCV

Par le biais de sa collection d'art, la BCV soutient des artistes émergents ayant un lien fort avec le canton. Elle acquiert environ une dizaine d'œuvres par année. La collection compte aujourd'hui plus de 2 400 pièces, dont environ 700 en prêt à long terme dans plus de 50 fondations et EMS vaudois.

Une aide de gestion budgétaire pour les jeunes

La BCV soutient, en collaboration avec les autres banques cantonales et les syndicats des enseignantes et des enseignants, le projet national FinanceMission[2], qui vise à développer les connaissances des jeunes en matière de gestion budgétaire et à encourager les comportements responsables vis-à-vis de l'argent.

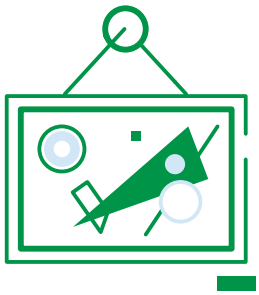

Plus de
2400
œuvres dans la collection d'art BCV

La Fondation BCV

Créée en 1995 à l'occasion du 150e anniversaire de la Banque, la Fondation BCV, juridiquement indépendante, a pour vocation de soutenir des projets d'envergure dont les instigateurs et les instigatrices, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, sont d'origine vaudoise ou domiciliés dans le canton de Vaud.

[1] www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/durabilite/terre-vaud-eau.html
[2] financemission.ch/fr

Son conseil de fondation distingue des actions sociales, des projets culturels ainsi que des programmes de recherche scientifique.

Depuis sa création, la Fondation BCV a soutenu 107 projets pour un total de plus de CHF 11 millions, dont CHF 300 000 attribués en 2024.

FONDATION BCV
créée à Lausanne en 1995

Des équipes BCV engagées

La Banque organise des actions permettant à ses collaboratrices et collaborateurs d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces initiatives sont décrites ci-après.

En selle pour garder la forme

En juin 2024, la BCV a participé au Challenge bike to work, un moyen de promouvoir la santé dans l'entreprise, mais aussi d'encourager le recours aux modes de transport bas carbone. Pour cette quatrième année de participation, 75 collaboratrices et collaborateurs répartis en 23 équipes ont parcouru, malgré des conditions météorologiques peu favorables, 15 245 kilomètres à vélo (76 collaboratrices et collaborateurs avaient avalé 20 350 kilomètres en 2023).

BCV Générosité

Dans le cadre de son programme BCV Générosité, la BCV offre une journée par an – au prorata de leur taux d'activité – aux collaboratrices et aux collaborateurs qui souhaitent effectuer

Bike to work
15 245 km
parcourus à vélo ou à pied

du bénévolat dans une association de leur choix. En 2024, plusieurs actions collectives au service de différentes associations ont rassemblé plus de 50 collaboratrices et collaborateurs (près de 60 en 2023).

Pour la sauvegarde de la biodiversité

Dans le cadre de BCV Générosité, des collaborateurs et collaboratrices ont notamment participé en mai à l'arrachage de plantes envahissantes dans le Bois de Chênes situé à Genolier, en collaboration avec le Parc Jura vaudois. Cette opération a été suivie par l'entretien d'un biotope à l'étang de la Creuse à Vaulion et la plantation d'arbres à proximité de Gingins.

Des sacs de denrées pour les personnes en situation de précarité

En juin, lors d'une autre action collective de BCV Générosité, 15 collaboratrices et collaborateurs se sont investis sur deux après-midi pour aider l'association Samedi du Partage Vaud à trier des denrées non périssables récoltées dans les centres commerciaux du canton de Vaud. Le Samedi du Partage Vaud permet à la CA-RL, qui réunit une quarantaine d'associations caritatives et autres services d'utilité publique de la région lausannoise, de récolter des produits d'hygiène et des denrées alimentaires pour les personnes en situation précaire dans le canton de Vaud.

Du sang pour sauver des vies

En 2024, la BCV a réitéré sa démarche de collecte de sang, qu'elle poursuit depuis plus de 15 ans, en collaboration avec le centre de transfusion de la Croix-Rouge vaudoise. Elle a organisé deux collectes dans les locaux de son siège et du centre administratif bancaire (CAB), auxquelles ses collaboratrices et collaborateurs pouvaient s'inscrire. Cela a permis de récolter 26,6 litres de sang (25,7 litres en 2023).

Donner vie à un projet humanitaire

Avec l'action BCV Solidarité, la Banque finance chaque année, depuis 2012, un projet humanitaire d'une valeur avoisinant CHF 150 000, proposé par une association située en Suisse. BCV Solidarité est né d'une décision de la Banque de transformer le cadeau individuel, offert à chaque collaborateur et collaboratrice en fin d'année, en une action collective capable de changer le destin d'êtres humains en situation difficile. Il s'agit, pour chacun, de renoncer à un présent de petite valeur. Multiplié par le nombre d'employés, cette somme devient chaque année un montant substantiel et décisif pour un projet humanitaire.

Un groupe de collaboratrices et de collaborateurs volontaires tirés au sort choisit le projet bénéficiaire et suit sa réalisation. En 2024, le groupe de travail BCV Solidarité a choisi le projet de la Fondation Swissaid, visant à donner l'accès à l'eau potable et de promouvoir une amélioration de l'hygiène pour 5 200 personnes habitant sept villages qui composent la commune rurale de Dankkassari, dans le sud-ouest du Niger. Il s'agit de creuser un puits, d'installer des conduites et des points d'eau ainsi que d'équiper cinq écoles et deux centres de santé avec des installations sanitaires. Des actions de sensibilisation et de promotion de l'hygiène seront aussi menées courant 2025.

BCV Solidarité
CHF **150 000**
pour un projet associatif

Gestion des risques liés au climat

La présente annexe sur la gestion des risques liés au climat a été réalisée conformément à l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et suit les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Celle-ci met l'accent sur les effets du changement climatique sur la Banque (première matérialité). Elle est structurée en trois parties:

- exposition aux risques liés au climat dans les activités et le fonctionnement opérationnel de la Banque (section 1)
- approche/méthodes d'évaluation des risques liés au climat (section 2)
- suivi et rapport des risques liés au climat (section 3)

Un index à la page 144 permet d'identifier où sont adressées les recommandations de la TCFD.

1. Exposition aux risques liés au climat

1.1 Introduction

Les dangers naturels physiques liés au changement climatique ainsi que la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone ont des conséquences socioéconomiques de plus en plus importantes qui peuvent affecter l'ensemble des acteurs économiques, y compris le secteur financier et les banques.

Dans le but de protéger les intérêts de la BCV, et aussi ceux de sa clientèle, les risques liés au climat font partie du cadre de gestion des risques de la BCV. En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la BCV considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone, causée notamment par l'évolution des lois et des attentes de la société ainsi que par le développement économique et technologique, font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques stratégiques/business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

Étant donné ses activités de banque universelle à ancrage régional, la BCV est exposée aux facteurs de risque liés au climat de façons diverses. Les principales sources d'exposition considérées sont:

- les activités de crédit, comprenant les financements hypothécaires ainsi que les financements aux entreprises et, séparément, les financements liés au Trade Finance;
- les activités de marché, à savoir les actifs pour compte propre et les investissements de la clientèle;
- le fonctionnement opérationnel de la Banque, en particulier l'exploitation des bâtiments liés à l'activité bancaire.

Pour chaque source d'exposition, l'exposition aux facteurs de risque liés au climat est évaluée et suivie sur la base d'une approche dédiée.

L'évaluation de l'exposition aux risques liés au climat présentée dans cette annexe est basée sur les informations et les méthodes actuellement appliquées. En raison de l'incertitude entourant l'évolution future des facteurs de risque liés au climat, cette évaluation pourrait évoluer dans les prochaines années.

Risques liés au climat

Risques physiques:
- Événements météorologiques extrêmes (aigu)
- Altération durable du climat (chronique)

Risques de transition:
- Évolution des lois et attentes de la société
- Développements économique et technique
- Perception publique des entreprises et secteurs d'activité

Conséquences socioéconomiques
- Augmentation ou diminution des revenus des particuliers et des entreprises
- Augmentation ou diminution des coûts pour les particuliers et les entreprises
- Changement dans la valorisation des biens immobiliers, des entreprises et d'autres actifs et *liabilities*

1.2 Caractérisation de l'exposition globale de la Banque aux facteurs de risque liés au climat

L'exposition de la BCV aux risques liés au climat est faible. Cela résulte du positionnement de la Banque essentiellement active dans le canton de Vaud, caractérisé par une économie fortement orientée sur le secteur des services, ce dernier étant moins affecté par la transition énergétique. En outre, la BCV n'a pas d'activité importante dans des régions particulièrement exposées à des dangers naturels physiques.

Sur la base des estimations actuelles, l'impact potentiel des facteurs de risque liés au climat est nettement inférieur à celui des principaux facteurs de risque liés à l'activité bancaire comme une hausse des taux d'intérêt, une forte appréciation du franc ou une nette baisse de l'immigration dans le canton de Vaud.

Dans l'hypothèse d'une transition ordonnée selon les objectifs définis par l'Accord de Paris, les facteurs de risque de transition, notamment des évolutions de loi visant à limiter les émissions de GES, pourraient augmenter à moyen terme (3 à 10 ans). Des événements physiques extrêmes (par exemple des inondations) pourraient aussi survenir plus fréquemment, indépendamment de l'évolution des émissions de GES dans les prochaines années.

Afin de limiter son exposition aux risques liés au climat, la BCV s'assure que son orientation stratégique soit définie en cohérence avec les objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique de la Suisse (notamment la loi fédérale sur le climat et l'innovation) et du canton de Vaud (notamment le Plan Climat Vaudois). En ligne avec l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, la BCV a défini des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES aux horizons 2030, 2040 et 2050 dans ses principales activités (prêts hypothécaires résidentiels et investissements de la clientèle) et pour son fonctionnement opérationnel.

Une synthèse de l'évaluation globale de l'exposition de la Banque aux facteurs de risque liés au climat est présentée par activité et pour le fonctionnement dans le graphique ci-dessous. Une appréciation plus détaillée des expositions identifiées ainsi que les éléments de mitigation en place sont ensuite décrits. Les aspects méthodologiques relatifs à cette évaluation sont détaillés aux pages 128 et suivantes.

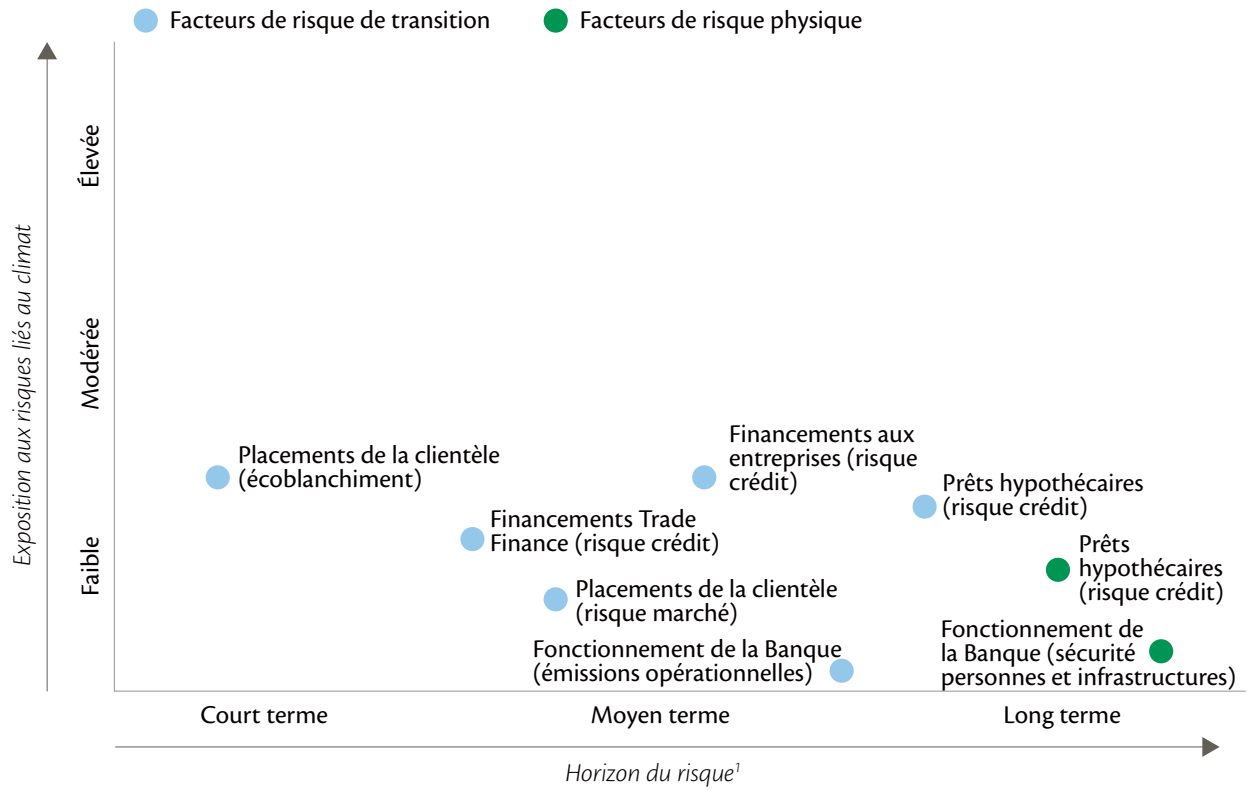

[1] Horizon considéré pour la réalisation potentielle des risques liés au climat : court – 0 à 3 ans, moyen – 3 à 10 ans et long terme – plus de 10 ans

1.2.1 Exposition aux facteurs de risque liés au climat dans les activités de crédit

La Banque est principalement active dans les financements hypothécaires et les financements aux entreprises dans le canton de Vaud et de manière limitée dans les financements liés au Trade Finance. Les activités de financements hypothécaires sont faiblement exposées au risque de transition (par exemple lié à l'évolution des réglementations sur les normes de construction et de chauffage) et très marginalement au risque physique (financement dans des zones de dangers naturels). La part des financements à des entreprises dans les secteurs les plus exposés à la transition énergétique est considérée comme faible, sans concentration sectorielle particulière ni financement d'entreprises actives dans la production d'énergie fossile. Globalement, l'impact des facteurs de risque liés au climat sur les pertes de crédit potentielles de la Banque est estimé comme très faible et nettement inférieur aux autres facteurs de risque affectant les crédits, comme une hausse des taux d'intérêt, une forte appréciation du franc ou une nette baisse de l'immigration dans le canton de Vaud.

Prêts hypothécaires

Les expositions hypothécaires sont des financements d'objets immobiliers situés en grande majorité (environ 90%) dans le canton de Vaud. Ces financements sont potentiellement exposés aux facteurs de risque de transition liés à l'évolution de la réglementation sur les normes de construction et de chauffage visant à réduire les émissions de GES des bâtiments mis en gage. Ainsi, des clients et des clientes devront entreprendre des travaux de rénovation de l'enveloppe du bâtiment et remplacer leur chaudière afin de se conformer aux exigences légales, ce qui pourrait, dans certains cas, affecter leur solvabilité. La part des financements d'objets immobiliers résidentiels (immeubles locatifs, villas et appartements en PPE) potentiellement sensibles à la transition énergétique représente un tiers des expositions (intensité d'émissions supérieure à 30 kg CO_2e/m^2).

Sur la base d'un scénario correspondant aux caractéristiques du projet de loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), seule une très faible part du total des financements immobiliers résidentiels (de l'ordre de 3%) est considérée par la Banque comme plus exposée aux facteurs de risque de transition. Il s'agit de financements d'objets résidentiels dont les coûts de mise aux normes du bâtiment financé (rénovation de l'enveloppe, remplacement de la chaudière) sont relativement élevés par rapport à la solvabilité de la cliente ou du client.

La Banque s'appuie sur un suivi du marché immobilier et une veille réglementaire pour évaluer et anticiper les risques de transition des activités hypothécaires. Elle contribue au financement de la transition énergétique en incitant les propriétaires immobiliers, par un taux d'intérêt avantageux, à acquérir un bien immobilier ou à réaliser des travaux répondant à des critères écologiques. De plus, conformément aux directives de l'Association suisse des banquiers (ASB), les conseillères et les conseillers thématisent avec la clientèle les enjeux de la rénovation énergétique dans le cadre des entretiens de conseil en financement hypothécaire, lorsque le bien répond aux critères de vétusté définis par la Banque. Plus de détails sur les mesures mises en œuvre par la Banque figurent dans le chapitre « Crédits responsables » aux pages 85 et suivantes.

Les financements immobiliers sont aussi potentiellement exposés aux risques physiques. Des événements météorologiques extrêmes peuvent provoquer des dommages aux bâtiments en couverture des crédits hypothécaires. La part des financements d'objets immobiliers résidentiels considérés comme plus exposés aux facteurs de risque physique est considérée comme très faible (environ 1% du total des expositions). Les bâtiments plus exposés se trouvent dans des zones géographiques présentant un danger naturel de niveau élevé selon les cartes y relatives établies par les cantons suisses. Dans le canton de Vaud, les dégâts causés aux bâtiments par ces événements sont couverts par l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments (ECA). Ainsi, l'impact d'un événement de risque physique sur les pertes potentielles de la Banque est négligeable.

Prêts hypothécaires résidentiels

CHF 27,9 milliards

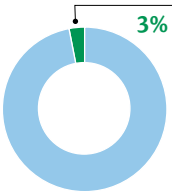

3% Part des financements plus exposés à la transition énergétique

Financements d'objets résidentiels dont les coûts de mise aux normes du bâtiment financé sont relativement élevés par rapport à la solvabilité de la cliente ou du client

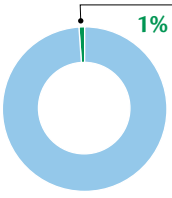

1% Part des financements plus exposés au risque physique

Financements d'objets résidentiels dont les bâtiments se trouvent dans des zones géographiques présentant un danger naturel de niveau élevé

Financements aux entreprises (hors Trade Finance)

Les entreprises financées par la BCV se situent très largement dans le canton de Vaud. Pour les grandes entreprises, la Banque déploie ses activités dans l'ensemble de la Suisse en adoptant une approche sélective. Les crédits aux entreprises sont exposés aux facteurs de risque de transition en raison de l'évolution potentielle des normes sur les émissions de GES des activités de l'entreprise (exemple: taxe sur le CO_2) ou de l'évolution de la demande pour les produits qu'elle commercialise. Ces évolutions peuvent impliquer une augmentation des coûts ou une diminution des revenus pour la société et, finalement, affecter sa solvabilité et le risque de perte pour la Banque. À la BCV, la part des financements à des entreprises dans les secteurs les plus exposés à la transition énergétique est considérée comme faible (de l'ordre de 20%), sans concentration sectorielle particulière ni financement d'entreprises actives dans la production d'énergie fossile. Dans une large proportion, il s'agit de groupes suisses actifs dans les transports (aériens, maritimes et routiers), la construction, l'industrie et la chimie/pharmaceutique.

L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de défaut des contreparties financées est jugé faible. La BCV a formalisé, dans le processus de crédit dédié aux financements commerciaux, une section d'analyse spécifique sur les risques environnementaux et sociaux.

Financements liés au Trade Finance

Le financement des opérations de Trade Finance peut être exposé aux facteurs de risque de transition en raison de l'évolution potentielle des normes sur les émissions de GES (par exemple taxe sur le CO_2) ou de restrictions sur le commerce de certaines matières premières d'origine fossile. Les financements de matières premières d'origine fossile représentent environ 25% à 30% des financements du Trade Finance. Il s'agit de produits dérivés du pétrole (liquide ou gazeux) ainsi que, dans une plus faible mesure, de charbon vapeur (concentration sur des flux à destination des pays en voie de développement énergétique).

L'ensemble de ces financements sont de type transactionnel d'une durée de quelques mois. Par conséquent, les facteurs de risque de transition liés au climat n'ont pas d'impact matériel sur le risque de perte de crédit pour la Banque.

Depuis 2020, la BCV a pour objectif de réduire son exposition transactionnelle au charbon en ligne avec les exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris (scénario de l'International Energy Agency). Plus d'informations sur l'approche de la Banque dans ce domaine figurent aux pages 89 et suivantes.

1.2.2 Exposition aux facteurs de risque liés au climat dans les activités de marché

Actifs pour compte propre

La Banque ne s'engage pas dans des activités de marché de négoce pour compte propre et elle n'investit pas dans un portefeuille de participations. Elle détient, pour gérer ses contraintes de liquidités, un portefeuille d'immobilisations financières composé d'obligations de première qualité et sans orientation sectorielle particulière. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'émetteurs très peu exposés aux facteurs de risque liés au climat, notamment des titres émis par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (CLG) et la Banque de lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire (BLG), des obligations de la Confédération, des Cantons suisses ou d'autres entités supranationales étatiques. Les facteurs de risque de marché liés au climat n'ont par conséquent qu'une importance marginale dans les actifs pour compte propre. Les émissions de GES liées aux actifs pour compte propre sont détaillées aux pages 63 et suivantes.

Investissements de la clientèle

Dans le cadre de son activité de gestion d'actifs, la BCV réalise des placements à la demande de la clientèle privée et institutionnelle. La valorisation des placements réalisés pour la clientèle peut être affectée par les facteurs de risque liés au climat, notamment au travers de renforcements de lois sur les émissions de GES, de stigmatisation de secteurs d'activités ou d'entreprises, de l'évolution de la valeur des ressources ou des conditions météorologiques extrêmes, comme des tempêtes ou des vagues de chaleur. Globalement, l'exposition des placements de la clientèle aux facteurs de risque de marché liés à la transition énergétique est considérée comme faible. Cette évaluation est notamment basée sur les résultats du test PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) proposé par l'Office fédéral de l'environnement, auquel la BCV s'est soumise pour la troisième fois en 2024. Les résultats ont mis en évidence une exposition globalement faible du portefeuille aux secteurs économiques les plus intensifs

en carbone et moins élevée que le portefeuille agrégé de l'ensemble des banques ayant participé au test.

L'exposition aux facteurs de risque liés au climat est évaluée pour les principales classes d'actifs, à savoir les actions cotées, les obligations d'entreprises et les placements indirects (notamment les fonds de placement) dans l'immobilier.

En 2024, l'exposition des actions cotées et des obligations d'entreprises aux secteurs intensifs en carbone a été évaluée pour la troisième fois dans le cadre du test climatique PACTA proposé par l'Office fédéral de l'environnement. Les résultats ont mis en évidence une exposition globalement faible du portefeuille aux secteurs économiques les plus intensifs en carbone (3,6% des actions et 2,6% des obligations d'entreprises dans des secteurs intensifs en carbone) et relativement moins élevée que le portefeuille agrégé de l'ensemble des banques ayant participé au test (4,2% et 3,9% respectivement).

Le portefeuille immobilier indirect est constitué de fonds, de fondations et de sociétés immobilières qui investissent principalement dans le parc immobilier suisse. Aucun fonds, fondation ou société immobilière dans ce portefeuille dont l'empreinte carbone est connue (>95% des AuM) n'est potentiellement sensible à la transition énergétique (parc immobilier émettant > 30 kg CO_2e/m^2).

Afin de limiter les risques liés au climat dans les placements de la clientèle, la BCV applique une politique d'exclusion aux investissements directs dans des sociétés dont une part significative (15% et plus) des revenus provient du charbon thermique (extraction et génération d'électricité) et des hydrocarbures non conventionnels (plus d'informations sur la politique d'exclusion figure dans la politique ISR de la BCV[1]). De plus, des approches ISR (par exemple actionnariat actif, filtrage positif et best-in-class), visant notamment à limiter l'impact des facteurs de risque liés au climat sur la performance financière, sont appliquées à une grande partie des actifs sous gestion déléguée.

En lien avec l'activité de gestion d'actifs, la réputation de la Banque pourrait être affectée par des controverses telles que des accusations d'écoblanchiment. Afin de prévenir cela, la BCV a mis en place des processus et des dispositifs de contrôle sur toute la chaîne de valeur de la gestion d'actifs, en conformité avec la FINMA, les recommandations de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), de la Swiss Sustainable Finance (SSF) et de l'Association suisse des banquiers (ASB).

En matière d'Investissement socialement responsable (ISR), la Banque dispose d'une organisation et d'une politique appropriée. Un comité ISR suit l'évolution des pratiques et des réglementations dans le domaine. La Banque a formalisé les principes en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués aux investissements de la clientèle dans sa politique ISR. Le contrôle d'alignement du portefeuille intègre, en complément des critères financiers traditionnels, des critères extrafinanciers pour suivre les approches déployées dans le portefeuille, notamment, les éventuelles thématiques durables à privilégier ou les activités à exclure. La BCV communique des informations claires sur les caractéristiques de durabilité des solutions de placement au cours du processus de conseil et collecte les attentes de la clientèle en matière d'intégration de critères ESG. Une analyse et un rapport sur le portefeuille assurent à la clientèle sous mandat une transparence sur l'intégration de ses attentes dans le domaine de l'ISR. De plus, afin d'assurer une implémentation en conformité avec la politique ISR, la dimension ESG est intégrée au système de contrôle interne de la Banque.

Plus d'informations sur l'approche de la Banque dans les placements de la clientèle figurent dans le chapitre « Investissements responsables » aux pages 64 et suivantes.

Exposition aux facteurs de risque liés au climat des filiales

Les filiales du Groupe BCV appliquent des principes de gestion et de contrôle des risques liés au climat alignés avec ceux de la maison mère.

Piguet Galland & Cie SA (PGSA) a ainsi établi sa propre politique ISR définissant les approches y relatives mises en place conformément aux meilleures pratiques. Celles-ci sont appliquées via des solutions de placement proposées par PGSA. Les conseillers et conseillères sont formés pour sensibiliser leur clientèle à l'approche ISR de la Banque et déterminer leurs préférences en matière d'ISR. Des rapports spécifiques de suivi sont établis à l'intention de la clientèle.

[1] BCV, *Politique d'investissement socialement responsable (ISR)*, janvier 2023.

Afin de maintenir la valeur patrimoniale de son portefeuille, GEP, société de direction du Fonds Immobilier Romand (FIR), a mis en place un plan de rénovation énergétique qui vise à décarboner les systèmes de chauffage de ses bâtiments d'ici à 2050 et à rénover les enveloppes des bâtiments les plus énergivores. En 2024, 31% de la surface de référence énergétique (SRE) totale était chauffée par une source d'énergie non fossile (27% en 2023).

1.2.3 Exposition aux facteurs de risque liés au climat dans le fonctionnement opérationnel de la Banque

Dans le fonctionnement opérationnel, en particulier l'exploitation des bâtiments liés à l'activité bancaire, la BCV est très faiblement exposée aux facteurs de risque liés au climat. La Banque met en place depuis plusieurs années différentes mesures pour réduire son empreinte carbone, notamment celle liée au chauffage de ses bâtiments. D'autre part, la BCV encourage ses collaboratrices et ses collaborateurs à utiliser des moyens de transport publics et la mobilité active/douce pour les déplacements pendulaires.

La Banque est propriétaire d'une quarantaine de bâtiments qu'elle utilise pour son fonctionnement opérationnel (agences et bureaux). La majorité des émissions de ces bâtiments (scopes 1 et 2) proviennent des trois grands sites de la Banque (son siège à Lausanne, place Saint-François, le Centre administratif bancaire à Prilly et le bâtiment de Chauderon) qui ont tous des intensités d'émissions inférieures à 30 kg CO_2e/m^2. Des travaux de rénovation sont régulièrement réalisés sur les autres bâtiments, notamment les agences. Plus d'informations sur l'approche de la Banque dans ce domaine figurent dans le chapitre « Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV » aux pages 110 et suivantes.

Bien que la BCV se situe dans une région relativement peu exposée aux dangers naturels physiques, des conditions météorologiques extrêmes (tempêtes, inondations, glissements de terrain, vagues de chaleur) peuvent donner lieu à des événements de risques opérationnels, en particulier des incidents de personnes (accident, maladie) et la perte des moyens d'exploitation (dommages aux bâtiments). À la BCV, la sécurité des personnes et des infrastructures est assurée par la mise en place d'un cadre de mesures de référence (basé notamment sur les directives de la Confédération pour les plans de sécurité et les plans de continuité des activités critiques).

2. Approche d'évaluation des risques liés au climat

2.1 Intégration des risques liés au climat dans la gestion des risques

La gestion des risques liés au climat s'inscrit pleinement dans les principes de base d'évaluation des risques: compréhension de l'exposition au risque, identification des facteurs de risque, événements de risque et détermination des impacts en matière de finances, de régulation et de réputation. Ainsi, les conséquences physiques du changement climatique et de la transition induite vers une économie faiblement émettrice en carbone font partie des différents types de facteurs de risque:

- **Les lois, règlements et « valeurs » peuvent évoluer de façon importante afin d'accélérer la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone**. Les restrictions sur les émissions des bâtiments, des véhicules et dans l'industrie, la stigmatisation d'entreprises, de secteurs d'activité, voire d'attaques en responsabilité, peuvent connaître des renforcements majeurs;

- **Le développement économique est fortement affecté par des changements structurels de l'économie reflétant des évolutions dans la demande de biens et services et des progrès techniques.** La transition vers une économie faiblement émettrice en carbone va changer la valeur des ressources, transformer des secteurs et des industries (par exemple le secteur de l'automobile) et affecter le marché de l'emploi.

- **Les dangers naturels physiques d'origine climatique deviennent plus fréquents et plus intenses selon les régions du monde en raison du changement climatique.** Ils sont de deux principaux types:
  - des conditions météorologiques extrêmes aiguës (par exemple des tempêtes pouvant provoquer des inondations, des crues, des glissements de terrain ou encore des avalanches, des vagues de chaleur, des sécheresses et des feux de forêt);
  - des altérations chroniques durables du climat (provoquant, par exemple, des désertifications, l'érosion de zones côtières, la submersion de côtes ou la diminution de l'enneigement en montagne et la fonte des glaciers).

Les facteurs de risque liés au climat peuvent donner lieu à un événement de risque avec un impact adverse pour la Banque. Ce risque peut être stratégique/business, un risque de crédit, de marché ou un risque opérationnel.

2.2 Méthodes d'évaluation des risques liés au climat

Selon le Comité de Bâle, les méthodes de mesures des risques liés au climat sont encore en cours de développement. La BCV effectue une veille active sur celles-ci et oriente ses pratiques sur les méthodes de référence, en particulier dans le contexte des activités de crédit. Ainsi, la Banque étudie régulièrement les possibilités de compléter ses données climatiques et environnementales dans le but d'améliorer ses mesures des risques liés au climat. Dans les prochaines années, la Banque va continuer à faire évoluer ses méthodes en cherchant à adopter les approches de référence et en améliorant les données nécessaires à ces évaluations.

Ci-après sont décrites, pour chaque source principale d'exposition, les méthodes actuellement utilisées pour évaluer le niveau d'exposition aux facteurs de risque liés au climat et l'impact financier dans le périmètre où ces méthodes ont été développées.

2.2.1 Risques de crédit

L'ensemble des facteurs de risque liés au climat peuvent affecter la capacité financière de la contrepartie ou la valeur des gages en couverture des crédits. L'exposition aux facteurs de risque de transition est évaluée en fonction principalement de l'importance des émissions de gaz à effet de serre de la contrepartie. L'exposition aux facteurs de risque physique (dangers naturels) est évaluée en fonction de la localisation géographique des gages immobiliers en couverture des crédits ou de l'activité de l'entreprise (par exemple zones particulièrement affectées par des dangers naturels physiques). L'impact financier de potentiels événements de risque physique ou liés à la transition est estimé sur la base de scénarios (entrée en vigueur d'une loi contraignante sur les normes de construction, inondations importantes dans une région du canton de Vaud). Dans le cadre de l'évaluation du risque de crédit, la part des expositions potentiellement sujettes à des augmentations du risque de défaut en raison des facteurs de risque de transition ou des facteurs physiques liés au climat a été systématiquement mise en évidence et un suivi dans le *reporting* des risques est réalisé semestriellement.

Prêts hypothécaires

Pour le portefeuille des financements immobiliers, les principaux facteurs de risque de transition sont les évolutions réglementaires visant à réduire l'empreinte carbone des bâtiments. Par conséquent, l'exposition des créances hypothécaires au risque de transition est déterminée sur la base des émissions de GES du bâtiment gagé. Les émissions des scopes 1 et 2 de chaque crédit sont déterminées conformément à l'approche du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) à l'aide d'un modèle développé en interne basé sur la méthode appliquée par l'OFEV dans le cadre du test PACTA. Les émissions du bâtiment dépendent de sa consommation d'énergie et des facteurs d'émission différenciés selon la source d'énergie (mazout, gaz, électricité, chauffage à distance, autres). La consommation d'énergie du bâtiment est déterminée selon les standards de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) en tenant compte de l'utilisation du bâtiment (logement, industrie, commerce, restauration, autres).

Les financements hypothécaires considérés comme plus exposés au risque de transition sont déterminés sur la base d'un scénario correspondant aux caractéristiques du projet de loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne). Selon le Conseil d'État vaudois, la LVLEne concrétise les objectifs fixés dans le Plan Climat Vaudois d'une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, et l'atteinte de zéro émission nette au plus tard en 2050. Cette loi prévoit notamment d'introduire des obligations de rénovation de l'enveloppe des bâtiments (bâtiments construits avant 1986 ayant une étiquette énergétique CECB[1] de l'enveloppe F ou G) et de remplacement des sources de production de chaleur pour utiliser uniquement des énergies renouvelables. Les financements d'objets immobiliers considérés comme plus exposés aux facteurs de risque de transition sont ceux dont les coûts de mise aux normes du bâtiment financé (rénovation de l'enveloppe et remplacement de la chaudière selon le projet de la LVLEne) sont relativement élevés par rapport à la solvabilité de la cliente ou du client. L'impact financier pour la Banque correspond à la perte potentielle, directement liée aux effets de la baisse de valeur de certains objets immobiliers (liée aux exigences de rénovation), à la solvabilité du client ou de la cliente et à la récupération de la Banque en cas de défaut de ces mêmes clients.

L'exposition des financements immobiliers résidentiels aux risques physiques est déterminée sur la base de la géolocalisation du bâtiment en couverture des crédits et les cartes des dangers naturels élaborées par les départements de l'environnement des administrations cantonales suisses. Les risques physiques considérés sont les inondations (crues, remontées de lacs, laves torrentielles), les chutes de pierre et les glissements de terrain. Les financements considérés comme plus

[1] CECB : Certificat énergétique cantonal des bâtiments.

exposés aux risques physiques sont ceux dont le bâtiment mis en gage se trouve dans une zone présentant un danger naturel élevé. L'impact financier est calculé sur la base de différents scénarios (globaux ou régionaux) en évaluant l'effet de la baisse de la valeur des objets immobiliers après l'événement sur la solvabilité du client et la récupération de la Banque en cas de défaut du client. Dans ce contexte, l'obligation d'assurer les bâtiments dans le canton de Vaud et la plupart des autres cantons est prise en compte. Le scénario principal est basé sur des temps de retour historiques pour les événements de risque physique, mais des augmentations de leur fréquence et de leur intensité selon les scénarios climatiques de la Confédération suisse sont également considérées.

Financements aux entreprises (hors Trade Finance)

Pour le portefeuille de financements aux entreprises, les principaux facteurs de risque liés à la transition sont les évolutions potentielles des normes sur les émissions de GES provenant des activités de l'entreprise ainsi que les changements structurels de l'économie reflétant des évolutions dans la demande de biens et services et des progrès techniques. L'exposition des financements aux entreprises au risque de transition est évaluée sur la base de leur secteur d'activité. Les crédits aux entreprises actives dans des secteurs plus exposés à la transition énergétique sont déterminés sur la base d'une appréciation de l'impact potentiel de nouvelles lois, taxes ou restrictions sur les émissions ainsi que sur les évolutions possibles de la demande de biens et services pour des sociétés dans les secteurs les plus affectés par la transition[1]. Les secteurs considérés comme plus exposés à la transition énergétique sont notamment la distribution d'énergies fossiles, l'industrie lourde, l'industrie chimique/pharmaceutique et les transports.

Financements liés au Trade Finance

Pour les financements de transaction du Trade Finance, les principaux facteurs de risque de transition sont les évolutions des normes sur les émissions de GES (comme la taxe sur le CO_2) ou des restrictions sur le commerce de certaines matières premières d'origine fossile. L'exposition des financements du Trade Finance au risque de transition est évaluée selon une méthodologie interne sur la base des matières premières financées. L'exposition crédit à des entreprises plus exposées à la transition énergétique correspond aux financements de matières premières d'origine fossile (produits dérivés du pétrole et charbon vapeur).

2.2.2 Risques de marché

Investissements de la clientèle

Dans le cadre de son activité de gestion d'actifs, la BCV a un rôle d'intermédiaire dans lequel elle doit répondre aux demandes de sa clientèle privée et institutionnelle. Dans ce rôle, les facteurs de risque liés au climat peuvent affecter en particulier la valeur de marché (prix coté) des placements de la clientèle investis dans des sociétés potentiellement plus affectées par la transition (intensifs en carbone) ou par des dangers naturels physiques. La BCV évalue l'exposition aux facteurs de risque de transition des principales classes d'actifs, à savoir les actions cotées et les obligations d'entreprises ainsi que l'immobilier indirect.

L'exposition des actions cotées et des obligations d'entreprises aux secteurs intensifs en carbone a été évaluée dans le cadre du test climatique PACTA. Dans le cadre de ce test, huit secteurs ont été identifiés comme les plus intensifs en carbone de l'économie (c'est-à-dire les secteurs les plus sensibles à la transition énergétique): le pétrole, le gaz, le charbon, l'électricité, l'automobile, le ciment, l'aviation et l'acier (aussi appelés les «secteurs PACTA»). Dans chaque secteur, PACTA se concentre sur le segment de la chaîne de valeur qui contrôle la majeure partie de l'impact sur le système climatique et sur lequel les efforts de décarbonation doivent être concentrés (par exemple les fabricants de voitures dans le secteur automobile). Ensemble, les secteurs PACTA sont responsables d'environ deux tiers de toutes les émissions de GES dans le monde. Pour l'édition 2024 du test, la BCV a soumis son portefeuille d'actifs en gestion déléguée (hors classes d'actifs qui ne sont pas couvertes par le test, notamment les mandats immobiliers indirects et les fonds alternatifs).

L'exposition aux facteurs de risque de transition de l'immobilier indirect est évaluée selon une approche similaire à celle utilisée pour les financements hypothécaires. Les fonds, les fondations et les sociétés immobilières sont classés en fonction de l'intensité des émissions de GES (scopes 1 et 2) de leur parc immobilier. La méthode de calcul des émissions de GES pour cette classe d'actifs est décrite à la page 138.

2.2.3 Risques opérationnels

Les facteurs de risque de transition tels que l'introduction de normes énergétiques ou des taxes plus sévères sur le CO_2 pourraient avoir une incidence négative sur la valeur des bâtiments qui appartiennent à la Banque

[1] Voir Battiston, S. et *al.*, «A climate stress-test of the financial system», *Nature Climate Change*, 7, 2017.

et que celle-ci exploite pour son activité opérationnelle (grands sites et agences). L'exposition de la Banque est évaluée selon une approche similaire à celle utilisée pour les financements hypothécaires, c'est-à-dire en classant les bâtiments en fonction de l'intensité de leurs émissions de GES (scopes 1 et 2). Les bâtiments émettant >30 kg CO_2e/m^2 sont considérés comme potentiellement plus sensibles à la transition énergétique.

Des dangers naturels physiques, en particulier des conditions météorologiques extrêmes (notamment tempêtes, inondations, glissements de terrain, vagues de chaleur) peuvent donner lieu à des événements de risques opérationnels, en particulier des pertes des moyens d'exploitation (dommages aux bâtiments). L'exposition de la Banque aux facteurs de risque physique est évaluée en identifiant les bâtiments situés dans une zone de danger élevé selon les cartes des dangers naturels élaborées par les départements de l'environnement des administrations cantonales suisses. Les dangers qui sont pris en compte sont les inondations (crues, remontées de lacs, laves torrentielles), les chutes de pierre et les glissements de terrain. Cette méthode est la même que celle utilisée pour évaluer l'exposition aux facteurs de risque physiques dans le contexte des financements hypothécaires.

3. Suivi des risques liés au climat

Le suivi des risques liés au climat est principalement réalisé dans la revue des principaux risques liés au climat et dans le *reporting* des risques. L'objectif principal de celui-ci est d'assurer une remontée d'informations régulière sur l'exposition de la Banque aux risques liés au climat dans le but d'identifier de façon anticipée des changements dans l'exposition au risque et de prendre des mesures correctives si nécessaire.

3.1 Revue des principaux risques liés au climat

La revue des principaux risques liés au climat a pour objectif d'identifier les risques potentiels liés au climat pour le groupe BCV, d'évaluer l'exposition de la Banque à ceux-ci et de mettre en évidence les dispositifs de cadrage en place.

La revue suit une démarche générale similaire à l'analyse annuelle des principaux risques de la Banque (contrôle de l'adéquation du dispositif de gestion des principaux risques auxquels la BCV fait face) avec différents ajustements, en particulier:

- une focalisation sur les facteurs de risque liés au climat (risque de transition et risques physiques) dans les activités de crédit, dans les activités de marché et dans le fonctionnement opérationnel;
- une évaluation de l'exposition (risque de crédit, de marché ou risque opérationnel) aux risques liés au climat sur trois niveaux: faible (exposition peu affectée), modérée (exposition modérément affectée), élevée (exposition très affectée) ; cette approche utilise des éléments quantitatifs (lorsque disponibles) et qualitatifs ;
- l'extension de l'horizon temporel considéré pour la réalisation du risque: court terme (0 à 3 ans), moyen terme (3 à 10 ans) et long terme (au-delà de 10 ans).

1. Identification des risques potentiels
Identification des principaux événements de risque potentiels relatifs aux facteurs de risque liés au climat dans les activités et le fonctionnement

2. Évaluation des risques
Évaluation de l'exposition aux risques liés au climat en considérant différents horizons temporels (court, moyen, long terme)

3. Cadrage des risques
Mise en évidence des éléments de cadrage au niveau du positionnement de la Banque (risque inhérent) et du dispositif de contrôle

La dernière revue des principaux risques liés au climat a été présentée au Comité Risques de la Direction générale (CRDG) au deuxième semestre 2024.

3.2 *Reporting* des risques

L'objectif du *reporting* des risques est d'assurer une compréhension approfondie des risques stratégiques/business, des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels, y compris ceux liés aux facteurs de risque liés au climat.

En matière de risque de crédit, un suivi des expositions aux facteurs de risque liés au climat des principaux portefeuilles est réalisé semestriellement et présenté à la Direction générale et au Comité Audit et risque du Conseil d'administration. Ce suivi comprend les éléments décrits ci-après.

Prêts hypothécaires résidentiels

- intensité physique des biens immobiliers financés (moyenne et répartition par classe d'émission) par type d'objet immobilier[1]
- prêts hypothécaires considérés comme plus exposés au risque de transition selon le type d'objet immobilier
- prêts hypothécaires considérés comme plus exposés aux risques physiques

Financements aux entreprises (hors Trade Finance)

- financements considérés comme plus exposés à la transition énergétique selon le secteur d'activité
- plus grandes contreparties considérées comme plus exposées par secteur d'activité

Financements liés au Trade Finance

- financements considérés comme plus exposés à la transition énergétique selon la matière première financée

Risques liés au climat des activités de crédit

Portefeuille	Type de risque	Indicateur	2022	2023	2024
Prêts hypothécaires résidentiels	Transition	Intensité physique moyenne en kg CO_2/m^2	28	27	**26**
	Transition	Part des prêts hypothécaires dont le bâtiment en couverture présente une intensité d'émissions estimée supérieure à 30 kg CO_2/m^2	34%	32%	**30%**
	Transition	Part des prêts hypothécaires considérés comme plus exposés au risque de transition	3%	3%	**3%**
	Physique	Part des prêts hypothécaires dont le bâtiment en couverture se trouve dans une zone de danger naturel de niveau élevé	1%	1%	**1%**
Financements d'entreprises (hors Trade Finance)	Transition	Part des financements dans des secteurs plus exposés à la transition énergétique	20%	21%	**20%**
Expositions liées au Trade Finance	Transition	Part des financements dans des matières premières plus exposées à la transition énergétique	29%	26%	**30%**

[1] L'intensité physique utilisée à des fins de gestion des risques tient compte non seulement des positions au bilan (comme l'intensité physique présentée dans le contexte des objectifs climatiques aux pages 84 et 85) mais également de la part non utilisée des limites (hors bilan) afin de mesurer le risque lié au climat de toutes les expositions de crédit.

Principes et standards de publication

Périmètre du Rapport RSE

Le Groupe BCV se compose de la maison mère, la Banque Cantonale Vaudoise, et de filiales détenues à 100% ou à près de 100%: Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et la Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Comme indiqué dans la partie «Contenu et objectifs du rapport», ce rapport s'étend, depuis 2023, à toutes les entités du Groupe (voir également l'élément d'information GRI 2-2, entités décrites à la page 4).

Le chapitre «Éthique et gouvernance d'entreprise» décrit les principes applicables à l'ensemble du Groupe en matière de gouvernance d'entreprise, de compliance et de conformité fiscale, de mesures anticorruption et de gestion des conflits d'intérêts, ainsi que de pratiques de vente responsables. Il couvre également l'enjeu pertinent (issu de la matrice de matérialité présentée en page 15) «Fiabilité: cybercriminalité, sécurité des transactions et protection des données».

Concernant les autres enjeux pertinents, les filiales sont intégrées au présent rapport pour les thèmes où elles sont matérielles, c'est-à-dire en tenant compte de l'ampleur de leurs impacts (établie par exemple sur la base de la part des employés ou de la part des actifs sous gestion de la filiale par rapport au Groupe), des leviers d'action dont elles disposent pour les réduire et de l'importance de l'enjeu du point de vue du Groupe:

- Piguet Galland & Cie SA, une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune avec près de 200 collaboratrices et collaborateurs et des avoirs administrés de CHF 7,7 milliards, est intégrée au rapport au chapitre «Investissements responsables» ainsi qu'au chapitre «Employeur de référence», en particulier pour ce qui concerne la diversité et l'égalité des chances.

- Gérifonds SA et sa filiale luxembourgeoise sont les sociétés de direction des fonds mobiliers de la BCV et de 11 autres promoteurs. Gérifonds SA ne gère pas les fonds qu'elle dirige, ni ne les vend, mais délègue ces activités aux gestionnaires. Considérant ce qui précède et la taille de la société (moins de 40 employées et employés), seuls les thèmes en lien avec l'éthique et la gouvernance – évoqués ci-avant – s'appliquent à Gérifonds SA en tant qu'entité du Groupe.

- GEP SA est la société de direction et de gestion du Fonds Immobilier Romand (FIR). Bien que GEP SA ait une taille relativement faible pour ce qui est du nombre de collaboratrices et de collaborateurs et de la fortune au sein du Groupe, elle dispose d'un levier d'actions sur son portefeuille immobilier, notamment en matière de climat, et a donc été intégrée au rapport au chapitre «Investissements responsables».

Principes d'établissement du Rapport RSE

Ce rapport est préparé en conformité avec le standard Global Reporting Initiative (GRI) ainsi qu'avec l'article 964b du Code des obligations. Cette année, ce rapport se conforme également aux exigences de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques qui précise les contenus à reporter sur le thème du climat, notamment le suivi des recommandations de la Task Force on Climate-Related Disclosures (TCFD). Il couvre la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, à l'exception des indicateurs relatifs au FIR qui se réfèrent à la période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, en ligne avec la période comptable du fonds. Les index de contenu de la norme GRI et de l'article 964b du Code des obligations sont disponibles aux pages 146 à 149, respectivement aux pages 142 et 143 de ce rapport. Ce rapport comprend également un index relatif aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Disclosures (TCFD), disponible aux pages 144 et 145.

Lorsque des données financières apparaissent dans le rapport RSE, elles sont alignées avec le Rapport annuel.

Pour les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au fonctionnement de la Banque, la BCV utilise les méthodologies de la norme ISO 14064–1 et du GHG Protocol Corporate Standard.

Pour les données relatives aux émissions de GES liées aux crédits, aux actifs pour compte propre et aux investissements de la clientèle, la BCV utilise les méthodes de calcul des émissions de GES du standard Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) Part A – Financed emissions, qui est basé sur le GHG Protocol pour la catégorie 15 du scope 3 (activités d'investissement)[1].

Les choix méthodologiques effectués par le Groupe pour calculer les indicateurs correspondant aux normes GRI et au standard PCAF sont décrits aux pages 135 à 141.

Les informations publiées dans ce rapport sont fondées sur les principes suivants, qui sont guidés par le standard GRI:

- **Fiabilité, précision et vérifiabilité:** Le Groupe BCV s'engage à publier des données permettant une mesure et une évaluation cohérentes de la performance et limitant autant que possible le recours à des estimations. Les informations publiées sont cohérentes avec les preuves disponibles et le système de contrôle interne est régulièrement adapté.

- **Équilibre:** Le Groupe BCV évite tout parti pris en présentant une vue équilibrée de ses impacts positifs et négatifs, ainsi que de ses risques et opportunités sur les dimensions économique, sociale et environnementale, afin de permettre aux parties prenantes de bien comprendre la contribution du Groupe au développement durable.

- **Clarté:** Le Groupe BCV utilise un langage simple et évite toute ambiguïté pour que le lectorat, qu'il soit expert ou non, puisse comprendre facilement ses initiatives, ses résultats et ses objectifs en matière de développement durable. Le Rapport RSE est disponible en français et en anglais.

- **Comparabilité:** Les données sont présentées de manière à permettre des comparaisons pertinentes entre les différentes périodes de rapport, facilitant ainsi l'analyse de l'évolution dans le temps.

- **Complétude:** Dans le cadre du processus d'analyse de matérialité (voir pages 13 à 15), le Groupe BCV a identifié et inclus toutes les informations pertinentes nécessaires pour donner une image complète de sa performance, en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux pertinents.

- **Contexte de durabilité:** Afin d'offrir une vision éclairée de sa performance, le Groupe a défini sa stratégie et préparé ce rapport dans le contexte global de durabilité. En particulier, il a pris en compte les tendances externes, les évolutions du marché, les changements réglementaires et d'autres facteurs qui influencent son impact global sur le développement durable.

- **Temporalité:** Ce rapport est publié annuellement en même temps que le Rapport annuel.

Processus de collecte des données

Le processus de collecte des données repose sur une structure bien définie au sein de l'organisation. L'entité responsable de la RSE, rattachée au président de la Direction générale, supervise l'ensemble du processus. Des correspondantes et correspondants internes sont également clairement identifiés dans chaque métier et dans chaque fonction du Groupe. Ceux-ci jouent un rôle essentiel en fournissant les informations et les données nécessaires, et en documentant les méthodologies de calcul des indicateurs. Les indicateurs et leur plausibilité sont également contrôlés.

Vérification externe

Le Conseil d'administration a désigné PricewaterhouseCoopers SA comme fournisseur d'une assurance limitée sur un ensemble d'informations. Le rapport d'assurance émis par PricewaterhouseCoopers, établi conformément aux International Standards on Assurance Engagements ISAE 3000 et ISAE 3410, est disponible aux pages 150 et suivantes.

[1] Si pour une classe d'actifs, PCAF ne fournit pas de méthode de calcul pour les émissions de GES, soit les émissions ne sont pas calculées (par exemple, pour les investissements alternatifs), soit une autre approche est appliquée (par exemple, pour les lettres de gage).

Vérification et validation internes

Les indicateurs quantitatifs faisant l'objet de l'assurance limitée par PricewaterhouseCoopers SA, notamment ceux répondant aux normes GRI, sont soumis à un processus interne complet de préparation, de vérification et d'approbation fondé sur le système de contrôle interne (SCI) de la BCV.

Ce rapport est examiné et approuvé par la Direction générale avant l'approbation du Conseil d'administration.

Indicateurs quantitatifs vérifiés par PricewaterhouseCoopers SA – précisions méthodologiques

Tous les indicateurs présentés dans le tableau ci-après ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers SA.

Dans ce rapport, les termes «la BCV» et «la Banque» font référence à la maison mère. Lorsqu'il est question du groupe, le rapport mentionne expressément «le Groupe».

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
2-7 Employés	• Total • Employés permanents • Employés temporaires • Employés à horaires non garantis • Employés à temps plein • Employés à temps partiel	pp. 94, 96, 106	Sauf mention contraire, les valeurs sont calculées en nombre de personnes (et non en équivalents temps plein) sur la base de l'effectif au 31 décembre. Au vu de la concentration du Groupe BCV en Suisse, la répartition des employés par région n'est pas pertinente. Les valeurs sont publiées séparément pour la BCV et Piguet Galland.
2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Nombre de sous-traitants	p. 96	Sont considérés comme sous-traitants les personnes qui travaillent quotidiennement au sein de la BCV, en collaboration avec du personnel de la Banque, sur la base d'un contrat autre qu'un contrat de travail.
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	• Ratio entre la rémunération la plus élevée et la rémunération médiane • Évolution de la rémunération médiane • Évolution de la rémunération la plus élevée	p. 102	Les valeurs publiées sont basées sur les éléments de rémunération suivants: • salaire fixe • rémunération basée sur la performance annuelle (RPA), versée l'année suivante • rémunération liée à la performance à long terme (RPLT), distribuée l'année suivante • frais de représentation fiscalisés • plan d'intéressement La rémunération médiane est calculée en tenant compte de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs au bénéfice d'un contrat fixe de durée indéterminée à la BCV, hors personnel en formation.
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Cas significatifs de non-conformité	p. 147	La BCV considère comme significatifs les manquements d'une ampleur pouvant justifier l'intervention d'une autorité de surveillance ou générant une crise vis-à-vis des principales parties prenantes de la Banque, qui se sont soldés par une amende ou une sanction non pécuniaire prononcée par une autorité judiciaire, administrative ou d'autorégulation.
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	• Valeur économique directe générée • Distribution de la valeur économique générée • Valeur économique mise en réserve	p. 32	La BCV calcule ces valeurs comme suit: • La valeur économique générée correspond à l'addition des éléments suivants: •résultat opérationnel •charges de personnel •résultat extraordinaire • La valeur économique distribuée correspond à l'addition des éléments suivants: •charges de personnel •impôts •dividendes aux actionnaires BCV • La valeur économique mise en réserve correspond à la différence entre la valeur économique générée et la valeur économique distribuée. La BCV ne communique pas la valeur économique générée et distribuée séparément au niveau national, régional ou du marché, au vu de la concentration des activités de la Banque principalement dans le canton de Vaud.
201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	• Taux de couverture • Taux de cotisation en % du salaire et part de l'employeur • Rapport entre les avoirs de vieillesse assurés et l'avoir de vieillesse minimal	p. 103	Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des entités du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV (CP BCV). Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont également affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV (Fondation complémentaire). Vu le nombre restreint de personnes affiliées à la Fondation complémentaire, les valeurs publiées concernent uniquement la CP BCV. Les valeurs publiées se basent sur les comptes intermédiaires de la CP BCV au 30 septembre. Conformément à l'article 44 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les hypothèses actuarielles sont définies dans le règlement des passifs de nature actuarielle de la CP BCV.
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Part du bénéfice net alloué aux (et nombre de bénéficiaires de) sponsoring, mécénat et dons	p. 117	L'indicateur publié est basé sur les engagements et soutiens pécuniaires de la BCV de type sponsoring, mécénat et dons, y compris les dépenses liées, dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental. La publicité de complaisance et l'achat de visibilité dans la presse ne sont pas inclus.
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	• Volume de crédits accordés aux entreprises vaudoises	p. 33	La BCV participe au financement du développement économique du canton en octroyant des crédits aux entreprises domiciliées dans le canton. Les valeurs publiées correspondent au volume de crédits octroyés à des entreprises domiciliées dans le canton de Vaud.

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
	• Crédits cautionnés (hors crédits COVID)	p. 33	La BCV accompagne ses PME clientes dans le cadre de l'octroi de crédits cautionnés par la coopérative Cautionnement romand en soutien de leurs activités. La Banque publie le nombre de crédits accordés par la BCV et cautionnés par Cautionnement romand, ainsi que le montant total de l'utilisation de ces cautionnements.
	• Montants alloués au soutien à l'innovation	pp. 33 et 36	La BCV soutient l'innovation dans le canton de Vaud au travers de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) et d'Innovaud, contribuant ainsi au développement économique du canton. Les valeurs publiées correspondent aux montants versés annuellement à la FIT et à Innovaud.
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Part des dépenses en matière de prestations de services et d'achats portant sur des entreprises domiciliées en Suisse	p. 116	Les prestations de services et d'achats correspondent aux activités de procurement, soit des fournisseurs en lien avec les investissements et les charges d'exploitation. Les charges liées à l'activité bancaire ordinaire sont exclues du périmètre (charges d'intérêt, de commissions, de négoce, d'autres charges ordinaires et de provisions et pertes). Au vu de la concentration des activités de la Banque sur le marché suisse, l'indicateur « local » s'entend comme étant domicilié en Suisse. L'indicateur est calculé sur la totalité des dépenses, sans se limiter aux sites importants.
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Cas avérés de corruption	pp. 46 et 147	Le Groupe BCV considère comme avérés les cas de corruption qui se sont soldés par une amende ou une sanction non pécuniaire (y compris un avertissement) prononcée par une autorité judiciaire, ainsi que les cas qui se sont soldés par le licenciement de collaborateurs ou de collaboratrices, ou par des mesures disciplinaires pour corruption. Un cas de corruption avéré inclut les pratiques telles que les pots-de-vin, les paiements de facilitation (dessous-de-table), la fraude, l'extorsion, la collusion et le blanchiment d'argent. Cela comprend aussi le fait d'offrir à quiconque ou de recevoir de quiconque tout type de cadeau, prêt, somme d'argent, récompense ou autres avantages dans le but de l'inciter à commettre un acte malhonnête ou illégal. Cela comprend également le détournement de fonds, le trafic d'influence, l'abus de pouvoir, l'enrichissement illicite, la dissimulation et l'entrave à la justice.
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Consommation d'électricité, de chauffage et des véhicules internes de la BCV	p. 113	Cet indicateur inclut la consommation énergétique liée au chauffage (gaz, mazout, chauffage à distance) et à l'électricité (hydraulique et mix) des bâtiments occupés par la BCV (qu'elle soit propriétaire ou locataire), ainsi qu'aux trois véhicules internes de la BCV. La consommation de chauffage et d'électricité est de préférence basée sur des données réelles de l'année sous revue. Lorsque les données réelles de consommation ne sont pas disponibles, des estimations basées sur la consommation de l'année précédente sont utilisées. Si les données de consommation ne sont disponibles ni pour l'année sous revue ni pour l'année précédente, des estimations basées sur la surface de référence énergétique sont utilisées. La consommation des véhicules internes de la Banque est estimée sur la base des frais de carburant, qui sont convertis en litres de carburant sur la base d'un prix moyen du carburant puis en kWh à l'aide d'un facteur de conversion, tous deux fournis par Swiss Climate.
302-3 Intensité énergétique	Consommation énergétique par collaborateur et collaboratrice	p. 149	La consommation énergétique par collaborateur et collaboratrice de la BCV est calculée sur la base de la consommation énergétique de la Banque (GRI 302-1) et le nombre de collaborateurs et collaboratrices en équivalent plein temps à la fin de l'année.
305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	Émissions du scope 1	p. 113	Les émissions du scope 1 sont liées à la consommation de chauffage au gaz et au mazout, à l'utilisation de véhicules internes et aux fluides frigorigènes. Les données sources (consommation énergétique liée aux gaz, mazout et véhicules internes, et fuites de liquides frigorigènes) sont mesurées annuellement par la BCV. Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, des estimations utilisant des données de l'année précédente ou basées sur la puissance des installations de chauffage sont effectuées. Swiss Climate convertit ensuite ces données en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission spécifiques.
305-2 Émissions indirectes de GES (scope 2)	Émissions du scope 2	p. 113	Les émissions du scope 2 sont liées à la consommation d'électricité et de chauffage à distance. Elles sont reportées selon l'approche *market-based*. Les données sources (consommation d'électricité et de chauffage à distance) sont mesurées annuellement par la BCV. Lorsque les données réelles de consommation ne sont pas disponibles, des estimations basées sur la consommation de l'année précédente sont utilisées. Si les données de consommation ne sont disponibles ni pour l'année sous revue ni pour l'année précédente, des estimations basées sur la surface de référence énergétique sont utilisées. Swiss Climate convertit ensuite ces données en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission spécifiques.

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	• Émissions du scope 3 liées au fonctionnement de la BCV	p. 113	• **Catégorie 1 – Achats de biens et services:** : émissions liées à la consommation de papier et aux travaux d'imprimerie La BCV mesure la quantité de papier utilisée pour ses activités opérationnelles et pour les travaux d'impression qu'elle effectue à l'interne. Pour les travaux d'impression qu'elle externalise, les données sont soit fournies directement par le prestataire, soit calculées sur la base des factures reçues. Swiss Climate convertit ces données en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission spécifiques à la fabrication du papier. • **Catégorie 2 – Biens d'équipement:** émissions liées à l'équipement informatique (ordinateurs et écrans) La BCV compte le nombre d'appareils en stock. Swiss Climate convertit ces données en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission spécifiques à la fabrication des appareils et à leur transport jusqu'au consommateur. Les facteurs d'émissions sont basés sur une estimation de durée de vie de six ans par appareil. • **Catégorie 3 – Émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2** Dans cette catégorie, les mêmes données brutes que dans les scopes 1 et 2 sont utilisées. Swiss Climate convertit ces données en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission spécifiques à l'approvisionnement énergétique. Pour les combustibles et les carburants, il s'agit de l'extraction, du transport et des fuites. Pour l'électricité, il s'agit des pertes de réseau et des émissions de SF6. • **Catégorie 5 – Déchets résultant des activités opérationnelles** La BCV calcule la quantité de déchets générés sur la base des poids annoncés dans les factures de collecte d'ordures. Les déchets ramassés par l'État (sacs taxés) – concernant une minorité de sites – ne sont pas pris en compte. Swiss Climate convertit ces données en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission spécifiques à l'élimination des déchets. • **Catégorie 6 – Déplacements d'affaires** La BCV estime les distances parcourues par ses collaboratrices et collaborateurs pour des déplacements professionnels en voiture et en transports publics sur la base des frais professionnels comptabilisés durant l'année. Ces frais sont convertis en km sur la base des prix moyens au km applicables aux différents modes de transport. De plus, cette catégorie inclut les voyages en avion réservés via le partenaire de la BCV pour les voyages d'affaires, qui fournit les données concernant les km parcourus. Les voyages en avion réservés par d'autres canaux ne sont pas matériels et par conséquent, ils ne sont pas considérés. Swiss Climate convertit ces données en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission spécifiques à chaque moyen de transport. • **Catégorie 7 – Trajets pendulaires** La BCV estime les distances parcourues par ses collaboratrices et collaborateurs pour les déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail sur la base d'un sondage interne. Début 2025, la BCV a réalisé un nouveau sondage pour estimer les trajets effectués en 2024. Ce sondage permet une mesure plus précise des trajets effectués, ce qui peut affecter la comparabilité avec les années précédentes. Swiss Climate convertit ces données en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission spécifiques à chaque moyen de transport. Par ailleurs, cette catégorie inclut les émissions liées à la consommation d'énergie relative au travail à domicile, qui est estimée par Swiss Climate.
	• Émissions du scope 3 liées aux prêts hypothécaires de la BCV (catégorie 15 du GHG Protocol)	p. 85	La BCV calcule les émissions de gaz à effet de serre liées aux crédits hypothécaires qu'elle accorde conformément au standard PCAF (somme, pour tous les bâtiments, des émissions du bâtiment multipliées par le taux d'avance). Les émissions des bâtiments prises en compte sont celles du scope 1 (chauffage et eau chaude sanitaire issus de sources d'énergies fossiles) et du scope 2 (électricité des pompes à chaleur, chauffage à distance, électricité des appareils ménagers et lumière). Les émissions des bâtiments sont calculées à l'aide d'un modèle développé en interne. Elles dépendent de : • la consommation d'énergie du bâtiment (en kWh) basée sur la méthode appliquée par l'OFEV dans le cadre du test biannuel PACTA (partie hypothécaire). Cette méthode modélise la consommation selon les standards de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) en tenant notamment compte des dimensions du bâtiment, des années de construction et rénovation, ainsi que de l'utilisation du bâtiment (logement, industrie, commerce, administratif, restauration, autres) • des facteurs d'émissions (en tCO_2/ kWh) différenciés selon la source d'énergie utilisée (mazout, gaz, chauffage à distance, électricité, autres). Ces facteurs sont issus de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) Les émissions sont présentées en valeur absolue (t CO_2e), ainsi que relativement à la surface du bâtiment (intensité physique en kg CO_2e/m^2).

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
	• Émissions du scope 3 liées aux actifs pour compte propre de la BCV (catégorie 15 du GHG Protocol)	pp. 62 et 63	La BCV calcule les émissions de GES liées aux immobilisations financières qu'elle détient pour son propre compte en ligne avec le standard PCAF. Les données d'émissions de GES de très mauvaise qualité (score de qualité PCAF de 5) sont exclues du calcul. En raison de données lacunaires, sont exclues du calcul les classes d'actifs suivantes: • Les participations, • Les obligations d'agences multilatérales ou d'agences liées à des États. La BCV présente les émissions de GES liées aux classes d'actifs suivantes: • **Obligations d'entreprises**: les émissions de GES des émetteurs (scopes 1, 2 et 3) sont fournies par MSCI • **Lettres de gage:** les émissions de GES des émetteurs (scopes 1, 2 et 3) sont fournies par MSCI • **Obligations souveraines:** les émissions de GES des émetteurs sont fournies par MSCI, qui s'appuie sur la base de données Emissions Database for Global Atmospheric Research (EDGAR), une source de référence reconnue pour le calcul des émissions de GES d'un État. Les émissions sont présentées en valeur absolue (t CO_2e), ainsi que relativement au montant investi (empreinte carbone en kg CO_2e/million de CHF investi).
	• Émissions du scope 3 liées aux investissements de la clientèle de la BCV (catégorie 15 du GHG Protocol)	p. 73	La BCV calcule les émissions de GES liées aux investissements de sa clientèle en ligne avec le standard PCAF. Le périmètre considéré est la gestion déléguée, qui comprend les fonds de placement (fonds d'allocation d'actifs, fonds Pension et fonds ciblés) et les mandats discrétionnaires de la clientèle institutionnelle et privée. Les données d'émissions de GES de très mauvaise qualité (score de qualité PCAF de 5) sont exclues du calcul. Sont également exclus du calcul: • Les doubles comptages (actifs des fonds ciblés BCV investis dans des fonds multi-actifs ou des mandats de gestion) • Les liquidités, qui ne génèrent pas d'émissions de GES • Les investissements alternatifs, pour lesquels il n'existe pas de méthodologie de calcul de GES • Les obligations d'agences multilatérales ou d'agences liées à des États, en raison du manque de données de GES La BCV présente les émissions de GES liées aux catégories suivantes ci-dessous: • **Actions et obligations d'entreprises:** les émissions de GES des émetteurs (scopes 1, 2 et 3) sont fournies par MSCI • **Lettres de gage:** les émissions de GES des émetteurs (scopes 1, 2 et 3) sont fournies par MSCI • **Immobilier indirect** (fonds, fondations et sociétés immobilières): les émissions de GES (scopes 1 et 2) sont fournies par les gérants des véhicules d'investissement sous-jacents • **Fonds de tiers:** les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) sont fournies par MSCI au niveau du fonds • **Obligations souveraines:** les émissions de GES des émetteurs sont fournies par MSCI, qui s'appuie sur la base de données Emissions Database for Global Atmospheric Research (EDGAR), une source de référence reconnue pour le calcul des émissions de GES d'un État. Les émissions sont présentées en valeur absolue (t CO_2e), ainsi que relativement au montant investi (empreinte carbone en kg CO_2e/million de CHF investi).
	• Émissions du scope 3 liées au parc immobilier du FIR (catégorie 15 du GHG Protocol)	p. 78	Les émissions de GES liées au parc immobilier du FIR sont calculées par Signa-Terre SA sur la base des consommations effectives mesurées dans les immeubles selon la norme de la Real Estate Investment Data Association (REIDA). Les émissions prises en compte sont celles du scope 1 (chauffage et eau chaude sanitaire issus de sources d'énergies fossiles), du scope 2 (électricité des pompes à chaleur, chauffage à distance, électricité des parties communes). Les émissions du scope 3 (électricité des locataires, construction et démolition des bâtiments) ne sont pas prises en compte. Les émissions sont présentées en valeur absolue (t CO_2e), ainsi que relativement à la surface du bâtiment (intensité physique en kg CO_2e/m^2).
305-4 Intensité des émissions de GES	Émissions de GES par collaborateur et collaboratrice	p. 110	Les émissions de GES par collaborateur et collaboratrice de la BCV sont calculées sur la base des émissions de GES liées au fonctionnement de la Banque (scopes 1, 2 et 3) et le nombre de collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps) à la fin de l'année.

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
Indicateur spécifique	Volume de charbon dans le cadre de l'activité de Trade Finance de la BCV	p. 90	Cet indicateur présente la quantité de charbon traité par la BCV dans le cadre de son activité de Trade Finance. Il intègre toutes les transactions de charbon thermique et métallurgique traitées par la BCV, qu'elles soient financées ou non.
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	• Recrutement de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices • Taux de rotation des collaborateurs et des collaboratrices	pp. 99 et 106	Les valeurs sont publiées séparément pour la BCV et Piguet Galland. Est considéré comme nouveau collaborateur ou est considérée comme nouvelle collaboratrice: • toute personne rejoignant une entité du Groupe dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée (sauf personnel en formation); • toute personne en formation dans une entité du Groupe concluant un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée avec cette entité. Dans le taux de rotation, ni les départs de collaboratrices et de collaborateurs au bénéfice d'un contrat à durée déterminée (y compris personnel en formation) ni les départs en retraite ne sont pris en compte. Au vu de la concentration du Groupe BCV en Suisse, la répartition des employées et des employés par région n'est pas pertinente.
401-3 Congé parental	Bénéficiaires d'un congé parental	p. 100	Cet indicateur tient compte des congés maternité, des congés paternité et des congés d'adoption dont bénéficient les collaboratrices et collaborateurs de la BCV. Lorsqu'un congé parental est à cheval sur deux années, il est pris en compte sur les deux années.
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	• Moyenne pour l'ensemble du personnel • Moyenne par genre et catégorie professionnelle	p. 98	Les valeurs sont publiées en nombre de jours et fondées sur la formation interne offerte par la BCV à son personnel. La BCV gère les catégories professionnelles avec un modèle qui les organise en six classes de responsabilité distinctes. Les catégories professionnelles présentées pour cet indicateur sont les suivantes: • Cadres: personnes ayant des fonctions en classe de responsabilité B, C, D et E. • Non-cadres: personnes en classe de responsabilité A et personnel en formation.
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Formation continue - certifications réussies	p. 98	Cet indicateur présente le nombre de certifications obtenues par des collaboratrices et collaborateurs de la BCV dans les formations continues suivantes: • filières métiers internes, • programme de Micro-MBA, • certifications SAQ, • formations supérieures diplômantes externes.
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Pourcentage du nombre total d'employés ayant bénéficié d'une revue de performance et d'évolution de carrière	p. 148	Cet indicateur présente la part des collaboratrices et collaborateurs de la BCV ayant bénéficié d'une revue de performance.
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	• Diversité de genre • Diversité par tranche d'âge	pp. 95, 96 et 107	Les valeurs sont publiées séparément pour la BCV et Piguet Galland. Les valeurs sont calculées en nombre de personnes (et non en équivalents temps plein) sur la base de l'effectif au 31 décembre. Les catégories professionnelles présentées pour cet indicateur sont les suivantes: • Conseil d'administration • Direction générale • Cadres • Non-cadres • Encadrement supérieur (pour la BCV seulement) La BCV gère les catégories professionnelles avec un modèle qui les organise en six classes de responsabilité distinctes. Les cadres sont les personnes ayant des fonctions en classe de responsabilité B, C, D et E, alors que les non-cadres sont les personnes en classe de responsabilité A et en formation. L'encadrement supérieur comprend la Direction générale, les postes de direction ainsi que les postes d'experts et d'expertes ou de responsables d'équipes importantes. Piguet Galland gère les catégories professionnelles sur la base des titres attribués à ses collaboratrices et ses collaborateurs. Les cadres sont les personnes ayant un titre de fondé de pouvoir, sous-directeur, directeur adjoint ou directeur, respectivement fondée de pouvoir, sous-directrice, directrice adjointe ou directrice. Les non-cadres sont les personnes ayant le titre de mandataire commercial ou mandataire commerciale ainsi que les personnes sans titre ou en formation.

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Cas significatifs de non-conformité	p. 147	Sont considérés comme significatifs les manquements d'une ampleur pouvant justifier l'intervention d'une autorité de surveillance ou générant une crise vis-à-vis des principales parties prenantes de la Banque. Le cas échéant, la BCV publie le nombre de cas significatifs de non-conformité qui se sont soldés par une amende ou une sanction non pécuniaire (y compris un avertissement) prononcée par une autorité judiciaire, administrative ou d'autorégulation, ainsi que les cas de non-conformité à des codes volontaires.
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Cas significatifs de non-conformité	p. 147	
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	• Nombre de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients	p. 147	La BCV considère comme fondées les plaintes concernant des manquements significatifs ou répétés vis-à-vis des dispositions internes ou externes pouvant justifier l'intervention de fonctions internes. En outre, la plainte devra faire l'objet de l'ouverture d'une procédure auprès d'une autorité judiciaire, administrative ou d'autorégulation.
	• Nombre de fuites, vols ou pertes identifiés	p. 147	Les fuites, vols ou pertes concernant les données de clients ou de clientes sont compris comme des incidents graves induisant une fuite significative de CID au sens de la circulaire FINMA 2008/21 Risques opérationnels – banques.
G4-FS8 Produits et services conçus pour apporter un avantage environnemental spécifique	• Prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert	p. 86	La BCV accorde un taux avantageux pour le financement d'un bien immobilier ou de travaux répondant à des critères écologiques dans le cadre de son offre Bonus Vert. Les conditions d'application de l'offre Bonus Vert sont les suivantes: • Pour les acquisitions, un des trois critères du certificat CECB doit avoir une note de A et aucune note ne doit figurer en dessous de B, ou certification Minergie–A ou Minergie–P. • Pour les travaux de rénovation, au moins 25% du montant global (montant minimal du crédit de CHF 20 000) doivent servir à la réalisation d'économies d'énergie éligibles à des subventions cantonales ou fédérales. Tous les types d'immeubles sont éligibles, y compris les immeubles de rendement et les bâtiments commerciaux.
	• Mix énergétique du portefeuille immobilier du Fonds Immobilier Romand (FIR)	p. 78	Les valeurs publiées sont basées sur une analyse du mix énergétique du portefeuille immobilier du FIR établie par le prestataire chargé de la surveillance énergétique des bâtiments du parc. Cette analyse est complétée à l'interne, afin de refléter les éventuelles modifications du portefeuille ou d'agent énergétique intervenues après l'établissement de l'analyse par le prestataire externe. Les valeurs publiées correspondent à la répartition des surfaces de référence énergétique (SRE) du portefeuille immobilier du FIR en fonction de l'agent énergétique utilisé pour la production de chaleur, classé en deux catégories: • énergies fossiles: mazout et gaz • énergies décarbonées: chauffage à distance (CAD), pompe à chaleur (PAC), pellets, électrique.
	• Part ESG des investissements du portefeuille immobilier	p. 79	Sont considérés comme ESG les investissements engagés pour l'optimisation énergétique des bâtiments, y compris les travaux connexes liés à l'amélioration de la sécurité et du confort des occupantes et des occupants. La valeur publiée correspond aux investissements engagés pour les postes «Chauffage», «Ascenseur» et «Immeuble» du portefeuille immobilier du FIR. Les données sont présentées en termes absolus et en pourcentage des revenus locatifs.
G4-FS10 Sociétés détenues en portefeuille avec lesquelles l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	Nombre d'assemblées générales de sociétés détenues en portefeuilles où le droit de vote a été exercé	pp. 69 et 77	Les valeurs sont publiées séparément pour la BCV et Piguet Galland. La BCV a développé ses activités d'engagement actionnarial en 2024 et formalisé les principes de son approche dans une politique de dialogue dédiée publiée en février 2025. Dans ce cadre, elle publiera un premier rapport sur ses activités de dialogue indirect en 2025, puis un rapport annuel synthétisant l'ensemble de ses activités de dialogue dès 2026. Par ailleurs, Piguet Galland n'a pas défini d'approche en la matière. C'est pourquoi seuls les chiffres relatifs à l'exercice des droits de vote sont présentés. La BCV dénombre les assemblées générales où le droit de vote a été exercé à l'aide de la plateforme électronique d'ISS utilisée pour le vote (ProxyExchange). Piguet Galland n'exerce ses droits de vote que pour les entreprises suisses par correspondance et établit un décompte manuellement à l'aide de copies des instructions de vote transmises aux représentantes et représentants indépendants.

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions

G4-FS11
Actifs intégrant des critères environnementaux ou sociaux
	• Produits ESG dans la gestion déléguée de la BCV	p. 71	Les actifs totaux gérés par la BCV pour le compte de ses clientes et clients sont répartis dans les catégories ci-dessous:
			• **Fonds de placement** (fonds stratégiques, fonds Pension et fonds ciblés): la classification ESG est basée sur les critères suivants:
			  • Pour les fonds de droit suisse, l'approbation du libellé ESG des compartiments de fonds par la FINMA est déterminante.
			  • Les fonds stratégiques de droit luxembourgeois ne sont pas libellés ESG, mais ils appliquent les mêmes règles de gestion que les fonds stratégiques de droit suisse dont l'approche ESG est décrite dans le contrat de fonds approuvé par la FINMA.
			  • Pour les autres fonds de droit luxembourgeois, l'approbation du libellé ESG des compartiments de fonds par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) est déterminante.
			• **Mandats discrétionnaires institutionnels:** les mandats institutionnels dépassant le seuil de 70% de produits intégrant des critères ESG sont qualifiés comme ESG. Les liquidités et les dérivés sont hors périmètre.
			• **Mandats discrétionnaires privés:** tous les mandats privés appliquent des critères ESG, sauf dans le cas où les contraintes financières de la clientèle (par exemple pour des raisons fiscales) ne permettent pas d'atteindre le seuil minimal de 70% de produits intégrant des critères ESG pour qualifier le mandat comme ESG. Les liquidités et les dérivés sont hors périmètre.
			Les données sont publiées en pourcentage des actifs de la catégorie correspondante.

	• Produits de la gamme ESG Ambition de la BCV	p. 72	Les produits de la gamme ESG Ambition de la BCV répondent non seulement aux critères ci-dessus, mais ils vont plus loin en allouant une partie du capital dans des placements visant un changement positif en ligne avec un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. En plus des catégories ci-dessus, la BCV présente séparément les certificats de la gamme ESG Ambition. Les données sont publiées en termes absolus.
	• Certificats thématiques liés à la durabilité gérés par Piguet Galland	p. 77	Les valeurs publiées sont basées sur les trois certificats à thématiques durables proposés par Piguet Galland: • Certificat Helv-Ethic • Certificat Women Empowerment • Certificat Climate Action Les données sont publiées en termes absolus.

Index du contenu de l'article 964b du Code des obligations suisse

Le tableau ci-dessous résume comment le Groupe BCV répond aux exigences de l'article 964b du Code des obligations suisse.

Exigence de l'article 964b	Section[1]	Référence
Informations générales sur les questions environnementales, les questions sociales, les questions de personnel, le respect des droits humains et la lutte contre la corruption	Message présidentiel	pp. 2-3
	Principales contributions de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2024	pp. 7-8
	Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents	pp. 13-15
	Mission et stratégie RSE	pp. 16-17
	Stratégie climatique	pp. 21-24
	Gouvernance et organisation de la durabilité	pp. 25-28
Modèle commercial	Rapport annuel – Portrait	RA24, pp. 10-13
	Rapport annuel – La BCV dans l'année	RA24, pp. 42-49
	Rapport annuel – Les secteurs d'activité	RA24, pp. 50-57
	Le Groupe BCV	p. 4
	Création durable de valeur, solidité et performance financière	p. 32
	Contribution au développement de l'économie vaudoise	p. 33
Questions environnementales[2]	Gestion d'actifs à la BCV	pp. 64-76
	Piguet Galland (intégration de critères ESG)	p. 77
	Fonds Immobilier Romand	pp. 77-79
	Caisse de pensions du Groupe BCV (intégration de critères ESG)	p. 79
	Crédits hypothécaires	pp. 83-87
	Crédits aux entreprises	pp. 87-88
	Trade Finance	pp. 89-91
	Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV	pp. 110-114, 149
Questions sociales[3]	Contribution au développement de l'économie vaudoise	p. 33
	Soutien actif à l'innovation et à l'économie durable	p. 36-37
	Protection des données	pp. 46-47
	Surveillance des cyberrisques	pp. 48-49
	Pratiques de vente responsables	pp. 50-51
	Attentive aux besoins de sa clientèle	pp. 54-59
	Gestion d'actifs à la BCV	pp. 64-76
	Piguet Galland (intégration de critères ESG)	p. 77
	Caisse de pensions du Groupe BCV (intégration de critères ESG)	p. 79
	Crédits aux entreprises	pp. 87-89
	Approvisionnement régional durable	pp. 116
	Participation à la vie associative	pp. 117-121

[1] Ces sections présentent les concepts appliqués, les mesures prises ainsi que les indicateurs clés de performance.
[2] Un index précisant comment le Groupe se conforme aux recommandations de la TCFD est disponible aux pages 144 et 145 de ce rapport.
[3] L'expression « questions sociales » est interprétée de manière large, couvrant les thèmes de société.

Exigence de l'article 964b		Référence
Questions de personnel	Employeur de référence	pp. 94-107, 148
	Valeurs et Code de conduite	p. 40
Respect des droits humains	Dimensions de la RSE	p. 12
	Gestion d'actifs à la BCV	pp. 65, 68, 76
	Crédits aux entreprises	pp. 87-88
	Trade Finance	pp. 89-91
	Respect de standards sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement	pp. 114-115
Lutte contre la corruption	Mesures anticorruption	p. 46
Principaux risques liés aux questions de durabilité	Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents	pp. 13-15
	Gouvernance et organisation de la durabilité	pp. 25-28
	Principaux risques liés aux questions de durabilité	p. 18
	Risques liés au climat	pp. 19-20
	Gestion des risques liés au climat	pp. 122-131
Références aux réglementations nationales, européennes ou internationales	Contenu et objectifs du Rapport RSE	p. 6
	Or physique (ODiTr[1])	p. 76
	Respect de standards sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement (ODiTr[1])	p. 114-115
	Principes d'établissement du Rapport RSE	pp. 132-133
Couverture des filiales	Périmètre du Rapport RSE	p. 132

[1] Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants.

Index relatif aux recommandations de la TCFD

Le tableau ci-dessous résume la manière dont le Groupe BCV répond aux exigences de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques en s'alignant avec les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Objet	Emplacement du texte et section où se trouve l'information	Référence
Recommandation TCFD « Gouvernance »		
a) Surveillance des risques et des opportunités liés au climat par le Conseil d'administration	**Gouvernance et organisation de la durabilité**	pp. 25-28
b) Rôle de la Direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	**Gouvernance et organisation de la durabilité**	pp. 25-28
Recommandation TCFD « Stratégie »		
a) Risques et opportunités liés au climat	Principaux risques liés aux questions de durabilité \ **Risques liés au climat**	pp. 19-20
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ 1.Exposition aux risques liés au climat \ **1.2 Caractérisation de l'exposition globale de la Banque aux facteurs de risque liés au climat**	pp. 123-127
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ 2.Approche d'évaluation des risques liés au climat » \ **2.1 Intégration des risques liés au climat dans la gestion des risques**	p. 127
b) Impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ 1.Exposition aux risques liés au climat \ **1.2 Caractérisation de l'exposition globale de la Banque aux facteurs de risque liés au climat**	pp. 123-127
	Stratégie climatique	pp. 21-24
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ **3. Suivi des risques liés au climat**	pp. 130-131
c) Résilience de la stratégie, compte tenu de différents scénarios liés au climat	Stratégie climatique \ **Adaptabilité et résilience: facteurs externes pouvant avoir un impact sur la stratégie climatique**	p. 24
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ 1.Exposition aux risques liés au climat \ **1.2 Caractérisation de l'exposition globale de la Banque aux facteurs de risque liés au climat**	pp. 123-127
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ 2.Approche d'évaluation des risques liés au climat \ **2.2 Méthodes d'évaluation des risques liés au climat**	pp. 128-130
Recommandation TCFD « Gestion des risques »		
a) Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	Principaux risques liés aux questions de durabilité \ **Risques liés au climat**	pp. 19-20
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ 1.Exposition aux risques liés au climat \ **1.2 Caractérisation de l'exposition globale de la Banque aux facteurs de risque liés au climat**	pp. 123-127
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ 2.Approche d'évaluation des risques liés au climat \ **2.2 Méthodes d'évaluation des risques liés au climat**	pp. 128-130
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ 3. Suivi des risques liés au climat \ **3.1 Revue des principaux risques liés au climat**	p. 130
b) Processus de gestion des risques liés au climat	Principaux risques liés aux questions de durabilité \ **Risques liés au climat**	pp. 19-20
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ **3. Suivi des risques liés au climat**	pp. 130-131
c) Intégration des processus d'identification, évaluation et gestion des risques climatiques à la gestion globale des risques	Principaux risques liés aux questions de durabilité \ **Risques liés au climat**	pp. 19-20
	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ 2.Approche d'évaluation des risques liés au climat \ **2.1 Intégration des risques liés au climat dans la gestion des risques**	p. 127
Recommandation TCFD « Indicateurs et objectifs »		
a) Indicateurs utilisés dans l'identification et l'évaluation des risques et opportunités climatiques	Annexe sur la gestion des risques liés au climat \ **3. Suivi des risques liés au climat** - Intensité physique liées aux prêts hypothécaires résidentiels (biens à usage propre et biens de rendement) et objectifs de réduction - Part des prêts hypothécaires résidentiels dont le bâtiment en couverture présente une intensité d'émissions estimée supérieure à 30 kg CO_2e/m^2 par an - Part des prêts hypothécaires résidentiels considérés comme plus exposés au risque de transition - Part des prêts hypothécaires résidentiels dont le bâtiment en couverture se trouve dans une zone de danger naturel de niveau élevé - Part des financements d'entreprises (hors Trade Finance) dans des secteurs plus exposés à la transition énergétique - Part des financements dans des matières premières plus exposées à la transition énergétique au Trade Finance	p. 131

Objet	Emplacement du texte et section où se trouve l'information	Référence
	Gestion d'actifs à la BCV \ Chiffres et commentaires \ **Émissions de gaz à effet de serre liées aux investissements de la clientèle**	
	- 305-3 Émissions de GES liées aux investissements de la clientèle	p. 73
	- Empreinte carbone des actions et obligations d'entreprise cotées et des fonds de tiers	p. 74
	- Intensité physique de l'immobilier indirect	p. 74
	Fonds Immobilier Romand	
	- G4-FS8 Mix énergétique du FIR	p. 78
	- 305-3 Émissions de GES du FIR	p. 78
	- G4-FS8 Investissements ESG du FIR	p. 79
	Crédits hypothécaires \ **Émissions de gaz à effet de serre liées aux prêts hypothécaires**	
	- Intensité physique liée aux prêts hypothécaires résidentiels (biens à usage propre et bien de rendement) et objectifs de réduction	p. 84
	- Prêts hypothécaires dont les biens immobiliers en couverture ont une intensité carbone inférieure à 10 kg CO_2e/m^2	p. 84
	- 305-3 Émissions de GES liées aux prêts hypothécaires avec décomposition par catégorie PCAF et type de biens immobiliers	p. 85
	Crédits hypothécaires \ **Levier d'action et mesures en place**	p. 86
	- Volumes de prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert	
	Trade Finance \ **Réduction des expositions au charbon selon un scénario compatible avec l'Accord de Paris**	p. 90
	- Évolution du volume de charbon dans le cadre de l'activité de Trade Finance de la BCV	
	Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV \ **Bilan carbone lié au fonctionnement de la BCV**	p. 110
	- Émissions de GES de 2019 à 2024 par domaine d'émissions	
	Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV \ **Indicateurs clés relatifs à l'impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV**	p. 113
	- 305-1, 305-2, 305-3 Émissions de GES de 2019 à 2024 par scope et par catégorie d'émissions	
	- 302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	
b) Émissions de GES des scopes 1, 2 et 3	Stratégie climatique \ **Émissions de gaz à effet de serre**	p. 22
	- Émissions de GES de la BCV liées à son fonctionnement et aux activités de crédits et d'investissement par scope et par catégorie d'émissions	
	Actifs pour compte propre \ **Émissions de gaz à effet de serre des actifs pour compte propre**	
	- 305-3 Émissions de GES des actifs pour compte propre de la BCV	pp. 62-63
	Gestion d'actifs à la BCV \ Chiffres et commentaires \ **Émissions de gaz à effet de serre liées aux investissements de la clientèle**	
	- 305-3 Émissions de GES liées aux investissements de la clientèle	p. 73
	- Empreinte carbone des actions et obligations d'entreprise cotées et des fonds de tiers	p. 74
	- Intensité physique de l'immobilier indirect	p. 74
	Fonds Immobilier Romand	
	- 305-3 Émissions de GES du FIR	p. 78
	Crédits hypothécaires \ **Émissions de gaz à effet de serre liées aux prêts hypothécaires**	
	- Intensité physique liée aux prêts hypothécaires résidentiels (biens à usage propre et biens de rendement) et objectifs de réduction	p. 84
	- Prêts hypothécaires dont les biens immobiliers en couverture ont une intensité carbone inférieure à 10 kg CO_2e/m^2	p. 84
	- 305-3 Émissions de GES liées aux prêts hypothécaires avec décomposition par catégorie PCAF et type de biens immobiliers	p. 85
	Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV \ **Bilan carbone lié au fonctionnement de la BCV**	p. 110
	- Émissions de GES de 2019 à 2024 par domaine d'émissions	
	Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV \ **Indicateurs clés relatifs à l'impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV**	p. 113
	- 305-1, 305-2, 305-3 Émissions de GES de 2019 à 2024 par scope et par catégorie d'émissions	
c) Objectifs utilisés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, et pour évaluer la performance par rapport aux objectifs	Stratégie climatique \ **Objectifs climatiques**	pp. 22-24
	Gestion d'actifs à la BCV \ **Objectifs climatiques pour les investissements de la clientèle**	pp. 65-66
	Fonds Immobilier Romand	pp. 77-78
	Crédits hypothécaires \ **Objectifs climatiques dans le domaine des crédits hypothécaires**	p. 83
	Trade Finance \ **Réduction des expositions au charbon selon un scénario compatible avec l'Accord de Paris**	p. 90
	Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV \ **Objectif climatique lié au fonctionnement de la BCV**	p. 110

Index du contenu des normes GRI

Déclaration d'utilisation: Le Groupe BCV a communiqué ses données conformément aux normes GRI pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024
GRI 1 utilisée: GRI 1 Fondation 2021
Norme sectorielle applicable: G4 Services financiers (G4-FS)

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Informations générales (GRI 2)		
L'organisation et ses pratiques de *reporting*		
2-1	Détails sur l'organisation	Rapport RSE 2024 (RSE24), p. 4; Rapport annuel 2024 (RA24) pp.10-12
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	RSE24, pp. 4,6 et 132 Le RA24 présente les états financiers de la maison mère et du Groupe. L'approche utilisée pour consolider les informations financières est détaillée dans le RA24, pp.124-130
2-3	Période, fréquence et point de contact du *reporting*	RSE24, p. 6 La période de *reporting* du RA est analogue à celle du RSE.
2-4	Reformulations d'informations	Aucune information précédemment communiquée n'a été révisée.
2-5	Assurance externe	RSE24, pp. 150-157
Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RSE24, pp. 4 et 32-33 RA24, pp. 1, 10-12, 50-57 et 77-78
2-7	Employés	RSE24, pp. 94 et 106
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	RSE24, p. 96
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	RSE24, pp. 25-28 et 41 RA24, pp. 80-92
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RA24, pp. 80 et 86
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE24, p. 41
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RSE24, pp. 25-28 LBCV, articles 4 et 13 Politique de durabilité
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RSE24, pp. 25-28 et 14-15
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le *reporting* de durabilité	RSE24, p. 6
2-15	Conflits d'intérêts	RSE24, p. 41-43 et 45-46 RA24, pp. 80-99 BCV, *Code de conduite professionnelle*, p. 6.
2-16	Communication des préoccupations majeures	RSE24, pp. 25-28
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE24, p. 26
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE24, pp. 25-28
2-19	Politiques de rémunération	RSE24, pp. 26-27 et 102 RA24, pp. 99-107
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RA24, pp. 89-90 et 99-107 Les résultats des votes en Assemblée générale (AG) sont publiés sur www.bcv.ch/ag.
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	RSE24, p. 102

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RSE24, pp. 2-3
2-23	Engagements via des politiques	Politique de durabilité
2-24	Intégration des engagements politiques	RSE24, pp. 25-28
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RSE24, pp. 50, 58-59
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RSE24, p. 43
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Aucun cas significatif de non-conformité identifié par la BCV en 2024.
2-28	Adhésions à des associations	RSE24, pp. 42-43
Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RSE24, pp. 13-15
2-30	Négociations collectives	RSE24, p. 101
Thèmes pertinents (GRI 3)		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RSE24, pp. 13-15
3-2	Liste des thèmes pertinents	RSE24, p. 15
Dialogue avec les parties prenantes et transparence		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 13, 58-59, 101
Création durable de valeur, solidité et performance financière		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p. 32
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (maison mère)	RA24, compte de résultat de la maison mère p. 176; RSE24, p. 32.
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RSE24, p. 103
201-4	Aide financière publique	La BCV ne bénéficie d'aucune subvention étatique. RA24, p. 10 (Le Canton de Vaud est actionnaire à hauteur de 66,95%.)
Contribution au développement de l'économie vaudoise		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 33-35, 56-57, 87-88
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RSE24, pp. 33 et 36
Éthique et gouvernance d'entreprise		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 40-43
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RSE24, p. 46
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	RSE24, p. 46. Aucun incident confirmé de corruption au sein des collaboratrices et des collaborateurs et organes n'a été signalé en 2024.
415-1	Contributions politiques	RSE24, p. 41
Pratiques de vente responsables		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 50-51
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun cas significatif de non-conformité identifié par la BCV en 2024.
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun cas significatif de non-conformité identifié par la BCV en 2024.
Risques liés au climat		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 19-20, 27-28, 122-131
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RSE24, pp. 19-24, 27-28, 122-131
Fiabilité: cybercriminalité, sécurité des transactions et protection des données		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 48-49
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Aucune plainte fondée n'a été identifiée par la BCV en 2024. De plus, aucune fuite, aucun vol ou perte de données concernant la clientèle n'ont été identifiés.
Proximité et accessibilité		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p. 54
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RA24 p. 206; RSE24 p. 54 La clientèle de la BCV a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance et en libre-service.

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Produits et services compétitifs et adaptés aux besoins et attentes de la clientèle		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 56-57
Indicateur individuel	Set d'indicateurs	RSE24, pp. 56-57
Qualité de service		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 58-59
Indicateur individuel	Satisfaction clientèle, Net Promoter Score (NPS)	RSE24, p. 59
Investissement socialement responsable (ISR)		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 21-24 et 61-79
G4-FS8	Investissements présentant une utilité écologique	RSE24, pp. 78 et 79
G4-FS10	Sociétés détenues en portefeuille avec lesquelles l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	RSE24, pp. 69 et 77
G4-FS11	Actifs intégrant des critères environnementaux ou sociaux	RSE24, pp. 71, 72 et 77
305-3	Émissions du scope 3 liées aux actifs pour compte propre de la BCV, aux investissements de la clientèle de la BCV, et au parc immobilier du FIR	RSE24, pp. 63, 73 et 78
Critères environnementaux et sociaux dans les crédits		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 21-24 et 82-91
G4-FS8	Crédits présentant une utilité écologique	RSE24, p. 86
305-3	Émissions du scope 3 liées aux prêts hypothécaires	RSE24, p. 85
Indicateur individuel	Volume de charbon traité par la BCV dans le cadre de son activité de Trade Finance	RSE24, p. 90
Formation et perfectionnement		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 96-97
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RSE24, p. 98
404-2	Programme de mise à niveau des compétences des employés et programme d'aide à la transition	RSE24, p. 98
404-3	Pourcentage des employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100%, hors cas particuliers, tels que les arrivées ou départs d'employées et d'employés en cours d'année.
Diversité et égalité des chances		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 94-96, 105 et 107
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RSE24, pp. 99 et 106
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RSE24, pp. 95, 96 et 107
405-2	Égalité salariale	RSE24, pp. 103 et 107
Prévoyance, rémunération et protection sociale		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 102-104
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RSE24, p. 101 Les collaboratrices et collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée (temps plein ou temps partiel dès 50%) sont au bénéfice des prestations usuelles accordées par l'employeur. Pour les autres collaboratrices et collaborateurs, des prestations spécifiques leur sont proposées selon leur statut. Les personnes dont le taux d'activité est inférieur à 60% n'ont pas la possibilité de faire du télétravail.
Cadre et organisation du travail		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 101-105
401-3	Bénéficiaire d'un congé parental	RSE24, p. 100
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RSE24, pp. 104-105 Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de la BCV est conforme aux exigences légales. De plus, la Banque offre, dans certains domaines, des prestations allant au-delà de ces exigences.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RSE24, pp. 104-105
Active dans sa communauté et participation à la vie associative		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 117-121
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	RSE24, pp. 36-37 et 117
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RSE24, pp. 36-37 et 117-121

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp. 110-114
305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	RSE24, p. 113
305-2	Émissions indirectes de GES (scope 2)	RSE24, p. 113
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	RSE24, p. 113
305-4	Émissions totales de GES par collaborateur	RSE24, p. 110
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	N/A La BCV ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle.
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions atmosphériques significatives	N/A La BCV ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle.
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation: électricité (y compris détails de la source), respectivement chaleur	RSE24, p. 113
302-3	Consommation énergétique par collaborateur	7961 kWh par ETP en 2024 (7552 kWh par ETP en 2023)
Approvisionnement régional durable		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p. 116
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RSE24, p. 116

Légende de l'index
RA24: Rapport annuel 2024
RSE24: Rapport RSE 2024
CO_2e: Équivalent CO_2

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

sur une sélection d'indicateurs et d'informations non financières publiées dans le rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2024 au Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise (ensemble avec ses filiales le « Groupe BCV ») afin de réaliser une mission d'assurance limitée concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et portant sur:

- une sélection d'indicateurs publiés dans le Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2024 du Groupe BCV (ci-après le « Rapport RSE 2024 ») et présentés dans le tableau figurant dans la section intitulée « Principes et standards de publication » (la « Base de Préparation ») du Rapport RSE 2024 (ci-après la « sélection d'indicateurs 2024 », y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre); et
- une sélection d'informations non financières requises par l'article 964b al. 3 du Code des obligations suisse (« CO ») ou par l'article 3 de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques (« OClim »), référencées dans l'« Index du contenu de l'article 964b du Code des obligations suisse » aux pages 142 et 143 du Rapport RSE 2024 ou dans l' « Index relatif aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (« TCFD ») » aux pages 144 et 145 du Rapport RSE 2024, et également référencées dans le tableau en annexe (ci-après la « sélection d'informations non financières 2024 »).

(ci-après les « informations en matière de durabilité »).

Les informations en matière de durabilité ont été préparées par le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après le « Conseil d'administration ») sur la base des critères suivants (ci-après les « Critères ») :

- les normes de reporting de développement durable établies par la Global Reporting Initiative (GRI), version 2021 ;
- les normes de comptabilisation et de déclaration visant à évaluer les effets des politiques et actions sur les gaz à effet de serre («protocole des gaz à effet de serre (GES), une norme destinée aux entreprises», version 2004) ainsi que les normes du « Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) Part A - Financing Emissions 2nd Edition 2022 » pour le calcul des émissions financées ;
- les exigences de l'article 964b CO, en application de l'article 964b al. 3 CO ;
- les exigences de l'article 3 de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques ;
- les critères spécifiquement développés par la Banque Cantonale Vaudoise, en lien avec d'éventuels indicateurs spécifiques développés en interne et présentés dans la Base de Préparation du Rapport RSE en page 132 et 133.

Les Critères ainsi que les hypothèses et estimations sous-jacentes sont présentées dans la Base de Préparation.

Notre mission d'assurance ne s'étend ni aux éventuelles informations relatives aux périodes antérieures au 1er janvier 2024 (« informations comparatives ») ni aux éventuelles informations prospectives. Elle ne s'étend pas aux informations auxquelles le Rapport RSE 2024 renvoie, à l'exception des informations désignées comme incorporées par référence dans la Base de Préparation. Nous n'avons pas mis en œuvre de procédures d'assurance sur les informations autres que les informations en matière de durabilité indiquées ci-dessus pour l'exercice 2024.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Limites inhérentes

L'exactitude et l'exhaustivité des informations en matière de durabilité sont soumises à des limites intrinsèques, qui résultent de la disponibilité et de la qualité des données utilisées. En outre, la quantification des informations en matière de durabilité (y compris les déclarations sur les émissions de gaz à effet de serre) comporte une incertitude intrinsèque, car la consolidation des émissions de gaz à effet de serre résulte de méthodologies tenant compte de la matérialité des sources d'émissions et pouvant faire l'objet d'estimations ou d'approximations (par la Banque Cantonale Vaudoise ou par les fournisseurs de données). Notre rapport d'assurance doit donc être lu conjointement avec les Critères, ainsi que les définitions et les procédures qui y sont décrites.

Responsabilité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise est responsable de la préparation des informations en matière de durabilité, conformément aux Critères. Cette responsabilité comprend le choix et l'application de méthodes de reporting non financier appropriées, ainsi que la formulation d'hypothèses et d'estimations sur les éléments d'informations individuels qui sont raisonnables au vu des circonstances. En outre, le Conseil d'administration est responsable de l'organisation, de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement et à la présentation des informations en matière de durabilité afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. De plus, le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise est responsable de la sélection et de l'application des Critères, y compris de la formulation d'hypothèses et d'estimations, ainsi que de la tenue d'une documentation adéquate.

Indépendance et gestion de la qualité

Nous sommes indépendants du Groupe BCV, en conformité avec les Règles de l'International Code of Ethics for Professional Accountants (incluant les standards internationaux sur l'indépendance), qui sont publiés par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code). Ces exigences définissent des principes fondamentaux d'éthique professionnelle, qui comprennent les concepts d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme.

PricewaterhouseCoopers SA applique la norme internationale de gestion de la qualité 1, qui exige de l'entreprise qu'elle conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel en exercice indépendant

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur les informations en matière de durabilité. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3000 (révisée), « Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques » et ISAE 3410, « Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre », publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Cette norme requiert que nous planifiions et mettions en œuvre nos travaux en vue d'obtenir une assurance limitée que les informations en matière de durabilité ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Critères.

En tenant compte de considérations sur les risques et la matérialité, nous avons réalisé des procédures d'assurance visant à recueillir des éléments probants suffisants et appropriés. Le choix des procédures d'assurance relève de notre jugement professionnel. Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont moins étendues que celles réalisées dans une mission d'assurance raisonnable. Le niveau d'assurance obtenu est par conséquent moins élevé.

Nous avons pour l'essentiel réalisé les travaux suivants :

- Compréhension de l'organisation du Groupe en matière de durabilité et de la prise en compte des attentes des parties prenantes;
- Appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation des Critères, qui ont été appliqués comme il est expliqué dans la Base de Préparation utilisée pour la préparation des informations en matière de durabilité;
- Identification des principaux risques d'anomalies significatives dans la sélection d'indicateurs 2024;

- Inspection des documents internes et externes pertinents en vue de déterminer si les données quantitatives et qualitatives intégrées dans les informations en matière de durabilité sont étayées par des éléments probants suffisants et présentées de manière exacte et équilibrée;
- Entretiens avec les représentants du Groupe responsables de la collecte des données et de la préparation ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes;
- Exécution de tests sur base d'échantillon des éléments probants supportant l'exhaustivité, l'exactitude, l'adéquation et la cohérence des informations en matière de durabilité;
- Réexécution des calculs pertinents;
- Appréciation sur la base de procédures analytiques des données quantitatives incluses dans le périmètre de la mission d'assurance limitée;
- Réconciliation des données utilisées avec les données sous-jacentes ;
- Évaluation du processus en place et des activités entreprises par le Groupe dans le cadre de la préparation des informations référencées dans l' « Index du contenu de l'article 964b du Code des obligations suisses » aux pages 142 à 143 et des informations requises par l'article 3 de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, notamment les recommandations de la TCFD référencées dans l'index correspondant aux pages 144 et 145 du Rapport RSE 2024 ;
- Vérification que le Rapport RSE 2024 contient les informations requises par l'article 964b al. 3 du Code des obligations suisse et les informations requises par l'article 3 de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques ;
- Appréciation de la cohérence des informations en matière de durabilité avec les autres informations et chiffres clés et de la présentation globale des informations par une lecture critique du Rapport RSE 2024.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la sélection d'indicateurs 2024 et la sélection d'informations non financières, référencées dans l' « Index du contenu de l'article 964b CO » aux pages 142 et 143 ou dans l' « Index relatif aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (« TCFD ») » aux pages 144 et 145 du Rapport RSE 2024 du Groupe BCV et également référencées dans le Tableau en annexe, n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Critères.

Autres informations

Les autres informations comprennent toutes les informations du Rapport RSE 2024 autres que les informations en matière de durabilité. Le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise est responsable des autres informations. Comme expliqué ci-dessus, nos conclusions d'assurance ne s'étendent pas aux autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet.

Utilisateurs visés et utilisation du rapport

Ce rapport s'adresse uniquement au Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise et a été préparé exclusivement afin que celui-ci puisse rendre compte de la sélection d'indicateurs 2024 et de la sélection d'informations non financières 2024 (y compris les déclarations sur les émissions de gaz à effet de serre), à l'exclusion de toute autre fin. En remettant notre conclusion, nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité (légale ou autre) découlant de l'utilisation de notre rapport, y compris l'utilisation de cette conclusion dans d'autres buts ou vis-à-vis d'autres personnes à qui notre rapport pourrait être soumis ou entre les mains desquelles il risquerait de tomber et personne d'autres ne peut se prévaloir de notre conclusion.

Nous n'autorisons la diffusion de notre rapport que dans son intégralité et conjointement aux Critères, afin de permettre au Conseil d'administration de démontrer qu'il a assumé ses responsabilités en matière de gouvernance en instruisant l'établissement d'un rapport d'assurance indépendant sur la sélection d'indicateurs 2024 et sur la sélection d'informations non financières 2024 sans que cela n'engage notre responsabilité envers une quelconque autre partie. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise pour notre travail ou pour ce rapport.

PricewaterhouseCoopers SA

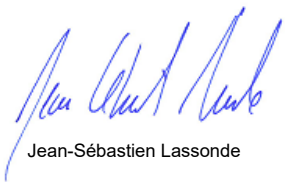

Jean-Sébastien Lassonde

Erol Baruh

Lausanne, le 4 avril 2025

La maintenance et l'intégrité du site Internet de la Banque Cantonale Vaudoise relèvent de la responsabilité de la Banque Cantonale Vaudoise; le travail effectué par les professionnels en exercice indépendants n'implique pas la prise en compte de la maintenance et de l'intégrité du site Internet de la Banque Cantonale Vaudoise et, par conséquent, les professionnels en exercice indépendants déclinent toute responsabilité pour les changements qui auraient pu survenir concernant la sélection d'indicateurs 2024, la sélection d'informations non financières 2024 ou les Critères depuis qu'ils ont été initialement présentés sur le site Internet, au moment de la publication du rapport.

Sélection d'informations non financières 2024

Référence aux éléments d'information GRI selon Rapport RSE	Objet	Pages
Aspects généraux		
Informations générales en matière de durabilité		
GRI 2-9	Structure et composition de la gouvernance • Gouvernance et organisation de la durabilité • Gouvernance d'entreprise	p.25-28 p.41
GRI 2-12	Rôle de l'organe de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts • Gouvernance et organisation de la durabilité	p.25-28 p.146
GRI 2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts • Gouvernance et organisation de la durabilité • Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents	p.25-28 p.14-15
GRI 2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	p.2-3
GRI 3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	p.14-15
GRI 3-2	Liste des thèmes pertinents	p.15
Modèle commercial de l'entreprise (art. 964b, al. 2, ch.1 CO)		
GRI 2-1	Détails sur l'organisation	p.4
GRI 2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	p.4, 32, 33
Questions environnementales, notamment les objectifs en matière de CO2		
Concepts appliqués, y compris les procédures de diligence mises en œuvre (art. 964b, al. 2, ch. 2 CO)		
GRI 3-3 (c)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Risques liés au climat • Stratégie climatique • Gestion d'actifs à la BCV (Objectifs climatiques pour les investissements de la clientèle) • Crédits hypothécaires (Objectifs climatiques dans le domaine des crédits hypothécaires) • Trade Finance • Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV (Objectif climatique lié au fonctionnement de la BCV)	p.18 p.19-20 p.21-24 p.65-66 p.83 p.90 p.110-111
Mesures prises en application des concepts (art. 964b, al. 2, ch. 3 CO)		
GRI 3-3 (d); (e) (i)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Gestion d'actifs à la BCV (Leviers d'action et mesures en place) • Crédits hypothécaires (Leviers d'action et mesures en place) • Trade Finance • Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV (Leviers d'action et mesures mises en place)	p.18 p.67-69 p.85-87 p.89-91 p.114
Indicateurs clés de performance (art. 964b, al.2, ch. 5 CO)		
GRI 302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Consommation d'électricité, de chauffage et des véhicules internes de la BCV	p.113
GRI 302-3 Intensité énergétique	Consommation énergétique par collaborateur et collaboratrice	p.149
GRI 305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	Émissions du scope 1	p.113
GRI 305-2	Émissions du scope 2	p.113

Référence aux éléments d'information GRI selon Rapport RSE	Objet	Pages
Émissions indirectes de GES (scope 2)		
GRI 305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Émissions du scope 3 liées au fonctionnement de la BCV	p.113
	Émissions du scope 3 liées aux prêts hypothécaires de la BCV (catégorie 15 du GHG Protocol)	p.85
	Émissions du scope 3 liées aux actifs pour compte propre de la BCV (catégorie 15 du GHG Protocol)	p.62 et 63
	Émissions du scope 3 liées au investissements de la clientèle de la BCV (catégorie 15 du GHG Protocol)	p.73
	Émissions du scope 3 liées au parc immobilier du FIR (catégorie 15 du GHG Protocol)	p.78
GRI 305-4 Intensité des émissions de GES	Émissions de GES par collaborateur et collaboratrice	p.110
G4-FS8 Produits et services conçus pour apporter un avantage environnemental spécifique	Prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert	p.86
	Mix énergétique du portefeuille immobilier du Fonds Immobilier Romand (FIR)	p.78
	Part ESG des investissements du portefeuille immobilier	p.79
GRI G4-FS10 Sociétés détenues en portefeuille avec lesquelles l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	Nombre d'assemblées générales de sociétés détenues en portefeuilles où le droit de vote a été exercé	p.69 et 77
G4-FS11 Actifs intégrant des critères environnementaux ou sociaux	Produits ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCV	p.71
	Produits de la gamme ESG Ambition de la BCV	p.72
	Certificats thématiques liés à la durabilité gérés par Piguet Galland	p.77
Trade Finance (spécifique BCV)	Volume de charbon traité par la BCV dans le cadre de son activité de Trade Finance	p.90
Questions de personnel		
Concepts appliqués, y compris les procédures de diligence mises en œuvre (art. 964b, al. 2, ch. 2 CO)		
GRI 3-3 (c)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Formation et perfectionnement • Diversité et égalité des chances • Prévoyance, rémunération et protection sociale • Cadre et organisation du travail	p.18 p.96-97 p.94-96, 105, 107 p.102-104 p.101-105
Mesures prises en application des concepts (art. 964b, al. 2, ch. 3 CO)		
GRI 3-3 (d) ; (e) (i)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Formation et perfectionnement • Diversité et égalité des chances • Equilibre entre vie professionnelle et vie privée • Prévoyance, rémunération et protection sociale • Cadre et organisation du travail	p.18 p.96-97 p.94-96, 105, 107 p.99-100 p.102-104 p.101-105
Indicateurs clés de performance (art. 964b, al.2, ch. 5 CO)		
GRI 2-7	Employés • Total • Employés permanents • Employés temporaires • Employés à horaires non garantis • Employés à temps plein • Employés à temps partiel	pp.94 et 106
GRI 2-8	Nombre de sous-traitants	p.96

Référence aux éléments d'information GRI selon Rapport RSE	Objet	Pages
GRI 2-21	Ratio de rémunération totale annuelle • Ratio entre la rémunération la plus élevée et la rémunération médiane • Évolution de la rémunération médiane • Évolution de la rémunération la plus élevée	p.102
GRI 201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite • Taux de couverture • Taux de cotisation en % du salaire et part de l'employeur • Rapport entre les avoirs de vieillesse assurés et l'avoir de vieillesse minimal	p.103
GRI 401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel • Recrutement de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices • Taux de rotation des collaborateurs et des collaboratrices	p.99, 106
GRI 401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel • Cadre et organisation du travail	p.101
GRI 401-3	Bénéficiaires d'un congé parental	p.100
GRI 404-1	Nombre moyen de jours de formation interne par an • Moyenne pour l'ensemble du personnel • Moyenne par genre et catégorie professionnelle	p.98
GRI 404-2	Formation continue - certifications réussies	p.98
GRI 404-3	Pourcentage du nombre total d'employés ayant bénéficié d'une revue de performance et d'évolution de carrière	p.148
GRI 405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés • Diversité de genre • Diversité par tranche d'âge • Part de femmes dans l'encadrement supérieur	p.95, 96, 107
GRI 405-2	Égalité salariale	p.103, 107
Questions sociales		
Concepts appliqués, y compris les procédures de diligence mises en œuvre (art. 964b, al. 2, ch. 2 CO)		
GRI 3-3 (c)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité	p.18
Mesures prises en application des concepts (art. 964b, al. 2, ch. 3 CO)		
GRI 3-3 (d); (e) (i)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité	p.18
Indicateurs clés de performance (art. 964b, al.2, ch. 5 CO)		
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée • Valeur économique directe générée • Distribution de la valeur économique générée • Valeur économique mise en réserve	p.32
GRI 203-1	Part du bénéfice net alloué aux (et nombre de bénéficiaires de) sponsoring, mécénat et dons	p.117
GRI 203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Volume de crédits accordés aux entreprises vaudoises	p.33
	Crédits cautionnés (hors crédits COVID)	p.33
	Montants alloués au soutien à l'innovation	pp.33 et 36
GRI 204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Part des dépenses en matière de prestations de services et d'achats portant sur des entreprises domiciliées en Suisse	p.116
G4-FS11 Actifs intégrant des critères environnementaux ou sociaux	Produits ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCV	p.71
	Produits de la gamme ESG Ambition de la BCV	p.72
	Certificats thématiques liés à la durabilité gérés par Piguet Galland	p.77

Référence aux éléments d'information GRI selon Rapport RSE	Objet	Pages
Conduite des affaires / Lutte contre la corruption		
Concepts appliqués, y compris les procédures de diligence mises en œuvre (art. 964b, al. 2, ch. 2 CO)		
GRI 3-3 (c)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Éthique et gouvernance d'entreprise (Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts)	p.18 p.45-46
Mesures prises en application des concepts (art. 964b, al. 2, ch. 3 CO)		
GRI 3-3 (d); (e) (i)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Éthique et gouvernance d'entreprise (Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts)	p.18 p.45-46
Indicateurs clés de performance (art. 964b, al.2, ch. 5 CO)		
GRI 2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Cas significatifs de non-conformité	p.147
GRI 205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	p.46
GRI 205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	p.46 et 147
GRI 417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Cas significatifs de non-conformité	p.147
GRI 417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Cas significatifs de non-conformité	p.147
GRI 418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Nombre de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients	p.147
	Nombre de fuites, vols ou pertes identifiés	p.147

Impressum

Conception et préparation du Rapport RSE
BCV

Graphisme
Romane Mello

Photographies
Timon Bachmann (p. 118)
BEWTR (p. 117)
Gettyimages (p. 35)
Claude Jaccard (p. 38)
Jean-Bernard Sieber (p. 2)
Lausanne-Sport (p. 118)
Parc Jura Vaudois
Blaise Schalbetter (pp. 4, 92, 116, 119, 120)
Swissaid (p. 121)
Dominique Weibel (couverture, pp. 10, 52, 60, 80, 108)

Impression
PCL Presses Centrales SA

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce rapport.

Les textes sur le Parc Jura vaudois accompagnant les photographies en tête des chapitres ont été rédigés par Marjorie Born, responsable communication, Parc naturel régional Jura vaudois, que nous remercions pour sa contribution.

Ce rapport est téléchargeable sur le site de la BCV
www.bcv.ch

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et présente l'approche actuelle de la Banque en matière de stratégie RSE. Il ne constitue ni un appel d'offres, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement.

Les déclarations prospectives contenues dans ce document sont basées sur des hypothèses considérées comme réalistes à l'heure actuelle, mais qui dépendent de facteurs externes à la sphère d'influence de la BCV tels que le cadre législatif et l'adhésion de la clientèle. Il existe un risque que les prévisions et projections décrites ne se réalisent pas ou se réalisent différemment. Pour s'informer, la Banque recourt à des sources et méthodologies externes reconnues qu'elle juge dignes de confiance. La BCV n'offre aucune garantie concernant le contenu ou l'exactitude des informations du présent document et décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages causés par leur utilisation.

La diffusion de ce document peut être interdite ou sujette à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Royaume-Uni, Union européenne, États-Unis d'Amérique, US Persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

La version française fait foi.

© 2025 Banque Cantonale Vaudoise (BCV). Tous droits réservés.

Siège social
Place Saint-François 14
1003 Lausanne
Suisse

Téléphone: 0844 228 228
Adresse Swift: BCVLCH2L
Clearing: 767
Internet: www.bcv.ch
e-mail: info@bcv.ch

BCV